

Contribution à la connaissance des auteurs de violences conjugales et de la prévention des actes de violences : les groupes d'auteurs de violences conjugales.

Par Jacques LAPORTE

Thèse de doctorat en Psychologie

Sous la direction d'Annik HOUEL

Présentée et soutenue publiquement le 25 juin 2010

Membres du Jury : Annik HOUEL, Professeur des universités, Université Lyon 2 Marie HAZAN, Professeur d'université, Université du Québec à Montréal Gérard NEYRAND, Professeur des universités, Université Toulouse 3 Jean-Pierre DURIF-VAREMBONT, Maître de conférences HDR, Université Lyon 2 Abdelhafid HAMMOUCHE, Professeur des universités, Université Lille 1

Table des matières

Contrat de diffusion . . .	5
[Dédicace] . . .	6
[Epigraphe] . . .	7
Introduction . . .	8
Et pour commencer... . . .	10
Préambule : Origine et problématique de la Recherche. . .	12
1. Origine de la Recherche : . . .	12
1.1. Une pratique de psychologue hospitalier : . . .	12
1.2. Origine du dispositif <i>VIRAGE</i> : . . .	12
1.3. Les débats autour du dispositif <i>VIRAGE</i> . . .	13
2. Problématique de la Recherche. . .	15
2.1. Positionnement et objectifs de la recherche : . . .	15
Première partie : Les dimensions des violences conjugales et la problématique des auteurs de ces violences. . .	19
1. Les données statistiques des violences conjugales. . .	19
1.1. L'enquête ENVEFF . . .	19
1.2. Les données de l'Observatoire national de la Délinquance. . .	21
1.3. Les violences conjugales sont-elles liées à des facteurs sociaux ? . . .	23
1.4. Conclusions de l'approche statistique. . .	25
2. Le contexte anthropologique et sociologique des violences conjugales. . .	26
2.1 Le couple, lieu d'affrontement et de domination ? . . .	27
2.2. Et la domination masculine ? . . .	32
2.3. Les changements de l'ordre socio-familial. . .	36
3. La problématique des auteurs de violences. . .	59
3.1. Pourquoi pose-t-on davantage qu'hier, la question de la violence masculine ? . . .	59
3.2. Existe-t-il une crise du masculin ? . . .	59
3.3. Comment les nommer ? . . .	67
3.4. Les différents profils d'auteurs de violences conjugales : . . .	69
Deuxième partie : Les groupes d'auteurs et la prévention de la récidive. . .	80
1. Analyse des entretiens avec sept auteurs de violences conjugales . . .	80
1.1. Présentation du contexte de ces entretiens. . .	80
1.2. Contenu des sept entretiens. . .	81
1.3 Analyse transversale des entretiens . . .	91
1.4. Confrontation des résultats des entretiens avec la littérature. . .	99
2. Les hypothèses et méthodologie de la recherche . . .	100
2.1. Premier champ d'hypothèses : hypothèse liée à une meilleure connaissance des mécanismes de violences conjugales considérées du côté des auteurs. . .	100
2.2. Deuxième champ d'hypothèses : Hypothèses liées au champ de la prévention de la répétition des violences conjugales. . .	101
2.3. Les trois hypothèses de recherche : . . .	102

2.4. La méthodologie de la recherche. . .	103
3. La problématique des groupes de prévention. . .	104
3.1. Dénomination des groupes de prévention. . .	104
3.2. Historique des treize groupes du dispositif <i>VIRAGE</i> à Saint-Etienne. . .	105
4. Le déroulement des séances de groupe. . .	125
4.1. Les groupes au Québec. . .	125
4.2. Quelques expériences actuelles. . .	126
4.3. Les objectifs et le cadre des groupes <i>VIRAGE</i> : . .	132
4.4. Quelle modélisation est adaptée au contenu de ces groupes ? . .	150
4.5. Les effets des séances de groupe . .	159
Troisième partie : Discussion et retour sur nos hypothèses. . .	184
1. Que nous apprennent les groupes sur les auteurs de violences conjugales ? . .	184
1.1. La triple dimension des violences conjugales. . .	184
1.2. La notion de déprivation psychosociale. . .	200
1.3. Et la domination masculine ? . .	202
1.4. Le positionnement des groupes par rapport à la loi et à la Justice. . .	203
1.5. Et si les violences conjugales étaient symptôme ? . .	204
1.6. Peut-on catégoriser les auteurs de violences conjugales ? . .	207
2. Les effets des groupes d'auteurs de violences conjugales. . .	210
2.1. Les modalités groupales sont-elles un moyen d'arrêt de la violence physique ? . .	210
2.2. Les groupes aident-ils un travail psychique des participants ? . .	212
3. Positionnement de la prévention sociale. . .	218
3. Positionnement en tant que chercheur. . .	228
3.1. Les mouvements de la thèse : du praticien au chercheur. . .	228
3.2. Réflexions techniques et épistémologiques sur la méthodologie. . .	231
4. Perspectives pour une prévention des actes de violences conjugales. . .	233
4.1. Les acquis de la thèse sur la prévention. . .	233
4.2. Jalons pour un programme de prévention. . .	238
Conclusion : Quelles perspectives pour une prise en compte des auteurs de violences ? . .	243
Bibliographie . .	245
Liste des ouvrages . .	245
Articles et documents. . .	250
Résumé. . .	258

Contrat de diffusion

Ce document est diffusé sous le contrat *Creative Commons* « [Paternité – pas d'utilisation commerciale - pas de modification](http://creativecommons.org/licenses/by-nc-nd/2.0/fr/) » : vous êtes libre de le reproduire, de le distribuer et de le communiquer au public à condition d'en mentionner le nom de l'auteur et de ne pas le modifier, le transformer, l'adapter ni l'utiliser à des fins commerciales.

[Dédicace]

Dédicace,

A mes professeurs qui m'ont fait aimer la psychologie sociale,

Geneviève Latreille, Michel Cornaton, et Alain-Noël Henri.

A Michel Debout, avec toute mon admiration pour son action et mes remerciements pour sa confiance.

Mes remerciements les plus chaleureux à Madame A. Houel, avec ma profonde admiration.

A mon ami Luis Vasquez, parti trop tôt, nous avions des passions en commun.

A l'association SOS Violences conjugales 42, à Michèle Perrin et ses collègues en reconnaissance pour l'immense travail qu'elles effectuent.

A mes collègues du dispositif VIRAGE avec mon amitié fidèle.

A Yvette et à mes enfants, avec toute mon immense affection.

A mon petit-fils Eliès.

[Epigraphe]

« Répondre à la question Qui, c'est raconter une histoire » Hannah Arendt

Introduction

« Voici encore les marches du monde concret, la perspective obscure où gesticulent des silhouettes d'hommes dans les rapines et la discorde » René Char, *Lettera amorosa*, Gallimard, 1963.

L'homme violent n'existe pas, de même la femme victime n'existe pas.

Seules, existent ces gesticulations d'histoires vécues et racontées par des personnes singulières et concrètes.

Cette thèse est l'histoire de ces personnes, et pour reprendre une expression d'Irène Théry, une « personne au sens le plus ordinaire de l'agent des actes humains, celle qui existe partout.... Capable de dire je/moi... » (2007, p. 494).

En somme, des personnes comme celles qui sont arrivées les unes après les autres dans la pénombre, sur le parking désert, en ce soir d'octobre 2002, lors de la première séance du premier groupe d'auteurs de violences conjugales du dispositif stéphanois *VIRAGE*¹.

Dans ces groupes que nous avons animés, autant de participants et autant d'histoires singulières : les récits parlaient d'eux mêmes, telles des évidences ... Pourtant se méfier des évidences. Se méfier des singularités...

L'objet d'une thèse n'est-il pas de franchir le singulier, le récit, de questionner l'évidence ?

Chacun s'est isolé, comme pour se cacher des autres. Puis, à notre invitation, ils - tous des hommes - sont entrés prendre place pour cette première séance. A peine s'étaient-ils installés autour de la grande salle de réunion du service hospitalier de Médecine Légale du CHU de Saint-Etienne, laissant soigneusement un espace entre chacun d'eux, que la sonnette de l'entrée retentit. Une jeune femme venait poser la question de la présence de son père, Marcel, qui « était très mal ». Elle pensait qu'il avait pu ne pas venir car il avait des idées de suicide.

Cette première séance ressembla aux treize autres premières séances des autres groupes: « C'est la faute de la Police qui nous considère comme des coupables, des femmes qui ont trop de droits, des médecins qui font de faux certificats, des juges qui donnent toujours raison aux femmes » disaient en chœur les participants de chacun des treize groupes. Tous des victimes évidentes !

En même temps et de façon paradoxale émergeait une sorte de sur-culpabilisation appuyée sur une minoration, une banalisation des actes violents. Cette sur-culpabilisation était davantage comportementale que verbale : des attitudes de repli pour la plupart, de forte tristesse chez beaucoup, des idées suicidaires pour quelques-uns.

Rapidement, plusieurs questions ont surgi chez les animateurs : comment passer de cette sur-culpabilisation de certains et de la dénégation de la violence pour d'autres à la responsabilisation, à une reconnaissance de la violence ? Ces séances de groupe pouvaient-elles permettre à ces participants d'acquérir d'autres comportements que

¹ Par commodité de lecture, nous ferons figurer le nom du dispositif VIRAGE en majuscules et en italique

violents ? Ces séances allaient-elles favoriser une prise de conscience de l'impasse que constituaient les actes de violence ?

L'on pourrait ajouter à ces questions, d'autres plus générales : que peut-on dire actuellement, en l'absence de données épidémiologiques globales, de ce qui amène des hommes à battre leurs femmes ? Pourquoi cette question émerge-t-elle actuellement ? Un processus de prévention de la répétition des violences est-il possible ? Selon quelles modalités ?

Prenant en compte les données de l'enquête ENVEFF (2000) indiquant qu'une femme sur dix est victime de violences, nous sommes amené aujourd'hui à penser que l'événement n'est plus de l'ordre de l'accidentel : peut-on parler de *maladie sociale* (Welzer-Lang, 1992) ? Etre « homme violent » est-il un dérèglement hormonal, une maladie, une déviance, une pathologie mentale ? ... Pour notre part nous percevons les violences conjugales d'abord comme un phénomène social de grande ampleur qui se manifeste par autant de situations concrètes à la fois semblables et différentes mais qui ne peuvent le résumer à elles seules : ce sont les éléments communs qui le constitueraient en tant que tel.

Notre approche de psychologie sociale nous amène à considérer les situations de violences conjugales sous un angle sociétal et aussi individuel. Nous ne pouvons réduire ces situations à des facteurs de causalité psychopathologique. *Ego* ne doit pas nous faire oublier la société. Car, selon la définition de J. Maisonneuve, « le propre de l'homme c'est d'être simultanément un être sociable et un être socialisé ; entendons par là qu'il est à la fois un sujet aspirant à communiquer avec ses semblables et le membre d'une société qui existe préalablement, le forme et le contrôle bon gré, mal gré » (Cornaton, 2001, p. 27).

De même, ne faudrait-il pas interroger le paradigme de la domination masculine dans l'analyse de ces mêmes situations ?

Nous faisons nôtre le concept de *complémentarisme* des approches de Devereux (R. Canter Kohn in Barus-Michel *et al.*, 2002). Dans cette approche, les différents regards portés sur le fait social sont considérés comme s'additionnant et non s'excluant : c'est cette méthodologie, au cœur, croyons-nous, de la psychologie sociale, qui nous permet de rechercher une vision la plus globale des violences conjugales. L'articulation, le rapport de ces approches sont garants d'une meilleure prise en compte de ces faits sociaux. Articulation des déterminismes sociaux avec l'intra psychique, par exemple. Articulation de l'observé et de l'observant, encore. Articulation de l'universel et du singulier, enfin.

La question de la prévention est au centre de cette thèse : l'action auprès des agresseurs et auteurs de violences conjugales est dans notre esprit complémentaire du soutien apporté aux victimes. Cette action n'a de sens que par rapport à elles.

Prendre en compte les auteurs, n'est-ce pas aider les victimes ?

Et pour commencer...

De façon logique, cette thèse va s'articuler selon trois grandes parties.

Première partie.

La première partie débutera en préambule par l'origine de cette thèse, origine liée à une pratique de psychologue hospitalier et à la mise en place du dispositif *VIRAGE*. Les objectifs de cette thèse sont de deux ordres : la connaissance des auteurs de violences conjugales et les effets des groupes de prévention. Puis nous procéderons à une revue de la littérature portant sur les violences conjugales, leur dimension quantitative, leur contexte tant anthropologique que sociologique. De nombreux et importants changements sont en cours que nous essaierons de décrire dans les domaines du travail des femmes, des évolutions du couple, de la parentalité, de la paternité, de la place nouvelle de l'enfant.

Les auteurs de violences conjugales, qui sont-ils ? Peut-on distinguer plusieurs catégories d'auteurs ?

Deuxième partie.

La deuxième partie exposera, après l'analyse d'entretiens de sept hommes ayant fait l'objet d'une plainte pour violences conjugales et poursuivis dans ce cadre, les hypothèses de recherche, la méthodologie utilisée, et l'historique du dispositif *VIRAGE*. Les hypothèses nous amèneront à distinguer trois dimensions des violences conjugales : la dimension sociale et culturelle, la dimension du couple ou dyadique, la dimension intrapsychique.

Nous déclinerons séance par séance les objectifs, le cadre, le contenu et les effets des groupes en comparant ces éléments à d'autres expériences, étrangères et françaises. Le modèle choisi est de nature psycho-éducative.

Nous évaluerons les effets des groupes sur les récits des faits de violence, sur la récurrence, sur le devenir du couple, sur les participants – quelques participants seront choisis pour approfondir ces résultats généraux.

Troisième partie.

Elle sera consacrée à la discussion des hypothèses. Nous serons amené à positionner le dispositif comme un moyen d'encadrement social, dans le contexte d'une gestion du risque – en l'occurrence la commande sociale est celle de la gestion du risque de récurrence – et de la dangerosité.

Nous nous interrogerons sur le positionnement de la pratique de psychologue dans un tel dispositif, des effets qu'elle peut avoir sur les participants. Chemin faisant, à partir d'une réflexion sur les mouvements de la thèse, d'une analyse épistémologique, nous essaierons de montrer notre propre trajectoire. Nous appellerons de nos vœux le développement d'une psychologie sociale à la jointure du psychologique et du sociologique.

Nous concluons cette troisième partie par la proposition d'un programme de prévention qui respecte les cheminements des participants tout en maintenant une intentionnalité de changement pour que le dispositif soit utile à une progression des couples et des personnes vers plus d'apaisement et de respect.

En conclusion, la question des intérêts et des limites d'un dispositif comme *VIRAGE* nous amène à nous interroger sur les dangers d'une approche centrée sur la gestion des risques, sur une approche exclusivement épidémiologique qui conduiraient d'une psychologie normative à une psychologie « disciplinaire ».

Préambule : Origine et problématique de la Recherche.

Avant d'exposer les objectifs et la problématique de la thèse, il convient d'en préciser l'origine :

1. Origine de la Recherche :

1.1. Une pratique de psychologue hospitalier :

A l'origine de cette thèse, il y a une pratique de psychologue à temps plein depuis 1998 au sein du Service de Médecine Légale du Centre Hospitalier Universitaire de Saint-Etienne (Chef de service : Professeur Michel Debout) vis-à-vis des victimes de violences. L'autre axe de mon travail est la prévention du suicide.

A titre d'illustration, les victimes de violences conjugales en 2006 représentaient 65 % de mes consultants. De ces entretiens avec les victimes, dans leur quasi-totalité féminines, nous avons retenu les caractéristiques particulières des situations de violences conjugales : la culpabilité des victimes devant cette violence souvent inexplicable, la patience à supporter insultes et coups, leur hésitation durable à quitter le domicile et l'agresseur, leur espoir tenace de changement. A entendre de tels récits d'humiliation et de violences, il venait à l'esprit que ces agresseurs étaient soit des psychopathes dangereux, soit des personnages monstrueux.

C'est en tant que membre du personnel du CHU de Saint-Etienne que je participai à la Commission départementale de lutte contre les violences faites aux femmes, en septembre 2001, commission présidée par le Préfet de la Loire assisté de la Déléguée départementale aux Droits des Femmes et en présence de toutes les structures concernées par les violences conjugales et familiales. Au cours de cette Commission, le représentant de la Direction départementale de l'action sanitaire et sociale de la Loire (DDASS) émit la proposition d'une action en direction des auteurs de violences conjugales. Cette action n'avait pas *a priori* un contour précis. L'association Solidarité Femmes Loire – appelée aujourd'hui SOS Violences conjugales 42 - fut directement interpellée. Comme nous travaillions fréquemment en tant que service hospitalier avec cette association, nous fumes amenés logiquement à rédiger en commun une proposition d'action.

1.2. Origine du dispositif *VIRAGE* :

Dès cette réunion de la Commission départementale de septembre 2001, il était clair qu'un tel dispositif devait avoir les caractéristiques suivantes :

- S'adresser à un public d'auteurs de violences uniquement conjugales
- recrutés sur le volontariat

- dans un but de prévention de la récidive
- et selon des modalités groupales.

Les groupes seraient encadrés par des animateurs développant une attitude particulière face à ces agresseurs, attitude que l'on imaginait foncièrement différente de celle vis-à-vis des victimes.

Reprenons ce qui avait paru à ce moment là comme des évidences : un accord s'était fait rapidement sur les modalités groupales : intuitivement était écarté l'entretien individuel, forme générale de l'obligation de soins. Le colloque singulier du médecin était jugé comme peu adapté dans le domaine de la prévention. La configuration groupale permettrait un travail en commun des structures d'origine diverse (une association de soutien aux victimes, un Centre Hospitalier, la Justice...).

Agir sur l'auteur des faits de violences – *prendre en compte* l'agresseur et non le prendre en charge, selon la formule explicite du Professeur M. Debout - devait avoir des conséquences sur la situation de conflit conjugal. Cette action d'incitation à une modification du comportement devrait être fondée sur le volontariat des participants. Il appartenait au Parquet d'orienter les « mis en cause »² pour la plupart non encore condamnés donc présumés innocents, sur ce dispositif. La position du Parquet était délicate car elle supposait un certain partage de la confidentialité, même si les animateurs ne devaient rien connaître du dossier des « mis en cause ».

Les animateurs eurent au départ l'impression qu'il ne serait pas impossible qu'un avocat, un jour, veuille assister à un entretien préalable avec son client. En fait, cette situation dont nous acceptions *a priori* l'éventualité, ne se présenta pas.

Pour qu'il y ait orientation par le Parquet, il fallait un délit. L'objectif du dispositif visait la prévention d'une réitération des violences. Pas d'entrée dans le dispositif sur une simple suspicion de la victime, d'un entourage. Le dépôt de plainte était la pièce obligée ainsi que l'enquête de Police l'accompagnant.

1.3. Les débats autour du dispositif *VIRAGE*.

Du côté de l'Ordre des avocats, deux questions étaient posées bloquant le démarrage des groupes :

- Ces groupes seraient-ils suffisamment confidentiels pour que les échanges entre participants ne portent pas préjudice à leur client ? La question de la confidentialité et de l'impartialité bienveillante, ainsi que la présomption d'innocence pour les mis en cause, était une condition essentielle pour le dispositif. Ainsi n'a-t-il jamais été envisagé à ce moment-là que le dispositif dépende du Ministère de la Justice. Il convenait de différencier loi et soins, bien que les délits commis exigeassent sanction et réparation de façon prioritaire.
- Une autre question était posée d'un dispositif qui serait alternatif aux poursuites, d'un dispositif qui pourrait alléger la sanction ou qui en serait indépendant. Suffirait-il de participer à des séances de groupe pour ne pas être sanctionné ? Le juge devrait-il moduler son jugement en fonction de cette participation ? A l'origine du dispositif, faire de ces groupes une alternative aux poursuites fut refusé par tous les membres du Parquet. Cet aspect évoluera comme nous l'expliquerons plus loin.

² Etre mis en cause est le fait d'être désigné, après audition par un officier de police judiciaire, comme auteur présumé d'une infraction, dans une procédure transmise à la Justice (M-D Barré et M-L Pottier, 2003).

Quant aux effets de la bonne volonté du mis en cause sur le jugement et la sanction, cela était laissé à la libre appréciation du Tribunal. Le Tribunal devait avoir seulement connaissance de la présence ou de l'absence du mis en cause à ces séances de groupe.

Lors de l'entretien préalable que les deux animateurs conduisaient avec chaque mis en cause adressé par le Parquet, tout cela devait être expliqué. Cet entretien préalable n'eut lieu que lors de la phase expérimentale du dispositif (durant les cinq premiers groupes).

Enfin, la question de l'obligation de participation à ces groupes fut posée au Procureur de la République qui, au nom de la présomption d'innocence pour les mis en cause n'étant pas passés devant le Tribunal, refusa que ceux-ci soient convoqués sous la forme d'une obligation à ces groupes. Par contre, le Parquet n'émit pas d'objection à ce qu'une telle obligation soit requise pour les auteurs de violences condamnés ou pour les personnes en classement sous conditions. Nous repréciserons plus loin ces aspects juridiques.

Pendant ce temps, un débat interne à l'association Solidarité Femmes eut lieu non seulement localement mais aussi dans les instances nationales. La question de la légitimité de l'intervention en direction des auteurs de violences fut en discussion au sein de l'association. Était-ce dans les missions d'une association prenant en charge les femmes victimes de violences, de s'occuper de leurs agresseurs, parfois de leurs bourreaux ?

Par ailleurs, le temps passé, les crédits, l'énergie déployée, tout cela n'allait-il pas grever lourdement le nécessaire et prioritaire soutien aux victimes ?

Enfin se posait la question de l'efficacité de cette action. Ces « hommes violents » que les victimes cherchaient à fuir par tous les moyens allaient-ils revenir dans les permanences de l'association, sur les lieux mêmes où les femmes victimes trouvaient protection et sécurité ? Ces hommes étaient-ils capables de changer, eux que le système social de domination masculine autorisait ou portait à la violence ? Quelle attitude adopter vis-à-vis de ces hommes ? Quels moyens mettre en œuvre ? Vivant souvent des situations de harcèlement violent de la part de maris jaloux ou colériques, les permanentes de l'association exprimaient de fortes peurs bien légitimes.

La crainte des responsables de l'association Solidarité Femmes Loire était que cette prise en compte devienne une sorte de prise en charge bienveillante des agresseurs et dévoie la mission des militantes, que l'empathie manifestée à ces agresseurs trouble et détourne le sens de leur mission, et enfin que les crédits consacrés à ces agresseurs viennent à manquer pour la protection des victimes.

Malgré ces craintes et ces questions, l'association Solidarité Femmes Loire accepta de s'engager avec notre Service de Médecine Légale du Centre Hospitalier Universitaire de Saint-Etienne dans une expérimentation au bout de laquelle nous ferions ensemble un bilan pour décider de la suite à donner. Le Comité de Pilotage mis en place dès décembre 2001 devait être le lieu de décision.

Il restait de ce débat la conviction que le secteur « Auteurs de violences conjugales » devait être très clairement séparé du secteur « Femmes - victimes de violences conjugales ». Les intervenants comme les lieux d'entretiens ou de réunions devaient être démarqués, ce qui n'était pas sans poser des problèmes ... En effet, les intervenantes de Solidarité Femmes ne pouvaient plus tenir des permanences pour les femmes victimes si elles animaient de tels groupes, car elles risquaient d'être en contact avec la conjointe de l'un des membres du groupe. Cette volonté de démarquage traduisait dans l'esprit de nombreuses responsables de l'association, une certaine ambivalence, ambivalence que l'on retrouvera dans l'historique du dispositif et tout au long de sa mise en œuvre.

Pour nous concepteurs du projet, pourtant, l'animation de ces groupes d'auteurs de violences conjugales devait être réalisée par des personnes en contact avec des victimes de violences conjugales. Car la clinique des violences conjugales et familiales a des caractéristiques particulières chez les victimes (sentiment de honte, de culpabilité, d'hésitation à rompre etc.) que les mis en cause allaient reprendre en leur faveur. Dans notre positionnement au niveau de l'animation des groupes proprement dite, il convenait de différencier l'attitude face à la victime et celle face à l'agresseur. La psychologisation du vécu de l'agresseur pouvait conduire à lui manifester aide et compassion, c'est ce dont les animateurs de ce dispositif devaient se défendre dans l'intérêt même des agresseurs. Pour les concepteurs du projet, la directrice de l'association et nous-même, psychologue au Service de Médecine Légale, l'animation de ces groupes devait aussi être assurée par un binôme homme/femme, comprenant ainsi une travailleuse sociale issue de l'association Solidarité Femmes Loire et un psychologue ayant une pratique d'aide aux victimes de violences conjugales. La seule obligation pour les animateurs était de transmettre au Parquet du Procureur de la République la feuille de présence signée par les participants.

Les questions posées par ce dispositif étaient complexes : pourquoi avons-nous d'emblée opté pour une formule groupale ? Est-ce que cinq séances de deux heures lors de la phase expérimentale, puis dix séances lors de la deuxième phase, permettraient aux participants de prendre conscience de la gravité de leur acte et ne plus reproduire la violence ? N'était-il pas illusoire de pouvoir atteindre de tels objectifs en quelques dix heures ou vingt heures de réflexion en groupe ? Le volontariat comme l'obligation allaient-ils être des obstacles à une participation des mis en cause ? Ces derniers n'allaient-ils pas venir dans le but d'espérer obtenir une remise de peine pour leur jugement, mettant en avant une évidente bonne volonté, biaisant ainsi le travail du groupe ? Sinon, pour quelle raison viendraient-ils passer cinq soirées après parfois une dure journée de travail ? Comment positionner ces séances de groupe ? Comme des séances de thérapie ? Était-ce un groupe de parole ? Un groupe d'expression ? Un groupe de prévention ? A ce propos, le rapport Coutanceau (mars 2006) prône l'appellation de « Groupe de responsabilisation ».

De même, devons-nous parler d'agresseurs, de mis en cause, d'hommes violents, de conjoints violents, ou d'auteurs de violences ?

A la suite de ces questions de définition, il convient à présent de préciser la problématique et les objectifs de cette recherche.

2. Problématique de la Recherche.

2.1. Positionnement et objectifs de la recherche :

2.1.1. Les objectifs de cette thèse.

Dans cette thèse, nous poursuivons un double objectif :

A/ Un objectif de connaissance :

- Pour contribuer à une meilleure connaissance des mécanismes de la violence conjugale, mécanismes considérés du côté des auteurs,
- En vérifiant s'il existe une triple dimension sociale, dyadique et clinique dans l'abord des auteurs de violences,

- En analysant le déroulement des groupes d'auteurs de violences conjugales,
- Et en décrivant les effets souhaités ou non de ces groupes notamment dans leur impact sur la prévention de la réitération.

L'analyse porte sur une période de six ans, de l'année 2002 à 2008, période durant laquelle se sont déroulés treize groupes.

Cette analyse sera nourrie de matériaux variés notamment d'entretiens individuels et d'analyses de groupes que nous détaillerons dans le chapitre consacré à la méthodologie.

L'articulation du champ social et de la psychologie clinique sera l'approche caractéristique de notre thèse. Bien que cette articulation existe très peu dans la littérature française sur ce sujet, elle nous semble nécessitée par les matériaux apportés et notre méthodologie. Enfin, mieux connaître et comprendre les mécanismes de la violence conjugale n'aurait d'utilité que par ses effets sur la prévention.

B/ Un objectif de prévention :

Nous pensons que les groupes d'auteurs de violences constituent une mesure efficace, indispensable mais limitée en matière de prévention de la récidive, notamment de la violence physique. Le rapport élaboré par M. Coutanceau (2006) ne demande-t-il pas leur généralisation sur l'ensemble du territoire ? Les différentes expériences réalisées en France comme à l'étranger démontrent leur intérêt dans la mesure où ces dispositifs sont articulés avec l'intervention de la loi et avec une vision globale de la prévention des violences conjugales.

La présente recherche appartient au modèle de la recherche-action dont une définition pourrait être celle-ci que nous empruntons à J. Dubost et A. Lévy : « Une action délibérée, visant un changement dans le monde réel, engagée sur une échelle restreinte, englobée par un projet plus général et se soumettant à certaines disciplines pour obtenir des effets de connaissance ou de sens » (*in* Barus-Michel *et al.*, 2002, p. 398). Dans la présente recherche, l'auteur de la thèse est un des concepteurs et un des acteurs du dispositif étudié. Il est donc nécessaire de préciser notre positionnement.

2.1.2. Positionnement.

Tout au long de cette thèse, nous tenterons de garder une grande vigilance vis-à-vis de notre rapport contre-transférentiel à notre objet de recherche dont nous sommes à la fois un des acteurs, masculin de surcroît.

Cet effet est d'autant plus subtil que les hommes auteurs de violences conjugales ne sont dans leur grande majorité ni des monstres ni des fous, ils sont *presque-comme-tout-le-monde*. Cette *presque-banalité* nous interroge quand 85 % des détenus sont des hommes, quand 85 % des criminels sont des hommes, et que 75 % des suicidés – cette autre violence tournée contre soi – sont aussi des hommes.

Une simple bonne volonté d'objectivité et de distance est sans doute bien insuffisante : le reproche d'androcentrisme est certainement pertinent et il convient de chercher ses manifestations notamment dans le processus transférentiel (Devereux, 1967). Où et comment *a priori* se manifesteraient les différents biais de cette recherche ? Soit dans un contre-transfert de rejet vis-à-vis de ces « malades de la violence », soit dans une attitude trop empathique vis-à-vis de ces « hommes victimes de la vie », soit dans une vision trop idyllique des résultats de cette recherche et de l'efficacité des groupes, soit enfin dans une volonté farouche et aveugle de démonstration de la validité de nos hypothèses.

Ainsi deux attitudes se sont présentées à moi – bien qu'*haïssable*, le moi est obligatoire ici - au cours de l'animation de ces groupes :

- Soit accepter la minimisation de ce qui s'est passé et acquiescer à la gifle : « Ce n'était qu'un soufflet ! ». Les participants repèreraient rapidement que l'animateur est de leur côté, à la différence de l'animatrice qu'ils rangeront du côté des femmes « qui ont tous les droits aujourd'hui ! ».
- Soit majorer les faits comme pour se protéger soi-même par une différence. L'un des auteurs de violence me disait pour justifier son refus de venir dans le groupe : « Je ne voudrais pas être avec des personnes violentes ! » (Pierre, 2003)

Le reproche d'androcentrisme serait encore plus pertinent si le rédacteur de cette thèse ignorait ou voulait ignorer – non pas par oubli mais par cohérence épistémologique – la dimension anthropo-sociologique de la domination masculine.

Une psychologisation exclusive de la violence conjugale telle que nous la trouvons dans certains travaux tronquerait la vision complémentariste et conduirait à éviter la question sociale, et à considérer la thérapie individuelle comme seul recours possible en rejetant les approches sociologisantes ou juridiques. Une position de chercheur doit traquer les évidences et l'on sait que les représentations de domination se donnent pour des évidences naturelles.

Mais cette dimension si importante d'androcentrisme empêche-t-elle toute prise de distance ?

Irène Théry (2007) défend l'idée d'une autonomie du sujet face au déterminisme anthropo-sociologique : n'est-ce pas cette même idée qui nous pousse vers une possible prévention de la violence conjugale ? Si la prévention est possible, voire indispensable, c'est que le paradigme de la domination masculine et son regard sociologique ne sont pas sans faire naître des questions. Il n'est sans doute pas un hasard que ces questions apparaissent lors d'une recherche psychosociale sur les auteurs de violences conjugales...

Le deuxième reproche, celui d'un manque de distance avec l'objet de la recherche est tout aussi pertinent : produire et écrire sur une action où l'on est soi-même fortement engagé, avec un certain militantisme, avec un souci de démonstration, conduit inévitablement à un rapport de proximité avec son objet.

La proximité crée l'évidence, et c'est de l'évidence dont il faut se méfier. Les objectifs, la durée de ce dispositif ainsi que l'effort permanent pour le mener à bien peuvent conduire à une surestimation dans ses conclusions des facteurs internes d'attribution (nos valeurs, nos convictions...). Face à ce risque de connivence ou de rejet, quels moyens mettre en œuvre ?

La réflexion collective est sans doute l'une des réponses les plus efficaces car elle introduit cette distance critique si nécessaire : le dispositif *VIRAGE* est une œuvre collective dont nous relaterons l'évolution plus loin.

Progressivement, nous avons perçu cette évolution où, de menaçant et dangereux pour les militantes de l'aide aux victimes, le dispositif des « hommes violents » est devenu intéressant et utile. De même, la réflexion collective a été présente dans les séances régulières de supervision, une fois par mois, où étaient abordées les situations rencontrées dans les groupes.

L'expérience du suivi psychologique des femmes victimes nous avait amené à cette distance méfiante vis-à-vis du récit fait par l'agresseur mais en même temps à garder une empathie pour écouter des situations de maltraitance vécues par ces mêmes hommes.

Mais la réflexion collective ne suffit pas, il convient d'adopter ce que Patricia Mercader dans son cours d'Epistémologie aux étudiants du Master 2 Recherche de Psychologie sociale de Lyon II, nomme la position « *Meta* ». On comprendra la difficulté d'être à la fois au-dessus et beaucoup à l'intérieur sans déséquilibre... C'est cette position « *Meta* » qui nous a amené à une réflexion contre transférentielle, à douter de l'indoutable, à interroger le paradigme. Si ce déséquilibre est une position mal aisée, elle renforce efficacement le doute permanent : le doute a une vérité c'est qu'il est sans fin.

C'est enfin cette position « *Meta* » qui nous conduira à l'analyse de la demande sociale³ préexistante au dispositif *VIRAGE*. Car nous ferons l'hypothèse que c'est au nom d'une demande sociale que nos financeurs ont choisi de consacrer des crédits à ce dispositif. Cette demande sociale est celle que formulent les financeurs d'un tel dispositif. Nous disposerons pour l'analyser d'un Cahier des charges élaboré lors de la deuxième phase par la DDASS Loire et figurant en annexe. Ce cahier des charges s'avère un document très intéressant car il constitue un regard d'extériorité au dispositif.

La convergence des termes *Meta* et *extériorité* est patente dans l'œuvre de Foucault tant dans la déconstruction et l'analyse des processus judiciaire et l'apparition des sciences humaines dont nous ferons usage tout au long de notre recherche. Auparavant, nous allons préciser le contexte général des violences conjugales et leurs dimensions.

³ Bien qu'implicite au début, cette demande a été par la suite incluse dans un Cahier des charges figurant en annexe.

Première partie : Les dimensions des violences conjugales et la problématique des auteurs de ces violences.

« La réalité, c'est quand on se cogne... » (J. Lacan)

1. Les données statistiques des violences conjugales.

Les questions que nous aborderons ici seront les suivantes : dispose-t-on de données quantitatives permettant de décrire une évolution du nombre de violences conjugales en France ? Ces données permettent-elles de préciser les profils sociologiques des victimes et des auteurs de ces violences ? Quels sont les facteurs qui influent sur le développement des violences conjugales ?

Pour tenter de répondre à ces questions nous utiliserons plusieurs sources venant de recherches (ENVEFF⁴), des statistiques officielles (OND⁵), et d'enquêtes de victimation.

Tout d'abord, précisons les données concernant les violences conjugales et leur évolution.

1.1. L'enquête ENVEFF

C'est la première enquête statistique réalisée en France de mars à juillet 2000 sur les violences envers les femmes auprès d'un échantillon représentatif de 6.970 femmes âgées de 20 à 59 ans, résidant en Métropole et vivant hors institutions. L'enquête ENVEFF (Enquête nationale sur les violences envers les femmes en France) a été commanditée par le Service des Droits des Femmes et le Secrétariat d'Etat aux droits des femmes. Coordonnée par l'Institut de démographie de l'Université de Paris I (IDUP), elle a été réalisée par une équipe pluridisciplinaire de chercheurs appartenant au CNRS, à l'INED, à l'INSERM et aux Universités.⁶

Elle a été effectuée par téléphone selon une stricte confidentialité et dans un anonymat total. La passation du questionnaire durait environ 45 minutes. Les mots *agression* ou *violence* ne sont jamais utilisés, seuls des faits, des actes sont évoqués. Dans chacun des trois cadres de vie (Espace public, travail, couple), on recueille pour les douze derniers mois la présence ou non de faits établis selon différentes formes de violence formant un *continuum* (Fougeyrollas-Schwebel D. & Jaspard M., 2002) :

⁴ ENVEFF : Enquête nationale sur les violences envers les femmes en France

⁵ OND : Observatoire national de la délinquance.

⁶ Voici les noms des personnes composant l'équipe ENVEFF : Maryse Jaspard, Elizabeth Brown, Stéphanie Condon, Léon Marie Firdion, Dominique Fougeyrollas-Schwebel, Annik Houel, Brigitte Lhomond, Marie Josephe Saurel Cubizolles, Marie Ange Schiltz.

- Les agressions physiques
- Les avances sexuelles
- Les agressions sexuelles
- Les pressions psychologiques (Harcèlement psychologique, contrôles, dévalorisation, dénigrement...).

Les résultats sont les suivants :

Tableau 1 – Répartition des faits de violence.

	ESPACE PUBLIC N = 6970	TRAVAIL N= 4756	COUPLE N= 5908
Agressions verbales	13,2 %	8,5 %	4,2 %
Agressions physiques		0,6 %	2,5 %
Avances et agressions sexuelles	1,9 %	2 %	0,9 %
Pressions psychologiques		3,9 %	26,1 % ⁷

Source: ENVEFF, Fougeryrollas-Schwebel D. & Jaspard M., (op cit.)

ENVEFF constate d'abord que c'est dans l'intimité de l'espace conjugal que sont perpétrés le plus de violences. En totalisant tous les cadres de vie, on obtient qu'en un an, 5,8 % de femmes ont été victimes d'agressions physiques et 3,5 % d'atteintes et agressions sexuelles. En extrapolant à l'ensemble des femmes métropolitaines, l'estimation pour l'année 1999 porterait à 900.000 le nombre d'agressions physiques (Fougeryrollas-Schwebel D. et Jaspard M, *op. cit.*).

La moitié des agressions physiques se déroulent dans le cadre du couple actuel : ces délits sont peu déclarés aux autorités.

ENVEFF (Jaspard *et al.*, 2003) constate aussi des taux élevés de faits de violences dans le cadre du travail et du couple concernant les femmes les plus jeunes (20 – 24 ans), moins souvent mariées et sans cohabitation avec leur partenaire : ce qui laisserait à penser que nombre de violences sont imputables à l'ex-conjoint ou lors de la phase de la relation précédant la cohabitation. Dans ces deux cas, la précarité affective et/ou économique est présente. Par ailleurs, la séparation d'avec le partenaire violent facilite grandement la déclaration des faits de violence. Le lien violences dans le couple et violences dans le travail semble pertinent, créant une multi-répétition des violences.

Explorant la question du dépôt de plainte, l'enquête ENVEFF met en évidence que ce recours intervient principalement après des violences physiques. La Police est le recours le plus fréquent après le médecin, en situation de violences conjugales.

L'indice global de violence conjugale (n = 5.908) comprenant l'ensemble des faits de violence (Insultes et menaces verbales, chantage affectif, pressions psychologiques, agressions physiques, viols et autres pratiques sexuelles imposées) est de dix (Jaspard *et al.*, *op. cit.*).

Cet indice est à interpréter de la façon suivante : une femme sur dix est victime de violence conjugale – la notion de violence comprenant l'ensemble des manifestations indiquées plus haut.

L'enquête ENVEFF donne aussi un éclairage quantitatif sur le phénomène de reproduction de la violence. Parmi l'ensemble des femmes enquêtées, une sur trois a vécu

au moins une situation difficile pendant son enfance (2003, p. 52) : 16 % ont constaté de graves tensions ou un climat de violence, entre leurs parents, 8 % sont entrées en conflit avec l'un d'entre eux, voire les deux, et 3 % ont enduré des sévices et des coups répétés. De plus, 11 % des femmes ont souffert de la dépendance à l'alcool ou à la drogue d'une des personnes avec qui elles vivaient. L'association entre l'alcoolisme du père et les violences entre les parents est très forte. Les femmes qui ont cumulé dans leur enfance les difficultés inventoriées présentent des taux de violences conjugales trois fois plus élevés que la moyenne. La répétition de mauvais traitements physiques, infligés au cours de l'enfance, multiplie par cinq le risque d'être en situation « très grave » de violences conjugales.

1.2. Les données de l'Observatoire national de la Délinquance.

En France, selon l'Observatoire National de la Délinquance (OND, juillet 2008), les violences conjugales représentent plus du quart des violences volontaires aux personnes (soit 25,6 % de l'ensemble des faits constatés de violences volontaires sur personnes de 15 ans et plus en 2007).

Plus de 47.500 faits de violences volontaires sur femmes majeures par conjoint ou ex-conjoint, ont été déclarés aux autorités en 2007 en France métropolitaine et dans les quatre départements d'outre mer.

L'OND évalue, en complément des données fournies par l'étude des dépôts de plaintes enregistrés par les services de Police et de Gendarmerie, à 2,3 % des femmes de 18 à 60 ans victimes de violences physiques, soit environ 410.000 femmes pour les deux années 2005 et 2006. Ce nombre est obtenu à partir de l'enquête annuelle de victimation « Cadre de vie et sécurité – 2007 » développée avec l'INSEE⁸. Cette méthode a permis d'interroger directement plus de 10.000 personnes de 18 à 60 ans. En 2007, cette enquête est la première et ne permet pas d'établir une tendance d'évolution. Cependant, le grand mérite d'une telle approche est de permettre la distinction entre fait établi et fait déclaré. Sur les 410.000 femmes victimes de violences physiques durant les années 2005 et 2006, environ 20 % ont déposé plainte.

Si nous comparons les chiffres obtenus par les deux sources, nous obtenons des données de valeur similaire et cohérente.

Annuellement, selon l'OND, le nombre de faits déclarés de violences conjugales serait d'environ 45.000. Le nombre de faits établis non déclarés multiplierait considérablement le nombre de faits de violences réels soit plus de 250.000 faits. Parallèlement, ce serait plus de 250.000 femmes majeures qui seraient victimes de violences conjugales soit en 2007, près de 2,3 % des femmes de 18 à 60 ans.

Qu'en est-il des violences subies par les hommes ? Aucun chiffrage officiel ne fait apparaître cette forme de violence, seule l'enquête de victimation « Cadre de vie et sécurité – 2007 » nous apporte des indications. Presque aucune victime de sexe masculin n'a déposé plainte pour faits subis de violence, bien qu'une estimation de cette même enquête porterait à 63.000 le nombre de victimes masculines, donnée non négligeable, extrapolée à partir des déclarations d'enquêtés.

Ainsi, le nombre de victimes féminines serait trois fois supérieur à celui des victimes masculines.

⁸ Il est important de noter les différences dans les données recueillies : les statistiques officielles de l'OND sont constituées de deux sources : l'une représente l'activité des institutions policières et judiciaires en terme de cas, l'autre – les enquêtes de victimation – représente des situations individuelles et comptabilise des victimes.

En matière de violences conjugales, il existe une forte disparité interdépartementale.

Si la moyenne nationale en 2007 est de 18,7 faits de violences pour 10.000 femmes majeures (la moyenne est de 14,3 en 2004), nous obtenons le classement suivant en cinq catégories:

- 1/ Les départements aux taux les plus élevés⁹ : 50 faits pour 10.000 femmes majeures en Seine Saint-Denis et en Guyane et 30 faits dans le Val d'Oise.
- 2/ Les départements ayant un taux compris entre 20 et 30 faits (pour 10.000 femmes majeures) sont les suivants : La Réunion, la Seine et Marne, l'Essonne, la Somme, le Nord, les Bouches du Rhône, l'Oise, le Pas de Calais, l'Eure, le Loiret, la Gironde et la Haute Garonne. Ainsi, sur les treize départements ayant le taux le plus élevé, on trouve quatre départements de la région parisienne, quatre départements situés au nord de Paris, les quatre départements d'Outre-mer et le département des Bouches du Rhône. Notons qu'il n'y a pas de lien direct de proportionnalité entre le nombre de femmes majeures et le nombre de faits de violences par conjoint. L'exemple de Paris est patent : le taux de faits déclarés est de 20,2 (pour 10.000 femmes majeures).
- 3/ Les départements ayant un taux entre 15 et 20 (pour 10.000 femmes majeures) : l'Aisne, la Marne, le Cher, le Loir et Cher, l'Eure et Loire, le Calvados, la Seine-Maritime, le Haut-Rhin, la Haute-Marne, la Meurthe et Moselle, les Hautes-Alpes, l'Ariège, le Tarn et Garonne, le Gard, l'Hérault.
- 4/ Dans 38 départements, le taux est compris entre 10 et 15 (pour 10.000 femmes majeures). La majorité des départements se situent pour la plupart dans une zone centrale qui va de la Franche-Comté jusqu'à la Bretagne en passant par l'Auvergne. Pour le département de la Loire, le taux est de 12,6 (pour 10.000 femmes majeures), taux comparable à celui de la moitié des départements français. On peut considérer le département de la Loire comme un département moyennement concerné par les violences conjugales déclarées.
- 5/ Les départements qui ont un taux égal ou inférieur à dix : le Cantal, les Vosges, les Ardennes, la Dordogne, la Creuse, la Lozère, le Lot, la Vendée, le Maine et Loire, l'Ain.
- Le lien entre l'ensemble des faits de violences et les violences exercées contre des femmes majeures s'avère complexe. L'OND comptabilise les faits de violences conjugales comme une partie des violences aux personnes. Ces deux données peuvent évoluer différemment, en l'occurrence, ces données ici évoluent en sens contraire. Devant une telle variation, on peut être amené à voir modifier le mode de collecte, ce qu'a promis récemment, en 2009, A. Bauer, directeur de l'OND.
- Le département de la Seine Saint-Denis présente un cas particulier : entre 2004 et 2007 les faits constatés ont augmenté de 87 % correspondant à 1.334 faits supplémentaires. Un meilleur accueil des victimes, le renouvellement de campagnes médiatiques depuis 2004, la coordination mobilisée des administrations et des associations concernées auraient-ils pour conséquence l'augmentation des plaintes ?

Comment analyser cette disparité interdépartementale si ce n'est en faisant référence à des contextes socio-économiques particuliers ? A la présence d'une forte urbanisation ? A une population comportant des caractéristiques de fragilité sociale et économique ? Nous sommes donc amené à nous interroger sur le lien existant entre ces faits de violence et le déterminisme des facteurs sociaux.

1.3. Les violences conjugales sont-elles liées à des facteurs sociaux ?

L'enquête ENVEFF conclut à la présence des violences conjugales dans l'ensemble des milieux sociaux.

Cependant quelques résultats montrent l'influence du milieu social sur les violences.

- Le niveau d'études : les femmes dotées d'un diplôme d'études supérieures sont plus fréquemment dans une situation de violences « très graves » que les autres femmes moins diplômées. L'explication que nous tirons de notre propre pratique résiderait dans le fait que ces femmes espèrent davantage dans le dialogue que dans le recours – souvent honteux – au judiciaire. Cet espoir dans un dialogue conjugal sans cesse déçu induit un climat de tension croissant, la perpétuation des situations de violence et augmente leur gravité. Nous reprendrons plus loin ce point important du rapport des violences conjugales avec l'appartenance à une classe sociale.
- La catégorie socioprofessionnelle et emploi : le tableau suivant montre la proportion de femmes en situation de violences conjugales selon leur catégorie professionnelle et sociale et leur statut d'activité :

Tableau 2 – Le travail des femmes.

Catégorie socio professionnelle et statut d'activité	Taux global
Actives occupées	
Agricultrices, artisanes, commerçantes, chefs d'entreprise	7.7
Cadres, professions intellectuelles	9.4
Professions intermédiaires	8.6
Employées	8.5
Ouvrières	8.1
Chômeuses ou inactives	
Chômeuses indemnisées	12.8
Chômeuses non indemnisées	15
Etudiantes	12.2
Retraitées	15.5
Inactives ayant travaillé et en congé de longue durée	10.7
Inactives n'ayant jamais travaillé	8.2
ENSEMBLE	9.5

Source : Brown, Fougeyrollas-Schwebel & Jaspard, 2002.

Au vu de ce tableau, peut-on soutenir que les violences conjugales, si elles sont présentes dans tous les milieux sociaux, soient indépendantes des facteurs sociaux ? Certes, on est loin de l'équation classes défavorisées égale classes dangereuses et violentes, mais est-on si éloigné de l'importance à donner à la précarisation et à l'instabilité professionnelle ? Ces facteurs d'instabilité sont-ils présents au même degré dans toutes les classes sociales ?

Ainsi les insultes, le chantage affectif ou les menaces se conjuguent différemment selon la position sociale : les femmes issues des catégories les plus défavorisées se déclarent

plus souvent insultées, tandis que menaces et chantage s'observent dans tous les milieux (Jaspard, 2001).

L'instabilité professionnelle est un facteur favorisant les violences conjugales (Jaspard *et al.*, 2003, p. 43).

Le professeur Henrion (2003) reprenant les données de l'enquête ENVEFF indique que les chômeuses et les étudiantes ont l'indicateur de violences le plus élevé. Ainsi l'absence d'autonomie financière des victimes serait un facteur induisant une situation de violence. Henrion note que « si la violence conjugale ne suit pas la hiérarchie sociale, une grande instabilité professionnelle et le retrait du monde du travail semblent favoriser l'émergence de situations de cumul de violences » (*op. cit.* p. 15 et 16). Et encore : « Pour l'un et l'autre des partenaires, avoir vécu une seule fois une période de chômage accroît relativement peu le développement de situations de violences conjugales, en revanche la multiplication des périodes de chômage double la proportion globale des situations de violences et triple celle des « violences gravissimes ». » (*op. cit.* p. 16).

Les chômeuses et les étudiantes semblent plus exposées que les femmes ayant un emploi. Les violences physiques sont perpétrées dans tous les milieux mais parmi les femmes de plus de 25 ans, les cadres rapportent nettement plus d'agressions physiques : 4 % en déclarent au moins une, contre 2 % des employées ou professions intermédiaires. Les femmes cadres réagissent-elles comme les ouvrières ou les employées devant une situation de violence conjugale ? Peut-être ont-elles davantage recours à une médiation de l'entourage, à l'espoir d'une possibilité de dialogue, à une capacité de compréhension, dans une vision égalitaire du couple ? Ayant une certaine sécurité tant personnelle qu'économique, par leur position sociale, il leur est plus facile de croire dans l'évolution positive de leur conjoint. En même temps, une certaine honte sociale maintient aussi le secret de l'intimité. Dès lors ce qui va leur apparaître insupportable, ce seront des situations « graves » ou « très graves » avouables lors d'une enquête anonyme et sans conséquences mais inavouables à leur entourage familial ou professionnel.

Les professions intermédiaires et les employées présentent les plus bas niveaux de violences conjugales : « Les couples modernes construits sur la réciprocité appartiennent principalement à ces groupes socioprofessionnels. Ces nouvelles classes moyennes au cœur des transformations sociales et des nouveaux rapports hommes/femmes, pour peu qu'elles connaissent une relative stabilité d'emploi, tricotent des histoires familiales en conformité avec les normes culturelles et les représentations sociales » (Jaspard *et al.*, *op. cit.* p. 42). Cette réflexion des auteurs de l'enquête ENVEFF rejoint l'analyse de Mucchielli (2008) dont nous préciserons les éléments plus loin. En effet, ces « normes culturelles » et ces « représentations sociales » seraient-elles celles en référence à un couple pacifié, dialoguant ? La pacification des mœurs serait nécessaire à une bonne insertion économique.

L'accroissement des taux de situations « très graves » est particulièrement important dans les couples dont un membre est au chômage sans indemnités. Dans le même sens, les femmes inactives à la suite de périodes travaillées sont particulièrement exposées aux violences les plus graves.

Et encore : les femmes travaillant à temps partiel affrontent plus de situations violentes que celles qui travaillent à temps plein.

Il se trouve confirmé que, davantage que la catégorie socioprofessionnelle de chacun des conjoints, c'est leur situation par rapport à l'emploi qui est déterminante dans la variation

des taux de violence conjugale. Cette détermination est encore plus marquée lorsque c'est l'homme qui est exclu du marché de l'emploi.

« Le manque d'argent, lié aux situations de précarité, la dépendance des femmes sans aucun revenu ou qui ne possèdent pas de compte bancaire sont autant de facteurs aggravants des situations de violence conjugale » (Jaspard *et al. op. cit.* p. 47).

Si l'on pouvait résumer sommairement les résultats de l'enquête ENVEFF quant au profil social des victimes, on obtiendrait le profil de femmes à instabilité et à précarité économiques déterminantes, indépendamment de leur position sociale et notamment leur appartenance à un groupe socioprofessionnel.

Cette indépendance vis-à-vis de la catégorie socioprofessionnelle est relative car l'on peut penser que la précarité économique touche davantage les couples où les deux partenaires occupent une position sociale modeste.

Afin de préciser ce point qui nous semble important, nous confronterons toutes ces données concernant les victimes avec celles concernant les auteurs.

1.4. Conclusions de l'approche statistique.

Il est difficile d'évaluer précisément le niveau quantitatif des violences conjugales : entre le chiffre de 900.000 femmes victimes estimé par ENVEFF et celui de 250.000 estimé par l'OND, l'écart est important. Pourtant, à examiner de près les taux de violences, nous constatons des similitudes, notamment dans le taux de 2,5 % qui correspond pour ENVEFF au taux de violences physiques et pour l'OND celui de 2,3 % au taux des faits de violences déclarées et non déclarées. Quand on souligne que ce sont les violences physiques qui déclenchent le dépôt de plainte, nous retrouvons la même logique et la même valeur. L'écart pourrait être expliqué par une mesure des violences différente, ENVEFF prenant en compte l'ensemble des faits violents selon la notion de *continuum*, alors que l'OND ne prend principalement en compte que les violences physiques.

Les violences conjugales augmentent-elles ?

L'OND répond positivement à cette question : elles ont augmenté de 30 % depuis 2004. Le taux moyen des faits déclarés par département a augmenté. Depuis trois ans (de 2005 à 2007) ce serait 11.350 faits déclarés supplémentaires. Les violences conjugales évoluent au même rythme que l'ensemble des violences volontaires. Les violences sur femmes majeures par conjoint contribuent de façon croissante à cette évolution car elles constituent plus de la moitié de l'accroissement de ces violences volontaires.

Ce sont les faits de violences conjugales ayant entraîné une ITT – Incapacité Totale de Travail¹⁰ – de moins de huit jours qui ont augmenté de près de 40 % entre 2004 et 2007.

Comment expliquer cette augmentation ? Est-elle due à un nombre de victimes plus important ou à un taux de plaintes plus élevé ou encore à une attention plus importante des forces de Police ?

Le rapport sur la criminalité en France (rapport de l'OND, 2008) reprend quelques caractéristiques des victimes de violences conjugales mises en évidence par l'enquête de victimation « Cadre de vie et sécurité, 2007 ». Plus de 17.000 ménages ont été questionnés.

¹⁰ ITT : L'incapacité totale de travail est à distinguer de la notion d'arrêt de travail. L'ITT est évaluée par un médecin, notamment par un médecin légiste assermenté.

- Ce sont les plus jeunes – donnée concordante avec ENVEFF - les femmes de 18 à 24 ans qui déclarent le plus souvent avoir subi des violences physiques. L'auteur est soit le conjoint soit un membre de la famille.
- La séparation comme le divorce est un événement amenant une plus grande fréquence de déclaration de faits de violences.
- Une plus grande fréquence de déclaration est aussi présente chez les personnes appartenant aux familles monoparentales.
- Trois autres facteurs sont mis en évidence comme facteurs accentuant la déclaration de faits de violences : le chômage, le fait d'habiter un logement en location soit en HLM. soit hors HLM., le fait de résider dans une zone urbaine sensible (ZUS.). A l'inverse, le fait d'habiter une zone rurale n'est pas un facteur d'accentuation.
- L'enquête montre que les femmes du niveau CEP/BEPC constituent la proportion la plus importante des déclarantes de faits de violences.

Quant aux auteurs des violences conjugales, sur un total de 85.000 plaintes déposées par leurs victimes, près de la moitié concernent un ex-conjoint alors que les victimes d'un ex-conjoint représentent seulement près de 15% des victimes déclarées, ce qui tendrait à démontrer d'une part la difficulté du dépôt de plainte vis-à-vis d'une personne vivant sous le même toit et d'autre part l'importance de la répétition des délits dans le cas d'une séparation conjugale. Dans la grande majorité des cas de séparation et de violences, c'est la femme victime qui va porter plainte et aussi partir du domicile commun.

La description de ces auteurs qu'en font Chetcuti et Jaspard (2007) est intéressante : « Les hommes violents n'ont pas de caractéristiques sociales spécifiques. ... des hommes ordinaires. Certains présentent cependant des profils psychologiques particuliers ; souvent lâches, égocentriques et égoïstes, ils souffrent, quelle qu'en soit l'origine, d'une peur de non-reconnaissance, de l'angoisse d'être abandonnés, de ne pas être aimés. Intrinsèquement, les hommes violents n'ont pas ou ont mal intégré les modifications des rapports de sexe. Lorsque les femmes tentent d'affirmer leur autonomie, les partenaires ancrés dans le système patriarcal de l'autorité masculine les accusent d'être elles-mêmes dominatrices, violentes, égoïstes » (p. 101).

Pour l'essentiel, continuent-elles, « les partenaires violents présentent à l'extérieur une image débonnaire ... La négociation est exclue de l'exercice de la violence conjugale, la réplique n'est jamais possible. » (*Ibidem*).

En conclusion, l'enquête ENVEFF – la première - a fait enfin sortir de l'intimité obscure du foyer domestique la question de la violence faite aux femmes. Les données statistiques les plus récentes montrent l'importance de ces réalités. Mais pourquoi ce phénomène, au-delà des chiffres toujours discutables, a-t-il une telle ampleur ? Pour répondre au mieux à cette question, il faut faire appel au contexte socioanthropologique des rapports homme/femme.

2. Le contexte anthropologique et sociologique des violences conjugales.

Les chiffres sur les violences conjugales montrent un phénomène social collectif d'envergure même si les différences propres à chaque situation ne sont pas négligeables. On est donc en droit de se demander si les rapports homme/femme ne seraient pas marqués

naturellement du sceau du conflit, de l'affrontement. L'amour ne serait pas un sentiment idyllique mais un sentiment traversé par l'ambivalence. Amour et haine, amour et jalousie (Durif-Varembont, 2002b), amour et adultère (Houel, 2004), amour passionnel et désir de meurtre (Houel, Mercader et Sobota, 2008). Désenchantement de l'amour ? L'amour serait-il le seul domaine propice au désenchantement ? Les sociologues actuels, de Baudrillard (1970) à Touraine (1982) en passant par F. Dubet (2002), et Castel (2003), nombreux sont ceux qui ont pronostiqué les lendemains du désenchantement, la fin des grands récits, des grandes idéologies, célébré la solitude d'*Ego* face à lui-même.

Constatant le grand nombre de violences conjugales, on peut s'interroger sur la vie en couple qui évoluerait *naturellement* vers des faits de violence au terme de crises, de disputes. Le « *couple violent* » comporterait-il des caractéristiques spécifiques, sociales et/ou psychologiques ? La violence au sein d'un couple est-elle fatale destinée, symptôme ou cause ? Peut-on déceler des signes avant-coureurs de cette violence ?

2.1 Le couple, lieu d'affrontement et de domination ?

C'est la thèse que défend la philosophe Sylviane Agacinski (2008). Elle constate le caractère dramatique des rapports hommes/femmes. Ces rapports évoluent au sein d'une histoire : « Destiné à établir la filiation, en particulier le lien paternel toujours incertain, le mariage devait construire les conditions d'une paix des sexes dans la famille. Mais le prix de cette paix, dans notre histoire, aura été la subordination de l'épouse à l'autorité paternelle de l'époux, au sein de l'union conjugale, autrement dit la hiérarchisation des sexes » (*op. cit.*, p. 203). Et encore plus loin : « La crise du mariage, à partir de la fin du 19^e siècle, ne peut pas se comprendre sans l'effacement progressif de cet arrière-plan religieux au profit d'une conception désacralisée du mariage, d'un discrédit de l'autorité masculine et d'une contestation de la préséance du père sur la mère. Le retrait du divin laisse l'homme et la femme confrontés à l'énigme de leur différence et de leur rivalité » (*ibidem*, p. 204).

La question des sexes est la question de l'altérité, une altérité faite de similitudes et de différences : le conflit - qu'une pièce de théâtre d'Elsa Solal nomme *L'autre guerre* - est inévitable. Pour J. Lacan (1975) dans le séminaire « Encore », l'amour fusionnel est une illusion. L'amour est un impossible, de plus l'entrée en amour ne peut faire oublier la part de haine, *l'hainamoration* (Houel et al., 2008, p.174). Nous rejoignons la conception freudienne de l'existence conjointe de l'amour et de la haine, coexistence qui va se concrétiser dans l'étape de la déception. Déception, désenchantement, guerre des sexes...

Nous voyons sur cette question du rapport des sexes se dessiner deux positionnements différents : l'un de type essentialiste, l'autre de nature différentialiste. L'essentialisme dont l'une de ses principales manifestations serait le psychologisme, décrira les termes de ce rapport avec les concepts d'homme et de femme sans référence aux déterminismes sociaux. Le concept de sujet si souvent utilisé par l'essentialisme psychologique va jusqu'à gommer l'identité de sexe et toute identité sociale, il devient mythique et universel parce qu'exemplaire. Un seul cas singulier vaut pour tous les autres.

Le différentialisme au contraire va s'attacher à produire des figures féminines et masculines insérées dans la réalité du quotidien. Il semble que ces deux approches, présentes dans le mouvement féministe, n'éclairent pas de la même façon la question posée. Dans la défense du différentialisme qui est une des constantes du positionnement de cette thèse, nous nous référerons aux réflexions notamment d'Irène Théry (2008).

En conclusion sur le « Drame des sexes », S. Agacinski ouvre la réflexion à une dimension philosophique : « Celui-ci n'est pas la représentation d'une crise qui, demain, pourra être résolue une fois pour toutes mais celle d'un conflit qui revient en dépit d'éléments nouveaux et circonstanciels, parce qu'il trouve sa source dans l'énigme de la génération sexuée, c'est-à-dire de la condition mortelle des vivants que nous sommes, et dans cette altérité singulière : celle de la sexualité... C'est la certitude que tout va recommencer. » (p. 210).

S. Agacinski ne manque pas d'argument dans son approche philosophique mais prend-elle en compte l'historicité de ce rapport des sexes? Elle élève les concepts d'homme et de femme au rang de sujets mythologiques et nous décrit la guerre éternelle que ces sujets se livreraient depuis la nuit des temps, sans repos, sans fin. Pourrait-on suggérer à S. Agacinski que sa vision essentialiste est peut-être celle de ces ombres qui passaient au sommet de la caverne et que la vision qu'elle semble nous proposer, est une image construite, incomplète, déformée ? Construite et incomplète, oui, car les évidences sont toujours l'occultation d'autres réalités, ou simplement de la réalité.

Pour aborder les différentes dimensions plus qualitatives des violences conjugales, il est intéressant de commenter l'article de Fabienne Kuenzli-Monard (2001) présentant un panorama de onze théories déclinées en sept niveaux constituant autant d'explications de la violence domestique.

Un premier niveau attribue la violence à l'intérieur de la personne, soit à cause d'un problème de santé mentale, soit par un manque de contrôle sur soi.

Un deuxième niveau localise la violence dans le développement de la personne, soit comme la répétition des comportements pathogènes, soit par un processus d'apprentissage induit par ces comportements pathogènes. Dans ce même niveau, on trouve enfin la théorie du blocage d'origine psycho-sexuel.

Le troisième niveau localise la cause de la violence au sein des relations humaines : la théorie du contenant dans laquelle « les hommes sont comparés à de grands réceptacles qui peuvent tolérer une capacité donnée de frustrations, d'insatisfactions ou de colère. Passé un certain seuil et en réponse au stress, la personne perd son équilibre et libère le surplus par une décharge d'énergie, en l'occurrence, un acte violent. » (Kuenzli-Monard, *op. cit.* p. 402). Il est intéressant de noter que cette théorie du contenant fait appel à des facteurs sociaux (Stress, pressions ou problèmes liés au travail, précarité économique, etc.). Doit-on en conclure comme le fait Kuenzli-Monard, que l'homme a de fait peu de responsabilité ? Nous pensons qu'il manque à cette théorie d'autres éléments dont nous parlerons plus loin et que nous regrouperons autour de l'attitude d'évitement.

Toujours à ce troisième niveau, l'on trouve le modèle de la frustration-agression. Ce modèle associe de façon automatique un vécu de frustration et l'acte de violence. Cette théorie oublie-t-elle que la frustration comme la séparation (Durif-Varembont, 1997) font partie du quotidien et contribue au développement et à la maturité des personnes ?

Au quatrième niveau, figure la théorie des blocages de la communication. Les hommes qui agissent violemment souffrent d'une pauvreté communicationnelle.

Au cinquième niveau, il est fait état des conséquences de l'utilisation d'alcool ou de drogues. Kuenzli-Monard synthétise ces comportements addictifs sous les termes de théorie de la désinhibition. Les recherches mentionnées à ce propos constatent que ces comportements addictifs sont associés mais non inducteurs. Pour notre part, nous souscrivons à cette distinction importante.

Au sixième niveau, la violence est attribuée à l'interaction du couple, dans une circularité du conflit. L'approche est de type systémique sans que la responsabilité de l'agresseur soit niée.

Le septième niveau fait appel aux théories féministes. Ainsi la dimension socioculturelle impute aux structures sociales, par les traditions, les normes et les idéologies, la responsabilité du maintien de la violence. Ce niveau constitue la toile de fond de la violence conjugale. A ce titre nous allons commencer par en exposer le contenu.

Proche de ces réflexions, l'anthropologie, reprenant d'une certaine manière ce concept d'altérité irréductible, lui donne le nom de la domination masculine.

Phénomène social, la violence conjugale est l'expression la plus visible de la domination masculine. La définition que donnent Guionnet et Neveu (2004) de la domination masculine nous semble largement incomplète : ils la caractérisent comme « une domination système, au sens probabiliste et statistique de résultats d'un ensemble de mécanismes sociaux qui concourent à créer un complexe d'avantages, de primautés masculines » (p. 242). Cette définition sociologisante fait appel à une description systémique, description mais non explication. Car les « primautés masculines » indiquées plus haut sont loin d'être généralisables. La domination masculine n'est pas un simple rapport de pouvoir entre les hommes et les femmes. La domination masculine, croyons-nous, a une dimension et un effet plus importants, celui de conforter les rapports sociaux de domination induits par le système économique et leur perpétuation.

Quant à l'approche anthropologique, F. Héritier définit ainsi la domination masculine : « La domination masculine existe, agissante, opprimante, violente, dans bien des sociétés de notre monde contemporain, mais aussi de façon moins voyante, symbolique, inculquée dans les rites et les imaginaires masculin et féminin dès l'enfance, fonctionnant de manière évidente, comme naturelle et allant de soi, par prétérition, dans notre propre société comme dans toutes les cultures et dans toutes les civilisations » (2005, p. 93) et encore : « Une hiérarchie des catégories de sexe (mâle/femelle) telle que le sexe masculin et les caractères, fonctions et prérogatives qui lui sont attribués collectivement sont considérés comme supérieurs au sexe féminin et aux caractères, fonctions et champs qui lui sont réservés. Hiérarchie qui se traduit par ce que l'on appelle la « domination masculine » » (*Ibidem*, p.10).

Comment F. Héritier en arrive-t-elle à ce concept de domination masculine ?

F. Héritier (2005) définit ainsi dans un long entretien son positionnement :

« Je suis structuraliste. Et non différentialiste, ni culturaliste... Les différences sont essentielles et les cultures autonomes, sans quoi il n'y aurait pas de possibilité de recherche d'invariants universels. La différence est la nécessité première de la recherche de structures universelles... La différence est toujours présente, mais des ensembles de phénomènes qui semblent radicalement différents relèvent cependant des mêmes structures de pensée... Ce que j'ai fait, personnellement, c'est considérer que la structure était déjà dans les choses et qu'il fallait examiner comme tributaires d'une analyse structurale non pas seulement des faits sociaux considérables, tels que les systèmes de parenté ou les systèmes mythiques, mais aussi que le corps lui-même est porteur de sens » (p. 122).

F. Héritier (2005) complète ainsi sa démarche de pensée au travers du concept de valence différentielle des sexes :

Au premier chef, c'est une équation. C'est un rapport qui vient de l'analyse d'un certain nombre de terminologies de parenté et qui met en évidence des butoirs pour la pensée (en italiques dans le texte), c'est-à-dire des éléments qui, comme le même et le différent, ont toujours été là de toute éternité et qui seront toujours là. La valence différentielle des sexes, c'est la prise en considération de ce que les parents précèdent les enfants et les aînés précèdent les cadets. Cela se traduit sans besoin de le dire ou de le préciser, par une équivalence établie par l'esprit humain entre des catégories abstraites. Ainsi le rapport antérieur/postérieur équivaut à supérieur/inférieur : les cadets sont aux aînés et les enfants aux parents dans un rapport d'inférieurs à supérieurs parce qu'ils sont venus après eux... La valence différentielle des sexes est un mode de pensée universel... Cela part toujours de ces butoirs de la pensée qui sont des évidences... La première est que le monde du vivant animal observé est divers, mais que toutes les formes vivantes sont parcourues par la même différence qui est la différence anatomique et physiologique du sexe... Le même et le différent, la même et la différence, sont des catégories princeps de notre expérience vitale née de cette évidence. Elles vont servir de moule à l'expression de la pensée et c'est sur cette opposition que sont bâties les catégories conceptuelles qui nous servent à penser. (p. 140).

Le choix de ces deux citations un peu longues est justifié par leur contenu synthétique et fondamental. La base des constats et des observations de F. Héritier est d'ordre anatomique et physiologique originant la différence des sexes. Ces constats ont pour elle, un caractère irréductible et omniprésent dans l'opposition du même et du différent. Sur cette base, ont été créés, intellectuellement, des modes de pensée qui opposent des caractères et les attribuent à l'un ou l'autre des deux pôles : l'actif/le passif, le chaud/le froid, le rationnel/l'irrationnel...

F. Héritier continue son raisonnement ainsi : « Ces catégories mentales sont certainement nécessaires pour penser, mais on observe deux choses, à l'examen de sociétés diverses, c'est qu'elles sont généralement affectées des signes masculin et féminin... et d'une valeur hiérarchique » (*op. cit.* p. 141). La pensée binaire répartit de part et d'autre les qualités et les caractéristiques que les structures sociales vont imputer consciemment ou non – effet « d'une adhérence aveugle au monde », selon l'heureuse expression de G. Picard cité par Héritier (1996, p. 10), au féminin ou au masculin.

La domination masculine repose « de façon naturelle donc **évidente** (souligné par nous) sur un ensemble de pensée organisé par exemple en un système binaire de représentations qui nous montre partout dans le monde le féminin associé à la douceur et le masculin à la violence... définition commune du genre. » (*Idem*, p. 94). Les connotations masculines sont représentées et comprises dans un sens de supériorité par rapport aux connotations féminines. Pourquoi ?

Le moteur de la hiérarchie des représentations pour F. Héritier est « dans l'appropriation de la fécondité et sa répartition entre les hommes » et encore « ce n'est pas l'envie du pénis qui entérine l'humiliation féminine mais ce scandale que les femmes font leurs filles alors que les hommes ne peuvent faire leurs fils. Cette injustice et ce mystère sont à l'origine de tout le reste, qui est advenu de façon semblable dans les groupes humains depuis l'origine de l'humanité et que nous appelons la « domination masculine » (*Ibidem*, p. 23) qui « est

fondamentalement le contrôle, l'appropriation de la fécondité de la femme, au moment où celle-ci est féconde » (*Ibidem*, p. 88).

Exprimé différemment, c'est une incompréhension pour les hommes que les femmes fassent des enfants des deux sexes. Produire du différent à partir du semblable. Ce que veulent les humains, affirme F. Héritier, c'est comprendre. A quoi sert le sexe masculin ? Les réponses à cette question constituent à elles seules une histoire des représentations de la hiérarchie des sexes (Laqueur, 2005).

Pour assurer cette tâche de reproduction à la fois du semblable et du différent, les humains se sont rendus compte, poursuit F. Héritier, que les rapports d'alliance se manifestant par le mariage, nécessitaient une union exogame. L'exogamie suppose le droit de propriété des hommes pour échanger leurs sœurs et leurs filles avec celles d'autres hommes. Dans le passé ce sont toujours les hommes et non les femmes qui échangent des femmes. Caractérisant cette domination sur la femme, F. Héritier parle de « modèle archaïque dominant ». Les femmes ont été perçues, voulues mises au service de l'autre sexe, pour tout besoin.

Pour ce même auteur, l'inégalité masculin/féminin n'est ni un effet de nature ni un effet d'origine socio-économique : « Elle a été mise en place par la symbolisation dès les temps originels de l'espèce humaine à partir de l'observation et de l'interprétation des faits biologiques notables. » (2002, p. 14). F. Héritier se défend d'avoir parlé d'humiliation, de revanche, de mainmise ou d'oppression de la part des hommes. Elle invite à la révélation de la mise en place d'un système structuré – *structuralisé* pourrait-on dire ? -. Pour elle, ce système a pu prendre forme grâce à la contribution des deux sexes, grâce à l'acceptation des dominées.

Pour notre part, il est difficile d'adhérer à l'exclusivité de cette vision symbolisatrice de la domination et surtout à son invariance spatiale ou temporelle, car elle passe sous silence l'historicité et ses variabilités de cette domination. Elle fait la part belle aux changements de mentalité, changements précaires qui nous conduiraient à penser qu'un travail cognitif individuel où la conviction personnelle l'emporterait, serait suffisant pour faire évoluer définitivement les rapports de domination. L'expérience des groupes d'auteurs de violences nous amène à la conclusion qu'un tel travail cognitif, bien que nécessaire, est la plupart du temps insuffisant.

La représentation symbolique a-t-elle une autonomie en regard des rapports sociaux d'une société donnée ? Répondre positivement amène F. Héritier à croire à l'efficacité d'un engagement basé sur la clarté et la conviction des arguments. (*Idem*, p. 15) et à guetter la moindre évolution de la pensée dominante.

F. Héritier s'explique sur la question de l'invariant : « L'invariant n'est pas un contenu constant, c'est un rapport établi par l'esprit entre deux concepts, définissant un cadre de pensée lequel peut être meublé de façon différente selon les cultures, ou dans la même selon les époques... Les invariants ne sont donc pas des universaux au sens que les philosophes donnent à ce terme. » (2003, p. 213). Pour l'auteur de « Dissoudre la hiérarchie », la valence différentielle des sexes est différente de la notion de domination masculine : la première étant conçue comme un cadre de pensée invariant, la deuxième comme une notion susceptible d'évolution notable, évolution que F. Héritier croit reconnaître dans la généralisation de la contraception, et dans l'action des femmes pour l'égalité. L'articulation qui résumerait le plus clairement la pensée de F. Héritier serait la suivante : « la valence différentielle des sexes s'exprime concrètement dans une hiérarchie uni orientée qui implique pour se maintenir la domination masculine » (op. cit. p. 215).

F. Héritier distingue hiérarchie des sexes et différences des sexes : elle souhaite la disparition de la première et maintient l'existence nécessaire et invariante de la seconde. La notion d'invariant est fortement contestée par certains auteurs, notamment M. Godelier (2004) qui s'oppose à la thèse de l'universalité de l'échange des femmes par les hommes.

2.2. Et la domination masculine ?

A la suite de C. Lévi-Strauss pour qui la domination masculine est posée comme la condition de l'émergence de la parenté humaine, une sorte de fait transhistorique lié au symbolique, F. Héritier, cherchant à modéliser des structures universelles visant à rendre compte de l'intelligibilité de ces mêmes structures, a adopté de façon tardive la notion de domination masculine. Cette notion par contre fut utilisée depuis les années 1970 notamment par Maurice Godelier et puis par Pierre Bourdieu.

Bourdieu dans son ouvrage sur la domination masculine (1998) - sans jamais mentionner une seule fois les travaux de sa collègue au Collège de France - vient affirmer que ces structures universelles invariantes sont aussi le produit d'une historicisation. La domination masculine a sa propre histoire dont les évolutions varient au gré des conditions sociales de leur apparition. Même lorsqu'il y a symétrie sociale, P. Bourdieu constate « un coefficient symbolique négatif ». Pourquoi ? Par une logique de pouvoir. P. Bourdieu analyse un ordre « sexuellement ordonné » (1998, p. 102) mais dont les manifestations varient historiquement. La répétition de la structure des habitus est un des mécanismes de la perpétuation de la domination.

Héritier et Bourdieu convergent sur quatre points : Bourdieu tout en inscrivant son travail dans une analyse de type matérialiste de l'économie des biens symboliques, accorde aussi une grande importance aux structures. Bourdieu reconnaît la lourdeur du système symbolique qui hiérarchise le masculin et le féminin. Guionnet et Neveu (2004) propose un tableau simplifié combinant les associations symboliques décrites par Héritier et Bourdieu, associations propres au féminin et au masculin :

Tableau 3 – Les signifiants masculins/ féminins.

Masculin	Féminin
Sec	Humide
Dessus	Dessous
Dehors	Dedans
Droit	Tordu
Ouvert	Fermé
Dominant	Dominé
Haut	Bas

Source : Guionnet et Neveu (2004, p. 12)

La différence sexuelle est un opérateur de classement, d'organisation de l'espace, de l'activité et du temps.

La deuxième convergence porte sur l'importance de la construction sociale de la parenté et du mariage « qui assigne aux femmes leur statut social d'objets d'échange » (*op. cit.* p. 41). Prenant appui sur la théorie de l'échange symbolique, Bourdieu montre que la loi des échanges appartient aux hommes. Les femmes sont les objets de ces échanges. L'espace est un marché matrimonial où les femmes ne peuvent qu'apparaître qu'en tant

instruments symboliques valorisant le capital masculin. La violence symbolique est la condition du fonctionnement de ce marché.

Pour Bourdieu, les femmes, loin de se révolter, participent à leur propre domination en cherchant à se valoriser dans la transaction. Le travail de naturalisation et de dissimulation de ce marché est effectué par les grands appareils, l'Etat, l'Eglise, l'Ecole. Persuader chacune à accepter sa logique (Assignation des tâches et des rôles, intériorisation des comportements de genre...) est l'un des objectifs de ces appareils. P. Bourdieu met l'accent sur la notion de violence symbolique par opposition à celle de violence physique - notion que nous trouverons déclinée sous la forme d'un *continuum* dans l'approche de l'enquête ENVEFF ou dans les données fournies par l'OND -. Il montre sa présence aveuglante à sans cesse redécouvrir.

La troisième convergence insiste sur le refus probable – simplement évoqué – de cette domination par celles qui en sont les victimes. Devant l'hypothèse du poids humiliant de cette domination, l'un et l'autre ne peuvent pas négliger la violence masculine et sa non-acceptation féminine.

La dernière convergence, tenue chez Héritier mais importante chez Bourdieu est la place donnée aux acteurs dominés et dominants.

A la fin de son ouvrage, après une longue et minutieuse analyse des processus, mécanismes, structures de la domination masculine – et peut-être à cause de cette analyse – P. Bourdieu s'exclame : « L'amour est-il une exception, la seule, mais de première grandeur, à la loi de la domination masculine, une mise en suspens de la violence symbolique ou la forme suprême, parce que la plus subtile, la plus invisible de cette violence ? » (1998, p. 116). P. Bourdieu soupçonnant son entreprise de désillusion et de désenchantement, veut-il croire dans les effets de l'amour comme moyen de transformation des échanges symboliques ? Peut-être veut-il évoquer avec la force de l'amour la faiblesse de l'emprise ? Ce positionnement de l'amour comme « en dehors de tout cela » étonne. Les rapports amoureux peuvent-ils rester en dehors des rapports sociaux de domination ? Nombre d'auteurs répondent par la négative, l'amour aussi résulte d'une construction sociale (Roussel, 1989, Houel, 2004)... Si les rapports amoureux relèvent d'un construit social et d'une historicité, n'ont-ils pas, et c'est sans doute la raison de cette exclamation de Bourdieu, un statut particulier tenant aux liens qui unissent les partenaires. Cela rejoint la réflexion de Nicos Poulantzas (1971) citée par M. Cornaton (2001) à propos des rapports hommes-femmes : « Les rapports de pouvoir ne recouvrent pas exhaustivement les rapports de classe et peuvent déborder les rapports de classe eux-mêmes. Ceci ne veut certes pas dire qu'ils n'ont pas, dans ce cas de pertinence de classe, qu'ils ne se situent pas aussi sur le terrain de la domination politique ou qu'ils n'en sont pas un enjeu, mais qu'ils ne relèvent pas du même fondement que la division sociale du travail en classes, qu'ils n'en sont donc pas la simple conséquence, et qu'ils ne lui sont ni homologues, ni isomorphes » (p. 225).

Le récit des violences conjugales montre que l'amour et la violence coexistent au quotidien. On ne peut accuser P. Bourdieu de naïveté ou d'angélisme, lui qui a développé et théorisé le rapport du chercheur avec son sujet. Par cette question, Bourdieu ouvre quelque espoir. Il appelle à l'instauration de rapports réciproques non violents et égalitaires, mais cela peut-il suffire à transformer la domination masculine ?

Dans un texte intitulé « Principes d'intervention auprès des hommes auteurs de violences au sein du couple », texte diffusé en Mars 2008 aux associations adhérentes, et disponible sur le site internet, la Fédération nationale Solidarité Femmes illustre de façon parfaite ce positionnement de l'approche anthropologique. Pour cette fédération,

les violences conjugales doivent être pensées dans une dimension sociale et non « en termes de soins ou de santé mentale ». Plus loin dans ce même texte : « L'intervention auprès des hommes auteurs de violences au sein du couple requiert la compréhension de la nature de la violence masculine, ses effets, son intentionnalité de contrôle, les croyances issues de la socialisation masculine, le contexte sexiste et la justification des hommes pour l'exercer » et enfin : « Les programmes qui considéreraient ces conduites comme des dysfonctionnements individuels ou expressions de pathologies doivent être refusés ». Ce texte fait de la domination masculine le facteur de causalité exclusif, dès lors que reste-t-il comme possibilité ? La prise de conscience des hommes de leur propre domination, consciente sinon inconsciente, domination dont ils peuvent être les victimes. Cette prise de conscience détermine pour la Fédération une méthodologie psycho-éducative : l'on peut être surpris du terme « éducatif ». L'éducation des peuples et des cerveaux n'est-elle pas la caractéristique d'une autre époque, hélas trop proche ? En fait, pour la Fédération nationale Solidarité Femmes, point de thérapie, mais une approche cognitive. Va-t-on condamner les auteurs de violences à lire les meilleures pages du sociologue P. Bourdieu ? Ou encore à méditer le rôle salvateur de l'amour ? Une prise de conscience basée sur l'analyse de genre suffira-t-elle à éviter le retour des mécanismes de violences ou faut-il avoir recours aux deux autres approches, celle de la dynamique du couple et celle de la dynamique intrapsychique ?

Une approche basée sur la bonne volonté et la bonne intelligence des agresseurs semblerait bien naïve.

On a reproché à Bourdieu de ne pas penser l'articulation entre classe sociale et genre. Pour lui, cette articulation est contenue dans le concept de domination qui ne peut varier selon la classe sociale. De même la question ethnique est complètement éludée. L'on verra plus loin que fort heureusement cette question a été reprise et développée (Lahire, Neyrand, Hammouche notamment.). Pour notre part, nous reprendrons plus loin dans le contexte culturel du couple cette thématique.

« Le changement majeur est sans doute que la domination masculine ne s'impose plus avec l'évidence de ce qui va de soi » (Bourdieu, *op. cit.* p. 95). Cette phrase est intéressante à plus d'un titre car elle fait la part aux rapports de force entre pouvoir masculin et pouvoir féminin qui s'affrontent sur fond de crise socioéconomique. Les rapports de genre sont aussi insérés dans les rapports sociaux de classe. Godelier (2004) refuse à la domination masculine d'être le principe constitutif de la parenté : pour lui, ce qui est le principe constitutif c'est à la fois la prohibition de l'inceste, l'obligation à l'échange (l'exogamie), et l'échange des femmes par les hommes mais aussi échanges des hommes par les femmes.

Godelier (*op. cit.*) en fournit quelques exemples. Selon lui, la domination masculine n'intervient plus dans le choix du partenaire pour vivre ensemble ou se marier. La domination des hommes sur les femmes ne serait pas le fondement de la parenté. Les sources de la domination masculine résideraient dans le champ politico-religieux dont les femmes sont exclues en grande partie. Cette conclusion de Godelier ouvre à la compréhension des rapports de force existants actuellement notamment dans la lutte des femmes pour l'égalité. Le politique est progressivement ouvert aux femmes, non sans difficultés, mais le religieux est fermement hermétique dévoilant ainsi toute la dimension hiérarchique des sexes.

I. Théry (2007) apporte une analyse décisive des présupposés de ce qu'elle nomme « le dogmatisme de l'ordre symbolique ». Sa critique porte sur les présupposés structuralistes. Dans cette approche, l'homme et la femme sont considérés comme des génériques abstraits. Ils ne sont pas « des agents d'actes humains » mais de grandes figures universelles abstraites, détachées du social concret et historique car appelées à être naturellement ce qu'elles sont, dans une rigoureuse indissociabilité.

Pour l'auteur du « Démariage » (1993), il convient, au nom du féminisme et de la dignité des femmes, d'oser la remise en cause, pour insuffisance de complexité, du paradigme de la domination masculine car ce concept fige la position de l'un comme dominateur et la position de l'autre comme victime. Ce concept ne permet pas de penser le vaste mouvement féminin d'émancipation présent depuis nombre d'années, car il suppose à tout moment l'intériorisation par la victime de son statut, comme il suppose la dépendance (le plus souvent inconsciente) du dominant vis-à-vis de son statut de dominateur. Nous reprendrons dans notre troisième partie la discussion de ce concept qui ne rend pas suffisamment compte de l'évolution des rapports homme/femme.

L'évolution et la fin de la domination masculine reposent-elles sur la conviction de l'amour, une somme de micro-changements entraînera-t-elle le déclin de la domination masculine ? Suffit-il de faire appel à la bonne volonté individuelle, à la réflexion des agresseurs ? Ce sera cette question que nous poserons à D. Welzer-Lang dont les ouvrages nous semblent mettre en avant cette problématique des changements individuels.

D. Welzer-Lang (2000) développe sa conception anthropologique autour de notions telles que les « rapports sociaux de sexe et le viriarcat ». Militant féministe, Welzer-Lang a créé RIME en 1987, premier centre français à Lyon d'accueil des auteurs de violences conjugales. Au cours de la lecture des nombreux ouvrages de Welzer-Lang, nous nous sommes posé cette question : Suffit-il de se dire militant féministe pour être dégagé de la gangue de la domination et de l'idéologie ? En fait se vouloir féministe ne peut-il conduire à un renforcement de la pensée essentialiste en adhérant à un antagonisme formel : Femme-victime/ Homme violent ; Dominant/ Dominé ; Actif/ Passif ? Cet antagonisme formel élevé au rang d'un dogme empêcherait de considérer la dynamique à l'œuvre des rapports de force.

Pour Welzer-Lang, « ce ne sont pas des explications psychologiques individuelles qui expliquent la violence des hommes, mais bel et bien des raisons sociales, notamment les privilèges qu'apportent le pouvoir et le contrôle exercé sur ses proches. ». (1992, p. 56). Par une conception favorisant l'effet de surdétermination des structures anthropologiques, l'auteur se condamne naturellement à espérer seulement en des solutions individuelles aléatoires. Ce sera le changement des mentalités qui apportera un monde égalitaire : n'est-ce pas un défaut de mise en perspective historique et aussi une absence de prise en compte de la pensée psychologique ?

Daniel Welzer-Lang voit la fin de la domination masculine dans les pays riches et industrialisés dans une prolifération de modèles masculins et féminins (2004, p. 33). Si les modèles masculins et féminins évoluent, évolution qui ne semble pas présente dans tous les milieux sociaux, ne serait-ce pas sous l'influence de nouvelles exigences, notamment celles déterminées par des facteurs économiques ? Welzer-Lang semble aller dans un au-delà sociologique, dans un champ du souhaitable – pour lui – mais sans encore de réalité.

Delphy (2001) associe à la notion de patriarcat l'existence d'une base économique et crée un mode de production spécifique : le « Mode de production domestique » qui éclaire la notion de patriarcat. Avec l'évolution de l'emploi féminin, les évolutions de la conjugalité, le brouillage des rôles genrés, le processus de domination connaît une modification qui n'est pas superficielle.

Pour la position marxiste, les discriminations de sexe sont considérées comme l'une des manifestations des inégalités engendrées par le système capitaliste. Kelly (citée par Guionnet et Neveu, 2004, p. 17) affirme que les systèmes de genre sont également déterminés par des facteurs propres. La domination masculine est fondamentalement

liée à un système économique et son évolution dépend aussi des rapports de pouvoir économique. La domination masculine est liée à une domination économique de classe.

Pour notre part, il nous semble que si l'on peut adhérer à l'idée d'une surdétermination des rapports sociaux par le système économique, on doit accepter aussi une autonomie relative (Bourdieu, 1998) du champ des rapports sociaux de genre. Car ce qui est en jeu au sein de cette autonomie relative, c'est le processus de socialisation et sa propre dynamique.

La violence masculine, en tant que fait social, pose davantage de problèmes qu'elle n'en résout (si elle en résout ?).

Enfin, le système économique et les rapports sociaux engendrent une crise des représentations masculines.

Le sociologue N. Elias souligne « combien la construction de l'Etat organise un processus de monopolisation de la violence qui délégitime et pénalise graduellement la violence privée comme mode de règlement des conflits. Il explore la transition lente qui déplace le centre de gravité d'un travail de pacification et de polissage des mœurs du poids de contrôles extérieurs (maréchaussée, confesseur) à l'intériorisation d'un ensemble de dispositions qui régulent et entravent les pulsions agressives, sexuelles." » (Guionnet et Neveu, 2004, p. 224).

Est-ce l'effet souhaité du dispositif *VIRAGE* que nous exposons plus loin : l'intériorisation de l'interdit de la violence, la manifestation d'un comportement de respect non violent ?

Ce dispositif par ses effets serait-il la simple courroie de transmission d'une commande sociale de la *pax familia* ?

En conclusion à cette partie sur la domination masculine dont le contenu est en discussion dans la littérature (Théry, 2008), il est important de faire la part entre l'existence de structures symboliques dont l'invariabilité historique reste à démontrer, mais dont on peut penser qu'elles sont soumises à évolution, et le pouvoir du masculin dans les sphères politico-religieuses, pouvoir maintenu grâce aux rapports sociaux du mode de production économique actuel. Nous adhérons à la position de Godelier de ne pas séparer le symbolique, les structures socioanthropologiques et l'économique dans une vision *complémentariste* défendue plus haut par Devereux. Dans cette optique, nous voudrions décrire un certain nombre de faits économiques majeurs qui ont des répercussions importantes sur les violences conjugales.

2.3. Les changements de l'ordre socio-familial.

« Elle me disait sans cesse qu'elle n'avait pas besoin de moi ! » Noël, dans un groupe en 2004.

2.3.1. Entre pacification et précarisation.

Laurent Mucchielli (2008) reprend la question de l'augmentation ou de la baisse de la violence dans la société française. Au vu de toutes les données disponibles actuellement, il fait le constat que « les violences physiques graves ne sont pas en augmentation dans la société française » (Mucchielli, *op. cit.* p. 118). Les homicides sont en baisse. Si les « coups et blessures volontaires » sont en augmentation, ce sont principalement les faits ayant entraîné une Incapacité Totale de Travail (ITT) inférieure ou égale à huit jours. Cela est en accord avec les données de l'OND. L'hypothèse que formule Mucchielli est celle

d'un lent processus de pacification des mœurs – concept proche de celui de « civilisation des mœurs » de Norbert Elias¹¹ (1973) – qui continue à travailler la société et participe du recul de la violence physique. Ce processus reposerait sur une stigmatisation de l'agresseur et un refus sanctionné de la violence. Les violences tolérées dans le passé ne le sont plus. Cela regroupe les violences conjugales, les violences sexuelles, les différentes formes de maltraitance ou de harcèlement. Cette intolérance s'appuie sur une judiciarisation des conflits et des risques, ainsi que sur une politique de « réforme des mœurs » (Mucchielli, *op. cit.* p. 120).

Pour conforter cette hypothèse, Mucchielli reprend certains constats : la répression policière et judiciaire croissante de tous les comportements agressifs et délinquants, la dénonciation de toutes les formes de risque, la mise en œuvre de véritables croisades médiatiques de stigmatisation de comportements, et « la poursuite du mouvement de délégation du règlement des conflits interpersonnels à l'Etat » (Mucchielli, *ibidem*). Pour Mucchielli, les violences conjugales ont un poids croissant dans l'ensemble des violences, ce que confirment les études de l'OND. Ce poids est non seulement quantitatif mais aussi qualitatif, surtout lorsque d'autres formes de violences sont en diminution. L'ensemble des campagnes d'information sur les violences conjugales transmettent le message que ce qui était privé devient public. Les victimes ne doivent plus garder secret le poids de cette violence : un numéro de téléphone, des associations sont là pour écouter, aider. C'est par cette rupture du secret et de l'intime que viendra la résolution du conflit.

La répression à outrance, l'omniprésence de l'Etat, la judiciarisation des procédures peuvent être à terme contre-productives et facteurs d'incompréhension.

Dans un tel contexte de judiciarisation où l'on retrouve la société disciplinaire décrite par Michel Foucault, notamment dans *Surveiller et punir*, la discipline des corps réclame la discipline des esprits. L'intériorisation des interdits notamment de violences nécessite et fait appel à d'autres moyens, d'autres structures. Le couple, la famille, eux-mêmes doivent être les lieux du respect de ces interdits. Qui peut entrer dans le lieu intime ? Ainsi le psychologue est légitimé et convoqué à « faire tiers » au chevet de la victime et bientôt à celui de l'auteur de ces violences. Pourquoi ? L'auteur des violences n'est pas seulement un délinquant mais aussi un être souffrant, victime de lui-même, victime de son passé, du divorce maltraitant de ses parents, etc.

Les seules violences qui augmenteraient, selon Mucchielli, seraient les violences verbales (Lagrange et *al.*, 2004) déclarées deux fois plus souvent par les cadres que par les ouvriers, déclarées plus souvent par les femmes que par les hommes.

Les violences verbales sont-elles plus fréquentes qu'auparavant ou sont-elles moins tolérées ? Mucchielli prend le parti non pas de l'augmentation quantitative de ces violences mais de leur moindre tolérance. Lagrange y voit la marque « d'une rugosité accrue des relations sociales » (*op. cit.* p. 304). Les insultes, les menaces, les mots du quotidien deviennent des agressions, des violences. Pourquoi peut-on parler d'une plus grande rugosité, d'un risque de calcification (Cusset, 2006) des relations sociales ? Il fait le constat avec d'autres (Bruckner, 1995, Eliacheff et Soulez Larivière, 2007) que la notion de victime évolue, qu'elle est liée à la notion de souffrance : toute personne souffrante devient victime. Cette souffrance est adressée systématiquement à l'Etat pour trouver une réponse en termes de sécurité ou de prise en charge.

¹¹ Le positionnement d'Elias est audacieux à l'époque car il franchit les limites de différentes disciplines, la sociologie, l'anthropologie, la psychanalyse pour les articuler entre elles. Il veut construire une approche basée à la fois sur l'extériorité et l'intériorité.

Une des attentes formulées vis-à-vis de l'Etat serait la mise en œuvre d'un processus de disciplinarisation : la pacification des mœurs est indissociable d'un « processus de pénalisation des mœurs » (Mucchielli, *op. cit.* p. 124). La succession des lois concernant les violences conjugales en est l'illustration. De 1980 à 2006, plus de dix textes législatifs paraîtront concernant la question des violences faites aux femmes. Le nouveau code pénal alourdit les peines encourues, change la qualification de certaines infractions, ajoute des cas de circonstances aggravantes. L'Etat accélère et accroît le poids de l'incrimination et de la pénalisation. Ce vaste mouvement est rendu nécessaire par l'évolution du mode de vie, notamment par l'absence de lien social (Barrère-Maurisson, 2003) induisant repli sur soi, isolement, absence de dialogue et de communication. Ces situations obligent les citoyens à se tourner vers les pouvoirs publics pour réguler les moyens de règlement des conflits interindividuels.

Mucchielli cite une recherche de Sanselme (2005) qui a consisté dans le dépouillement des « *mains courantes* » d'un Commissariat de police d'une ville de province, notamment pour les appels de nuit. Les résultats mettent en évidence « le poids prédominant des contentieux domestiques dans ces interventions nocturnes ainsi qu'une banalisation de formes d'instrumentalisation de la police par les conjoints dans le règlement de leurs conflits » (p. 131).

Dans une dernière partie, Mucchielli fait le constat de « l'accentuation d'une violence de ressentiment certes inhérente aux rapports entre classes sociales, mais qui se trouverait de nos jours à la fois portée à son paroxysme par l'ampleur des inégalités socio-territoriales et « colorée » du fait de la concentration sans précédent des populations originaires du Maghreb et d'Afrique sub-saharienne dans les ZUS. » (p. 138).

Dans sa conclusion, il s'interroge sur la durée prochaine du processus de pacification fragilisé par les conditions de vie des classes populaires, par les situations de crise du mode de production capitaliste, par les insuffisances et faiblesses du processus de pénalisation. Ce processus suppose aussi une intériorisation de la loi, intériorisation faite de compréhension. Cette compréhension est-elle possible pour une population condamnée à la pauvreté ou à la misère ? Cette interrogation nous amène à l'analyse sociologique constituée de deux tendances opposées : l'une tendrait à la diminution de la violence, des délits, des comportements hors la loi, l'autre viendrait contrecarrer la première sur fond de fragilisation et de précarisation socioéconomique.

Si nous suivons les conclusions de Mucchielli, les facteurs sociaux constituent une des causes essentielles de la rugosité des relations sociales et des relations conjugales, et en même temps leur poids grandissant représente un frein à leur résolution et leur évolution.

Si nous quittons l'article de Mucchielli pour reprendre la question des raisons du processus de pacification des mœurs dans le domaine conjugal, nous devons interroger les évolutions sociologiques du statut de la femme notamment son statut de salariée, des évolutions du couple et de la famille. Trouverait-on au sein de ces évolutions des facteurs contribuant à la fragilisation des modes de vie ?

2.3.2. Les femmes au travail.

La première tendance bien connue est l'augmentation du travail salarié féminin. Le tableau suivant représente cette évolution :

Tableau 4 – Taux d'activité des femmes.

Taux d'activité des femmes (25 – 34 ans)	1970	1980	2002
	54,8 %	69,5 %	76,6 %

Source : L'état de la France – édition 2007/2008 – p. 28

En nombre, la population active féminine évolue de façon décisive de 1962 à 2000 :

Tableau 5 – Evolution de la population active féminine.

Date	Population active (en milliers)
1962	6.664
1975	8.132
1982	9.618
1990	11.056
1999	12.057

Source : Ferrand, 2004

Pourquoi cet accès massif ? Dès 1965, la grande majorité des femmes salariées travaillent dans le secteur tertiaire qui s'est développé dans la seconde moitié du 20^e siècle. En 2005, près de trois emplois sur quatre appartenaient au secteur des services, contre un emploi sur six dans l'industrie. - Le secteur industriel étant occupé par les hommes -. Il est intéressant de noter que les femmes sont doublement concernées par la tertiarisation de la société : en tant que travailleuse mais aussi en tant qu'utilisatrice des services produits (Barrère-Maurisson, *op. cit.*).

L'emploi des femmes reste concentré dans certains métiers.

Le tableau suivant représente les dix familles professionnelles comptant le plus de femmes (en 2002).

Tableau 6 – Familles professionnelles féminines.

Les familles professionnelles	Effectifs féminins en 2002	Taux de féminisation en 2002
Agents d'entretien	798	74,2 %
Enseignants	716	63,9 %
Assistants maternels, aides à domicile	656	99 %
Secrétaires	651	97 %
Employés administratifs de Fonction publique (Cat. C)	650	72,2 %
Vendeurs	555	68,8 %
Employés administratifs d'entreprise	460	76,1 %
Infirmiers, sages-femmes	374	86,8 %
Aides-soignants	369	91,2 %
Professionnels de l'action sociale, culturelle et sportive.	341	65 %

Source: Bard, op. cit. p. 252

L'accès massif des femmes à l'emploi salarié, accompagné par la libéralisation de l'avortement et de la contraception, correspond à un besoin de l'économie capitaliste avec deux effets importants : le développement de couples ayant deux actifs et la création d'une main-d'œuvre féminine disponible sans grande qualification, donc aux salaires les plus bas. Les couples à deux actifs constituent des ménages à plus forte consommation. De même l'existence d'une main-d'œuvre féminine sans qualification vient remplir les besoins d'emplois correspondants.

En 2002, les femmes représentent encore les trois-quarts des effectifs d'employés-es non-qualifiés-es. Près d'un tiers des emplois occupés par les femmes sont à temps partiel (27,1 %) (Caire, 2004) alors que ce n'est le cas que pour 4,7 % des hommes. C'est chez les femmes de plus de cinquante ans que les pourcentages de travail à temps partiel sont les plus élevés. Les professions les plus représentées sont celles de personnel de vente et de services (28,5 %), les ouvrières et les employées non qualifiées (17,5 %).

Il s'agit donc pour l'essentiel d'emplois peu qualifiés, concentrés dans quelques activités et professions (Commerce, nettoyage) et d'emplois dont les horaires et conditions de travail sont particulièrement difficiles (Bard, *op. cit.*, p. 234). On se rend compte que l'expression « Le travail féminin » est fallacieuse. Entre le travail des femmes ouvrières et le travail des femmes appartenant aux classes moyennes ou supérieures, il y a un fossé, le fossé des différences de classe dont il convient de ne pas oublier la réalité.

Il est aussi une autre tendance dans le travail des femmes que l'on constate, c'est la continuité persistante de leur trajectoire professionnelle sans interruption même à l'âge de la parentalité¹² (Caire, *op. cit.*), tendance redonnant toute son importance à un climat familial adapté. Le taux d'activité des mères de famille ne commence à chuter fortement qu'à partir du troisième enfant.

¹² Selon la définition de Godelier (2004, p. 239), la parentalité « désigne l'ensemble culturellement défini des obligations à assumer, des interdictions à respecter, des conduites, des attitudes, des sentiments et des émotions, des actes de solidarité et des actes d'hostilité qui sont attendus ou exclus d'individus qui – au sein d'une société caractérisée par un système de parenté particulier et se reproduisant dans un contexte historique donné – se trouvent, vis-à-vis d'autres individus, dans des rapports de parents à enfants.

Grâce aux mouvements féministes et à l'évolution des mentalités, et aussi grâce à une contrepartie politique, les femmes ont durant cette même période de 1967 à nos jours obtenu un ensemble de lois leur permettant une meilleure maîtrise de leur vie sentimentale et sexuelle, notamment les lois libéralisant la pratique de la contraception, dépénalisant l'avortement, condamnant le viol, les violences conjugales et le harcèlement sexuel. Il faut ajouter les lois concernant la parité homme/femme, ainsi que la loi de 1993 sur l'autorité parentale conjointe. Faut-il lire cette succession de textes comme l'accompagnement en fait de l'évolution économique ? Accompagnement ambigu car il ne vient pas contrecarrer cette évolution mais plutôt en atténuer les effets trop négatifs.

En effet, les inégalités sociales de genre se maintiennent, voire s'amplifient :

- Les inégalités de salaire entre homme et femme : en 2000, la différence est de 17 % à durée de travail égal (temps plein) (Ferrand, 2004). Cette inégalité n'est pas propre à la France, puisque dans l'Union européenne, le salaire brut mensuel d'une femme équivalait à 72 % de celui d'un homme (Guionnet et Neveu, 2004, p. 128).
- L'inégalité face à l'emploi : le taux de chômage est toujours plus élevé pour les femmes. En 1996, le taux de chômage est de 14,2 % pour les femmes et de 10,4 % pour les hommes. En 2003, il est de 11,2 % pour les femmes et de 8,9 % pour les hommes. Les femmes les plus jeunes sont les plus durement touchées. Le chômage des moins de 25 ans est en 1996 de 22 % pour les hommes et de 32 % pour les femmes (Bard, *op. cit.* p. 234). Ce sur-chômage féminin atteint les femmes de catégories socioprofessionnelles peu qualifiées : les employées, les ouvrières. Les plus vulnérables face à l'emploi sont les femmes peu qualifiées, jeunes et de nationalité étrangère. En 1998, 42 % des jeunes étrangères de moins de 25 ans étaient au chômage, soit deux fois plus que les jeunes hommes du même âge (Guionnet et Neveu, *op. cit.* p. 140).
- La précarisation des parcours, les inégalités de déroulement des carrières : ainsi l'on a pu parler de la notion de *plafond de verre*. A titre d'exemple, en 1989, tout groupe socioprofessionnel confondu, une française sur cinq s'était élevée dans une catégorie supérieure au cours de sa vie professionnelle, contre un homme sur deux (Guionnet et Neveu, *op. cit.*). Les emplois dits atypiques – travail à temps partiel, précaire, temporaire, instable, les contrats aidés, les travaux d'intérim...- qui constituent le quart de l'emploi total en 2002 sont occupés pour les deux tiers par des femmes. En Europe, elles représentent plus de 80 % des travailleurs à temps partiel.
- On trouve, à propos du temps partiel, deux groupes de femmes dans un fort mouvement de bipolarisation : le premier est constitué de femmes ayant choisi de travailler à temps partiel soit pour un projet familial soit pour avoir davantage de loisirs. Il s'agit de femmes qualifiées, occupant un bon emploi, sans difficulté financière particulière. Mais ce groupe n'est pas majoritaire.
- L'autre groupe est constitué de femmes subissant le temps partiel avec des conditions de travail difficiles et des possibilités d'évolution réduites. En France, en 1999, 46,1 % des femmes immigrées de nationalité étrangère travaillaient à temps partiel, contre 31,7% des femmes actives (Guionnet et Neveu, 2004, p. 139).
- La fragilisation des modes de vie : Le maintien de la double journée (Etat de la France, *op. cit.*, Barrère-Maurisson, *op. cit.*, Bard, *op. cit.*, Guionnet et Neveu, *op. cit.*) et la persistance de la hiérarchie des sexes notamment dans la sphère familiale illustrent ce mode de vie fragilisé. Rappelons que la valeur accordée au travail domestique, invisible et gratuit (C. Delphy, 1977), celui qui permet à l'homme de reconstituer et d'entretenir sa force de travail, a toujours été moindre que celle

attribuée au travail professionnel. Ainsi que le souligne Ferrand, « la double journée n'est pas seulement l'addition de deux types d'activité dans deux lieux différents, c'est l'intrication de deux charges de travail simultanées » (*op. cit.*, p. 17). Laurent Lesnard constate au terme d'un travail sociologique (2008) combien le lien social s'amenuise dans la famille désarticulée. La temporalité est dominée par le court terme. Même si le temps familial tend à augmenter, il ne concorde plus. Au tournant des années quatre-vingt-dix, la journée de travail normal a volé en éclats. La journée de travail s'est désynchronisée : la moitié du temps travaillé par les conjoints n'est plus « concomitante ». Vie conjugale et vie parentale sont désaccordées. Cette désynchronisation relève de la contrainte. Elle touche d'ailleurs plus fortement les salariés les moins protégés.

Lorsque l'on additionne leurs temps de travail professionnel et domestique, les femmes travaillent quotidiennement une demi-heure de plus que les hommes. En 1999 comme en 1986, les deux-tiers du travail domestique sont effectués par les femmes (Ferrand, *op. cit.*). En treize ans, la participation des hommes au travail domestique n'a augmenté que d'une dizaine de minutes par jour (Bard, *op. cit.* p. 178 et 180).

En conclusion de l'ensemble de ces données, comment s'étonner de trouver de tels facteurs aggravant la survenue de violences conjugales ?

Le mode de production capitaliste a évolué depuis les années soixante en développant un secteur tertiaire dont la main-d'œuvre requise est largement féminine, main-d'œuvre qui dans le même temps et pour un certain nombre de femmes seulement, accédait à une certaine autonomie financière. Pour une autre part que l'on retrouve dans la description de la population victime des violences conjugales, elle est fragilisée par des conditions de travail et de vie précaires, instables.

L'emploi féminin contemporain montre l'existence de deux groupes de femmes « aux deux extrêmes de l'échelle des rémunérations et des qualifications, avec une proportion croissante des bas et très bas salaires féminins (moins de 838 euros – soit moins que le SMIC – ou moins de 629 euros par mois) en Europe comme aux Etats-Unis » (Guionnet et Neveu, 2004, p. 130).

L'économie capitaliste a besoin de ces deux catégories de travailleuses :

- Une travailleuse moyennement qualifiée accédant à des emplois de service,
- Et une travailleuse peu qualifiée, si ce n'est pas du tout, constituant un vivier de recrutement pour des emplois à temps partiel, à durée déterminée, ou d'intérim, traversant des périodes d'instabilité, d'absence puis de reprise ponctuelle d'emplois.

Faut-il en complément de cette conclusion insister sur une lecture de la société actuelle comme post-disciplinaire dont la judiciarisation n'est qu'un aspect (Bonny, 2004). Cette citation de Bauman (1991), fortement influencé par Michel Foucault, évoque que « la logique profonde de la modernité consiste à établir dans tous les domaines un ordre nouveau, à partir d'une raison législatrice portée par un sujet « civilisé », autocontrôlé, discipliné, capable de maîtriser ses impulsions et ses passions. » (*in* Bonny, *op. cit.* p. 118).

Figure nouvelle de la modernité, le sujet pacifié résume et à la fois contredit l'aspiration à un individualisme collectif (Laurent, 1985, Castel, 1995, Foucault et Piveteau, 1995).

L'évolution n'est pas terminée. De lourdes tendances vont peser sur le couple et la famille, en forte mutation.

2.3.3. Les mutations du couple et de la famille.

Avec un nouveau statut de la femme et son accession à davantage d'autonomie, la famille et le couple évoluent. Peut-on même analyser cette évolution comme une profonde situation de crise ? Cette situation de crise s'ajoute aux tendances déjà indiquées, notamment la précarisation du travail des femmes.

Dans un court historique de la structure familiale, on peut distinguer plusieurs périodes de référence (Barrère-Maurisson, *op. cit.*) qui sont accompagnées par les transformations de l'économie : la famille patriarcale, la famille nucléaire à un actif, la famille nucléaire à deux actifs, et les familles monoparentales et recomposées.

La famille patriarcale est issue du monde agricole du dix-neuvième siècle. La France agricole réclame la participation de tous les membres de la famille aux travaux des champs. Cette participation collective s'étale sur trois générations. L'autorité reconnue de tous est celle du chef de l'exploitation. Les relations de travail et les relations familiales se superposent, s'entremêlent au quotidien. Chacun a une place déterminée suivant ses disponibilités, ses compétences et ses intérêts. Le rôle de la femme est du côté de la reproduction et de la charge des enfants, tout en participant au travail agricole. Le rôle de l'homme est exclusivement consacré au travail agricole. Ces places sont transmises d'une génération à l'autre. Les enfants, peu scolarisés, participent très jeunes aux travaux des champs. La famille de type patriarcal est aussi une famille élargie et pluri-générationnelle.

La période 1890 – 1945 voit se développer l'industrialisation, l'urbanisation et l'exode rural. A cette période émerge la famille ouvrière centrée autour du seul travail du père. La mère est chargée du travail domestique. Les enfants sont scolarisés et ne travaillent plus pendant leur scolarité. La famille est dite conjugale car seuls sont présents les parents et les enfants. Lors de cette période, la femme commence à avoir un travail extérieur mais qu'elle arrête pour élever les enfants.

La période 1945–1960 voit se conforter le modèle de la famille conjugale : travail salarié du père et travail domestique de la mère.

A partir de 1965, date charnière soulignée par H. Mendras, avec l'accès massif des femmes au travail salarié dans le secteur tertiaire, la famille conjugale à un actif cède le pas à la famille conjugale à deux actifs. Insensiblement, de deux actifs non équivalents, l'on passe à deux actifs apporteurs de ressources équivalents.

Ainsi que le souligne I. Théry : « ... Le mariage moderne était ce fondement inébranlable sur lequel l'ensemble de l'organisation sociale de la distinction de sexe était bâti. Il était la seule et unique institution considérée comme inscrite dans l'état de nature. Il faisait le partage entre la famille (légitimité des enfants) et la non-famille (illégitimité des bâtards). C'était l'institution unique du couple. Il créait socialement les pères grâce à la présomption de paternité... Il fondait la filiation. Il assurait la paix des familles... Il disqualifiait par degrés toutes les formes de sexualité hors mariage... Enfin, il était considéré comme idéalement indissoluble... » (2007, p. 588)

En même temps que progresse la précarisation du travail des femmes, le lien conjugal se fragilise.

Les phénomènes les plus marquants (Kaufmann, 1993) sont les suivants :

- L'augmentation du nombre de divorces.
- La baisse du nombre de mariages.
- L'augmentation du nombre de naissances hors mariage.

- La généralisation de l'union libre.
- L'augmentation des familles monoparentales et des personnes vivant seules.

Le tableau suivant indique les chiffres des évolutions du nombre de mariage, du nombre de divorces, la proportion des familles monoparentales et la proportion des naissances hors mariage :

Tableau 7 – Données sur l'évolution du nombre de mariages, de divorces, de familles monoparentales et de naissances hors mariage.

	1950	1970	1980	1990	2000
Nombre de mariages (en milliers)	331	394	334	287	304
Divorces (en milliers)		39	81	105	119
Proportion des familles monoparentales (en %)		8,9	10,1	13,2	15,9
Proportion des naissances hors mariage (en %)	7	6,9	11,4	30,1	42,6

Source: Ferrand, 2004, extraits du tableau, p. 30.

L'institution mariage connaît une baisse sensible, mais c'est davantage le nombre de divorces qui semble significatif. Le couple est devenu une réalité moins institutionnalisée et moins stable. La famille devient plurielle. La famille conjugale traditionnelle se maintient tandis que coexistent les familles monoparentales, les familles recomposées, les familles homoparentales... Si nous référons à la définition anthropologique du mariage que donne F. Héritier (2005) : « Le mariage entre un homme et une femme est donc une manière, parmi d'autres, de concrétiser un système de paix durable, et même d'alliance et de coopération, entre groupes étrangers a priori ennemis entre eux. Cette nécessité structurante de paix, fondatrice du lien social et de l'épanouissement des sociétés humaines, est à l'origine de tout le reste, selon la théorie lévi Straussienne de l'alliance. » (p. 10), l'on peut mesurer l'enjeu de la diminution de cet acte institutionnel. Le changement de partenaires, hier plus exceptionnel, est devenu légitime. L. Roussel (1989) constate que le couple actuel commence une cohabitation plus tardive, la termine plus tôt, le divorce officialisant la rupture, et le remariage se fait moins fréquent.

Prioux (2005) décrit l'évolution démographique récente ainsi : la libéralisation des mœurs permet la séparation du mariage et de la sexualité, la séparation du mariage et de la cohabitation conjugale, et enfin la séparation du mariage d'avec la naissance d'un enfant. Prioux (*op. cit.*) constate aussi que les unions non officialisées - Près d'un couple sur six n'est pas marié en 2004.- sont plus fragiles que celles officialisées par un mariage. Avec ou sans cohabitation prémaritale, les mariages sont devenus moins durables et les divorces plus nombreux. En 2003, ce seront 125.000 divorces prononcés, chiffre jamais atteint : le taux de divortialité s'établit en 2003 à 42,5 % pour 100 mariages. Et encore 30 % des couples formés en 1990 sont séparés dix ans plus tard. (Ferrand, 2003, p. 39). Aujourd'hui, c'est autour de la cinquième année de mariage que les risques de divorce sont les plus élevés. Le mariage auparavant institutionnalisait la vie en couple et se situait au début de la cohabitation, voire avant celle-ci, aujourd'hui le mariage parachève un cadre de vie déjà mis en place. C'est comme si les partenaires entraient « à petits pas » dans le couple à tel point qu'il est souvent difficile de situer son début et son développement. Cette progressivité serait-elle le pendant de la plus grande facilité de la rupture ? Le constat de cette lenteur et de cette progressivité dans la formation du couple est un constat que nous avons fait au cours du déroulement des groupes que nous avons animés. Ce constat de lenteur est valable aussi pour les situations de rupture qui parfois s'éternisent... mais pour des raisons opposées !

Les transformations de la famille ont un effet différent suivant les classes sociales : un effet de contractualisation-individualisation des relations familiales pour les catégories les plus favorisées, et un effet de précarisation sociale pour les catégories les plus vulnérables (Mucchielli, 2001). Malgré cet effet de précarisation sociale, le mariage connaît un regain plus prononcé dans les milieux populaires car il représente notamment pour les femmes aux conditions sociales précaires un certain refuge et une certaine sécurité.

Avec le divorce, contre lequel déjà en 1897, Emile Durkheim s'opposait car il remettait en cause l'institution du mariage et annoncerait une grave maladie sociale dont le taux de suicide serait la manifestation évidente, apparaît un autre phénomène : la vie en solitaire d'un plus grand nombre de femmes et d'hommes (Prioux, *op. cit.*). Aux jeunes âges, cela s'explique avant tout par le recul de l'âge de la première cohabitation, mais par la suite ce sont principalement les ruptures d'unions qui sont en cause. Lorsqu'un couple avec des enfants se sépare, c'est plus souvent l'homme qui va vivre seul, s'il ne reforme pas un couple immédiatement. La femme établit au moment de la rupture une famille monoparentale dont elle est le chef de famille. En revanche, la vie en solitaire de ces femmes intervient plus nettement entre 50 et 65 ans, avec le départ des enfants, si elles n'ont pas formé un nouveau couple. Dès la cinquantaine, les femmes vivant seules plus fréquemment que les hommes; on constate qu'après une période de rupture les femmes se remettent moins souvent en couple que les hommes (Prioux, *op. cit.*). La notion de couple semble aussi évoluer et n'être pas associée à une cohabitation. De même, pour la notion de famille pour laquelle on parle de configurations familiales plutôt que de familles au pluriel (Neyrand, 2001). A la suite de L. Roussel (*op. cit.*), on peut la qualifier de famille *incertaine*.

La loi en 1975 sur le divorce par consentement mutuel (soit un peu plus de la moitié des divorces) et la création de l'allocation de parent isolé (API) en 1976, vont contribuer à l'émergence des familles monoparentales. A la suite d'une rupture par divorce, le juge confie toujours plus massivement la garde des enfants à la mère.

Ainsi le nombre de familles monoparentales s'est considérablement accru depuis trente ans accompagnant le nombre de divorces. Leur proportion dans l'ensemble des familles comprenant au moins un enfant de moins de 25 ans atteint 13,2 % en 1990 et 16,7 % en 1999 (Algava, 2002). Elle constitue une famille sur six. Si la famille monoparentale dans laquelle le parent présent plus de neuf fois sur dix est la mère, reste une étape quasi obligatoire avant l'arrivée d'un beau parent, sa durée est de plus en plus courte et de plus en plus d'enfants connaissent une recomposition familiale. Les divorcés ont pris une place croissante puisqu'ils représentent presque la moitié des parents isolés en 1999 (Algava, *op. cit.*). Les raisons de l'absence de l'un des parents peuvent être autres : décès – bien que le veuvage représente une part décroissante des causes de la constitution des familles monoparentales – conflit, mutation professionnelle, hospitalisation, incarcération...

Les familles recomposées représentent 7 % des familles avec enfants. La recomposition familiale illustre la séparation mariage et vie familiale, la séparation vie familiale et cohabitation. La notion même de mariage, son contenu et son positionnement connaissent une évolution sans précédent.

I. Théry (2007) a créé le concept de *démariage* et s'en explique ainsi : « Par ce mot, je ne désigne pas seulement ni même principalement la baisse de la nuptialité, la montée des unions libres et des divorces, mais un bouleversement du sens que nous accordons à l'institution matrimoniale : désormais, se marier, ne pas se marier, se démarier, est devenu une question de conscience personnelle. Ce bouleversement est, *mutatis mutandis*, d'une ampleur équivalente à ce que fut, au moment de la révolution démocratique du XVIII^e siècle,

le fait que la religion, jusqu'alors horizon indépassable de l'ordre sociopolitique, devînt une question de conscience personnelle » (p. 588)

Continuant ses réflexions sur le démariage faisant du couple une autre représentation non plus holiste mais dualiste, le *couple duo*, I. Théry en conclut que c'est la filiation qui est devenue l'axe central de la reconnaissance juridique de la famille et non plus la conjugalité reconnue ou non. La famille relève de la nature, étrange retour du biologique fondant les relations familiales. Autour de l'enfant se construit la famille. Le critère de son existence sera bien entendu le bien être psychologique et éducatif de l'enfant. I. Théry souligne combien la parole « *psy.* » est déterminante dans la reconnaissance de la structure familiale. Venant au nom de l'enfant dans l'intime du couple, le « *psy.* » a été légitimé à s'emparer de la vie conjugale.

2.3.4. Le couple plus fragile et difficile.

La dynamique de la relation de couple comporte deux sortes de liens : des liens narcissiques et des liens objectaux. Dans son apport sur la clinique psychanalytique du couple, Eiguer explicite ces deux sortes de liens : « Ainsi le lien d'alliance comporte-t-il deux types de relation, une première serait celle d'un lien narcissique dominé par l'investissement narcissique commun à toute liaison humaine et à laquelle contribueraient mari et femme. Le second type serait un lien libidinal d'objet dominé par l'investissement d'objet, fonctionnant d'une façon conjugulée et s'articulant entre partenaires à travers l'identification projective ou l'interaction. Les deux liens contribuent à la solidité et à la permanence de l'alliance. » (1998, p. 54) :

Pour J. Lemaire (*op. cit.*), la relation de couple est basée sur la recherche d'une confirmation narcissique. Chacun cherchant confirmation de sa propre valeur, lorsque les premiers conflits surgissent, ils prennent une dimension décisive.

A propos de cette première phase d'évolution du couple, on parlera de fusion (Freud, 2004 (1969), Eiguer, 1998), ou de cristallisation (Kaufmann, 2007).

Le couple n'est pas une simple rencontre d'attentes conscientes et inconscientes. Le couple est aussi « la mise en association de deux passions, de deux groupes familiaux, de deux modèles de liens de couple, ceux des parents respectifs ... » (Eiguer, *op. cit.* p. 57). Le couple est aussi production, production d'une histoire singulière, production d'une relation où le poids du passé pèse sur le présent.

C'est cette construction que décrit J.C. Kaufmann (*op. cit.*). Les débuts du couple et notamment la période de cohabitation sont décisifs. Le sociologue met en évidence la nécessaire capacité du couple à négocier les décisions du quotidien. Lorsque l'on demande aux auteurs de violences de parler de cette période première de négociation, ils évoquent ces moments davantage comme des disputes que comme des discussions. Ils sont mal à l'aise durant ces moments où ils ont presque toujours un comportement d'évitement. Lorsque les conjoints renouvellent leurs questions ou leurs reproches, la tension s'accroît. Cette première phase de la construction du couple fait appel à certaines compétences et habiletés que ne semblent pas posséder les conjoints auteurs de violences et ceux des classes populaires encore moins que les autres. Pourrait-on diagnostiquer une inaptitude à l'art du compromis, à la résolution du conflit de couple chez ces hommes ? Nous retrouvons cette même observation sous la plume de J. Lemaire : « Ceux qui ont vécu leur enfance dans un cadre social écrasé, qui n'ont jamais acquis l'équipement culturel et notamment verbal nécessaire à l'expression des affects, des désirs, des craintes ; ceux qui ont vécu leur enfance dans une famille close, repliée, empêchant les contacts affectifs à l'extérieur,

et les échanges culturels nécessaires à leur future compréhension d'éventuels partenaires hétérogames : tous ceux-là peuvent à la rigueur former couple dans des conditions d'étroite homogamie, mais échoueront vite dès qu'apparaîtront des conditions différentes imprévues au départ du couple, qui nécessiteront des mises au point, des échanges, en particulier verbaux, concernant les points chauds et les conflits latents, échanges difficiles auxquels ils n'ont pas été préparés. ». (1979, p.51)

Après la phase de fusion, succède la phase d'ajustement, puis de tension. Cette phase d'ajustement précritique est une phase de tension car apparaissent des aspects insatisfaisants chez l'autre. L'un demande instamment à l'autre au quotidien de justifier son comportement ou souvent d'en changer. Chacun va-t-il accepter ces aspects ? Des sentiments hostiles surgissent venant détruire une image idéalisée du couple. A ce moment-là, le couple peut réagir de différentes façons : soit en accentuant, par escalade, les différends et en précipitant la rupture, soit en niant leur existence. L'évitement participe de cette négation, voire de ce déni. Les partenaires peuvent aussi rechercher le dépassement du conflit par la négociation. Souvent le couple usera successivement de ces stratégies en fonction des capacités possédées par chacun des conjoints.

La phase suivante de crise est introduite par la déception ressentie vis-à-vis de l'autre. Kaufmann (1992) parle avec justesse de la *défection secrète*, comme une variante domestique de l'*exit*, dont la définition serait « un moindre investissement réfléchi dans un processus de don et de contre-don conjugal dont le déséquilibre, graduellement ressenti, est cause de déception » (Guionnet- Neveu, *op. cit.* p. 159).

L'acceptation de cette déception est essentielle : « Elle doit rester partielle, jouant un rôle dynamique, rompant avec l'idéalisation, le clivage, permettant une véritable ambivalence naturelle. » (J. Lemaire, *op. cit.* p. 191)

Intériorisant cette déception qu'ils perçoivent chez l'autre conjoint, les auteurs de violences conjugales se trouvent dans l'incapacité à verbaliser ce qu'ils ressentent comme une émotion. Emotions, ressenti, qui vont se lier à d'autres émotions, déceptions. Ces ressentis reviennent du passé infantile et adolescent. Ainsi progressivement le couple en l'absence de compromis stables et reconnus s'achemine vers l'escalade d'une rupture. Dans les couples marqués par une relation de dépendance – on parlera de *collusion inconsciente* (Willi, 1982) - la rupture est vécue comme une perte, voire un abandon : ce vécu est facteur de violence. Cet aspect est souligné par A. Houel *et al.* (2008) dans l'étude sur les crimes passionnels. Les couples marqués par une relation de dépendance partagent une imago maternelle. Le conjoint manifeste une attitude émettant de fortes attentes vis-à-vis de sa conjointe perçue comme maternante, tandis qu'elle présente une toute-puissance vis-à-vis de son conjoint : c'est elle qui va avoir la conviction de pouvoir le changer, le soigner, le guérir.

Nous entendons comme un appel à l'aide, de la part des participants aux groupes, lorsque ces derniers réclament que leurs conjointes - elles aussi - puissent venir à ces séances. Pourraient-elles parler à leur place ou être leur interprète, leur avocate, cela les soulagerait même si jamais ils ne voudraient le reconnaître.

Le risque de rupture et de fin du couple induit notamment chez le futur auteur des violences une défiance et une position permanente de défense, défense face une position de passivité, de régression, de menace identitaire. Toute proposition d'aide de la part de l'autre conjoint pourra être vécue comme menaçante et persécutrice. Un jeu de possession/soumission s'installe entre les partenaires, jeu rigide et répété au quotidien. L'échec patent de ce jeu conduit à la violence.

A la fragilité et la pluralité du lien conjugal, il convient d'ajouter une nouvelle complexité : J. C. Kaufmann (2007) soutient l'idée que le couple d'aujourd'hui est confronté davantage qu'hier au désir d'autonomie des partenaires. L'engagement conjugal est voulu avec l'aspiration de chacun à plus de liberté. Le *Nous* se conjugue avec deux *Je* distincts. C'est le sens du couple duo décrit par I. Théry. Cette distinction des *Je* est à la source de multiples dissonances. La société valorise le développement personnel, l'ambition, la passion au service d'une image idéalisée d'un homme parfait. Chaque partenaire est appelé à se réaliser sans tenir compte de l'autre. Nous n'avons jamais entendu les participants aux séances de groupe utiliser le « Nous ». Est-ce parce que ce « Nous » était à présent trop fragile, rejeté en tant que tel, ou que jamais il n'eut de réalité ?

La plupart des observateurs de la conjugalité et de la parentalité (dont notamment Théry, 1993, Singly de, 2000, Neyrand, 2004, Kaufmann, 2004) accompagnent l'analyse du nouveau modèle égalitariste des relations familiales, d'un complément individualiste.

G. Neyrand (2002) constate aussi que la fragilisation du couple repose sur un paradoxe, le paradoxe de *l'individualisme relationnel*. Une importance croissante est donnée à la valorisation des données individuelles, à son expression, son désir d'autonomie, à son *Ego*. Priorité à la réalisation de soi, oui mais dans une relation égalitaire et démocratique. Ces deux tendances sont susceptibles d'entrer en contradiction. En tout cas, elles supposent la reconnaissance réciproque de chaque partenaire : « L'espace du couple est un espace paradoxal où se confrontent des références divergentes qui peuvent se trouver en harmonie lorsque les deux individualités penchent du même côté, mais sont en contradiction dès que l'idéal de réalisation de soi d'un partenaire ne se conjugue plus avec celui de l'autre et que les attentes à son égard s'en trouvent frustrées. » (Neyrand, *op. cit.*, p. 84). La conséquence sociale est la progression de l'idée d'une conjugalité polygame répartie dans le temps, confrontée au risque d'une rupture toujours possible et devant être librement consentie.

La représentation sociale de ce couple idéal constitué d'égalité, de dialogue, et de réalisation de soi appartient à l'imaginaire social (Bonny, 2004). Cet imaginaire est-il partagé par tous les milieux ou est-il plutôt la propriété des classes moyennes ?

Nous constatons souvent chez les auteurs de violences conjugales que nous avons rencontrés dans les groupes, la présence de ces passions au service d'un *Ego* aveugle. Nous l'avons qualifié de comportement d'évitement, est-ce simplement une sorte de mécanisme de défense ? Ce serait sans doute sommaire de le penser, il convient d'aller plus loin dans l'analyse. S'ils passent de longues heures dans leur occupation professionnelle, ou dans la réfection d'appartements, ou dans des salles de musculation... est-ce simplement pour fuir la vie de couple ? Ces occupations retardent le moment du face à face avec la partenaire, le moment de répondre à des questions souvent critiques, de se préoccuper de l'autre. Ont-ils besoin plus que d'autres de reconnaissance, cette reconnaissance qu'ils ne trouvent pas dans leur vie de couple mais qu'ils vont quêter ailleurs ? Ils apparaissent prisonniers de ces occupations, pris dans un emballement sans fin. Sont-ils prisonniers d'eux-mêmes, en définitive, dans une quête identitaire dont ils empruntent au quotidien des éléments fugaces et partiels ?

Mais dès lors, comment la conjointe peut-elle participer à de telles occupations ? Comment peut-elle intégrer de telles activités à la vie commune ? Parfois elle tente de s'intéresser à une collection de voiture, à la réfection d'appartement, à la progression d'un sportif inquiet pour ses performances, parfois ce sera le silence, toujours un dialogue difficile. En fait ces activités très prenantes constituent autant de cadres de socialisation choisis pour être satisfaisants donc reproduits et développés au rang d'habitudes. Quels moments pénibles quand des cadres de socialisation différents induisent des comportements

opposés ! Chacun, sa vie ? Si la partenaire souhaite l'abandon de ces activités si prenantes, alors c'est d'abord une tension interne très forte faite d'une confrontation d'un soi à la recherche de lui-même. Puis c'est un va-et-vient entre ce qui ne peut être lâché et ce qui est encore en devenir, entre un soi passé, dépassé et un soi non intégré. Il faudrait qu'Ego ait à sa disposition, comme une garde-robe variée, de multiples soi adaptés aux désirs de l'autre. Mais cette variété empreinte de légèreté n'est pas le lot de personnes aux conditions sociales modestes.

J-C. Kaufmann indique que, dans un couple :

« Ego est tiraillé entre deux pôles instables. D'un côté est sa propre histoire, sédimentée en lui en une infinité de schèmes de pensée et d'action contradictoires, impliquant qu'il opère des choix. Et en face le partenaire, avec un système de valeurs et des attentes aussi contradictoires, qu'il faut par ailleurs deviner. C'est ce qui explique que l'identité personnelle soit toujours différente dans un nouveau couple : parce que tout nouveau partenaire incite à réactiver de façon sélective certaines potentialités qui sont en soi, renvoyant les autres dans une mémoire dormante ... Car pour compliquer encore l'exercice, le partenaire n'a pas de système de valeurs et des attentes stabilisés : il est autant contradictoire que vous-mêmes, attentif à vos prises de position pour savoir dans quel sens va basculer sa vie. » (2004, p. 95).

L'affichage des soi possibles et variés toujours plus nombreux nécessite un travail des émotions. Nous retrouverons plus loin dans les textes de Martuccelli cette même approche géographique des traces sédimentaires. L'univers des possibles s'élargit mais il reste improbable et fortement limité pour les couples en situation sociale instable.

Constatant que le couple d'aujourd'hui ne dispose pas des mêmes repères que le couple d'hier notamment en matière de répartition des tâches et des rôles, Kaufmann (1993) expose le déroulement du cycle conjugal en trois temps :

- D'abord c'est le « temps des découvertes » où le couple naissant est comme hors du temps et ne vit que dans le présent. L'essentiel est investi dans la relation qui unit les partenaires, après le coup de foudre (Houel, 2004). Ce temps des découvertes correspond fondamentalement à celui d'un avenir possible et d'une identité différente.
- Ensuite, c'est « le temps de l'ambiguïté », l'histoire s'écrit à deux. L'enjeu est l'installation du couple et la définition d'un certain nombre de règles. Ce deuxième temps est ambigu car les deux partenaires n'ont pas conscience du processus d'installation conjugale : « Ils n'ont pas conscience que les événements de la vie commune vécus dans l'apparente libre inventivité de la relation naissante dessinent en fait les premiers traits d'un cadre enfermant l'avenir. » (Kaufmann, *op. cit.* p. 70).
- Puis vient « le temps du confort », les rôles domestiques se définissent de façon de plus en plus stable. Les partenaires sont définis par ce qu'ils définissent.

Ce qui est nouveau dans le couple actuel est cette phase plus ou moins longue, plus ou moins négociée ou négociable de la définition des rôles de chacun, cette définition faisant l'objet d'une négociation et non plus d'une acceptation *a priori* en référence à une division des tâches préétablie socialement.

Si la négociation s'avère lourde et pénible, le quotidien devient lui-même pesant et conflictuel et peut conduire à la rupture.

Si l'internalité du couple est plus fragile, son environnement social s'avère lui aussi frappé d'évolutions déterminantes touchant la parentalité et la paternité.

2.3.5. Les évolutions de la parentalité.

Les évolutions de la famille et du couple induisent-elles des changements dans les modes de la parentalité et de la paternité ? A. Fine (2002) n'hésite pas à parler de « pluri-parentalités ».

Le fait majeur, selon M. Godelier (2004), dans notre société française a été l'abolition en 1970 de la notion de « puissance paternelle » et le passage à la notion d' « autorité parentale » partagée à égalité par le père et la mère, autorité qui continue à exister même en cas de divorce ou de remariage. Le conjugal se sépare du parental, et le couple de la famille. Le mariage, comme on l'a vu plus haut, n'est plus l'acte fondateur de la famille. Il est intéressant de noter qu'en 2008, près de 51,6 % des enfants sont nés hors mariage. Le PACS, selon les observateurs, fait de plus en plus figure de moment de quasi-fiançailles, d'ici quelques années il pourrait égaler le chiffre des mariages (F. Héran, 2009) qui a baissé de 11 % durant ces huit dernières années. Le nombre de PACS est passé de 20.000 en 2001 à 150.000 en 2008, tandis que le nombre de mariages en 2008 était de 267.000. L'union des sexes devient de plus en plus une affaire privée, une décision basée sur le poids des sentiments individuels.

Pour M. Godelier (*op. cit.*), dont le postulat est que nulle part les rapports de parenté ne constituent le fondement de la société et que seuls les rapports politico-religieux réunissent les groupes humains (Célérier, 2006), trois choses ont changé fondamentalement dans notre société : les rapports des hommes et des femmes à la sexualité, leur place dans cette société, ainsi que la place des enfants. La sexualité est découverte plus tôt. La tendance d'une représentation du couple moins dissymétrique se répand, même si par exemple toutes les études montrent que la participation des hommes au travail domestique évolue peu. L'auteur des « *Métamorphoses de la parenté* » met en évidence dans son approche les inégalités concernant les femmes dont la sphère du politico-religieux est un des bastions les plus fermés.

Le troisième élément de changement est la place de l'enfant, place de plus en plus importante : « La société a réagi en profondeur au fait que, depuis que le divorce est autorisé et relativement facile à obtenir lorsqu'il est demandé par consentement mutuel, les familles se décomposent et se recomposent selon les choix des adultes. » (Godelier, *op. cit.* p. 565). Quels que soient leurs choix de vie, les parents sont obligés d'assumer leur responsabilité de parents dans les domaines suivants précisés par la loi : la santé, l'éducation, la sécurité et la moralité.

Les familles recomposées font évoluer la notion de parenté. Aux rapports de parenté biologiques viennent se combiner des rapports de « quasi-parenté » avec le nouveau compagnon de la mère ou la nouvelle compagne du père et leurs enfants. Comment qualifier cette nouvelle parenté ? Une parenté sociale (Godelier, 2004, Neyrand, 2008) ? En tout cas, dans la majorité de ces familles, il est attendu un comportement parental de la part de ces beau-père et belle-mère.

Pour Godelier (*op. cit.*), « Une nouvelle forme de parenté est donc en train de se construire et de se développer dans les sociétés occidentales, où l'union des personnes de sexe différent dépend entièrement de leur décision individuelle, où la famille ne coïncide plus automatiquement avec le couple, où l'autorité des parents sur les enfants ne disparaît pas – et surtout n'est en rien diminuée après que les parents se sont séparés. » (p. 567).

Cette nouvelle parenté de *quasi-parents* est fondée sur la réalité de la présence de ces derniers auprès de l'enfant, présence tant nourricière qu'éducative (Martial, 2006). Or actuellement, cette quasi-parenté n'a aucune existence légale à cause de l'hétérogénéité des situations et la diversité des liens possibles. L'apparition nécessaire de cette nouvelle forme de parenté est d'autant plus frappante qu'elle a été, durant des siècles soit niée soit exclue, soit interdite.

Godelier rejoint l'ensemble des études sociologiques indiquant le poids déterminant de la décision individuelle dans le choix de vie. La séparation conjugale par exemple n'a plus besoin de justification, le simple consentement mutuel suffit pour l'entériner. Ainsi le conjugal se dissociant du parental, la parenté va être amenée dans certains cas à revêtir un contenu social indépendant du biologique.

Cette parenté prend encore une plus grande prééminence dans les cas de stérilité du couple, dans les cas d'insémination de la mère, les cas de don du sperme pour la stérilité de l'homme, les cas de mère porteuse. Les « donneurs » doivent-ils être reconnus comme des parents ? Le contrat n'est-il pas celui d'un don sans engagement à terme ?

Enfin, de nouvelles questions apparaissent avec la formation de familles homosexuelles : la famille ne serait plus le lieu de la différence de sexes. Que sait-on des conséquences sur l'enfant de l'absence d'une mère ou d'un père avec deux mères ou deux pères présents ? Cette question qui dépasse le cadre de cette thèse est à traiter en acceptant la réalité de ces familles homosexuelles.

2.3.6. La paternité : entre changement et effacement.

Dans le cas des séparations du couple, dans l'écrasante majorité des cas, les enfants sont confiés à la garde des mères, seulement 9% des enfants de parents séparés vivent chez leur père (Fine, 2002). Dans les années 1990, sur 100 enfants, 82,8 vivent avec leurs deux parents, 11,5 avec un parent seul (dont 0,8 avec leur père). (Ferrand, *op. cit.* p. 39). Selon le recensement de 1999, 150.000 pères vivent seuls avec leurs enfants âgés de moins de 25 ans et 15 % des enfants de moins de 25 ans restés au domicile parental vivent avec un seul de leurs parents – contre 11 % en 1990 (Algava, *op. cit.*). Pourquoi ce réel déséquilibre entre mères et pères quant à la garde des enfants ? Serait-ce dû à une vision traditionaliste de la prééminence de la place de la mère dans les soins des enfants ? En fait, 12 % seulement des pères demandent la garde de leurs enfants (Fine, *op. cit.*). L'effacement ou le désengagement des pères se manifeste par la distance affective de ces derniers vis-à-vis des enfants dans plus d'un tiers des cas de séparation.

Absence des pères, déclin du père, M. Tort (2005) reprend ces *antiennes* pour en déconstruire les accusations. De droit divin sous l'ancien régime, puis de droit naturel pendant la Révolution française, la paternité a toujours été dans le droit incertaine. Aujourd'hui les pères sont sans doute devant une nouvelle évolution qui n'est pas balisée par des repères clairs et précis.

Tort (2005) analyse cette évolution par un constat de la perte par le Père (La majuscule ici indique son contenu générique et abstrait comme s'il était le même de toute éternité) de ses pouvoirs et de son universalité : est-il encore ce géniteur incontesté ? L'évolution des familles ne sépare-t-elle pas parentalité et filiation ? Est-il encore ce chef de famille dépositaire de l'autorité, ce primat du Phallus ? L'augmentation des divorces lui enlève l'initiative même de la fin du mariage. La co-parentalité de l'autorité et de la responsabilité familiale l'a dépouillé de cette exclusivité. Est-il au sein de la famille le grand séparateur entre la mère et l'enfant, garantissant ainsi l'interdit de l'inceste ? Les familles monoparentales et

recomposées ne sont-elles pas la preuve que sa présence à lui n'est pas indispensable pour le respect de l'interdit ? Ou alors que veut dire cette répartition des rôles, le père interdicteur et la mère inductrice par voie de conséquence ? Pourquoi la mère ne serait-elle pas aussi la garante de cet interdit fondateur entre les générations ?

A chaque coup, volontiers répété, de l'absence et du déclin, vient en écho l'appel au père nouveau. Il y a dans cet appel quelque chose de désespéré comme si l'âge d'or n'était plus. Comme une sorte de nostalgie faite de « jérémiades sur le père puissant du passé. » (Tort, *op. cit.*, p. 18). Ne mêlant pas son propos à ces jérémiades, Tort a l'ambition de dégager son analyse de ces représentations sociales du père. Le changement de vocabulaire est significatif : passer du père, et parfois du Père aux pères. Le vide abstrait de ce concept générique permet son remplissage par des légendes et des mythes dont l'historicité pour Tort est évidente. Ce concept de Père est lié à une époque, un mode économique, des structures de socialisation et un mode de vie familiale.

Si *exit* le Père, qui survient ?

Tort nous propose une image, celle du Père-cheval, mise en scène de l'enfant sur le dos de son père à genoux. « Le père moderne ne s'impose plus comme le père traditionnel ; il a appris à se mettre à la portée de son enfant, à sa hauteur. » (*op. cit.* p. 157). Un père qui a abandonné, pour quelques instants les attributs verticaux de l'autorité. Un père qui consacre du temps à ses enfants. Continuant sa comparaison entre père traditionnel et père moderne (comme on a pu parler de couple moderne, mais pas de mère moderne...), l'auteur de la « *Fin du dogme paternel* » met en évidence les caractéristiques de deux phases de l'évolution du père. Dans la première phase, le père affiche sa présence centrale par son travail. Il fait vivre la famille par son salaire et la réunit sous son autorité. Dans la deuxième phase, c'est l'affection qui est montrée. Il est seul avec l'enfant, absence de la mère comme pour dire l'importance des liens individuels avec l'enfant. Proximité et relation égalitaire. « Chacun des membres de la famille ne justifie plus son existence par une place, un rôle, mais par sa personne, ses qualités personnelles. » (*op. cit.* p. 160)

Exit l'autoritarisme du père. Arrive le père nouveau.

Ce père nouveau n'est pas exempt d'images idéalisées que l'on retrouvera dans les médias actuels. Il n'est pas identique dans toutes les classes sociales. La précarité sociale et un mode de vie fragilisé amènera les hommes à se retrancher davantage derrière des représentations de rôles traditionnels.

On exige de lui proximité et présence voire participation au travail domestique. Hélas, toutes les études citées plus haut montrent son peu d'empressement – volontaire ou non - à développer une telle participation. Mais les résistances à ces nouvelles activités ne lui sont pas toujours imputables. Veut-il s'occuper du bébé, le changer, jouer avec lui ? On le prévient d'un risque de féminisation. Veut-il s'engager résolument dans une carrière professionnelle ? On l'accuse d'absence et d'insouciance. « Le soi familial » de l'homme est, à la différence du « soi familial » de la femme, un soi qui est autorisé à être en même temps un « soi personnel » (*op. cit.* p. 177). Sa présence auprès des enfants est ritualisée, fixée à l'avance mais pas forcément régulière. Les pères aujourd'hui sont pris dans la gangue idéologique de construits sociaux. Nouveau le père ? Cette figure du père-cheval est-elle de nature à rasséréner cette quête ?

D'autoritaire le père peut devenir animateur, proposant, s'il le peut, un regard plus extérieur, moins impliqué dans le quotidien (ce qui n'est vraiment pas un problème pour beaucoup !), une sorte d'arbitre à qui l'on peut reprocher de ne pas être suffisamment

impliqué et aussi de trop vouloir affirmer des règles dont il n'est pas forcément maître. Ni trop, ni trop peu.

Le trop autoritaire est rejeté et le trop peu aussi s'il fait la part belle au dialogue.

Il n'est pas le copain de son fils, et pourtant rien ne lui interdit d'être son compagnon de jeu, selon des limites dont le père est le seul maître.

Pourrait-on décrire ce déséquilibre permanent comme un processus d'oscillation entre des comportements-repoussoirs toujours négociés : faire preuve d'autorité sans être autoritaire, proche mais pas trop, présent mais nécessairement absent pour raison professionnelle, dialoguant et intervenant sans être omniprésent. On constate dans les études portant sur la répartition des rôles du père et de la mère que cette dernière a, en propre, plusieurs activités et que pour la plupart des autres, il y a chevauchement (Tort, *op. cit.* p. 196), d'où cette nécessité de négocier. Cette exigence de négociation rejoint celle déjà évoquée dans les rapports de couple et se complexifient lorsqu'il faut négocier non seulement avec son épouse et ses enfants mais aussi avec son ex-épouse et ses propres enfants.

Exit le Père, voici les pères.

Reste-il un modèle ? Ou une sorte de patchwork ?

Et l'enfant ? Sa place nouvelle est sans doute l'un des changements majeurs de notre période.

2.3.7. La place nouvelle de l'enfant.

Irène Théry notent deux évolutions importantes dans le champ de la conjugalité : « Vers plus de contractualisation du lien de conjugalité, vers plus d'inconditionnalité du lien de filiation. » (Théry, 1993, p. 20). Nous allons développer cette notion d'inconditionnalité du lien de filiation.

Le lien de filiation a suivi le sens inverse du lien de conjugalité, par un effet d'indissolubilité. Au cours du 20^e siècle, la représentation de l'enfant change. Il est une personne en devenir, une personne à part entière dont la psychologie décrit le développement. Un nouveau pacte de la filiation s'instaure fondé sur la responsabilité parentale. Loin de se privatiser à l'instar du lien de conjugalité, la filiation s'institue. Elle est ce repère autour duquel se forme la famille, famille qui gagne en incertitude devant la montée des divorces et la recomposition de ses membres.

Mais soudain, en cas de rupture, rien n'est assuré : il appartient au juge de trancher les conditions d'existence de l'enfant, pour son intérêt. A chacun des membres du couple en cours de divorce de négocier le nouveau mode de vie – décidément la négociation, quel maître-mot ! –. Le lien biologique peut être remis en cause. La paternité peut être déchuée. C'est le triomphe du nouveau lien familial.

Le statut de l'enfant était dans le passé encore récent, basé sur le modèle généalogique (Fine, 2002) « selon lequel chaque individu est issu de deux autres individus d'une génération ascendante et de sexe différent, qui l'auraient en principe conjointement engendré, ses père et mère. Ce modèle... s'accompagne surtout d'une norme, celle de l'exclusivité de la filiation, c'est-à-dire que chaque individu n'est mis en position de fils ou de fille que par rapport à un seul homme et à une seule femme » (p. 29 – 30). Avec le développement des naissances hors mariage, l'accès important à l'acte d'adoption, l'augmentation des familles recomposées, la définition généalogique connaît

des extensions dans une double référence, biologique et sociale. La filiation n'est plus une démonstration mais est aussi une *reconnaissance* sociale. Le biologique et le social peuvent être concordants, mais ils peuvent ne pas l'être dans le cas de l'adoption, par exemple. Comment considérer le beau-père, nouveau compagnon d'une mère divorcée ? Sans existence juridique, son statut réside dans sa capacité - persévérante - à inventer son rôle auprès de l'enfant. Si son positionnement l'amène à tenir des rôles paternels, faut-il laisser ce vide juridique le qualifier de quasi-parent ?

A l'issue du divorce, l'on voit apparaître « la possibilité de réédification de véritables destins masculins et féminins, enfermant chaque sexe, à travers la question de la filiation, dans le déterminisme des genres » (Théry, *op. cit.*, p. 25). La femme continue à assumer son rôle par rapport à l'enfant tandis que l'homme perd souvent tout contact avec ses enfants, dans une guerre des sexes interminable qui culmine dans ce moment éprouvant où chacun doute de sa capacité à convaincre le juge de sa propre *qualité parentale*. Incertitude encore !

Toutes les évolutions indiquées précédemment vont prendre une nouvelle dimension dans un contexte culturel où les représentations de chacun des partenaires s'affrontent.

2.3.8. Le contexte culturel du couple.

Les facteurs culturels sont loin d'être négligeables : l'enquête ENVEFF note que « les femmes immigrées d'origine étrangère (à l'exception des italo-ibériques) sont plus fréquemment que les autres en situation de violences conjugales. Les femmes du Maghreb et de l'Afrique subsaharienne déclarent deux fois plus de harcèlement psychologique que les autres femmes... Pour les femmes issues de l'immigration... de parents marocains ou algériens, l'indicateur global de violences conjugales est doublé. Ce taux élevé est dû principalement aux situations de violences « gravissimes » ». (*op. cit.* p. 16).

Selon Hammouche (2008), le contexte culturel, dans certaines situations, joue un rôle d'amplification des violences conjugales. Ce rôle d'amplification doit être conçu non pas seulement comme une simple assimilation, mais comme un mixage original d'éléments culturels, un métissage identitaire. Pour prendre une autre image ce serait une re-composition artistique utilisant un paysage ancien et préfigurant un paysage nouveau et inconnu de l'artiste lui-même. Il nous semble, à ce propos, que le concept de *Communalisation* (Hammouche, 2007) entendu selon Neyrand (2008) comme « une dynamique et l'horizon d'une communauté en construction *et toujours inachevée*,¹³ jamais définitivement instaurée. » (p. 127) est tout à fait opportun.

Nous avons noté dans les données statistiques des violences conjugales que celles-ci concernaient de façon marquée, si l'on peut dire, une population de jeunes femmes d'origine maghrébine.

Voyons en quoi consiste ce processus culturel amplificateur. Notons tout d'abord qu'il prend forme sur fond d'évolution du couple, de la famille, de la parentalité et de la paternité, évolution décrite précédemment. L'insécurité de l'immigration, sa nécessaire recherche d'adaptation identitaire (Lahire, 2002), viennent s'ajouter au contexte actuel des couples français pris dans une négociation de la place de chacun. La culture du dedans et la culture du dehors peuvent entrer en conflit dans un processus interculturel interne.

Hammouche (*op. cit.*) constate tout d'abord que les hommes appartenant à une famille d'origine maghrébine dans un contexte général de chômage « n'occupent plus une position

¹³ Souligné par G. Neyrand.

« d'interface » entre l'espace domestique et l'espace social du quartier et doivent, sans doute plus que les femmes, composer en termes de rôle et de gestion de l'autorité » (p. 117).

Les deux partenaires perçoivent l'avenir comme incertain, incertitude qui tend à redéfinir l'espace social au bénéfice du rééquilibrage des statuts des hommes et des femmes. En effet, le modèle relationnel de la famille française telle que nous l'avons décrit plus haut à propos des analyses de Tort (*op. cit.*) et que Neyrand développe aussi (2004), vient s'imposer, ou du moins fortement influencer la famille immigrée. Les rôles traditionnels sont bousculés, voire remis en cause, obligeant à des improvisations de rôles, faute de références sociales et de repères connus : « Celui de père, comme celui de mère, ne sont plus « donnés », c'est-à-dire adossés à des normes et à des règles indiscutées, mais à construire. Chacun doit motiver ses actes, les positions ne vont plus de soi et, au sein du couple comme entre parents et enfants, le regard critique a acquis droit de cité. La nécessité d'explicitier disqualifie ceux qui ne sont pas préparés à cet exercice, ce qui est particulièrement le cas des pères. » (Hammouche, *op. cit.* p. 119). Cette remarque s'applique dans un sens non restrictif aux hommes, qu'ils soient d'origine maghrébine ou non.

Cette nécessité d'explicitier était illustrée lors d'un entretien avec un homme nommé Farad, auteur de violences conjugales répétées, qui lorsque son épouse, d'origine maghrébine comme lui, le quitta à cause de ses violences, prit conscience qu'il fallait qu'il change, que son caractère autoritaire « de jeune de banlieue » n'était plus adapté à la vie conjugale. Il me disait qu'il en avait parlé autour de lui. L'un de ses amis lui avait dit : « Il faut que pour un *Non*, tu dises un *Oui*, tu ne peux pas toujours dire *Non* ». Ce simple principe l'avait amené à négocier régulièrement des *Oui* qui étaient autant de souhaits ou de conditions de sa femme. Il avait pris conscience des difficultés (et aussi de l'intérêt) d'une relation plus égalitaire car maintenant il devait justifier ses *Non* comme aussi justifier ses *Oui*.

Dans cette improvisation incertaine des rôles et des fonctions s'affrontent les conceptions, valeurs et traditions du pays d'origine avec celles du pays d'accueil. D'un côté, la tradition¹⁴, de l'autre la modernité. Par exemple, se confrontent des valeurs matrimoniales différentes, le libre choix du partenaire prédomine en France, tandis que le mariage dans la famille élargie ou dans le groupe d'appartenance – parfois sous la forme du mariage *planifié* pour reprendre une expression tirée des recherches d'Hammouche – demeure la référence normative pour nombre de parents maghrébins, comme une exigence, consciente ou non d'homogamie sociale et culturelle.

Cet affrontement à propos duquel Arezki (2002) évoque les termes de *dystonies* culturelles, existe aussi dans le pays d'origine, ici l'Algérie.

Arezki et Hammouche soulignent l'importance de ce conflit intra-personnel qui devient interpersonnel et peut se projeter sur l'extérieur et notamment sur le couple et la famille (C. Di et M.R Moro, 2008). Trois postures sont possibles pour les immigrés : « Se replier sur une origine empreinte de nostalgie, tendre à l'assimilation par identification au majoritaire, articuler les éléments issus des différentes cultures. » (C. Di et M.R. Moro, *op. cit.*, p. 20). Parfois on retrouve ces modalités adaptatives présentes toutes ensemble.

L'homme, par loyauté vis-à-vis de sa culture d'origine, peut être amené à reproduire des comportements patriarcaux. Il va accuser son épouse de transgresser les lois de la tradition sans avoir conscience que lui-même est traversé par l'ambivalence ou la contradiction. Il va rejeter sur elle la responsabilité d'une situation qui le dépasse, mêlant confusément

¹⁴ Cette bipartition n'est pas aussi radicale. Les études sur l'Algérie notamment montrent une forte évolution des mentalités et des comportements.

infidélité culturelle et infidélité conjugale. Retranché derrière une vision traditionaliste de la femme, il va l'accuser de tous les maux dès que celle-ci montrera une volonté d'autonomie ou d'indépendance. Il accusera aussi la société française de laxisme et aura des difficultés à comprendre à la fois ce laxisme des mœurs et la sévérité du Tribunal le jugeant pour des faits de violences conjugales à ses yeux légitimes. Il n'hésitera pas à profiter de ce laxisme en menant une vie affective débridée autorisée par sa toute-puissance masculine.

L'effort du couple – parfois interrompu par la séparation – consiste parfois dans la co-construction d'une *recomposition identitaire composite*. L'identité ne peut être comprise que comme une dynamique évolutive « des contenus de représentations de ce que l'on est, de ce que l'on devrait être et de ce que l'on voudrait être, dans la durée, l'espace et les diverses circonstances sociale. Les fonctions de l'identité sont donc ontologiques, puisqu'elles concernent le sens de l'être, et elles sont instrumentales, dans la mesure où elles fournissent à l'acteur les moyens de s'adapter au monde » (Vinsonneau, 2002, p. 4).

Il ne s'agit pas ici de faire du concept d'identité un concept mou, sans tenue, trop empreint de fluidité – ce que craint R. Brubaker (2001). Pour notre part, identité s'oppose à particularité et à ses attributs. L'identité peut être conçue comme un ensemble de similitudes et de différences. L'identité peut être entendue comme un processus d'individualité ou invoquée pour « désigner quelque chose de supposément *profond, fondamental, constant* ¹⁵ ou *fondateur* » (Brubaker, op. cit. p. 72). Malgré son caractère ambigu, le terme d'identité qui signifie aussi peu qu'il peut signifier trop, est nécessaire à notre analyse. Une conception forte insistera sur la permanence à travers le temps et les personnes, une conception dynamique mettra en avant le processus de découverte ou la fluidité de ce processus.

Qualifier cet effet d'amplificateur s'avère particulièrement juste dans la mesure où la spécificité culturelle s'intègre de façon synergique – sous la forme d'une interculturation - à un mouvement plus vaste et plus profond d'évolution. Tout contact avec la culture du pays d'accueil déstabilise l'immigrant : est-ce dans un réflexe de protection et de fidélité à la culture d'origine que les pères, que les hommes maghrébins restent en retrait ? Est-ce aussi parce qu'ils perçoivent que les repères de la culture d'avant ne fonctionnent plus pour comprendre ce qui se passe aujourd'hui ? Ces repères seront d'autant plus valorisés qu'ils constituent les seuls marqueurs identitaires, même s'ils ont disparus de la société d'origine...

Marteaux (2002) propose cette même hypothèse pour expliquer les comportements déviants des jeunes immigrés de la deuxième génération : ces comportements leur permettent de faire vivre leur entourage grâce à leurs délits, tout en leur donnant un statut reconnu. Cette déviance peut aussi être comprise comme une recherche identitaire dramatique, recherche qui n'a pas trouvé le père devant elle, ni autorité, ni modèle réel à emprunter ou à constituer dans un contexte social de précarité.

Autre exemple de conflit culturel : la représentation qu'ont les femmes maghrébines par rapport aux Français d'origine maghrébine est fortement négative (Belhadj, 2003). Ils sont irrespectueux à l'égard des femmes, traditionnels, conservateurs, disent-elles¹⁶, dans une enquête réalisée en 1995 et 1996 par entretiens biographiques auprès de 90 jeunes femmes nées en France de parents algériens, âgées de 22 à 36 ans. Elles émettent ces jugements en les justifiant ainsi : « Les hommes d'origine maghrébine ne sont pas pareils

¹⁵ Mis en italique par l'auteur.

¹⁶ Bien entendu, il est sans doute difficile d'accepter la généralisation de tels jugements sinon de penser que de tels comportements sont profondément influencés par la situation d'immigration.

avec nous et avec les filles françaises. Ils ne réagissent pas de la même manière. Je les ai vus avec les françaises, ils sont cool... Alors qu'avec nous, il va voir tout de suite sa sœur... Il verra toujours en nous la fille maghrébine qui fait tout à la maison. Il aura du mal à accepter qu'on soit indépendante... » (Belhadj, 2003, p. 11)

Belhadj constate que les filles contestent les normes éducatives familiales tandis que les garçons défendent leurs avantages acquis. Différences assez logiques ! Cette contestation que les filles mènent souvent dans un souci de compromis s'appuie sur un statut professionnel qu'elles ont acquis grâce à leur scolarisation. Ainsi le mariage n'est plus l'unique voie possible pour les filles. Nous retrouvons là une des caractéristiques du travail des femmes, parfois synonyme de précarité lorsqu'il est irrégulier, mais aussi facteur d'autonomie lorsqu'il est stable et permanent.

L'immigration disloque les liens de parenté (Cadart, 2004). Les femmes se trouvent coupées du milieu familial et cette responsabilité lorsqu'elle est individuelle est nouvelle. La monoparentalité comme les situations de rupture sont vécues comme un isolement sévère. Les mères d'origine maghrébines lorsqu'elles sont sans leur famille en France sont plus seules encore que les autres mères. Le nombre en France de personnes vivant seules s'accroît actuellement (Prioux, *op. cit.*) et cela constitue une tendance démographique importante, tant par son accroissement que par ses conséquences sociales.

La confrontation interculturelle produit donc un effet amplificateur du conflit dans le couple d'origine maghrébine car chacun des partenaires gère de façon spécifique selon les rapports de genre sa propre insertion dans le pays d'accueil.

Si les divergences s'avèrent trop fortes, la confrontation, s'ajoutant à d'autres difficultés notamment de précarité sociale, devient affrontement violent.

2.3.9. Conclusions

Sur fond de pacification des mœurs, les violences conjugales constituent malgré tout un phénomène social d'ampleur dont l'Etat semble de plus en plus se préoccuper pour arriver à une *pax familia*. Même si les chiffres varient sur le total, ils indiquent l'insuffisance de les considérer comme des faits divers sans lien entre eux. Dans cette partie sur les dimensions des violences conjugales, nous nous sommes interrogé sur les différents facteurs favorisant l'émergence massive de ces faits de violence.

Pour notre part, nous avons situé ce phénomène social comme tributaire de plusieurs évolutions marquantes :

- L'évolution de la place des femmes selon leur condition sociale et économique : les données statistiques confirment que les femmes victimes de violence sont parmi celles dont les conditions sociales et économiques sont les plus précaires et instables. Une mention particulière doit être faite sur la dimension culturelle qui joue un rôle d'amplificateur dans le conflit intraconjugal.
- Les évolutions du couple et de la famille : le couple et la famille sont devenus incertains. Avec l'augmentation du divorce, la désinstitutionalisation du mariage, le couple actuel s'avère plus fragile car il repose de plus en plus sur le consentement des partenaires, sur la négociation des rôles, sur un chevauchement des fonctions autrefois préfixées socialement. Le couple comme d'autres espaces (professionnels, éducatifs...) reste le lieu de la hiérarchie des sexes même si cette dernière est amenée à prendre des formes plus subtiles. La violence physique est réprimée laissant place à la violence verbale, les pressions psychologiques en nette

augmentation. Si l'on peut voir là un effet positif de la pacification des mœurs, l'on peut également considérer que, comme le montrent toutes les études sur les violences conjugales, les conflits ne cessent pas pour autant et qu'ils prennent des formes qui n'en sont pas moins éprouvantes pour les victimes.

Les évolutions de la parentalité, de la paternité et de l'enfant : l'ensemble de la littérature actuelle confirme la tendance de la prédominance de la fonction maternelle dans la famille, notamment évidemment dans les familles monoparentales où la mère assume seule la fonction parentale. C'est la fonction paternelle qui subit l'évolution la plus marquante : son incertitude, malgré la preuve biologique qui en atteste parfois la réalité, se double d'une incertitude sociale. Les pères, sans toujours le déclarer ouvertement, s'éloignent de leur enfant au moment de la séparation. Un père nouveau est attendu faisant de la proximité affective une priorité au détriment de son autorité pourtant réclamée. Un père nouveau est attendu, capable de négocier en permanence sa place et ses rôles, même et surtout lorsque le divorce est prononcé. L'Etat s'est introduit de façon décisive dans l'ensemble du processus de la séparation, notamment dans l'institutionnalisation du divorce, dans le mode de garde des enfants, dans les obligations quotidiennes de chacun des parents divorcés. L'Etat est présent car réclamé, les parents étant impuissants dans la plupart des cas à régler « à l'amiable » l'ensemble de ces questions. Ils prolongent ainsi l'impuissance à négocier qui a été la leur avant la séparation. A l'appui de ces procédures juridiques, le psychologue est appelé comme médiateur, comme psychothérapeute familial, parfois comme victimologue. Elias avait déjà noté que la psychologisation des rapports à autrui allait de pair avec la civilisation des mœurs, psychologisation permettant le développement des mécanismes d'autocontrainte. Elias appelait de ses vœux une « psychologie historique » (Heinich, *op. cit.* p.52) intégrant à la fois l'inconscient et l'histoire. N'est-ce pas cette démarche que nous avons du tenter – avec modestie – en ayant conscience de cette remarque de P. Mercader : « Il peut sembler regrettable que la psychanalyse et la sociologie proposent des thèses concurrentielles et ne prennent pas en compte l'interdépendance profonde des déterminants sociaux et cliniques qui existe pour tous les phénomènes humains. » (2007, p. 43)

Notre regard sur les auteurs de violences est double, à la fois social et clinique, dans une articulation des deux champs. Articulation féconde d'une psychopathologie sociale, au sens où le définit M. Cornaton (2004): « Tout en s'inscrivant dans le champ de la psychologie, une science d'abord centrée sur les relations interindividuelles, elle a le souci de situer la pathologie des individus au sein de leur environnement » (p. 379) et plus loin : « Le fait pathologique, ... fait figure d'analyseur des structures psychiques et des modifications sociales qui l'ont fait surgir, en même temps qu'il préfigure. ». Ici, le fait analyseur et fortement significatif est l'addition des faits divers que sont ces actes de violences, symptôme d'une rugosité globale des relations. Le regard social nous permettra de prendre en compte le nombre important d'auteurs de violences, d'en fixer les constantes sociales. Le regard clinique confortera notre représentation de la violence, présente chez tous les êtres humains sous certaines conditions.

La violence conjugale est un fait analyseur du contexte social. Le concept de *psychopathologie sociale* de Cornaton nous invite à réfléchir sur les configurations sociales actuelles, certaines sont en crise, ce qui peut sembler être une évolution naturelle. Cependant, certaines configurations n'induisent-elles pas davantage que d'autres des incertitudes car elles n'annoncent pas de remplacement. Tous les rapports sociaux ne se valent pas.

La violence conjugale nous invite à explorer la position féminine comme nous le ferons plus loin pour le masculin.

Le lien à l'enfant est le lien le plus solide pour la mère, c'est comme si la maternité et la conjugalité étaient vécues de façon totalement séparées. L'enfant réunit autour de lui famille monoparentale et famille recomposée. Le lien à l'enfant se maintient pour la mère dans la plupart des cas malgré toutes les sinuosités du couple. Assignment sociale du rôle maternel ? Force du lien biologique ? Empreinte du marqueur identitaire ? Ou simplement fidélité au désir de vie ?

On peut aussi avoir une autre interprétation de cette « matricentralité » (Théry, 2002, Fine, 2002), interprétation proche d'une lecture historique telle que la faisait Elias. C'est parce que les femmes ont acquis une identité indépendante de la conjugalité et de la filiation qu'elles peuvent abandonner l'une pour se consacrer à l'autre sans que cette dernière ait un contenu masochiste.

Il convient maintenant d'aborder une autre dimension des violences conjugales, celle concernant les auteurs qui sont dans grande majorité, selon les statistiques, des hommes. Nous procéderons ainsi : nous partirons de la question sociale de la crise du masculin que nous avons rencontrée en partie à propos de la paternité. Cette crise du masculin, si elle était avérée, suffirait-elle à expliquer ce phénomène d'ampleur ? Ne faudra-t-il pas avoir recours aux données cliniques qui, s'articulant aux données sociales, peuvent permettre de gagner en compréhension du phénomène ?

3. La problématique des auteurs de violences.

3.1. Pourquoi pose-t-on davantage qu'hier, la question de la violence masculine ?

Nous ferions volontiers l'hypothèse que les manifestations violentes sont moins tolérées car ses effets sur les rapports sociaux sont dangereux : engorgement des tribunaux et des prisons, mobilisation de la police et de la justice, augmentation des séparations, précarisation des ménages, reproduction générationnelle des violences, absentéisme dans les entreprises, coût économique grandissant, sentiment d'insécurité ... etc.

Selon deux chercheurs du CRESGE (Institut catholique de Lille), J-P Marissal et C. Chevalley (2007), le coût des violences conjugales s'élèverait pour l'Etat à plus d'un milliard d'euros par an. Ils dressent un constat accablant en termes humains et économiques.

De fait, la domination masculine n'a pas besoin de la violence pour exister.

Elle peut être au contraire par sa visibilité un signe intolérable de cette domination. C'est sans doute pour cela que la question de ceux que l'on appelle *les hommes violents* est posée. L'homme concret d'aujourd'hui est-il ballotté au gré de toutes ces évolutions ? Est-il simplement en crise ?

3.2. Existe-t-il une crise du masculin ?

L'évolution de la conjugalité où l'homme n'a plus l'unique maîtrise de la fin du couple, où il doit par la négociation et le dialogue trouver sa place et ses rôles, l'évolution de la famille

où sa place même de géniteur comme celle de père sont incertaines et à revendiquer, l'évolution de la sexualité où les hommes n'ont plus le contrôle, toutes ces évolutions sont-elles au cœur d'une crise du masculin ?

Le masculin évolue actuellement, mais son évolution ne date pas d'aujourd'hui. O. Roynette, (2002) en tant qu'historienne du XXe siècle dénote un certain nombre d'évolutions marquantes entre 1900 et 1930. Durant cette période, se fabriquent et se réaménagent des stéréotypes masculins, par exemple la puissance vitalisante et active du sperme dans le processus encore mystérieux de la fécondation ou encore la force des humeurs dans le développement de l'homme. L'image de l'homme est celle du contrôle de soi, d'un sens de la mesure. Des valeurs idéales définissent les normes de la virilité. Bientôt cette virilité va s'affronter à la guerre. La participation aux combats va être un critère essentiel dans la distinction des sexes, et aussi leur hiérarchie. En parallèle, les femmes conquièrent une plus grande liberté sexuelle. La guerre de 1914 exalte la figure du héros de la Patrie. Mais cette exaltation va de pair avec l'image du Poilu souffrant et terrassé. Fragilité du combattant. Les soldats reviennent choqués, traumatisés, épuisés. La première guerre mondiale finie, la vie sociale repart. L'apprentissage des rôles masculins et féminins se fait rigoureux, distinguant soigneusement les deux formes d'activité sociale. L'école en est le vecteur. Le travail commence tôt pour les enfants des milieux populaires, après le certificat d'étude. L'introduction précoce dans l'entreprise fournit aux jeunes apprentis non seulement un métier où les anciens transmettent leur savoir, mais aussi l'apprentissage de rôles masculins (Courage, force physique, puissance sexuelle...). Le tout est aidé par une consommation d'alcool significative !

Le début du XXe siècle a vu naître certaines évolutions dans le domaine de la condition masculine et de la famille : alors que les guerres mondiales confrontaient de très nombreuses familles à l'absence du père, quelques lois¹⁷ mettaient à mal la toute-puissance paternelle. L'image de l'homme viril et dominateur connaissait quelques reculs.

Les textes actuels que nous lisons sur la crise du masculin nous semblent à côté des enjeux actuels des rapports de genre : en effet la crise du masculin est souvent présentée comme un processus de féminisation des hommes, comme la manifestation d'un rapport de pouvoir qui s'effriterait, *un homme désarmé* (M. Dorais, 1991), comme une transformation des rôles, alors que les chiffres sont là pour le démontrer, les rapports sociaux de genre ont très peu évolué (C. Bard, 2001). La répartition des tâches quotidiennes, des rôles sociaux, le maintien des inégalités, ces manifestations confirment la stabilité des inégalités au profit des hommes. Alors que la violence est stigmatisée, les rôles sociaux se voient incontestés, renforcés par les médias, et les structures éducatives. Dans le même temps, *a contrario* (mais est-ce si tranché ?) on affichera de nouveaux profils masculins dont les caractéristiques sont un emprunt aux qualités féminines : douceur, expression émotionnelle, sens de la relation, sens du dialogue, etc... C'est comme si le modèle égalitaire constituait le modèle comportemental voulu par le nouveau mode de production à l'instar de modèle similaire concernant par exemple le personnel des services ou encore les cadres. Tandis que dans le même temps dans le champ de la réalité sociale, c'est le mouvement inverse qui se produisait par la perpétuation des inégalités. Le modèle égalitaire est-il un modèle qui emprunte au féminin et au masculin une partie de chacun : un peu de féminisation pour l'un et un peu de mâle autorité pour l'autre, le tout saupoudré de douceur et de dialogue ? Si un tel modèle égalitaire prenait forme, ferait-il obstacle au système de la domination masculine, bouleverserait-il la hiérarchisation des sexes ? Sans emprunter le terme de *masquerade*

¹⁷ La loi de 1889 sur la déchéance paternelle, et la loi de 1935 qui supprime la correction paternelle.

(Houel *et al.*, 2008), nous pensons que ce modèle égalitaire est bien vide pour certains milieux sociaux.

Il n'est pas anodin que le masculin populaire figure au premier rang de cette crise du masculin, comme pour nous rappeler que l'analyse des classes sociales est bien le fondement de la compréhension d'une telle évolution. S'il est probable que le modèle traditionnel (le terme *traditionnel* est indispensable ici) de domination masculine semble de plus en plus critiqué et rejeté, il n'en reste pas moins que ce modèle laissera place sans doute à d'autres processus de socialisation obéissant tout autant au maintien de relations sociales de domination.

Exit le Père, exit l'Homme...

Il est sans doute là encore deux façons différentes de présenter la crise du masculin : l'une de type essentialiste, l'homme en tant que concept générique abstrait, et l'autre de type différentialiste, les hommes comme autant de silhouettes gesticulant, comme autant de réalités sociales concrètes multiples.

L'Homme, c'est l'homme moderne qui permet de faire vendre, il a sa mode, ses objets, ses journaux, ses loisirs, sa façon d'être. Il est une image et une manne pour les marchands du Temple capitaliste. L'homme moderne est pour l'égalité des sexes, l'autonomie de sa compagne et de ses enfants. N'étant plus seul pourvoyeur de ressources, il doit aussi être pourvoyeur de douceur, d'affection. Renonce-t-il à ses positions de privilège ? Abandonne-t-il sa suprématie devant les nombreuses poussées féministes ? Même la psychanalyse vient au secours du masculin en difficulté, par son positionnement essentialiste, lorsqu'elle utilise sans cesse concepts génériques et représentations mythiques à vocation universelle (Tort, 2004). Sans contester la valeur heuristique de certains concepts psychanalytiques, Neyrand affirmera, rejoignant la thèse de R. Castel sur le *P sychanalysme* et confortant les thèses d'Elias, que « ...la psychanalyse peut être vue comme la théorie la plus aboutie de l'ordre familial bourgeois, participant à la pérennisation de cet ordre en permettant d'en réguler les dysfonctionnements les plus problématiques et de fournir les cadres théoriques du passage de la disciplinarisation à l'intériorisation des normes ». (2004, p. 4)

La psychanalyse comme tout autre discours ne peut échapper à sa propre historicité.

Mais l'homme moderne est-il représentatif des hommes concrets ?

Est-il la synthèse de ces hommes ?

Peut-on faire l'impasse sur les conditions socio-historiques qui ont amené son apparition ? Certes non.

C'est la position de M. Hazan (2009) qui décline dans son article les principales manifestations et évolutions historiques qui ont conduit à la déstabilisation du masculin. Même si les termes de *condition masculine* – termes qui rappellent ceux de condition humaine – restent de nature essentialiste car il n'est pas une seule condition masculine, l'approche de M. Hazan en citant Bourdieu et les psychanalystes tente une synthèse où convergent la remise en cause de la domination des hommes et la figure d'un homme nouveau. Cependant, elle est conduite à montrer que cette condition masculine est fortement influencée par les facteurs sociaux et culturels : « Quelquefois la mâle affirmation se repère du côté de la différence culturelle, où elle peut se manifester comme la haine des femmes, destructrice aussi pour les hommes. Ce sont les sociétés plus traditionnelles, ou méditerranéennes, où des hommes se replient sur cette virilité mortifère, désespérée et sans concession. » (Hazan, *op. cit.* p. 88)

Dans leur travail de recherche identitaire, les sexes ne sont pas symétriques (P. Molinier, 2004) : « Les hommes sont reconnus comme des hommes *par ce qu'ils font*¹⁸, tandis que les femmes sont reconnues comme des femmes *pour ce qu'elles sont*¹⁹. » (p. 25)

C'est ainsi reconnaître que les conditions sociales et culturelles, comme on l'a vu plus haut pour le couple, influent de façon déterminante sur les représentations de genre. Les hommes sont en crise, certains davantage, d'autres beaucoup moins, d'autres enfin, pas du tout.

Les spécificités des situations conjugales amènent Neyrand à proposer une analyse différenciée en termes de « pouvoir social global, éminemment politique, et des micro-pouvoirs relatifs à la prise de la vie quotidienne dans le jeu des rapports sociaux institués », (op. cit. p.5) rejoignant en cela les recherches de J-C. Kaufmann (1992, 1993, 2004, 2005, 2006).

La crise du masculin n'a pas pour pendant la crise du féminin : la raison essentielle est certainement l'absence pour les hommes d'une vue cohérente de leur propre intérêt et devenir social. Alors que pour les femmes se sont mises en œuvre, à leur initiative, ce que H. Arendt (1998) nomme des *médiations collectives*, de tels lieux n'existent pas pour les hommes. Ainsi les effets d'une crise sont-ils plus importants quand les valeurs et les normes ne sont plus perçues comme des entités « transcendantes » (Dubet & Martuccelli, 1998) mais comme des choix individuels laissés au libre arbitre de chacun.

Salarié incertain, époux incertain, père incertain, hommes d'incertitudes !

L'enjeu de cette crise qui se décline en autant de champs est d'ordre symbolique et identitaire. Le danger serait de limiter cet enjeu au champ des relations et des modes d'être ensemble. Et si la rugosité des relations était l'autre versant de cette souffrance sociale ?

Tous les hommes ne connaissent pas cette crise de façon identique et dans les mêmes conditions. Devant la mésentente et la violence conjugale, tous les hommes ne sont pas identiques. Certains n'auront pas, et c'est l'immense majorité des participants de nos groupes, les capacités de parole, de distance et de recul pour faire face au conflit conjugal, d'autres, comme ce médecin, esquivent le poids de la situation, élégamment – avec subjonctifs et accès de compréhension – dans une lettre qu'il nous a adressée sur son papier d'ordonnances :

« Ce n'est pas une petite gifle (même si condamnable et inadmissible ...) en 34 ans de mariage où mon épouse a été trop gâtée (je peux fournir des centaines de témoignages) qui fait de moi une brute puisque c'est la première de ma vie même avec les enfants. Il est normal que vous fassiez un suivi, mais étant donné le divorce en cours il n'y aura plus de provocation (contre ma nature profonde de gentillesse). Ce qui me fait mal aussi c'est de passer pour ce que je ne suis absolument pas (souligné par lui.) ».

Les mots viennent, les arguments, les excuses : les violences conjugales reconstituent les différences culturelles et sociales car nombre de mis en cause orientés par le Parquet sur notre dispositif sont dans l'incapacité de développer de telles argumentations. Sans doute

¹⁸ Mis en italique par l'auteur.

¹⁹ Mis en italique par l'auteur.

une telle lettre (et de plus sur ordonnance !) a-t-elle un effet différent sur un Procureur qu'une lettre aux multiples fautes de français et d'orthographe !

Ainsi coexistent des modèles contradictoires du masculin.

Nous voudrions à ce point de notre réflexion faire un constat. Si les femmes, grâce au vaste et durable mouvement féministe se sont longuement penchées sur leur propre identité, ont défini leur histoire, ont précisé leur place sociale, familiale, les hommes n'ont pas réalisé une semblable réflexion collective. La remise en cause du patriarcat et de la domination semble davantage être le fait d'individus que la résultante de collectifs.

Pour notre part, nous pensons que chacun de ces modèles du masculin constitue un construit social destiné – c'est la fonction de l'idéologie – à fournir une identité différenciée de genre suivant l'appartenance sociale tout en maintenant les conditions d'un pouvoir masculin dissimulé. Si nous comparons les deux modèles masculins actuels, nous constatons les oppositions de ces modèles, l'un traditionnel, l'autre moderne.

Tableau 8 – Modèle traditionnel et modèle moderne du masculin.

Modèle traditionnel	Modèle moderne
Le Fort	Le Doux
L'Insensible	Le Sensible
Le chef	L'animateur
Le dominant	Le dialoguant
Le protecteur	Le fragile
La peur du féminin	L'acceptation du féminin
La rétention émotionnelle	L'expressivité émotionnelle

Source : construit par l'auteur.

Comme le résume O. Péretié (*op. cit.*, 2004) : « Les hiérarchies horizontales, la persuasion et la négociation, la communication triomphante, l'expression des émotions, la sensibilité, la douceur, les sentiments, l'amour nécessaire à la réussite d'une vie, la séduction, l'apparence et la performance... toutes ces valeurs et bien d'autres du même tonneau avaient pris le pas sur le commandement, l'autorité, le chef, et la virile compétition » (p. 11)

Le modèle traditionnel est associé à un vécu anxiogène, à l'adoption de comportements à risque. Le mal-être a un genre (Cousteaux et Pan Ké Shon, 2008) : les hommes se suicident plus que les femmes (Debout, 2002), sont davantage dépendants de l'alcool et de la drogue, sont plus violents, transgressent davantage la loi.

La virilité traditionnelle a ses assignations sociales et aussi ses handicaps : handicap de l'expressivité, de l'émotionnalité, de l'empathie.

Ainsi Guionnet et Neveu (2004) ordonnent les facteurs des « désenchantements du masculin » autour de trois données :

- Le chômage de masse et la fragilité de l'emploi (Castel, 2003) mettant en cause la position nourricière de l'homme dans le ménage.
- L'intégration des valeurs et images masculines dans le domaine marchand.
- Et enfin le développement de représentations négatives du masculin : l'agressivité, la froideur, l'impuissance à communiquer – comme le montre le tableau précédent – deviennent des désavantages plutôt que des valeurs modèles.

Un ensemble de comportements masculins sont aujourd'hui dévalorisés, déqualifiés, tandis que d'autres liés à la féminisation sont valorisés. Mosse (1999) souligne que le rapport masculin à la violence est rompu par les effets des grandes guerres dont les rescapés ne sont plus considérés comme des héros mais plutôt des victimes.

Dans un dossier intitulé « *Où vont les hommes ?* », Philippe Muray, écrivain (cité par Péretié, *op. cit.*, 2004) constate dans un réquisitoire empreint de réalité que « l'homme n'a de futur que dans la repentance... On ne saurait trop lui conseiller de présenter sans cesse, à tous les coins de rue, ses excuses inconditionnelles pour maltraitance, guerres, œuvres d'art traumatisantes, conduite en état d'ivresse, homophobie, érection de pyramides, invention de mythes, corridas, littérature, harcèlement, recherche de la signification de l'existence ». On ne saurait mieux lister les quelques accusations et reproches qui pèsent sur le masculin !

Le modèle moderne ne serait-il qu'une adaptation nouvelle – nouvelle et trompeuse ?- du masculin aux exigences du modèle dit égalitaire ?

La domination masculine avance masquée en permanence. Elle prend le masque du masculin en crise, crise présentée comme individuelle, crise d'une gestion de soi, de ses émotions, de ses actes. Est-il étonnant que certains programmes, notamment anglo-saxons et québécois, développent des contenus exclusivement centrés sur la gestion des émotions et fassent du contrôle de soi l'objectif essentiel ? Lorsque le masculin aura acquis ces habiletés, ces compétences, pensons-nous que la domination masculine aura disparu ?

L'analyse formulée par Elias et confirmée par R. Castel (2008) constate « l'avènement de stratégies inédites de traitement des problèmes sociaux à partir de la gestion des particularités de l'individu ».(cité par Théry, 1993, p. 11). Cette réflexion nous amène à une analyse plus globale que l'on retrouve chez les théoriciens notamment de la sociologie clinique (V. de Gaulejac, 1999). Le sujet (Kaufmann parlerait d'*Ego*) serait-il plus violent en se sentant plus isolé, plus menacé, portant sur de frêles épaules le pan entier de situations insupportables, que ce soit un conflit conjugal, professionnel ou autre mal être ? Relativisons cet isolement et cette menace quand l'on sait que la grande majorité des familles monoparentales sont assurées par une femme, quand 80 % des travailleurs pauvres sont des femmes (Maruani, 2000).

Le père comme l'homme ne détient plus l'autorité patriarcale, constate-t-on de tout côté, en fait la Révolution française et la révolution industrielle furent les premières à jeter à bas l'ossature de l'autorité patriarcale. M. Cornaton (2001) en fait l'historique. L'autorité ne découlera que du pouvoir économique. Dans un premier temps, l'autorité traditionnelle se maintiendra. Progressivement, l'autorité masculine perd de ses caractéristiques au profit d'une autorité partagée : la légitimité lui est contestée car la communauté nationale en décide par ses lois, l'autorité n'est plus reconnue comme appartenant à un sexe dont l'autre serait ignorant. Avec les désenchantements du monde, l'autorité a perdu ses aspects mystérieux et irrationnels pour s'individualiser. Aujourd'hui on possède ou non de l'autorité. Cette qualité devra être reconnue à son tour et faire consensus. La crise de l'autorité n'est pas celle du masculin, elle est celle de la culture et des processus de socialisation.

Cornaton (*op. cit.*) remarque de façon pertinente que la force laisse de plus en plus la place à la manipulation. La violence d'hier est remplacée par des moyens subtils de pression et de persuasion. Si ces derniers ne fonctionnent pas, le pouvoir apparaît dans sa vraie nature et dès lors le seul recours devient la force publique. Harcèlement psychologique, violences verbales sont fréquents. La société disciplinaire, aidée d'experts de la relation, se double de moyens nouveaux de régulation.

Assisterait-on à une évolution des rapports entre hommes et femmes au vu de ces multiples violences conjugales dont l'interprétation possible est la réaction de l'homme éprouvant un sentiment de menace par la femme ?

Cette évolution est perçue dans deux directions opposées suivant la littérature : un processus non linéaire et non complètement réalisé mais constant, vers l'égalité des sexes, ou un processus d'affrontement des sexes. C'est la thèse défendue par I. Foyentin : « Il faut nous attendre, je crois, à des conflits beaucoup plus violents entre les sexes...Comment rendre compte de cette évolution du rapport entre les sexes ? Il est évident que ces nouvelles modalités plus brutales dans le registre social sont à mettre au compte du déclin de la logique patriarcale et de son corrélat : l'instrumentalisation des individus désormais globale et générale portée par le discours capitaliste. »(2005, p. 109). La logique patriarcale traditionnelle ne connaît que deux postures : soit dominant, soit dominé. Est-ce si étonnant d'entendre certains hommes en perte totale de repères refuser la position de dominé, position dont ils entrevoient qu'elle sera la leur inévitablement par leur exclusion de la position de dominant ?

Les données statistiques citées plus haut ne confirment pas la thèse de Foyentin. Par contre, l'accentuation de la rugosité des relations de couple paraît acquise.

En fait parler d'égalité des sexes – même comme un processus – peut occulter l'état des rapports de force en présence.

Neyrand, analysant ces rapports de force, montre l'importance du pouvoir maternel reposant sur l'attachement particulier reliant les enfants à leur mère, attachement amenant la Justice à confier à cette dernière la garde des enfants. De plus, ajoute-il, « il ne faudrait pas réduire l'expression d'un pouvoir subjectif, passant par l'intermédiaire du jeu relationnel entre individus, à la seule dimension parentale et la valorisation plus ou moins accentuée de la position maternelle, le pouvoir relationnel s'exprime aussi dans les autres relations affectives, notamment dans les relations amoureuses, en mettant à certaines étapes du processus amoureux les femmes dans une position privilégiée » (op. cit. p. 6). En dehors du pouvoir maternel, Neyrand dégage deux autres points de résistance à l'égalitarisme. Ces points de résistance sont « l'attachement populaire à la différenciation sexuée des places familiales... et la préservation d'une autorité parentale inscrite dans la différence des positions générationnelles. » (op. cit. p. 9). Ce qui est refusé est tout autant le déni de la différence des sexes que les différences générationnelles. Continuant son analyse, Neyrand met en évidence l'attachement des milieux populaires au modèle *familial patriarcal républicain* reposant sur l'affirmation des différences de rôles entre les hommes et les femmes.

Désarmé, sans repères stables, critiqué, désenchanté, l'homme (les hommes...) ressent de la part de sa compagne une lutte pour la place, cette place qu'il souhaite, que les générations précédentes lui ont réservée. Face à l'altérité féminine, l'homme a peur. C'est la thèse que défend J. Cournut (2001). L'homme aurait peur de la femme car le schéma traditionnel des relations des sexes s'effriterait. J. Cournut développe ainsi les raisons de cette peur masculine :

- Parce qu'ils ont eu peur de leur mère, « une mère archaïque terrifiante » (Perron, 2003, p. 1060).
- Parce que les femmes incarnent une sexualité animale et sauvage, et aussi la peur d'une pulsion interne débridée.
- Parce qu'ils craignent de ne pouvoir les satisfaire et qu'elles se vengent. Elles incarnent la mort et le diable.

- Parce qu'ils persécutent leur propre féminité interne constituée de passivité et de jouissance passive.

La peur de la femme, c'est la peur de la différence, de l'altérité selon le psychanalyste J. Cournut, c'est aussi la peur de la non-différence qui risque d'engloutir jusqu'à la mort. La différence, c'est la différence des sexes. Le pouvoir maternel mis en évidence par Neyrand est au cœur de la différence des sexes. Héritier en fait un pouvoir exorbitant et la raison de l'appropriation des femmes par les hommes. Celles-ci auraient bien des raisons d'avoir peur de leurs congénères masculins, mais Cournut n'exploite pas cette piste : est-ce parce qu'il est homme ? Serait-ce plus subtilement parce que cette affirmation lui est inutile. Sa démonstration s'arrête à la peur de *l'Autre*. *L'Autre* c'est le représentant de l'humanité, représentant asexué. Ne commence-t-il pas avec l'histoire d'Adam et d'Eve, ces êtres génériques de l'origine ? Nous sommes davantage dans le mythique que dans le psychologique. Les ombres de la Caverne passent et repassent. Le mythe a cette fonction d'occulter le réel, le réel de la différence des sexes dans laquelle le dominant n'a pas peur de sa domination.

Cournut ne cherche-t-il pas à résoudre cette contradiction : si les hommes ont peur comment peuvent-ils être dominateurs ? Il répond qu'ils sont dominateurs pour vaincre leur peur. Si la réponse a une certaine validité dans le champ des violences conjugales, on ne peut s'en satisfaire totalement. Ne faut-il pas évoquer aussi les conditions de vie, les positionnements sociaux qui sont des facteurs importants ?

Les hommes cherchent à reconstituer leur cohérence, « cohérence qui trouve ses repères dans le passé, les rôles anciens confortablement installés dans la domination masculine et, encore plus profondément en soi, dans l'héritage animal dont l'homme n'est toujours pas défait... Au cœur de la crise, frapper est une soudaine simplification de la vie, une décharge libératrice créant l'illusion d'adhérer enfin à soi. » (Kaufmann, 2004, p. 208). Aux dires des auteurs de violences conjugales que nous avons écoutés, nous ne sommes pas sûrs que la violence leur permette, même de façon illusoire, de progresser dans cette quête identitaire...

Cependant, cette idée Kaufmannienne de l'adhésion à soi, dans une volonté de recherche identitaire n'est pas sans intérêt : d'un côté, presque en fond de perspective, l'architecture de la domination masculine, et là sur une chaise les habits du masculin moderne, l'homme regarde cette formidable architecture, dressée depuis des siècles, il en perçoit aussi la fragilité. Il essaie les habits, certains sont trop petits, d'autres trop grands. Il sent ce décalage entre la grandeur de l'histoire et le dérisoire vêtement qui lui est aujourd'hui réservé. A la recherche de soi, il cherche son regard.

On pourrait arriver à cette hypothèse que l'émergence constante, à défaut d'être grandissante, des violences conjugales correspondrait, de façon conjoncturelle, à une phase transitoire de métamorphose du masculin et de ses rapports avec le féminin. Phase transitoire car cette métamorphose est déterminée par les conditions économiques. Le respect mutuel, comme le contrôle de soi ou encore la gestion des émotions, n'empêcheront certainement pas le maintien de la domination masculine.

Pour effectuer cette métamorphose, la société recourt à deux ensembles de pratiques dont G. Canguilhem redoutait qu'elles se rejoignent devant la Préfecture de Police de Paris, le Judiciaire et le Psychologique.

I. Théry (2007) au nom de ce maintien et de l'image profondément dévalorisée de la femme victime, viendra interroger à son tour ce paradigme de la domination masculine :

n'est-il pas des situations où la femme est dominante ? Les auteurs de violences ne seraient-ils pas en fait de faibles dominateurs ? Des dominateurs par faiblesse ou par désarroi ?

La violence du désarroi !

Les conditions économiques ne peuvent-elles pas amener à terme un retournement des rôles sexués de domination ? Rien n'empêche de l'imaginer, sauf à penser que ce peut être un fantasme masculin et un retour de la peur de la mère archaïque !

En résumé, notre argumentation vise à situer l'action de prévention de la répétition des violences conjugales que nous menons dans un contexte global anthropologique et sociologique de domination masculine. Ce contexte sous la pression de l'histoire et des conditions économiques évolue et réclame de nouveaux patterns comportementaux de la part du masculin pour la *pax familia* ; une action sociale à double facette se fait jour, maniant tout à la fois le bâton de la répression et le sourire empathique de l'accompagnement psychologique. Nous sommes persuadé au terme de cette analyse que la crise du masculin est une réalité importante de souffrances, cependant les tentatives de solution sont dérisoires à côté de l'enjeu qui est l'égalité des sexes.

Il est des questions dont la réponse n'est pas pensable à un moment donné, mais qui pourront l'être selon d'autres conditions.

Acteurs principaux des violences conjugales, les *hommes violents* sont actuellement sur le devant de la scène médiatique. Qui sont-ils ? Et d'abord, ne faut-il pas leur donner un nom ? Pour comprendre et prévenir...

3.3. Comment les nommer ?

Le débat à l'intérieur de l'association Solidarité Femmes Loire au début du dispositif nous amena à poser la question de la dénomination des participants : « Hommes violents », « Conjointes violents », « Auteurs de violences », « Mis en cause » ?... D'emblée, la formule « groupe de mis en cause » fut rejetée car les termes semblaient trop juridiques. De plus, les participants des groupes étaient aussi juridiquement des prévenus et des condamnés selon leur positionnement dans la procédure. Il convenait donc de trouver une dénomination plus générale. Par ailleurs, la dénomination de « conjoints violents » paraissait trop restreinte à l'espace conjugal. Nous avons préféré la dénomination « d'auteurs de violences conjugales » plutôt que celle d'hommes violents rencontrée le plus souvent.

En effet, utiliser la catégorisation « hommes violents », c'est rester dans la binarité : hommes violents, femmes victimes. C'est aussi accepter des présupposés importants : l'expression « hommes violents » signifie implicitement que cette catégorie appartient à celle générale des hommes en mettant l'accent sur un trait qui serait d'origine psychophysiologique – une sorte de nature masculine.

C'est parallèlement attacher à la femme cet adjectif de victime, ce que dénoncent C. Eliacheff et D. Soulez Larivière (2007) en écho à E. Badinter (2003). Paradoxalement, les campagnes de prévention n'amènent-elles pas à inscrire les femmes dans une position de pauvres victimes, éternellement dominées. Dans quel message de prévention les voit-on résister, affronter victorieusement leur agresseur, se comporter avec une attitude de refus ? Non, elles sont représentées marquées, frappées, blessées, soumises. Bien sûr, il est donné un numéro de téléphone, une adresse, mais ces ressources sont toujours extérieures à elles-mêmes.

Joindre l'adjectif « violents » à « hommes » banalise ou minimise l'expression comme le ferait un simple qualificatif du langage courant : par exemple, il y aurait des hommes violents comme des hommes bricoleurs. Ce serait un sorte de trait de caractère ou une tendance naturelle. Après la biologie faisant appel à la testostérone, la psychologie à l'aide de principes caractérologiques sommaires viendrait naturaliser la violence masculine. Nous sommes d'accord avec les remarques de M. Cornaton (2001, p. 286) critiquant les termes de « violence fondamentale » de J. Bergeret. L'association de ces deux termes laisse croire à une sorte d'invariant anhistorique et quasi-biologique. Cette question rejoint le débat entre essentialistes et anti-essentialistes (Guionnet et Neveu, 2004, p. 25). Ce débat est en fait majeur pour notre sujet : une vision essentialiste postule une « essence masculine » reposant sur l'apport neurobiologique (Karli, 1982), sur les arguments d'une psychologie évolutionniste, et enfin sur une interprétation sociologiquement datée de la psychanalyse forcément androcentrique (Guionnet et Neveu, *op. cit.*, p. 73). M. Foucault (1966) montrait déjà que tout savoir accumulé et non problématisé finissait par constituer l'objet de ce savoir et renvoyer dans l'obscurité ce qui lui était étranger : n'est-ce pas ce qui arrive tant aux notions d'homme violent qu'à celle de femme victime ?

Pour notre part, nous soutenons qu'il s'agit là d'un trait social construit et non d'un trait naturel car ces comportements – tant celui de domination que celui de soumission – sont liés à une histoire, à un contexte socio-économique. Son degré variable d'acceptation sera lié aux représentations et aux références sociales.

Suivant la nature du regard, l'on pourra considérer l'auteur des violences comme un homme malade – avec trop d'hormones dans le sang, avec une pathologie somatique ou une psychopathologie etc... – et ce regard déterminera le type de prise en charge médicale ou psychologique ou encore médico-psychologique : médicaments et psychothérapie. Cette catégorisation fera appel à une approche individuelle. Une telle vision ne manquerait pas de déculpabiliser le responsable en lui offrant un objet de projection de sa propre culpabilité. Nous pensons que cette approche subsiste dans l'approche psychothérapeutique pour laquelle les violences ne sont qu'un symptôme. L'expérience québécoise que nous examinerons plus loin montre que l'approche psychologisante est très souvent concomitante d'une déjudiciarisation. Soigner peut devenir exclusif du punir. Car l'explication clinique peut conduire à reconnaître implicitement une certaine irresponsabilité ou une responsabilité fortement atténuée à l'agresseur, dès lors tout est en place pour faire de l'agresseur une victime, victime de son passé, de sa famille.

L'on pourrait aussi considérer l'auteur de violences comme la victime d'un système social sans âme (chômage, santé précaire, maltraitance et traumatismes infantiles, précarité ou exclusion économique et sociale). Cette trajectoire sociale viendrait-elle se traduire dans un sursaut de révolte exprimé par une violence exacerbée. Selon cette représentation, seuls les politiques auraient la solution : hors d'un changement de société point de salut ! L'éloignement et la complexité de cette solution radicale résignerait nombre de victimes.

Catégoriser ces auteurs de violences sous le terme « d'hommes violents », c'est sexualiser l'auteur, c'est naturaliser l'auteur, c'est enfin banaliser la violence. Parler d'hommes violents c'est distinguer l'homme par un trait de violence, trait évidemment qui n'appartiendrait pas à la femme. Catégoriser ces auteurs de violences sous le terme « d'hommes violents », c'est à l'inverse favoriser une comparaison avec les femmes qui ne seraient pas violentes.

Ce qui les différencie, c'est leur place dans les processus de socialisation.

Or hommes ou femmes, n'avons-nous pas en nous cette potentialité de violence (qui n'a rien de fondamentale à la différence de l'agressivité) que certains hommes expriment car le système de domination sociale masculine favorise, en le banalisant, ce comportement ?

Pour toutes ces raisons nous avons opté pour la dénomination « Auteurs de violences conjugales ». Cette dénomination n'est pas sans poser des interrogations. Le terme *d'auteur* laisse à penser que ce dernier est complètement responsable de ses gestes, que ces gestes sont pleinement conscients et réfléchis. La responsabilité de l'auteur est tout à fait compatible avec des motifs inconscients. Nous reprendrons plus loin autour du thème de la responsabilisation la question de cette dénomination.

Notre conviction, en effet, est la suivante : toute explication, quelle qu'elle soit, ne peut ni atténuer, ni *a fortiori* excuser des actes de violences comme ceux que nous entendons chaque jour dans notre pratique de psychologue en Service de Médecine Légale au CHU de Saint-Etienne. Même dans le cas d'une dispute aux causes multiples, la responsabilité des violences, notamment des violences physiques, ne peut être partagée dans la plupart des cas. Nous retrouvons ce même positionnement chez d'autres praticiens, notamment les structures participant à la FNACAV (Fédération nationale des associations et structures prenant en charge les auteurs de violences conjugales) dont nous citons un extrait de la charte :

« Le refus de la violence sous toutes ses formes. L'intervention auprès des auteurs de violences est complémentaire des actions de la Justice, elle n'est en aucun cas une alternative à l'application de la loi. L'auteur est responsable de ses actes aux termes de la loi. Bien que la responsabilité de la violence appartienne toujours à son auteur, ce dernier ne peut se réduire à ses actes. Il a droit à l'écoute, au respect, à la confiance dans ses propres capacités de compréhension et de changement et à un accompagnement psychosocial pour prévenir la récidive. ».²⁰

La dénomination « Auteurs de violences » met en évidence que l'acte de violences, même s'il résulte d'un acte aux origines inconscientes, engage la responsabilité de son auteur. Ce travail de responsabilisation que nous poursuivons dans les groupes de prévention est commun à l'action juridique et à l'intervention psychologique. Cette dénomination ne naturalise pas la violence et ne stigmatise pas les hommes. La dénomination « Auteurs de violences » laisse ouverte la question de la violence chez les hommes et chez les femmes. Elle restitue la responsabilité de ses actes à celui ou celle qui les a commis. Elle permet à l'auteur de dire *Je*. L'auteur des violences devient un « interlocuteur possible ». (I. Théry, 2007). Nous pourrions même affirmer que l'acte de violence lui restitue la possibilité de répondre de lui-même devant la Police, devant le Tribunal. Devant tous, il peut, il doit conduire un récit des violences dont nous verrons plus loin l'importance, d'exprimer des sentiments (colère, tristesse...), d'engager une procédure, de prendre des décisions sur l'avenir. La reconnaissance de l'acte de violence peut être le début de nouveaux choix tant affectifs que professionnels.

Malade ou délinquant, l'auteur est parfois les deux, le plus souvent il est délinquant et responsable de ses actes. Peut-on cependant distinguer plusieurs profils d'auteurs de violences conjugales ?

3.4. Les différents profils d'auteurs de violences conjugales :

²⁰ Cet extrait figure sur le site internet de la FNACAV.

Reprenant les auteurs québécois et américains, Begin (1995) valide la typologie des hommes violents de Holtzworth-Munroe & Stuart comprenant trois catégories d'hommes dont la plus nombreuse est définie ainsi : « La première identifie des hommes violents seulement dans leur famille, soit envers la conjointe ou les enfants. On y observe une variation de la fréquence et de la sévérité et l'abus psychologique est le plus souvent rencontré. Ces hommes ont très rarement des antécédents judiciaires, ils peuvent éprouver des problèmes d'adaptation se manifestant par des difficultés à gérer leur colère, des symptômes dépressifs, des problèmes de consommation d'alcool ou de drogue et ils peuvent avoir une personnalité passive ou dépendante. » (P. 15).

Dans cette typologie, 50 % des hommes étudiés par Begin correspondent à cette description. Ces trois catégories d'hommes se profilent selon un continuum de gravité des faits. Dans les deux autres catégories moins nombreuses, la violence s'est étendue à l'entourage avec des délits plus importants et plus nombreux. Les actes de violence sont d'une gravité plus prononcée et atteignent notamment les enfants ou la famille proche.

Pour Begin, la dépression majeure, l'ajustement dyadique, l'alcool et les psychopathologies sont de bons prédicteurs de violence. Il considère *in fine* deux types de facteurs :

- Un groupe de facteurs individuels (psychopathologies, dépression, alcool),
- Et un groupe de facteurs relationnels (mésentente conjugale, détresse). Pour Begin, l'auteur de violences est un malade et doit être soigné.

Pour Broué et Guèvremont, praticiens québécois, les auteurs de violence sont des hommes normaux, notamment la première catégorie définie plus haut. Ils constatent que les quatre niveaux de déterminants de la violence conjugale sont : les habitudes de vie, les ressources psychologiques personnelles, les facteurs biogénétiques et enfin l'environnement politique : « La violence ne résulte pas d'un seul facteur, mais plutôt de l'adéquation entre divers facteurs de risque accentuée par des déclencheurs qui en attisent l'acuité » (Broué et Guèvremont, 1999, p. 24). Parmi tous les facteurs de risque, avoir été victime ou témoin de violence paternelle-maternelle est soulignée par au moins quatorze études citées par Broué et Guèvremont. « Cette surexposition à diverses formes de violence a pour effet de stimuler le développement de relations amoureuses marquées par un attachement anxieux et des stratégies de contrôle. » (*op. cit.*, p. 26) et encore : « Ces individus sont ainsi très vulnérables au rejet, à l'abandon et à l'humiliation. Plusieurs adhèrent à une conception rigide des rôles et des rapports hommes-femmes, comme rempart à cette dépendance excessive. Ils se sentent justifiés de recourir à la violence pour assurer et maintenir leur pouvoir. » (Demers, 1987). Les conjoints violents érigent ainsi, au fil des années, un système de contrôle et de domination intégrant différentes formes de conduites d'agression afin de se protéger des besoins de dépendance infantile et de la rage qui s'accroît lorsque leurs besoins ne sont pas comblés.

Mercader en vient à la même analyse dans l'étude sur les crimes dits passionnels conduite avec Houel et Sobota : « C'est comme mère que la femme fait défaut à l'homme criminel : elle s'absente, et par là réactive sans doute des expériences de catastrophe psychique très archaïques... » (2007, p. 49). Nous avons rencontré déjà la notion de maternalisme dans l'approche de Neyrand sur le pouvoir maternel.

D. Dutton (1996) pose la question : « Tous les cogneurs se ressemblent-ils ? ». Dans sa réponse, il établit une première différence entre *cogneur* exceptionnel et *cogneur* régulier puis il arrive à la classification suivante :

- Catégorie A : Les hommes ayant été violents une seule fois, sur leur conjointe.

- Catégorie B : Les hommes violents par période, violents uniquement sur leur conjointe.
- Catégorie C : Les hommes violents par cycle répété, avec débordement de la violence sur l'entourage. Les psychopathes sont rattachés à cette catégorie
- Catégorie D : Les cogneurs surcontrôlés.

En France, le rapport Coutanceau (2006), rapport demandé par le Ministère de la Justice et intitulé « *Auteurs de violences au sein du couple* » expose les profils suivants :

« Sur le plan clinique, on peut distinguer schématiquement trois profils :

- Le premier, à tonalité immaturo-névrotique dans le spectre de la normalité.
- Le second, celui d'un sujet mal structuré avec des fragilités diverses : instabilité, agressivité, aspect dysharmonique du caractère, problématique de jalousie ou de peur de la perte.
- Enfin un troisième profil de personnalité très marqué et une dimension paranoïaque et mégalomane. » (2006, p. 10)

Le premier profil, selon R. Coutanceau, représente 20 % du total.

Le deuxième profil fortement teinté d'imaturité et d'égocentrisme constitue le bataillon majoritaire des auteurs de violences et doit être orienté vers le travail en séances de groupe.

R. Coutanceau argumente ainsi : « *Les techniques de groupe sont à privilégier, car elles permettent tout simplement à ceux qui sont le moins autocritiques d'écouter ceux qui sont le plus engagés dans une réflexion authentique émotionnelle les concernant.* » (2006, p. 8)

Le travail en groupe selon les praticiens faciliterait une diminution des défenses et une meilleure prise de conscience.

Le troisième profil est celui de « *personnalités fortement problématiques* ». La violence apparaît au quotidien souvent sous la forme de l'emprise et des manifestations tant paranoïaques que mégalomaniaques. J.P. Vouche (2009) fait de l'emprise la caractéristique essentielle du comportement des auteurs de violences conjugales : sa victime « qui subit, sans pouvoir se défendre, est concomitamment cible..., coupable sans faute, martyr et supplicié, tourmenté, opprimé et assujéti, et enfin sidéré ; ... est brisé, anéanti, annihilé... Il devient « proie » ». (p. 28). Nos propres observations confirment l'importance de l'emprise²¹ mais pour un petit nombre d'auteurs que nous avons rencontrés dans les groupes.

Vouche (*op. cit.* p. 156) propose une classification intéressante en cohérence avec le modèle transthéorique²², qui distingue les résistants, les immobiles, les hommes qui agissent de façon contradictoire, les pré-participants, les hommes en prise de décision et les participants. Cette classification peut servir pour nommer les différentes d'évolution selon leur adhésion au travail groupal.

En résumé, dans l'ensemble de la littérature sur les violences conjugales, on note une certaine convergence quant au profil des auteurs de violences conjugales. Il semble que l'on puisse répartir la population d'auteurs de violences conjugales en deux catégories :

- Une première population, majoritaire, obéissant à un tableau clinique d'imaturité, de dépendance et de défaillances sur le plan narcissique, avec la présence d'un vécu

²¹ Roger Dorey, psychanalyste, distingue trois dimensions de l'emprise : « une action d'appropriation par dépossession de l'autre, une action de domination où l'autre est maintenu dans un état de soumission et de dépendance, une empreinte sur l'autre, qui se trouve marqué physiquement et psychiquement » (*in* Vouche, 2009, p. 33)

²² Nous développerons le modèle transthéorique dans les étapes du changement.

infantile d'événements traumatiques de séparation et de violences. Nous proposerons plus loin une autre classification selon l'acte violent, classification en cohérence avec les conclusions indiquées ci-dessus.

- Une deuxième population présentant un tableau psychopathologique marqué par des structures paranoïaques, mégalomaniaques. On trouvera aussi des personnalités d'états-limites soulignées notamment par Dutton (1996) ²³.

Si nous avons à reprendre les facteurs principaux favorisant ou entraînant les violences conjugales, nous pourrions énumérer les éléments suivants :

- Des facteurs sociaux:
- Un vécu infantile et adolescent spécifique.
- Une certaine configuration du couple.
- Des traits de personnalité particuliers.
- A cela s'ajouteraient l'alcool, et/ou un contexte culturel marqué par le modèle familial patriarcal.

La première population regrouperait la grande majorité des auteurs de violences conjugales, cette population est majoritairement accessible à une prise en compte de leur problématique. La seconde population minoritaire présente des symptômes psychopathologiques plus graves et parfois de nature psychotiques et nécessite une autre approche.

3.4.1. La violence du désarroi.

« C'est vrai, je l'ai frappée, je voulais qu'elle arrête de faire l'homme. » Serge, lors d'un groupe en 2004.

Les questions posées par cet abord de la dynamique intrapsychique des auteurs de violences conjugales sont les suivantes : le fait de frapper sa conjointe est-il symptôme ou signe d'une psychopathologie ? Avons-nous affaire, comme les récits des victimes l'induisent, à des personnalités particulières ? Voire à des monstres n'hésitant à rouer de coups, à casser, à défigurer, à tuer ? Est-il possible de concilier cette représentation avec celle extraite des groupes d'auteurs où nous avons rencontré des personnalités ordinaires, certes malhabiles devant le féminin, avares de paroles, marquées par leur passé infantile et adolescent, mais en de rares cas pervers ou psychotiques.

Devant les récits des victimes, comment accepter l'affirmation de J. Cournut que les hommes aient peur des femmes : « Peur et défiance : parce qu'elles incarnent la sexualité sauvage, débridée, mais aussi parce qu'elles incarnent la passivité pénétrée, c'est-à-dire dans les deux cas la dévoration d'énergie mâle ; crainte que l'on retrouve dans trois autres attendus : parce qu'ils ont peur de ne pouvoir les satisfaire, parce qu'ils craignent leur jouissance, parce qu'ils pensent qu'elles désirent leur pénis. A cela s'ajoutent les doutes classiques sur la fidélité et la paternité » (2001, p. 59).

Ailleurs F. Héritier décrit ainsi ces violences qui « déchaînent et font surgir **dans le réel** (souligné par l'auteur) des processus qui ne peuvent être complètement symbolisés, ceux qu'en langage freudien, on décrirait comme primaires ou préœdipiens. » (1996, p. 84)

Pour Broué et Guèvremont, ce sont les perceptions internes qui déclenchent l'acte de violence : « La colère et la violence sont souvent déclenchées par le sentiment d'une exigence exprimée ou signifiée par un autre et qui est perçu par l'individu comme étant **trop**. L'individu faisant face à une impossibilité de se représenter ce qui est **trop** on assiste au déclenchement de la colère et de la violence. Incapable de tolérer que son désir immédiat

soit nié par l'autre, l'individu veut se montrer tout-puissant. La colère et la violence sont aussi le refus d'entendre la parole de l'autre ; l'individu reste alors emprisonné dans un processus de rationalisation où l'autre est la cause de son mal-être. La colère et la violence révèlent un processus de projection que l'individu ne se réapproprie pas. Il perçoit chez l'autre quelque chose qui est en fait à l'intérieur de lui et qu'il ne peut tolérer. S'attaquant à l'autre, il cherche ainsi à se débarrasser de la tension interne. » (1999, p. 47). On retrouve ici la théorie du contenant analysée par Kuenzli-Monard (2001) dans son panorama des causes de violence.

Continuant l'image du trop, Welzer-Lang décrit ce que manifestent nombre d'auteurs de violence : « Les hommes violents ne parlent pas, ou du moins ne parlent pas d'eux et de ce qu'ils vivent. Certains agissements de leurs proches ne leur plaisent pas. Ils ne sont pas jugés conformes avec leurs projets ou leurs désirs. Les hommes en éprouvent une insatisfaction qu'ils gardent en eux, surtout au début de la vie de couple, quand ils n'osent pas encore exprimer leurs colères. Les insatisfactions, les rancunes et les griefs s'ajoutent au fur et à mesure, puis s'accumulent jusqu'à arriver à un **trop-plein** (souligné par nous). Les métaphores sont nombreuses quand les hommes expliquent ce trop-plein : la goutte qui fait déborder le vase ... Arrive le second stade du cycle : les coups » (1992, p. 89).

L'accumulation des rancunes et des insatisfactions va de pair avec un comportement d'évitement. Tous les participants des groupes décrivent le processus qui aboutit aux violences comme le lent remplissage d'un vase qui finit par déborder. L'auteur de violences accumule reproches, critiques, remarques, sans discuter. La besace du négatif se remplit petit à petit, puis c'est l'explosion, les cris, les coups. « Il ne sait pas discuter, il crie ! » disent leurs conjointes.

Dans un entretien individuel réalisé dans notre service à l'Hôpital au cours de notre travail quotidien en 2005, un homme qui avait conscience de sa violence et que son entourage encourageait à consulter, racontait que sa violence se déclenchait au moment où, père de famille, faisant une réprimande à sa fille, il « sentait » qu'elle se moquait de ses injonctions. Cela le mettait dans une rage folle et il s'en prenait à sa femme. Sa propre fille ne « respectait » pas l'image de son autorité masculine. Il se sentait vide, inutile, inexistant. Que lui restait-il ? Lui qui cherchait du travail et qui avait fait plusieurs séjours en prison.

Si les auteurs de violences conjugales ressentent le comportement de leur conjointe comme une menace c'est que, de façon originaire, cette menace est interne, et déjà présente avant tout événement.

A. Houel *et al.* (2008) décrit ainsi les menaces internes des hommes meurtriers de leur femme : « Quand ils se sentent menacés, c'est la part haïe de la figure de la mère qui motive leur acte, pour eux comme pour elles... Mais cette incapacité à trouver une autre issue que le meurtre est du même ordre que l'incapacité à penser la séparation de l'homme qui se sent abandonné ... On retrouve chez tous, et toutes, ces mêmes vécus archaïques, impossibles à élaborer, et qui infiltrent la vie entière. » (P. 142). Il est intéressant de souligner le vécu partagé tant par l'agresseur que par la victime, vécu archaïque impossible à élaborer.

Broué et Guèvremont, praticiens précurseurs des groupes d'auteurs avec Option depuis 1986, développent cette idée : « L'homme violent agit ainsi non pas à cause du comportement ou des attitudes de sa partenaire, mais parce que quelque chose en lui réagit à ce qu'elle fait. Sa réaction ne dépend pas du comportement ou de l'attitude de sa partenaire, mais de ce que le comportement ou l'attitude de sa partenaire l'amène à revivre de l'expérience du passé. » (1989, p. 15).

Pour L. Daligand, « l'origine de la violence est à rechercher dans l'échec de la structuration du masculin lié à l'enfance du sujet... L'échec de l'identification imaginaire et symbolique au père par le fils est le fondement de l'échec du masculin » (2008, p. 50).

Les actes de violence seraient une suite de l'histoire personnelle de l'individu qui les commet.

Ce centrage sur les facteurs intrapsychiques a été exploré par la thèse de Marie Véronique Labasque (2006) : « Le fonctionnement psychique de ces hommes s'est structuré au cours d'une enfance et d'une adolescence pendant lesquelles les sources de souffrance semblent avoir été nombreuses, les fractures relationnelles fréquentes et le vécu de violences familiales quasiment omniprésent. Il est difficile ici de ne pas faire le lien entre ce vécu infantile et les violences actuelles et entre leur histoire et les modalités de leurs relations d'objet intériorisées. En effet, nous sommes convaincus que l'histoire (familiale et conjugale) de ces hommes est un élément essentiel à prendre en compte pour comprendre la place de la violence dans le fonctionnement psychique ». (P. 272):

Nous avons pu établir que, sur la moitié des groupes réalisés dans le dispositif *VIRAGE* (soit six groupes sur treize), la moitié des participants assidus (c'est-à-dire ayant assisté au moins à la moitié des séances) présentaient des événements de souffrance et de fracture relationnelle (maltraitance des parents, divorce des parents, rupture totale avec l'un des parents, fractures familiales etc.). L'histoire familiale rejoint sans doute ici la précarité sociale.

Même si ces événements ne sont pas le lot de tous les auteurs de violences, une autre caractéristique, la relation de dépendance est visible. Avant le passage à l'acte, le conjoint violent ressent l'absence de l'autre comme intolérable, et en même temps sa présence comme menaçante et dangereuse.

M.V. Labasque (*op. cit.*) reprend le concept d'*oscillation narcissique paradoxale* de Caillot et Decherf (1989) pour décrire cette défense contre les sensations ou angoisses alternantes catastrophiques d'union et de séparation. Lors de la phase où le couple va se séparer, l'hésitation des deux partenaires devant la décision fait de cette phase une période très propice à des actes de violence. Nous avons ici une autre facette de ce que l'on a pu appeler le cycle de violence.

La présence d'une détresse psychologique (Begin, 1995) a été constatée. Elle prend la forme chez l'homme d'une profonde tristesse, d'une fragilité et d'un lien de dépendance vis-à-vis de la conjointe, d'un désarroi devant l'avenir, d'une vision temporelle limitée à l'immédiat. Ainsi, de nombreux auteurs évoqués par Broué et Guèvremont indiquent que les auteurs de violence présentent des troubles narcissiques : « Une de leurs manifestations d'agressivité est alors d'attaquer l'estime de soi de l'autre (Grunberger, 1975). Le conjoint violent cherche à réduire l'estime de soi de l'autre afin de diminuer les risques d'être abandonné ou rejeté. » (1999, p. 28).

Pour M.F. Hirigoyen, ce sont « leurs failles narcissiques (une faible estime d'eux-mêmes) qui constituent le soubassement du comportement des hommes violents. Ce sont leur fragilité et leur sentiment d'impuissance intérieure qui les amènent à vouloir contrôler et dominer leur compagne. Ils attendent d'elles, comme un enfant peut l'attendre d'une mère, qu'elles allègent le poids de leurs tensions, qu'elles soulagent leurs angoisses. » (2005, p. 147).

Dans le même sens, Daligand et Gonin (2001) analysent 275 expertises psychodynamiques réalisées en dualité d'experts sur des auteurs d'agressions sexuelles ce qui est sans doute une population différente de celle liée aux violences conjugales. Il

s'agit d'actes de viols (140), de viols incestueux (66) et pour le restant des abus sexuels sur mineurs et attentats à la pudeur. Daligand et Gonin indiquent que la moitié des agresseurs (170 sur 272) ont une histoire familiale particulière : absence du père, et pour 100 (100 sur 272) d'entre eux défaillance de la mère. De plus, parmi les pères présents (137 sur 272), 80 % sont décrits comme alcooliques et/ou violents. Les agresseurs viennent majoritairement d'une famille nombreuse : dans ce type de famille, les aînés se révèlent être majoritairement agresseurs. Près du tiers des agresseurs avaient vécu leur enfance en foyer ou en nourrice. Près d'un tiers ont connu une souffrance psychique soignée médicalement. La moitié des expertises concluent à une immaturité du sujet, avec nonaccès à l'ordre symbolique et à la relation à l'autre.

Cette caractéristique de défaillance narcissique (Dutton, 1996, Hirigoyen, 2005, Legrand, 2007, Roussillon, 2007, Daligand, 2008) se manifeste par une faible estime de soi.

La violence serait le moyen d'obtenir le silence dans le conflit et de rétablir un moi défaillant en plein désarroi. Comme l'observe aussi Welzer-Lang (2004), il faut souligner la dépendance à la partenaire ainsi qu'un isolement social : « Une de leurs stratégies de survie consiste à nier l'existence même de ces besoins, en cherchant constamment à dominer leur partenaire, de manière à ne pas revivre les expériences de manque du passé, tels l'abandon, le rejet. » (pp. 26 et 27).

Il est intéressant de rapprocher cette défaillance narcissique du concept de *déprivation* cher à Winnicott. Il définit ainsi cette notion : « Il y a eu une perte de quelque chose de bon, qui a été positif dans l'expérience de l'enfant jusqu'à une certaine date, et qui lui a été retiré. Ce retrait a dépassé la durée pendant laquelle l'enfant est capable d'en maintenir le souvenir vivant. La définition complète de la déprivation couvre à la fois le précoce et le tardif, à la fois le coup d'aiguille du traumatisme et l'état traumatique durable et aussi ce qui est presque normal et ce qui est indiscutablement anormal ». (1994, p. 150).

Winnicott fait un lien entre la situation de *déprivation* et ce qu'il nomme « la tendance antisociale ». Nous ne pensons pas qu'il faille généraliser ce diagnostic pour l'ensemble des auteurs de violences conjugales, cependant nous retrouvons dans le récit familial de nombre de participants aux groupes, cet aspect décrit par Winnicott : « A la base de la tendance antisociale se trouve une bonne expérience primitive qui a été perdue. Ce qui la caractérise essentiellement, c'est que l'enfant est devenu capable de percevoir que la cause du malheur réside dans une faillite de l'environnement » (*op. cit.* p. 156). Peut-on rapprocher ce concept de déprivation de celui d'oscillation ? Ce qui caractériserait cette période de maltraitance serait cette alternance de moments *déprivés* et de moments suffisamment positifs. Cette alternance ferait naître une insécurité ainsi que l'angoisse de ne pouvoir se défendre contre une situation imprévisible bien que répétée.. La rencontre à l'âge adulte de moments d'abandon, de perte ou simplement de menaces créerait un collapsus avec les évènements du passé.

Ciccone et Ferrant (2008) émettent le même constat : « Dans la théorie de Bowlby, les conduites de *caregiving* répondent à des « modèles internes opérants ». Ceux-ci se construisent à partir de l'expérience de l'individu, les vécus précoces d'attachement suffisamment sécurisés ou non, retravaillés imaginaires après-coup ». Et cette question : « Que se passe-t-il lorsque les conduites d'attachement ne trouvent aucun écho, ou un écho chaotique du côté du *caregiving* ? Que se passe-t-il, aussi, quand les conduites de *caregiving* sont interrompues, ou impossibles à développer, du fait d'évènements traumatiques, d'épisodes dépressifs ? ». La réponse est celle repérée chez nombre de participants. C'est l'insécurité interne, la présence de failles narcissiques. Menacé par un manque de proximité avec l'objet aimé, le sujet ressent toute distance, voulue ou non,

comme un abandon. Mais dans le même temps, la peur permanente de ce manque lui fait vouloir éviter une trop grande proximité.

Megargee (cité in Fischer, 1992, p. 45) s'est penché sur les traits caractéristiques des individus violents : il est arrivé à la conclusion, à partir d'observations et d'entretiens nombreux qu'il s'agit en fait d'individus inhibés et renfermés, mais qui, devant des événements jugés insupportables, exploseraient littéralement.

L'image de l'explosion, ou plus précisément de l'implosion est reprise dans celle de l'acte éruptif qui là aussi laisse penser que l'essentiel de la cause de la violence est non pas la spontanéité des gestes mais le bouillonnement interne qui en est à l'origine.

Recensant la littérature existante sur question de l'influence du divorce et de la séparation des parents dans le vécu infantile, Mucchielli (2001, *op. cit.*) au vu d'études françaises et anglo-saxonnes, conclut à la prédominance de deux facteurs :

- L'existence d'un conflit grave intrafamilial,
- Et l'existence de difficultés socio-économiques.

Le divorce n'aurait un impact négatif sur les enfants du couple que s'il existe un conflit grave au sein d'un contexte économique de précarité sociale.

En résumé, les répercussions d'un vécu passé d'alternance maltraitante, une forte relation de dépendance vis-à-vis d'une mère archaïque et d'une conjointe jamais comblante²⁴, et une défaillance narcissique structurelle sont les trois caractéristiques de la dynamique intrapsychique des auteurs de violences, caractéristiques issues de la littérature.

C'est la violence du désarroi devant une situation qui, pour les partenaires du couple, devient aussi difficile qu'insoluble. Partir est impossible. Rester oui, mais dans quelles conditions ? Il ne supporte pas le départ de sa conjointe et rester devient de plus en plus difficile car la tension s'accroît chaque jour dans des disputes, des malentendus, des *a priori* incessants.

Dans un tel contexte, quelle signification peut avoir un passage à l'acte violent ? De fait, il introduit l'action de la Police, de la loi. En même temps que son arrestation, s'arrête, au moins pour quelque temps, cette situation invivable. Faut-il interpréter ce passage à l'acte violent comme un moyen pour le conjoint – certains diront pour le couple – de sortir de l'impasse ?

Cette notion d'*impasse socio-conjugale* pourrait être un des signes précurseurs de la violence. Pour notre part, nous en faisons un concept central dans notre analyse car nous ne pouvons séparer facteurs sociaux et facteurs psychiques. Cette notion d'impasse socio-conjugale comprend plusieurs dimensions : une dimension socio-économique avec le poids des facteurs de précarité et d'instabilité, une dimension dyadique comportant un mode de communication difficile voire impossible au sein du couple, et une dimension intrapsychique avec une problématique narcissique dominante.

Cette notion est à rapprocher de celle de la *crise suicidaire* (Debout, 2002). Toutes deux font appel à la description d'un processus dont l'issue, pour l'une la violence sur la victime, pour l'autre la violence retournée sur soi, est une recherche parfois désespérée de solution. C'est faute de trouver un moyen de sortir de cette impasse que la violence peut être considérée comme une solution de recours. La tentative de suicide est-elle un recours ? Il y a quelques années la tentative de suicide était considérée comme un appel à l'aide, aujourd'hui elle n'est considérée ni comme comportement de chantage ni comme

²⁴ Alors que l'attitude de la conjointe est de nature maternelle, dans l'optique d'

comportement mineur (Debout, *op. cit.*). Elle est un acte signifiant, même si la plupart du temps, elle est considérée comme imprévisible.

Faut-il interpréter la phase de violence comme un recours (Balier, 1988) – certes inconscient la plupart du temps – pour sortir de cette impasse ? Non seulement pour sortir de l'impasse, mais aussi pour sortir de ces menaces internes... car il ne faut pas oublier que cette perception d'impasse est renforcée, amplifiée par la dynamique interne de l'individu violent.

Broué et Guèvremont vont en ce sens : « *Lorsque la violence tient lieu de discussions, d'échanges, avoir raison signifie souvent réussir à faire taire l'autre. Le recours à la violence devient vite le moyen d'avoir raison, de se convaincre de son contrôle sur l'autre. ... Prisonnier de la violence, souvent il ne peut s'arrêter que si quelqu'un l'arrête.* ». (1999, p. 54).

Il est bien difficile de généraliser cette notion de recours à l'acte. Si elle peut s'avérer éclairante dans certaines situations, pour d'autres et notamment pour une population présentant une structure psychopathologique, cette notion est insuffisante.

L'acte comme toute réalité peut avoir plusieurs sens. Nous allons distinguer ces différents sens.

3.4.2. Le sens de l'acte.

« Je n'est jamais autant je que lorsqu'il devient un autre » J-C. Kaufmann, 2008, p. 150

L'acte violent a plusieurs sens, une sorte de langage, un ensemble de significations méconnues de lui. L'acte « montre, il ne dit pas, il raconte, mais avance masqué ». (Chouvier & Roussillon, 2008, p. 25). L'acte est une liaison entre ce qui précède et ce qui peut s'en suivre. Non seulement l'acte est décharge mais aussi l'acte est rupture. L'acte est profondément ambigu : il produit de la rupture alors que le sujet voudrait qu'il prolonge le lien. La cécité du sujet devant des pans entiers de sa vie psychique appartient soit au refoulement névrotique soit à un mécanisme de clivage archaïque, une sorte de folie en privé. Nous avons constaté dans notre pratique de psychologue les mêmes caractéristiques dans le domaine du passage à l'acte dans les conduites suicidaires.

Ainsi selon ces différents sens, et en concordance avec les deux populations d'auteurs violents distingués plus haut, nous pourrions repérer trois registres d'actes violents :

- Un premier registre lié à une action de décharge « expulsif d'une tension inintégrable » (*op. cit.*, p. 47). L'acte de violence n'est pas dépourvu de sens et répond à une volonté du sujet que tout se fige, que tout s'arrête. Par l'acte de violence, le plus souvent unique, l'homme cherche l'arrêt d'une situation vécue comme intolérable. Mais ce type d'acte est « ennemi de la symbolisation » (*op. cit.*, p. 47).
- Un deuxième registre symbolisé comme solution à une impasse : la notion de recours à l'acte. Pour reprendre une heureuse expression de René Roussillon, ce serait « le passage du langage par l'acte ». (*op. cit.* p. 26). Ce processus de symbolisation secondaire et de mise en sens se définirait ainsi : « Il est langage adressé, adressé à soi, manière de se dire, mais aussi adressé à l'autre, en attente peut-être que ce qu'il dit sans savoir, sans le dire, soit entendu par l'autre et reflété par celui-ci. » (*Ibidem*, p. 26).

- Un dernier registre lié, par des agirs répétés, à un scénario de violences, un passé de violences intrafamiliales, des traumatismes précoces, avec prédominance de la dynamique interne sur la perception de la réalité. Nous rejoignons le thème de la répétition, si présent dans la théorie freudienne. Ces agirs renvoient à un au-delà, c'est-à-dire « des vécus ou plutôt à des expériences, pour lesquelles les mots et les représentations... sont manquants ou inaccessibles en raison tantôt d'un défaut d'équipement du sujet, de son insuffisante maturation, tantôt d'un débordement économique de l'appareil psychique voire d'une désintrication pulsionnelle ». (*op. cit.*, p. 85). L'on peut penser que les facteurs sociaux – basse qualification professionnelle, manque d'habileté d'expression, précarité sociale etc. – peuvent influencer sur la maturation et la constitution psychique du sujet.

Ces expériences éprouvantes, présentes sous la forme de traces à l'état brut tendent à traverser le temps, – P.C. Racamier (1992) les dénommerait *objets-non objets* – comme des traces non-subjectivées. C'est comme si ces traces, pour lesquelles le sociologue Martuccelli évoque les textures, ressemblaient à d'infimes cicatrices parfois ouvertes, parfois masquées, qui viennent s'enflammer au contact d'événements douloureux. « Le moi est globalement fragilisé par les atteintes narcissiques qu'impliquent la disqualification ou la non-qualification des communications corporelles et affectives, d'autre part les formes désignifiées de celles-ci représentent autant de points énigmatiques pour le Moi qui se vit comme habité par des mouvements insensés. ». (*Idem*, p. 29). Le sujet a une grande méconnaissance de l'existence active de ces traces qui sont à la fois mnésiques et porteuses d'émotionnel. C'est l'entourage qui va donner forme et sens complet à ces noyaux non-élaborés.

Ces noyaux non-élaborés sont présents sous forme de peurs. Pour J. Cournut (2001), la peur foncière des hommes est la peur de la castration. Toute peur renvoie à la peur de la perte (Bowlby, 1984). Est-ce cette perte que les auteurs de violences conjugales refuseraient de voir en se mettant en position de victime : « On me l'a enlevé - la Justice, la Police... - donc ce n'est pas de ma faute si je l'ai perdu ! ». Est-ce cette perte que les représentations sociales projettent sur la femme victime ? Lorsque l'on considère sa place sociale, la femme n'est pas du châtré mais un être entier ! Ni passive, ni masochiste !

Est-ce l'objectif essentiel de nos groupes : faire du représentable là où il est un magma même éruptif sans mot dans un va-et-vient de réflexivité ?

Les hommes savent que les femmes ne sont pas *simplement* du châtré. Cette découverte les renvoie à eux-mêmes. Lacan dit qu'elles n'ont pas mais qu'elles sont le phallus en tant que sens symbolique. Ce sont les femmes qui dès leur apprentissage social, surinvestissent le langage. Ce sont les femmes qui dès leur apprentissage social et familial surinvestissent l'émotionnel, la subjectivité, les sensations. Molinier (*op. cit.*) le soulignait dans son article sur la déconstruction de la crise de la masculinité, les représentations sociales mettent en avant les qualités relationnelles des femmes, même lorsqu'elles exercent des métiers dits masculins.

Le refus du féminin, différencier ce qui est féminin de ce qui est masculin, est sans doute l'un des sens de l'acte de violence pour l'homme. S'il est conduit à ne plus refuser ce féminin, à vivre ce que la passivité lui permet de ressentir avec plaisir, mais ce que l'activité, la suractivité étouffe, alors l'homme découvre un continent qui était en sommeil.

Ce qui est en jeu dans la reconnaissance de la responsabilité de l'acte violent, c'est la reconnaissance de sa propre violence, de l'intégration de celle-ci en tant que sens pour soi,

de l'intégration de celle-ci dans « un groupe composite d'éléments » (Kaufmann, 2008) à la recherche de son unité cohérente.

Les séances de groupe permettent par le lien mental qu'elles élaborent le nouage de cette cohésion. Ne sont-elles pas thérapie, c'est-à-dire processus élaboratif ? Nous reviendrons sur cette question dans notre troisième partie.

Dans notre pratique de psychologue hospitalier, nous avons rencontré d'autres situations où la question du recours à l'acte s'est posée. Analysant ces situations, il nous a semblé que l'appellation la plus adaptée était celle d'*événement-carrefour*. E. Hughes (cité par J-C. Kaufmann, 2008) parle de *tournants* biographiques. Intervenant en service de traumatologie – service de soins somatiques, notamment chirurgicaux, - auprès de patients hospitalisés à la suite d'accident de la route ou du travail, nous avons en effet remarqué que souvent cet événement s'était produit dans un contexte d'*impasse sociale et psychologique* due à des soucis familiaux, professionnels, rupture sentimentale, maladie, décès etc... Le moment d'hospitalisation était alors comme un moment d'arrêt contraint, d'immobilisation forcée, propice à la réflexion et au choix d'une nouvelle route, d'une nouvelle orientation, d'un nouvel engagement sentimental. L'intervention psychologique proposée par le service d'hospitalisation était l'occasion de cette réflexion. Il n'était pas question de l'accident ou du traumatisme mais d'aider à une réflexion sur le futur immédiat, la sortie de l'Hôpital...

L'évènement remet en cause l'univers de référence qui est comme vidé de l'intérieur. J-C. Kaufmann évoque aussi ces moments comme des ruptures biographiques (2008, p. 98) dans un processus de choix de soi possibles. Le moment des violences conjugales est un moment de rupture biographique. Il fait date. Ce processus est sans nul doute la plus grande expression de soi car il transgresse, par une sorte de décalage, sans s'en affranchir vraiment, les cadres de la détermination socialisante. Ces événements-carrefour appartiennent à la fois à une certaine brutalité et sont des actes signifiants ou du moins des « tentatives de liaisons signifiantes ». (*op. cit.*, p. 36). Evidemment, l'intervention du tiers – au sein du service d'hospitalisation, comme à l'intérieur des groupes d'auteurs de violences conjugales - permettent le reflet et l'élaboration de cette position et liaison signifiantes.

Afin de compléter les données théoriques présentes dans la littérature sur les auteurs de violences conjugales dont nous avons fait la recension, nous avons rencontré sept auteurs de violences conjugales et enregistré leurs entretiens. Les données théoriques recueillies et ces entretiens nous permettront de formuler nos hypothèses de recherche dans cette deuxième partie dans laquelle nous allons aborder après la partie théorique, le déroulement du dispositif et des groupes d'auteurs de violences conjugales.

Deuxième partie : Les groupes d'auteurs et la prévention de la récidive.

Après une revue de la littérature sur les violences conjugales et leur contexte anthropologique et socioéconomique, après l'étude de la problématique des auteurs de violences conjugales, nous voudrions énoncer nos hypothèses de recherche, aidé en cela par l'analyse des entretiens de sept personnes.

1. Analyse des entretiens avec sept auteurs de violences conjugales

1.1. Présentation du contexte de ces entretiens.

Ces sept personnes, de sexe masculin, ont tous fait l'objet d'une plainte en tant que mis en cause, de la part de leur conjointe pour violences conjugales. Une enquête de Police a été diligentée par le Procureur et le Procureur nous a adressé ces personnes dans le cadre du dispositif *VIRAGE*.

Ces sept mis en cause que nous avons choisi de désigner par un prénom d'emprunt ont été invités sans connotation d'obligation en janvier 2006 comme 25 autres mis en cause, à venir à la Maison de Justice et du Droit de Saint Etienne afin de leur présenter le dispositif *VIRAGE* en préalable à la mise en place d'un groupe. L'invitation n'avait aucun caractère obligatoire. Dix-huit personnes sur vingt-cinq ne se sont pas présentées.

Le cadre officiel de l'entretien, marqué du sceau de la Justice, a certainement orienté le récit de ces personnes vers des aspects défensifs, biaisant éventuellement l'exposé des faits, biais habituels chez des personnes mises en cause. L'un de ces biais réside probablement dans la minimisation des faits. Un autre biais réside dans l'adoption d'une position victimaire, sur laquelle nous reviendrons plus loin. Ces biais nous entraîneront non pas à définir les faits mais à chercher un contexte, une problématique. Nous n'aurons aucune volonté ni aucun moyen de vérifier les faits et réalités exprimés lors des entretiens.

L'analyse de ces entretiens menés dans le cadre de la Maison de Justice et du Droit de Saint-Etienne nous conduira à mettre en évidence les différentes problématiques illustrées par chacun de ces hommes. Nous reprendrons, dans un second temps, par une approche synthétique, les éléments communs aux entretiens.

Le cadre de ces entretiens fut le suivant : il s'agissait de présenter à chacun, individuellement, les objectifs des séances de groupe auxquelles il était invité. Le temps d'une heure d'entretien a permis à chacun de faire le récit des faits qui lui sont reprochés et aussi d'exposer la situation *d'impasse socio-conjugale* dans laquelle il se trouvait à ce moment là.

Avec l'accord de chacun, les entretiens furent enregistrés et retranscrits par nos soins. La retranscription de ces entretiens figure en annexe de cette thèse. Chaque entretien portera un prénom d'emprunt : Sali, Morad, Serge, Léon, Jacques, Amin, et Bekri.

1.2. Contenu des sept entretiens.

1.2.1. Sali.

Sali est un jeune homme de 26 ans. Il est Français, d'origine marocaine. Ses parents vivent en Corse. Actuellement il est au chômage, après licenciement, sa profession est ouvrier en mécanique auto. Marié depuis deux ans, il est en cours de divorce. Son ex-épouse est âgée de 29 ans, française d'origine marocaine. Elle a terminé l'Ecole de Police de Fos sur Mer.

Sali nous expose sa situation conjugale : « Ca fait cinq ans qu'on se connaît. Une fois qu'on s'est marié, je ne sais plus ce qui s'est passé, il y a eu des problèmes, et tout, on ne s'entendait pas. ». Disputes, cris, coups, elle appelle la Police systématiquement. Puis ils se séparent. Elle va à Paris où elle vit depuis un an.

Comment a débuté ce processus qui a conduit Sali à la violence ?

Il indique que sa femme l'insulte, lui reproche son ignorance. Il y a des rendez-vous manqués, des attentes déçues.

« Après que je me suis marié, ma femme a changé du jour au lendemain, je n'ai rien compris. ». Sali continue son récit : « Ma femme, elle rentrait quand elle voulait, elle sortait quand elle voulait. Si j'étais à la maison, elle ne me voyait même pas. Moi j'en avais marre. Je n'ai jamais raconté mes problèmes à qui que ce soit, jusqu'au jour où elle a été voir mon frère en se plaignant : « Tu sais, ton frère ... ». Il lui a dit « si vous ne vous entendez pas, vous n'avez qu'à divorcer. Au début c'était super entre vous, maintenant que vous êtes mariés ... Je ne sais pas ce qui vous arrive, mais il faut divorcer. ». De même, Sali rapporte les propos d'une voisine : « Franchement au début, on ne t'entendait pas, on ne savait pas si tu étais là. ». Réflexion qui laisse entendre que les disputes étaient loin d'être discrètes !

Le récit de Sali confirme que cette période de début est une période-clé pour le devenir du couple. Dans le début du couple, les personnalités se rencontrent, voire s'affrontent. Le poids du culturel est important dans cette rencontre. Ainsi que le souligne J-C. Kaufmann : « L'agacement résulte toujours de la confrontation entre deux références identitaires divergentes. Plus cette confrontation est massive et soudaine, plus la décharge émotionnelle est vive. Elle disparaît ensuite, non par magie, mais dans l'unique mesure où je parvient à se réunifier, d'une manière ou d'une autre. Produit d'une (insupportable) dissonance, l'agacement est intrinsèquement lié à la question identitaire. ». (2008, p. 38).

On ne saurait mieux décrire le processus de confrontation que vit Sali à l'intérieur de lui-même. En effet, pour Sali, l'origine marocaine est permanente et réelle : son éducation, la présence de ses parents, ses valeurs. Même au travail, « j'étais le seul arabe là-bas, parmi trente Français. Toi, tu es différent par rapport aux autres ! ». Sali est attaché à des représentations liées à sa culture et à son éducation d'origine. Sa femme l'est-elle tout autant ? Veut-elle une vie différente de celle voulue par Sali ? Une femme toujours présente au retour de Sali le soir, une femme qui aura préparé le dîner, qui l'accompagne partout. La formation à l'Ecole de Police a eu certainement des effets sur l'épouse de Sali, renforçant l'idée d'indépendance, valorisant des capacités et un sentiment d'autonomie. Peut-être ce sentiment d'autonomie était-il fragile, cela expliquerait la présence de ses sœurs dans le processus de crise ?

Comment s'est passé le moment de crise ?

Le récit de Sali est le suivant : « Le 24 décembre 2005, on était à la maison, c'était un samedi soir. Il y avait mon petit frère de 16 ans qui était venu passé les fêtes, le nouvel an. Je demande à ma femme : « Qu'est-ce que tu fais ce soir ? » Elle me répond : « Il y a ma sœur qui m'appelée avec une copine à elle, ils sont tous en train de faire la fête. Peut-être, je vais y aller ?... ». Je lui réponds si tu as envie d'y aller vas-y ! Ou alors on va chez mon frère, ou encore on va au restaurant comme d'habitude ... Elle me dit : « Non, je ne sais pas, on verra. ». Avec mon petit frère on regardait la télé. Dix minutes après, elle vient me voir et me dit : « J'ai envie d'aller avec mes sœurs ». Je lui dis : « Comment veux-tu qu'on se retrouve et à quelle heure, à la maison ? » Elle me répond : « A 23 heures ! ». J'arrive à la maison à 23 h 30, je trouve ma femme et ses sœurs. Elle avait ramassé toutes ses affaires et tout. Elle me dit : « Je rentre chez mes parents. ». Je lui demande pourquoi. Elle me dit : « Parce que j'en ai marre avec toi. » Je lui dis : « Qu'est-ce qui s'est passé, tout va bien pourtant ». Elle me répond : « Moi, j'en ai marre de cette vie ! » Elle a pris ses bagages et les charge dans la voiture avec l'aide de ses frères. Puis c'est la bagarre générale. »

Ne pensons pas que les affrontements de couple sont sur des questions essentielles, des débats d'opinions, sur des valeurs. Non ! Ce sont des disputes sur des événements du quotidien, révélateurs de conflits plus profonds.

La façon dont Sali relate les faits et les paroles de sa femme confirme l'hypothèse d'un choc culturel. Elle ne dit pas : « J'en ai marre de toi » mais « j'en ai marre avec toi ». Dans sa représentation du couple, une certaine vie qu'elle refuse est liée à Sali. C'est ce *nous* qu'ils n'arrivent pas à négocier, à construire. Peut-être pour l'un comme pour l'autre, ce *nous* est-il difficilement identifiable, parce que sans consistance ? Dans aucun des groupes nous n'avons entendu ce *nous* : jamais l'un des participants n'a commencé une phrase par ce mot, *nous*. Le *Je* de l'épouse de Sali est devenu un autre que celui de Sali. La cohérence identitaire où est parvenue son épouse est à la fois irréversible et fragile, comme celle de Sali. Sans doute est-ce pour cela que chacun est arc-bouté sur sa propre identité. Nous reprendrons cette problématique de l'absence du *Nous* dans notre troisième partie.

Dans ce travail de nature culturelle, l'identité connaît une phase de fragmentation, où les repères sont morcelés, sans harmonie d'ensemble. Dans ce processus culturel, très peu de choses ont été négociables : « Quand je disais quelque chose, explique Sali, elle disait toujours non, non ... ». Pour se défendre ou pour affirmer sa volonté, l'épouse de Sali crie, vocifère. Sali ne peut supporter ces cris. Il tape pour que tout cesse, que viennent le silence et l'apaisement. Sali reviendra souvent sur cette violence. Pour lui, ce n'est pas de la violence, une violence entendue comme destruction, comme volonté de faire mal, mais une violence pour qu'enfin l'escalade s'arrête.

Sali voit qu'elle lui échappe, elle part, il veut la retenir. Il la frappe pour qu'enfin elle comprenne qu'il tient à elle : « La frapper c'est quand j'ai essayé de la retenir. ». Il la frappe pour la garder. Elle le comprend et la victime qu'elle est, s'excuse. Elle-même tient peut-être à Sali tout en rejetant la vie qu'il représente. Sali indique que malgré l'éloignement actuel, elle ne veut pas divorcer et elle veut qu'il continue à la voir. Forte ambivalence vis-à-vis de celle qui constitue à la fois l'image aboutie ou enviée de son travail identitaire, et celle sur qui il peut déverser son insatisfaction de ne pas y être arrivé. Sali est pris dans une forte ambivalence : il voudrait changer et en même temps être fidèle à son éducation, à ses valeurs.

Pour Sali, les dissonances sont autant internes que dans l'absence d'un *nous* cohérent. Combien de violences conjugales sont le résultat d'un défaut identitaire commun au *nous* ?

L'on peut comprendre que l'identité culturelle en mouvement fragilise cette identité du *nous*, ainsi que nous l'avons développé dans le contexte culturel du couple.

L'entretien se terminera par un double aveu: un aveu de Sali : « Moi, je tourne la page, je recommence à zéro. Voilà... Si ça continue avec elle, soit elle fait une connerie, soit je fais une connerie. Je préfère arrêter là ; point barre. Je ne sais pas si vous avez entendu ça, une femme a tué son mari ». Sans doute faut-il voir dans ce premier aveu la peur d'une violence sans limite, qui emporte tout et qui est capable de détruire; violence de soi et de l'autre.

Le deuxième aveu est celui de sa femme : « Je suis enceinte. ». Nous ne saurons pas la réalité de cet état. Faut-il y voir la confirmation de l'ambivalence de son épouse ? Ou au contraire une volonté de transgression des principes culturels d'origine ?

« Maintenant si elle est enceinte, répond Sali, elle est enceinte. Ce qui va se passer, c'est que je préfère payer pour mon gamin ou ma gamine. Je préfère donner une pension que de rester avec elle. C'est un cauchemar, je ne pourrai pas rester avec elle, franchement ... Maintenant si elle a un gamin, je paierai, c'est tout. ».

Sali est passé devant le Tribunal en avril 2006.

La sanction du Tribunal fut de trois mois de prison avec sursis.

1.2.2. Morad.

Morad est un homme de quarante-trois ans. Français d'origine algérienne, il a exercé la profession d'éducateur. Il est actuellement bénéficiaire du RMI. Il est marié avec deux enfants et en cours de divorce.

Son épouse a quarante ans et travaille dans l'animation.

Morad explique que depuis seize ans, il travaille avec des adolescents difficiles, avec un risque de violence permanent. Il vient de vivre plusieurs événements qui l'ont profondément marqué et qui sont à l'origine de son « pétage de plomb ». Les termes de « pétage de plomb » reviennent souvent dans le récit de Morad. Ils semblent indiquer que la problématique psychique est sans doute à privilégier.

Morad commence son récit en parlant de son métier d'éducateur : « Je bossais avec des mêmes délinquants, à s'en prendre parfois plein la tête et là je ne lâchais pas le morceau. A ce moment là, c'était le même qui venait et qui disait « Excuse-moi. ». J'allais très loin, je me dépassais. Ce n'était pas rien. J'aimais ce que je faisais. ».

Et puis il y a eu cette agression quand Morad est allé acheter une pizza, une agression lourde de conséquences qu'il raconte plus loin. Et puis, il y a le décès d'un ami. Et puis, il y a cette dispute avec son épouse, ce sentiment qu'elle l'abandonne : « Elle s'était de plus en plus éloignée de moi. Je me disais : c'est parce que je suis comme ça, c'est parce que tu ne piges rien. Elle m'a laissé chaque fois que je n'étais pas bien. Elle n'a jamais été solidaire de tout cela. ».

Dans son récit, les deux événements s'entremêlent : l'agression devant la Pizzeria et la dispute violente avec son épouse. Le « pétage de plomb » s'est produit dans ces deux situations.

Commençons par l'agression à la Pizzeria.

Le récit de Morad est le suivant : « C'était une Pizzeria qui venait de changer de propriétaire. Les mêmes, ce soir là, voulaient une pizza, et soirée DVD. La Pizzeria était tenue par une famille de trois frères. Ce soir-là un des frères a essayé de pousser un des

deux mômes. Je lui ai fait remarquer qu'il poussait mon fils. J'ai senti que je l'avais fâché. Quelques temps passent. Et un jour, alors que j'étais au boulot, ma femme m'appelle et me dit de venir la chercher, elle est malade. Je descends et je l'emmène aux Urgences. Je récupère mes mômes à l'école pendant qu'elle reste hospitalisée. C'était la fête de l'Aïd. Le petit me dit : « Et si on achetait une pizza ? » Je vais à la Pizzeria. En chemin, un pote m'invite à boire l'apéritif. En face, les frères avaient bu des Ricard. Dispute. Ils ont pris prétexte de l'odeur du Pastis pour m'allumer. C'était le sept décembre 2004. Tout de suite après, on m'amène aux Urgences. Trois semaines de coma, deux semaines de convalescence et un mois en psychiatrie à M. les B. On me donnait quarante-huit heures à vivre ou bien je restais hémiparétique à la sortie. Ensuite la boîte où je bossais en tant qu'éducateur a été mise en liquidation judiciaire. »

Fin juillet 2005, c'est le « pétage de plomb » avec son épouse. L'agression laisse des séquelles émotionnelles fortes : « quand je suis sorti du coma, les sensations étaient multipliées par mille pour moi. ».

Les disputes sont fréquentes car il y a des problèmes financiers dans le couple, les périodes de chômage sont régulières. Morad commence le récit de la situation de crise violente : « Le 30 juillet, elle me dit « Casse-toi ! ». C'est vrai que je me suis énervé. J'ai merdé. Je ne pouvais rien faire d'autre que péter un plomb parce que j'ai failli mourir pour elle, pour les enfants... Il y a un côté de moi qui est mort, je crois. ». Morad bouscule son épouse qui court vers le balcon pour sauter. « Je me suis rendu compte : tu la pousses, elle tombe, elle se tue ! ». Le passé revient : « J'ai vécu une histoire derrière moi, j'ai eu le cran de l'affronter. Avec un père alcoolique qui défonçait ma mère devant nous, pendant des années jusqu'à ma majorité, jusqu'à ce que je m'oppose devant lui en disant : « Ca, tu ne le fais plus ! ».

Morad par deux fois s'est fait taper devant ses enfants : une première fois à la Pizzeria, et une deuxième fois par le frère de sa femme le lendemain du 30 juillet. La carapace – celle qu'il s'était forgée dans son métier d'éducateur – s'est largement fendue. L'illusion d'immunité – celle qu'il s'était formée durant toutes ces années – a fondu.

On peut faire l'hypothèse d'un double et redondant traumatisme : la violence a fait effraction par deux fois : « Son frère m'a frappé. Après, passer de l'autre côté c'est vite vu ». La mort même s'est rendue présente et la vie fragile : « J'ai pensé au suicide parce que finalement c'est invivable. ».

Les termes de « pétage de plomb » correspondent à la brutalité d'un événement survenant par surprise et prenant de court les ressources de l'individu. Il y a aussi l'idée du trop²⁵, du débordement. Les ressources internes sont submergées et l'individu est confronté à sa survie. Morad est conscient d'avoir été débordé. Malgré sa carapace, malgré son métier, malgré sa confiance, il a été débordé par lui même.

Morad passe devant le Tribunal en avril 2006.

Sanction : deux mois de prison avec sursis.

1.2.3. Serge.

Serge est âgé de quarante ans. Français, il exerce la profession de chauffeur routier international. Marié depuis quatre ans, il est en cours de séparation. Il a trois enfants. Serge exerce un métier particulier : il « fait de l'international ». Il part régulièrement pour de longues périodes (six mois) afin d'assurer l'organisation matérielle d'événements, concerts

²⁵ Cf. la théorie du contenant de Kuenzli-Monard (2001) exposée précédemment page 37.

ou spectacles, nécessitant l'installation de scènes et de chapiteaux. C'est un métier à risque car la moindre erreur peut lui entraîner un accident ou créer de graves incidents pour le public accueilli.

Serge commence son récit par l'histoire d'une agression qu'il a subie et dont il attribue rapidement la responsabilité à sa femme : « Ce qui s'est passé, c'est que je suis tombé en panne de voiture. J'ai demandé à ma femme de me dépanner de dix euros, en plus j'avais le gamin de quatre ans avec moi. Elle n'a pas voulu me dépanner. Je lui ai dit « Attends, je suis avec un gamin et il était tard dans la nuit ! ». On n'était pas encore en séparation. Je me suis énervé. Je lui ai mis une claque. Après, je suis parti. J'ai été agressé : pistolet au tympan, la totale ! ».

Répondant à nos questions sur cette dernière agression au pistolet dont il a été victime, Serge explique qu'il était avec son fils et une amie en panne d'essence à la ville de F. Il fait de l'auto-stop. Deux individus s'arrêtent et les emmènent à la ville de St P. « Sous la menace d'un pistolet, poursuit Serge, l'un des deux violait ma copine et l'autre me mettait à genoux, me tapait à coups de crosse. Deux balles en l'air, il m'a dit que la troisième c'était pour moi. Celui qui la violait est venu vers moi et l'autre a pris la relève. Au moment où il a mis son pantalon, je lui ai fait une balayette et je suis parti appeler les secours. »

Pour Serge, le refus des dix euros est à l'origine de cette agression. Il reconnaît avoir seulement giflé sa femme qui cherche, dit-il, à retirer sa plainte.

Revenant sur la relation avec son épouse, Serge indique que l'idée de la séparation était en discussion depuis quatre mois car elle n'acceptait pas ces grandes périodes d'absence pour déplacements et il était question pour Serge d'un déplacement au Nigeria pendant deux ans. Ce dernier justifie l'intérêt de ce mode de travail par une rémunération intéressante, rémunération d'autant plus indispensable qu'il est en situation de surendettement. Serge est intarissable quand il parle de son métier : « On rencontre beaucoup de gens ... Je redescends au Festival de Cannes cette année. Dans ce boulot, je connais beaucoup de monde, beaucoup de rencontres, de choses ... J'ai vu des grosses têtes. Personne ne peut dire ce que moi j'ai vu ... Ca a été toujours un rêve ... C'est un boulot que j'aime. Beaucoup d'artistes et tout ... ».

Nous posons la question à Serge des raisons de son mariage puisque depuis dix ans il fait ce métier qui l'éloigne fortement de sa famille : en fait il s'est marié il y a quatre ans. Peut-être son épouse a-t-elle pensé que le mariage allait le rapprocher ?

Serge, à notre question de connaître les motifs de dégradation de la vie de couple, nous dit : « J'ai une copine. Elle a vingt ans. Ca pourrait être ma fille. Ma femme croit que je suis avec elle. Je ne suis pas du tout avec elle. Ses parents l'ont toujours délaissée. Moi, elle m'appelle Papa, je suis comme son deuxième père. Je l'aide dans ses papiers. On est toujours ensemble. Ma femme croit que j'ai une aventure avec elle. Ca fait quatre ans qu'elle est avec moi. ».

On ne peut que constater la concordance des dates : présence de cette copine depuis quatre ans et mariage depuis quatre ans ; et la concordance des faits : éloignement vis-à-vis de sa femme et rapprochement de cette copine.

Serge est surpris, étonné de la jalousie de sa femme. Serge aime le risque, d'abord dans son métier, puis dans l'histoire de l'agression. Il prendra la voiture jusqu'à la panne d'essence, fera du stop avec une jeune fille de vingt ans et un gamin de quatre ans. Il niera, surpris et étonné, l'ambiguïté d'une situation de coexistence avec une jeune fille de vingt ans.

Il y a, dans cette addiction au risque, un besoin narcissique, et aussi un rappel du passé. Il pense à ces temps heureux où il partait « dans un camion de 55 tonnes, avec son père, pour plusieurs semaines ». Serge a inversé l'ordre des choses : le boulot en permanence et la famille par intermittence. Cette formule sans doute héritée pour partie de son enfance avec son père, lui convient parfaitement. A la question sur sa vie de couple actuelle, il répond : « Ca va bien ; elle vient chez moi, des fois je vais chez elle. Parfois nous nous retrouvons ailleurs. ». Serge aime le changement. Il échappe sans arrêt de là où on l'attend.

Serge ne cache pas son besoin d'être reconnu au nom du risque qu'il prend. Il a été laveur de vitres. Ces laveurs de vitres qui sont suspendus sur de frêles balancelles. En 1994, il a même concouru et s'est classé quinzième sur deux mille concurrents. Reconnu et aimé, il nous avoue à mots couverts ses multiples aventures féminines. Serge passe du métier de laveur de vitres-alpiniste à celui de technicien de chapiteaux.

Pour Serge, partir c'est exister. Exister dans l'intime d'un camion qu'il soit paternel ou professionnel, dans l'imprévu des rencontres, dans ces situations à haut risque où il vérifie dix fois la sécurité des chapiteaux, mais aussi dans le luxe des Hôtels réservés par sa société. Quand il est en déplacement, il peut être appelé en urgence vingt-quatre heures sur vingt-quatre. Pour se garantir du risque qu'il va inlassablement braver, il a toujours un chapelet dans les mains.

Nous ne connaissons pas la décision du Tribunal pour Serge.

1.2.4. Léon.

Léon est un homme de 41 ans. Français, il est marié et a quatre enfants. Il vit toujours avec sa femme. Il est chef de chantier dans la maçonnerie. Il est au chômage depuis un an à la suite d'un licenciement.

D'emblée, Léon expose ce qui s'est passé entre lui et son épouse : « Je n'ai pas l'impression d'être concerné par tout cela. J'ai donné une claque parce que j'en avais reçu une. Elle m'a donné une claque et je l'ai rendue. Ca a été au Commissariat. Ma femme a voulu porter plainte. Elle l'a retirée ensuite, mais ça a été jugé. ». Ni l'un ni l'autre ne se sont présentés au Tribunal lors du jugement. Le Tribunal a condamné Léon à six mois de prison avec sursis et trois ans de mise à l'épreuve – ce qui est une peine importante comparée aux sanctions habituelles.

Léon reconnaît trois claques en vingt-deux ans de vie commune tout en banalisant les disputes conjugales. Léon attribue à sa fille aînée la responsabilité de ce qui s'est passé, fille aînée qui prend souvent le parti de sa mère et qui elle-même semble être victime actuellement de violences de la part de son mari.

Puis, Léon nous expose un autre épisode, plus ancien, de violence : « C'était en 1997 ... On s'était engueulé une fois de plus. Je lui ai mis le flingue dans les mains et je lui ai dit : « S'il y a quelque chose qui ne va pas, vas-y tire ! ... Et le coup est parti. ... J'ai toujours la balle. Elle a pris deux ans de prison avec sursis et cinq ans de mise à l'épreuve ».

Le couple, malgré l'envie de séparation, reste ensemble. Trois claques et un coup de feu.

Léon revient sur le déroulement de la scène où sa femme a tiré sur lui : « Moi, j'étais parti avec ma fille qui avait un gala de danse. J'ai demandé à ma femme de venir avec nous. Refus. Elle m'a dit : non, je reste à la maison, je ne bouge pas ... Nous partons donc au Gala tous les deux avec ma fille. Quand je rentre à la maison, après le Gala, vers les vingt heures, personne. Les gamins étaient tous seuls à la maison. Je la cherche. Elle était

chez un copain, avec sa copine aussi. Ils avaient bu des canons, malheureusement. Je l'ai appelée, je lui ai dit de rentrer. C'est parti *en live*. On s'est engueulé. J'ai été chercher le flingue là où il était, dans l'armoire. Je le lui ai mis dans les mains et je lui ai dit : « Si ça ne va pas, maintenant tu tires ! ».

Cette scène où Léon demande à sa femme de tirer sur lui nous interroge beaucoup. Nous l'interprétons comme une forme de suicide dont il n'aurait pas la responsabilité. Un suicide pour que tout s'arrête, les cris, les coups, les disputes et les ruptures. Léon avoue ne pas aimer la vie et sans aucun doute ne s'aime-t-il pas lui-même, et depuis longtemps...

Le passé revient : un père mort alors que Léon avait onze ans. Mort par suicide (par égorgement) après une engueulade avec la mère de Léon. On peut remarquer le parallélisme des situations.

Léon se souvient de l'ambiance familiale : « Ca criait, ça tapait ». Sa mère se met à boire et son beau-père le frappe. A dix-neuf ans, il rencontre son épouse actuelle dont les parents sont séparés et dont le père meurt jeune. Comme elle, il boit. Autour de Léon il y a, même à l'école, beaucoup de cris, sans doute est-il rebelle et peu motivé !

Les relations de Léon avec ses frères et sœurs sont actuellement inexistantes. Elles sont faites de ruptures, de disputes et de rancœurs. Les relations de Léon avec ses enfants sont tout aussi difficiles. Les relations sont tendues avec sa fille aînée - « Les ponts sont coupés » - et sa seconde fille de seize ans vient d'accoucher et de se séparer de son compagnon, son fils a quitté le domicile familial pour aller en Foyer : « Parce qu'une fois on s'est pris le bec tous les deux ! ». Et le petit dernier connaît des problèmes psychologiques importants de troubles du langage. Tous les quatre ont été placés pendant un an et demi dans une famille d'accueil. Et puis, il y a trois mois, la famille a été expulsée faute de paiement du loyer. Une procédure de surendettement est en cours. Léon est ballotté au milieu de ces événements et l'on a l'impression que rien ne va. Léon se protège par des ruptures successives. Seule et de façon apparemment paradoxale, la relation conjugale semble résister à ces vagues incessantes. La colère est à fleur de peau chez Léon, une colère rentrée qui le ronge et qui s'exprime dans des jugements à l'emporte-pièce. Une colère contre lui-même et contre les événements qui ne cessent d'affluer. Les modes de défense de Léon sont la banalisation, le relativisme des choses, l'intériorisation des événements et leur désaffectation. Il boit quand tout cela déborde.

Toujours des cris mais pas de paroles. Et puis ce profond pessimisme sur lui-même : « Une carne reste une carne, dit-il en parlant de lui. On a beau la redresser à la fin de la course, ça ne marche pas. ».

Léon est représentatif d'un certain nombre d'auteurs de violences où le poids du passé, mort du père, alcoolisme de la mère, échec scolaire, disputes familiales, viennent s'ajouter au présent d'une insertion professionnelle difficile, de ruptures nombreuses, et d'une accumulation d'événements lourds. Cette fragilité psychologique s'avère permanente aboutissant en cas de débordement à des réactions impulsives violentes tournées tant sur l'extérieur que sur la personne elle-même.

Le Tribunal a condamné Léon à six mois de prison avec sursis.

1.2.5. Jacques.

Jacques est âgé de cinquante-et-un ans. Il exerce, depuis 1981, la profession d'artisan menuisier, chef d'entreprise. Il est de nationalité française et a trois enfants âgés de treize, dix-huit et vingt-et-un ans.

Jacques, dès le premier contact, semble fatigué, submergé, stressé. Il dit recevoir beaucoup de courriers, semble s'être trompé d'interlocuteur dont il ne se rappelle pas la fonction. Il pense de prime abord que nous sommes des médiateurs car il « est en conflit avec son épouse. ».

A notre demande d'expliquer ce qui s'est passé, Jacques relate une histoire de relation avec un autre couple débutée il y a dix ans lors de vacances dans le sud de la France. Jacques et son épouse se lie d'amitié avec ce couple. Lui est banquier et elle, ne travaille pas. Avant de connaître ce couple, pour Jacques, rien de particulier ne s'est passé. L'épouse de Jacques travaille avec lui dans l'entreprise où elle fait de la comptabilité.

Pour Jacques, cela a commencé lorsque le couple ami a été muté en Picardie et que l'épouse du couple ami que nous appellerons Nicole, a traversé une période difficile de dépression. Tous les soirs, l'épouse de Jacques pianote sur Internet en contact avec Nicole et aussi son mari. Ce sont des conversations à distance auxquelles Jacques ne participe pas car, dit-il, il est fatigué. Pour Jacques, c'est son entreprise qui prime sur tout. Les soucis professionnels sont nombreux. A son tour l'épouse de Jacques « déprime ».

Jacques sent au bout d'un certain temps que sa femme lui échappe : « Je sentais que ça n'allait plus tous les deux, on s'engueulait et elle m'envoyait que des ondes négatives : la boîte c'était de la merde, les ouvriers c'était de la merde ».

L'année 2004 est l'année charnière : le couple ami est en cours de divorce. Jacques soupçonne une relation affective entre le banquier et sa propre épouse : « Je me suis mis un peu en colère ». Ils font chambre à part : « Elle ne voulait plus de moi. Au mois d'octobre 2004, elle me parle de divorcer. Ça commence à gueuler à la baraque, des fois, j'ai pris des assiettes par la tête, je l'avoue ... Elle gueulait, sans arrêt, elle gueulait. ».

L'épouse de Jacques ne vient plus travailler à l'entreprise alors que son travail de comptable l'amenait notamment à établir les devis. C'est dire l'importance de sa présence aux côtés de Jacques.

Au mois d'avril 2005, Jacques rencontre quelqu'un : « Pour moi, c'est un petit peu le bonheur qui arrive... ». En août 2005, une altercation se produit entre Jacques et son épouse pour une question de clés de voiture. Il la frappe. Elle va au Commissariat et porte plainte. Jacques porte plainte à son tour. Une seconde altercation se produit quelque temps après.

Jacques décide de continuer la procédure de divorce. Il part du domicile conjugal et s'installe dans le local de l'entreprise.

A ce moment de l'entretien, Jacques indique sa passion pour le foot qu'il a voulu faire partager aux enfants de son quartier et cela sans nul doute a encore accentué son absence du domicile conjugal. Comme dans le sport, il utilise la violence physique : « dans ma vie, j'ai mis deux ou trois taquets à des gens qui m'ont emmerdé, ou à ma femme qui a poussé trop loin le bouchon ; oui, ce n'est peut-être pas bien, mais à un moment il faut dire ça suffit. ».

Jacques considère que son épouse était malade du fait de la haine qu'elle avait contre lui et de la dépression qu'elle manifeste. Elle a des « ondes négatives » : quand on demande à Jacques ce que sont ces ondes négatives, il dit : « Aujourd'hui, elle est très dévouée pour emmener les enfants à l'école, et puis, elle dit que les enfants « Ca me fait chier ». C'est un vocabulaire qui n'est pas d'elle. L'autre femme, Nicole, n'était pas heureuse, mais la mienne après, elle est devenue pareille ». Effet de miroir et de mimétisme. Elle lui reproche sans cesse cette vie « de merde ». Jacques ne comprend pas ce reproche : pour lui la vie est simple : le travail dans l'entreprise, le foot.

Au début de leur mariage, tous les deux partagent la même envie de réussir professionnellement, chacun à sa place. Progressivement, une fois ces années passées, l'envie de réussir satisfaite, l'épouse de Jacques se sent délaissée, abandonnée : Jacques le reconnaît : « Je n'ai pas été bon à cette époque mais je pensais peut-être uniquement à ma boîte. » Pour Jacques, l'aide psychologique pourtant reconnue comme besoin, a été réalisée par leur couple ami et dans le récit de Jacques les vies s'entremêlent, se reflètent comme une sorte de miroir à l'infini.

Le positionnement de l'épouse de Jacques est révélateur : en fait Jacques attend d'elle qu'elle ait un comportement d'épouse du patron ; tandis qu'elle, elle manifeste un comportement rebelle comme un salarié qui serait sans cesse victime d'injustices. Elle remet à Jacques des arrêts de travail, revendique ses droits de la façon la plus véhémement tout en venant travailler, selon Jacques, aux horaires de sa convenance : « Elle a été une femme extraordinaire mais aujourd'hui avoir une tricheuse comme ça, ça me donne envie de prendre mon baluchon et de partir. ». C'est ce changement radical que Jacques ne comprend pas. Il évoque une raison affective : « En fait ma femme, elle m'aimait moins, pourquoi ? Je ne sais pas ». A cause de la diminution avec le temps de leurs sentiments, la liaison supposée par Jacques avec le mari du couple ami et aussi la diminution de l'implication de son épouse dans la vie de l'entreprise; pour Jacques, son épouse est devenue progressivement quelqu'un d'étranger, d'impossible à comprendre.

Il y a dans la relation de Jacques avec son épouse une escalade vers la violence, violence qui a lieu dans le bureau de l'entreprise puis avec le dépôt de plainte la tension s'amointrit. Dans cette situation, il est perceptible que la crise est allée en s'intensifiant jusqu'au paroxysme des actes de violence. L'issue de la crise est venue de l'intervention de la Police et de la Justice.

Nous ne connaissons pas la sanction du Tribunal.

1.2.6. Amin.

Amin est âgé de quarante-six ans et exerce la profession de restaurateur. Il a trois enfants, une fille de seize ans et deux garçons de douze et treize ans. Il est Français et originaire de l'Ile Maurice.

D'emblée, Amin campe le décor : « J'avais un petit peu bu. Ca n'allait pas bien dans le couple. Je suis restaurateur et Madame travaille aussi au restaurant. Je pense que ça faisait trop après. Si je l'ai tapée, c'est parce qu'elle m'a un peu poussé aussi ».

Amin reconnaît, embarrassé, l'avoir tapée plusieurs fois. Son épouse lui reproche d'avoir des liaisons. « Elle parle, crie, elle s'énervé ! ». Lorsqu'elle va parler de divorce alors Amin va la frapper. « J'ai dit ça fait mal, arrêtez, arrêtez, calme-toi. Maintenant, elle est plus agressive que moi ! » Amin et son épouse vivent séparés. Le divorce à un moment demandé par son épouse est actuellement suspendu. Amin reconnaît l'importance de l'alcool dans l'ensemble de la situation actuelle.

Amin a été jugé au mois d'octobre précédent. La sanction a été de trois mois de prison avec sursis accompagnés d'une amende et d'une mise à l'épreuve. Face à l'alcool, Amin minimise les faits. Pour lui, la boisson est occasionnelle même s'il boit régulièrement. L'on perçoit dans les propos d'Amin les contraintes que représente le restaurant, contrainte de temps, d'activité et aussi contrainte mentale. L'épouse d'Amin participe fortement à la réussite du restaurant familial. Le rythme est tel que ni l'un, ni l'autre n'ont le recul nécessaire dans une situation qui évolue inexorablement vers une impasse. Pour Amin, c'est la jalousie de son épouse qui est à l'origine des faits, jalousie injustifiée selon lui. Amin a frappé

plusieurs fois, chaque fois il s'excuse : « C'est parti tout seul ! ». L'épouse dépose des *maines courantes* par deux fois, puis au moment du divorce elle porte plainte. Amin prend conscience de la situation. Le dépôt de plainte a été induit par des coups portés par Amin car il réclame à son épouse les clés de l'appartement familial pour y passer la nuit. Il a bu. Il est condamné à verser huit cents euros de pension.

Amin comprend que la situation devient dramatique après la plainte et le jugement : « Plus question de rigoler ... Se séparer, c'est facile à dire. Pour l'accepter ... ». Amin ne sait plus où aller et il doit donner cette somme de huit cent euros ... « Je lui ai dit il ne faut plus travailler ensemble. J'ai des amis, j'ai des copines, c'est vrai, elle les connaît. On va en discothèque, on danse, on vit quand même bien. ». Et les enfants ? « Ils disent simplement arrêtez de vous disputer !... Je suis ferme avec les enfants, il faut qu'ils fassent la vaisselle (au restaurant) sinon je les tape. ». Amin continue en parlant de sa propre famille : « J'ai perdu mon père, j'avais quatorze ans. » Amin laisse entendre qu'il y avait des disputes à l'intérieur de la famille où ils sont six enfants.

1.2.7. Bekri.

Bekri est âgé de soixante ans. Il a dix enfants issus de quatre mariages. Il est Français d'origine algérienne. Il n'est pas retourné en Algérie depuis trente-deux ans.

Bekri aura une demi-heure de retard à notre entretien. L'odeur de l'alcool est manifeste. Bekri le reconnaît : il va mal. « L'alcool ne me calme pas assez, dit-il. ». Il poursuit en disant que le prochain calmant sera la corde qu'il se mettra au cou... et il montre la base de son cou. La situation qu'il expose est lourde : difficultés financières, surendettement, l'huissier lui a enlevé le compteur d'eau. Pas d'aide ni d'assistance sociale selon lui. Les dettes s'accumulent. Et Bekri a deux pensions alimentaires à payer.

Dans cette situation, Bekri boit car ça lui « fait du bien. Ça me permet d'oublier, ça m'évite de penser. ». Pourquoi ? Parce que sa jeune femme lui fait des reproches sans cesse. Au milieu de cette situation, il y a une petite fille de quatre ans : « J'adore la petite fille avec qui je suis actuellement ... parce qu'elle est jeune, elle dit : « Papa, papa ! Et elle me verse à boire ! ... Une fois que j'étais saoul, je n'arrivais pas à tenir la bouteille, c'est elle qui a versé dans mon verre ... Elle me voit boire. C'est comme ça. ».

Ces propos de Bekri nous inquiètent fortement. Outre l'étrange « avec qui je suis actuellement... », cette relation avec cette petite fille de quatre ans autour de l'alcool nous interroge vivement. Bekri continue : « Quand elle va aux toilettes, quand elle fait caca, elle m'appelle, pas sa mère. Je lui fais prendre son bain. Le matin, je m'occupe d'elle. J'aime bien la laver, le matin c'est moi qui l'habille. ».

La façon dont Bekri raconte ces situations, sans distance, sans pudeur, avec une certaine jouissance, nous inquiète encore davantage. Jusqu'où pourrait aller cette relation si empreinte de plaisir corporel, cette relation faite d'une complicité à la fois innocente pour l'enfant et à tendance perverse chez Bekri ? Que cherche-t-il dans cette relation si trouble ? Il en parle comme si c'était elle, l'enfant, sa véritable femme. La petite fille verse du vin à Bekri. C'est elle qui le fait boire. Quel déni de culpabilité ! Quelle manipulation sournoise chez cet homme de soixante-ans ! Bekri a commencé à boire à vingt ans. Une vie facile, des parents affectueux. Un oncle qui l'incite à boire, jeune. L'addiction est ancienne. Pas de passé douloureux, bien au contraire.

Selon Bekri, la violence est seulement présente avec sa dernière femme. Elle lui reprocherait de donner de l'argent aux enfants qu'il a eus avec ses autres femmes. Bekri revient sur ses mariages. Son premier mariage s'est déroulé en Algérie. Il a eu trois enfants

de ce premier mariage. Sa première femme n'a pas accepté de le suivre en France où il va chercher du travail. Il est ouvrier tourneur puis chauffeur-livreur à Paris. Son deuxième mariage a lieu en Algérie où il est revenu en vacances. Sa deuxième femme aussi refuse d'aller habiter en France avec lui. Sa troisième épouse vit en France et est d'origine algérienne. Quant à l'épouse actuelle avec qui il est marié depuis six ans, elle a trente-sept ans. Il la décrit comme jalouse et exclusive. Elle refuse la visite des autres enfants et épouses de Bekri. Ainsi, il a été amené à rompre toute relation avec ses enfants.

Bekri possède son propre appartement et son épouse le sien. Cette habitation séparée est nécessaire car les disputes sont fréquentes. Son épouse le met dehors quand il a bu, même si selon lui la boisson le rend gentil : « Je ne suis pas méchant, je rigole beaucoup. Beaucoup de gestes. J'ai le vin gai. Je ne suis contre personne. Moi, quand je bois c'est contre moi-même ... Je bois une bouteille ou deux le soir. On discute avec ma femme. On est bien. J'amène du vin. Je bois seul, tout ... seul. ». Bekri nous indique qu'il a l'habitude de boire *environ* seize Pastis. Il va même, s'il n'a pas de Pastis, jusqu'à ingurgiter de l'eau de Cologne « puisque c'est toujours de l'alcool ! ».

Bekri continue : « Là, je me rappelle. Mon fils de dix-sept ans était venu et la petite dernière lui avait versé à boire. Une autre fois, il avait six, sept ans et je lui avais versé à boire. Tu veux boire ça et il a dit oui (rire). Il a tout craché (rire). Il disait mon papa me fait boire et ça l'a dégoûté ».

La similitude des deux situations, l'une où c'est lui qui verse du vin à son fils et l'autre où c'est sa dernière fille qui remplit son office montre une constance de l'alcoolisme dans la vie de Bekri. Notre forte inquiétude résidera dans la répétition du scénario pour la petite dernière. Bekri utilise une relation très proche avec cette enfant pour se déculpabiliser de son penchant alcoolique qu'il exprime sans cesse au cours de notre entretien avec des idées suicidaires.

L'idée de suicide lui vient non pas au moment des disputes mais plutôt quand il est seul, quand les problèmes s'accumulent et le débordent. C'est la petite qui l'empêche de se pendre. Il garde une corde dans son buffet, avoue-t-il. Ce qui l'amènerait au suicide ? « Dès que le cœur est plein. ». Il se remplit tous les jours des soucis, des problèmes ... « Le jour où j'en aurai marre de toutes ces lettres qui tombent, je poserai la corde sur le balcon et je sauterai. » Pour calmer ce trop-plein qui risque de déborder, il pense à la petite. « J'en ai marre de tout ça. Je ne me vois pas devenir vieux. ».

Actuellement l'alcool et la petite le protègent du suicide : « Quand on s'engueule avec ma femme, je fais semblant d'aller vers la porte, je lui dis : « Je pars, à demain ! ». Alors la petite, elle court, elle me tient, elle ne veut pas que je parte. Alors elle ferme la porte à clé, et je reste ! ».

1.3 Analyse transversale des entretiens

Nous allons développer les points communs et ceux divergents des sept entretiens. Le tableau ci-dessous visualisera certains points.

Les caractéristiques de ces entretiens seront développées dans les domaines suivants : social, culturel, de la relation du couple, et du champ psychologique afin de nous permettre l'élaboration de nos hypothèses de recherche.

Tableau 9 – Analyse transversale des entretiens.

	SALI	MORAD	SERGE	LEON	JACQUES	AMIN	BEKRI
Age	26	43	40	41	51	46	60
Situation professionnelle	Chômeur	Chômeur	En activité	Chômeur	En activité	En activité	Retraité
Profession	Mécanicien	Educateur	Chauffeur	Maçon	Artisan	Restaurateur	Chauffeur
Situation conjugale	En cours de séparation	En cours de séparation	En cours de séparation	Vit avec son épouse	En cours de séparation	Ne vit pas avec son épouse	Vit avec son épouse
Enfants	0	2	1	4	3	3	10
Nationalité	Française. origine marocaine	F. origine algérienne	F	F	F	F origine mauricienne	F origine algérienne
Problématique dominante	Culturelle	Psychologique	Psychologique	Psychologique	Couple	Couple	Psychologique

Source : construit par l'auteur.

Même si les trois problématiques, de la relation de couple, du social et culturel, et du psychologique, sont intimement liées dans la plupart des entretiens, l'on peut discerner une problématique dominante pour chacun.

1.3.1. La problématique sociale.

La problématique sociale est très présente, à divers titres, parmi les sept interviewés. Quand nous rencontrons Sali, Morad et Léon, ils sont dans une période de chômage, période alternant avec des périodes d'emploi.

Sali et Léon ont subi un licenciement. Morad est bénéficiaire du RMI.

Léon a des antécédents judiciaires et un contexte familial perturbé avec des situations de rupture fréquentes.

Serge est en situation de surendettement.

Jacques et Amin sont tout entier occupés par leur entreprise.

Morad, Léon, Amin et Bekri ont des comportements fortement influencés par l'alcool.

Bekri connaît lors de l'entretien une phase de précarité due à des difficultés financières.

Aucun n'est en situation de pauvreté ou d'exclusion.

Tous sont dans une situation de fragilité plus ou moins importante.

Tous ont un minimum de ressources financières et sociales. Aucun n'est dans l'isolement social. Dans chaque histoire de vie, l'on perçoit des périodes fastes, stables, puis des périodes difficiles, alternativement. C'est cette alternance que nous avons dénommée *situation de déprivation sociale*, situation précédant une phase d'isolement, de rupture et de désaffiliation (Castel, 1995).

Les déterminants sociaux constituent une sorte de toile de fond commun à tous les entretiens.

1.3.2. La problématique culturelle

Nous pourrions la définir comme la rencontre au sein du couple de représentations et d'attentes contraires entre les partenaires, liées au conflit ou à l'opposition de deux façons de vivre et de penser une même culture, ou deux cultures.

Pour illustrer cette problématique, examinons le cas de Sali.

Sali a épousé une jeune femme qui comme lui a eu une éducation et une origine maghrébine. Sali constate d'abord que la cohabitation du mariage a été le point de départ des disputes. Ensuite, il expose ce qu'on imagine être deux routes divergentes : la sienne, où il était ouvrier à la recherche d'un emploi, le trouvant puis licencié, au chômage. Et celle de sa femme, fort différente. Elle réussit l'entrée à l'école de Police de F., bien loin du domicile conjugal. Elle est au contact d'un milieu masculin, d'une culture qui prône l'autonomie, l'indépendance, le respect des valeurs de travail et de la loi. Le week-end est le moment où ils se retrouvent. Elle cherche à retrouver sa famille, lui cherche sa femme dont il attend qu'elle se glisse dans des rôles traditionnels. Sali aimerait retrouver une certaine image de la femme, issue de la culture patriarcale qui est le creuset de son éducation. Ses attentes sont celles transmises par son éducation et sa culture. J-C. Kaufmann parle de « schèmes infra-conscients résultant d'apprentissages parentaux et éducatifs » (2007, p. 13). Or cela est tout d'abord difficile, puis n'est plus possible. La distance - Sali habite la ville de S. E. et son épouse réside à F., ville située à plus de trois cent kilomètres, durant sa formation - rend le dialogue impossible. Dans cette situation, les actes remplacent progressivement les mots. Des rendez-vous manqués... Des attentes déçues... L'on perçoit peu de possibilités de négociation. Ils sont loin géographiquement et loin psychologiquement. Pour l'épouse de Sali, c'est un retour en arrière, même ses sœurs l'encouragent à franchir le pas de la séparation : « Pars, tu ne seras pas heureuse avec lui, il te veut à son service ... comme sa femme de ménage ... ». Sali a une vision traditionnelle et patriarcale. Il semble même au fur et à mesure de l'évolution du couple durcir ses positions. L'écart culturel grandit. L'épouse de Sali se révolte. Ses représentations de la femme, de son rôle ne sont plus celles de Sali. Pour elle, l'autonomie et l'égalité des relations sont les valeurs auxquelles elle est attachée désormais. Sa révolte alimente légitimement l'affrontement culturel du couple.

Le cas de Sali est un exemple fréquemment rencontré dans nos groupes. Nous avons mis en avant cette problématique culturelle car nous n'avons pas pour Sali d'indication sur d'éventuels déterminants psychopathologiques.

Pour clarifier notre positionnement par rapport à l'influence culturelle, il convient plutôt de saisir cette influence non comme un affrontement entre deux cultures ou entre des représentations différentes d'une même culture, mais comme un travail – cependant souvent conflictuel - que font les deux partenaires, travail de fidélité au passé et d'adaptation au présent. A ce point de la réflexion, nous voudrions citer un passage d'un texte de Cornelius Castoriadis, texte qui nous semble illustrer l'étroite imbrication du culturel et du psychique :

« La société n'est jamais une collection d'individus périssables et substituables vivant sur tel territoire, parlant telle langue, pratiquant « extérieurement » telles coutumes. Au contraire, ces individus « appartiennent » à cette société *parce qu'ils* participent à ses significations imaginaires sociales, à ses normes, valeurs, mythes, représentations, projets, traditions, etc..., et parce qu'ils partagent (qu'ils le sachent ou non) la volonté d'être de cette société et de la faire être continuellement... Ce qui revient à dire que tout individu doit être porteur, « suffisamment quant au besoin-usage », de cette représentation de soi de la société. C'est là une condition vitale de l'existence *psychique* de l'individu singulier. Mais il s'agit là aussi d'une condition vitale de l'existence de la société elle-même. » (1996, p. 20-21).

Cette citation un peu longue décrit la complexité du travail culturel intimement mêlé au psychisme et aux conditions socio-historiques.

On constate souvent que dans ce domaine, les deux partenaires n'effectuent pas le même travail. Tandis que, par exemple, Sali montre une volonté d'affirmer sa différence dans un respect de son éducation familiale, son épouse cherche plutôt à être comme les autres, à s'adapter à la société et à adhérer à un autre modèle culturel.

Un soir, c'est le départ de l'épouse. Pour Sali qui ne supporte pas cette séparation, cet abandon, c'est trop ! Il frappe sans retenue la femme qu'il aime et qui le quitte ... pour vivre. Tous les professionnels le constatent, le départ de la conjointe est un moment crucial et vulnérable où interviennent les violences physiques. Sali exprime tout au long de l'entretien une certaine incompréhension de l'attitude de son épouse. A-t-elle changé ou l'a-t-on changée ? Il va jusqu'à l'accuser de mœurs inacceptables. Il ne la reconnaît plus. Il la rejette. Peut-être pour Sali est-il plus facile de garder intactes les valeurs et la tradition ? Valeurs et traditions dont l'intérêt et les avantages pour lui sont évidents. Pour son épouse, cela ressemble à un retour en arrière, à une régression, elle n'en veut plus.

Pour Sali, le départ de son épouse n'est pas un acte ordinaire, son entourage va lui poser des questions, peut-être lui faire des reproches. Sali avait mis dans son mariage davantage qu'une aspiration individuelle, il s'était marié devant toute une communauté. Il espérait dans une solidité et une durabilité de son couple. Autour de lui, il voit séparation et divorce, tandis qu'il se disait que son couple résisterait aux sirènes de cette société française sans honneur ni valeurs.

Dans les yeux de son épouse, Sali voit se profiler l'influence d'une société laxiste qui a abandonné ses valeurs. Cette société laxiste qui l'entoure, a modelé son épouse qu'il ne reconnaît plus. Il sent que ce monde ne lui est plus familier, il veut résister, se retrouver lui-même. Mais quelle est sa nouvelle identité ? Une identité plurielle et fragmentée (Lahire, 2004) dont il ne connaît pas encore les facettes. Sali se sent dans l'obligation de détruire une part de son ancienne identité pour en acquérir une autre, mais pourra-t-il prendre le risque d'un vide certes attirant mais dangereux pour lui ? Face au vide, chacun n'est-il pas tenté de s'agripper à ce qu'il connaît.

La problématique à dominante culturelle suffit-elle à expliquer des actes de violences conjugales ?

Nous répondrions au vu de l'exemple de Sali et d'autres cas que nous avons rencontrés dans les groupes, par l'affirmative. Lorsque cette problématique n'est pas dominante, elle constitue un fort effet amplificateur.

1.3.3. La problématique de la relation de couple.

Elle est dominante dans les récits de Jacques et Amin. Si l'on considère les récits de Jacques et d'Amin, on retrouve des traits communs :

- Une vie de couple qui débute bien : leur épouse participe activement à leur projet professionnel, pour l'un l'entreprise, pour l'autre le restaurant.
- Puis vient, à l'intérieur d'une vie trépidante et très prenante, un événement au début anodin sous la forme d'une rencontre amicale : la connaissance d'un couple pour Jacques et la rencontre d'*amies* pour Amin.
- Ces événements créent une tension au sein du couple, jusqu'à l'escalade de la violence et l'affrontement.

Chez Jacques et Amin, nous n'apercevons pas de profil psychopathologique mais l'incapacité à faire une place à la vie de couple, emportés qu'ils sont par les affres de leur vie professionnelle.

Pour eux aussi, on pourrait parler d'*intermittents du couple*...

A quoi est dû ce manque d'investissement et de présence ? Est-ce simplement par obligation professionnelle ? Non, certainement pas. Il convient au contraire de penser que c'est par peur du couple que nombre d'auteurs de violences conjugales s'investissent de façon démesurée dans un métier ou une activité extérieure. Pourquoi cette peur du couple ? Elle est due en grande partie à une incapacité à « vivre avec ». Incapacité à négocier : soit ils se taisent et accumulent les frustrations, soit ils cherchent à tout prix à imposer. Incapacité à avoir la bonne distance : soit trop près, c'est la confusion, soit trop loin, c'est l'abandon. Incapacité à exprimer leurs émotions et leurs sentiments. La relation de couple reflète ces incapacités et cette insécurité interne dont ils n'ont pas la maîtrise.

Pourquoi certains hommes n'ont pas fait l'apprentissage de leur rôle d'époux ? Cette question est sans doute au cœur des violences conjugales et pour y répondre, il faut faire référence au processus identificatoire paternel dont on analyse actuellement l'évolution historique (M. Tort, 2006). L'apprentissage intergénérationnel du père, notamment dans les classes sociales modestes a porté principalement sur le métier et non sur le rôle d'époux; les enfants se contentant souvent de reproduire les comportements du père, de façon consciente ou inconsciente. Cette reproduction aurait pu fonctionner de façon satisfaisante si le contexte social n'avait pas fait apparaître les évolutions décrites plus haut dans notre première partie, telles que l'augmentation massive du chômage, la diminution des mariages, le développement des familles monoparentales, la place grandissante de l'emploi salarié féminin (C. Bard, 2001), la revendication féminine d'autonomie, la déstabilisation du modèle paternel traditionnel. Ainsi les enfants des trente Glorieuses se sont-ils vus désarmés devant ces évolutions auxquelles les pères n'ont pu les préparer.

Dans ce même ouvrage, Michel Tort cite les domaines où la fonction paternelle n'est plus exclusive, voire indispensable, notamment dans l'éducation des enfants, dans la procréation, dans la conjugalité, dans la vie sociale et financière et dans la répartition des tâches du quotidien.

L'on comprend pourquoi dans nos groupes les rôles les plus cités par les participants sont ceux de travailleur et de père et non celui d'époux. Le rôle de père le plus souvent décrit est un rôle de père maternant et non de père transmetteur d'apprentissage, c'est un rôle de père rempli d'affection calqué sur la fonction maternelle traditionnelle. En fait, souligne l'auteur de « *La fin du dogme paternel* », chacun des membres de la famille ne justifie plus actuellement son existence par une place ou/et un rôle mais par sa personne, ses qualités personnelles. Il faut sans doute atténuer cette conclusion par la persistance actuelle de statuts et de rôles traditionnels dans la relation de couple.

Paradoxalement, l'issue de l'événement de violence va leur indiquer les modalités de cet apprentissage dont les caractéristiques seront :

- Une attention soutenue et affective à la conjointe,
- Une clarification négociée des rôles respectifs,
- Le développement du dialogue et de la négociation,
- Un sens du respect,
- Et la découverte d'une bonne distance avec l'autre.

Tout ceci nous renseigne sur la nécessité d'une prévention primaire auprès des jeunes en matière de relations affectives. Nous reprendrons ce point dans notre programme de prévention.

Ainsi que l'indiquent les différents profils d'auteurs de violences conjugales, la problématique du couple est inséparable de la problématique psychologique individuelle.

1.3.4. La problématique psychologique individuelle.

Elle est la dominante la plus élaborée et effectivement la plus fondamentale dans la littérature. Nous pourrions la définir comme la façon dont le sujet perçoit et ressent les événements de sa vie. Ces perceptions et ces ressentis sont en résonance avec la dynamique psychique interne qui s'avère plus explicative que les événements eux-mêmes. C'est le cas de Morad, Serge, Léon et Bekri.

1.3.4.1. Le cas de Morad

A Morad, nous associons le terme de « pétage de plomb », terme qu'il répète tout au long de l'entretien. Comment définir ce pétage de plomb ? Un moment court d'étrangeté ? Un épisode de vide, où ni image, ni ressenti, ni émotion n'apparaissent ? Lors d'un groupe, un autre participant a précisé son ressenti à ce moment-là : « J'étais hors de moi : j'étais quelqu'un d'autre : il y avait une partie de moi que je ne connaissais pas et qui avait pris les commandes... ».

Etrange réalité et étrange à soi-même...

Morad a une forte personnalité, il s'exprime très aisément. Il dit lui-même qu'il a su tenir tête à un père alcoolique violent. Il a su l'affronter. Puis il est devenu éducateur. Il sait affronter les jeunes dont il a la charge ... et puis ce double événement qui le désarçonne, lui qui tient si bien en équilibre : la violence de la Pizzeria, et le départ de sa femme.

Lors des violences à la Pizzeria il passe à côté de la mort. Il perçoit lors de cet événement la fragilité de la vie.

Fragilité du couple un peu plus tard. Il refuse cette séparation qui semble résonner en lui de façon particulière. Son récit reflète ce ressenti particulier des personnes traumatisées : au début une sorte d'assurance insouciance par ce que confiante dans la vie. Il prend des risques pendant son activité d'éducateur, puis coup sur coup, si l'on peut dire, il est confronté à sa propre fragilité de mortel, et à une séparation qu'il vit comme mortelle. On a le sentiment qu'il ne s'explique pas tout à fait l'épisode violent de la Pizzeria. Cet épisode serait-il d'une certaine façon le retour du refoulé ? La violence refait-elle surface ? Sa confiance dans la confrontation avec elle est prise en défaut. Après cet épisode de la Pizzeria, Morad fait un séjour en hôpital psychiatrique : atteinte narcissique, dépression ? Puis les disputes conjugales – par incompréhension de son épouse, dit-il – augmentent. Jusqu'à l'événement paroxystique

Le récit de Morad est particulièrement intéressant et représentatif de nombre de situations. Le fil rouge de ce récit est la violence :

- Au début, la violence d'un père alcoolique qu'il somme d'arrêter ses violences sur sa mère.
- La violence qu'il affronte aussi victorieusement chez les jeunes dont il est l'éducateur.
- La violence dont il se dit victime, lors de la bagarre avec les patrons de la Pizzeria
- La violence dont il reconnaît la responsabilité, lors de la dispute avec sa femme fin juillet 2005

La violence dont il se dit victime, du frère de sa femme.

Nous constatons que Morad est tour à tour victime et auteur de ces violences. Après une grande période où il refuse d'en être victime et pendant laquelle il sait dominer la violence de l'autre, que ce soit celle de son père ou celle des jeunes, Morad traverse une période où il subit cette violence. Lors de la bagarre à la Pizzeria, il pense passer près de la mort. Fragilité de la vie alors que la période précédente l'incitait à croire dans sa bonne étoile.

En fait, cette période faste était sans doute jonchée d'événements traumatiques profondément inscrites en lui : disputes incessantes de ses parents, scènes violentes de son père, terreur de sa mère, angoisse permanente de ce qui allait se passer. Mais il ose dire « Stop ! » à son père et sa détermination est efficace.

Combien d'auteurs de violences conjugales ont-ils vécu de telles situations familiales ?

Morad prend un risque à affronter son père, de même il prend un risque devant les jeunes, mais sort vainqueur et soudain cette bonne étoile ne le suit plus : à la Pizzeria, il sent le risque d'une bagarre, il a bu, et affronte ses agresseurs. Il est convaincu qu'il s'en sortira, comme d'habitude... Cette fois-ci, il est victime et tout resurgit : la fragilité des choses, l'angoisse du futur, la peur de cette violence... et peut-être la culpabilité de s'être mis en danger. Morad a un sentiment profond d'abandon, sa femme ne le comprend pas, affirme-t-il. Déception, elle lui fait défection. Déception de cette vie ingrate malgré tous ses efforts de père, d'époux, d'éducateur. Déception de lui-même. Qui est-il devenu ? Son audace, sa bonne étoile l'ont abandonné. Tandis que son *Ego* se gonflait au rythme des situations d'affrontement : « J'allais très loin, je me dépassais », l'intérieur de l'*Ego* était-il si assuré ? A l'intérieur de lui-même, Morad accumulait des traces alternantes de phases suffisamment bonnes et de phases de frustration et d'insécurité, comme le décrit Winnicott autour du concept de *déprivation*, sous forme de traces mnésiques non élaborées. Dans ce *monde du dedans* figurent des traces de traumatismes précoces, des menaces de danger, des abandons, des séparations. Ces traces sont présentes silencieuses.

Ce concept de déprivation ne serait-il pas pertinent pour décrire non seulement des relations maternelles et paternelles périodiquement déficientes, voire maltraitantes, mais aussi pour décrire des relations sociales périodiquement négatives ?

Avec la notion d'impasse socio-conjugale, le concept de déprivation psychosociale pourrait être une des notions nécessaires pour articuler vécu psychique et relations sociales.

Dans ce monde là, pour Morad, il y a un petit garçon rempli d'angoisse.

En conclusion, le « pétage de plomb », c'est avant tout la rencontre, le *collapsus* de ces traces avec les événements dont le concept de déprivation représente le symbole. Le « pétage de plomb », c'est ce moment hors-circuit d'entre-deux, entre vie et mort, comme un coma. Le courant ne passe plus, ni avec sa femme, ni avec ses enfants, ni avec ses collègues, ni avec son entourage. L'expérience de cet entre-deux est celle du trauma.

1.3.4.2. Le cas de Serge.

Le cas de Serge illustre aussi une problématique psychologique. Chez Serge, la présence du risque au quotidien est marquante. Serge a un métier à risque élevé, dans tous les sens du terme. Dans l'organisation d'événements de spectacles, Serge est chargé du montage de chapiteaux et des scènes, voire des tribunes et tout ceci à l'étranger. Le risque est réel et permanent. Serge a confiance dans sa bonne étoile et dans... la prière, grâce au chapelet qui ne le quitte pas.

Serge prend des risques aussi dans sa vie affective : alors qu'il est marié, il est sans cesse accompagné d'une jeune femme de vingt ans. Pour lui, dans une sorte de déni, il ne voit aucune ambiguïté dans une telle compagne.

Risque encore dans ce métier de laveur de vitre exercé même en compétition !

Comme la grande majorité des auteurs de violences conjugales, Serge est un *intermittent du couple* : pire, il inverse la relation en étant davantage avec une autre jeune femme qu'avec sa propre épouse. Les missions professionnelles l'obligent à être absent de longues périodes. Serge surfe sur les vagues du risque : parfois en haut et il accède à une vision grandiose, celle que l'on a du haut d'un immeuble, d'un chapiteau ou encore d'un salaire hors norme. Il côtoie des personnages célèbres, des artistes, des producteurs riches, et puis il y a ces moments difficiles où Serge se retrouve en bas. Il est menacé par des malfrats à la suite d'une vulgaire panne d'essence. Serge aspire vers les sommets et soudain cette vie grandiose s'effondre, fragilité des choses. Ce que craint Serge est-ce l'effondrement ? Et par un mécanisme contre-phobique en vient-il à bâtir des châteaux ? A ce point de l'analyse comment ne pas faire référence à un article de Winnicott sur la crainte de l'effondrement (1974) ? Serge a-t-il vécu précédemment des périodes dépressives, sa vie elle-même n'est-elle pas une lutte contre la dépressivité ?

En conclusion, la dynamique intrapsychique de Serge fait penser à une succession de phases maniaque-dépressives (ou de troubles bipolaires) dont Serge ne relie pas les aspects. Il semble vivre au jour le jour, aujourd'hui, ici, demain, là. La permanence de son identité réside dans son affrontement avec le risque pour se rassurer, pour ne pas s'effondrer.

1.3.4.3. Le cas de Léon.

Le troisième cas illustrant la problématique psychologique, c'est le cas de Léon. Léon présente l'ensemble des facettes psychologiques des auteurs de violences conjugales, telles que l'on les a recensées dans la littérature :

- Le vécu de traumatismes précoces.
- Le rapport alcool/violences conjugales.
- Une situation de forte tension conjugale.
- Des relations sociales et familiales marquées par la rupture.

Le récit de Léon est un récit désespéré – nous commenterons plus loin ce terme de désespoir – mais un récit sans affect. Léon n'est pas un infirme de la parole, au contraire, en confiance il parle volontiers de lui. Il parle de ses ruptures avec ses enfants, avec ses proches et sa famille. Actuellement il est licencié et au chômage, autres ruptures. Il parle de son couple comme d'une obligation. Est-il heureux ? Le cynisme qu'il manifeste en permanence permet d'en douter.

Nous ferons l'hypothèse que ses ruptures nombreuses et diverses l'amènent à ne pas montrer ses sentiments, par peur de la frustration et de l'échec. Au fur et à mesure de l'entretien, Léon exprimera une profonde dévalorisation de lui-même. Davantage qu'un manque d'estime, il manifestera une totale vision négative de lui-même. Léon ne montre aucune capacité de tolérance, dans la relation soit il attaque, soit il fuit, et sa fuite se noie dans l'alcool.

Léon impressionne par sa vision extrêmement pessimiste de l'avenir. Ce qu'il décrit est une somme incessante de problèmes, de ruptures et de conflits. Les idées suicidaires sont présentes, manifestes lors du coup de fusil, latentes lors de l'entretien. Son père s'est

suicidé. S'en est-il attribué une part de responsabilité ? Difficile à dire car un seul entretien ne peut suffire pour entrer dans cet évènement.

1.3.4.4. Le cas de Bekri.

Quant au dernier cas illustrant la problématique intrapsychique, Békri, les caractéristiques sont plutôt d'ordre psychopathologique, il montre des attitudes addictives à l'alcool et perverses notamment par rapport à sa dernière petite fille.

Bekri a une personnalité expansive et en même temps très défensive : il occupera le temps de l'entretien par un débit continu de parole, lui permettant ainsi sans doute de fuir ou d'éviter des questions embarrassantes.

Bekri est la seule personne parmi les sept qui manifeste une symptomatologie psychopathologique majeure.

Il appartiendrait à la troisième population d'auteurs de violences distinguée par le rapport Coutanceau cité plus haut. Il conviendra d'orienter Bekri sur une prise en charge psychothérapeutique, la proposition qui lui sera faite sera sans suite de sa part.

En conclusion, si nous avons à retracer le parcours de vie - la ligne de vie - de l'auteur de violences conjugales, nous indiquerions le parcours suivant :

- Dans plus de 50 % des cas²⁶, a eu lieu un événement de séparation – d'avec les parents, des parents entre eux ...- parfois un vécu de maltraitance. Une alternance de périodes bonnes et de périodes difficiles serait une meilleure description de ce vécu.
- Des études scolaires assez courtes (par exemple : Collège et filière professionnelle)
- Puis une rencontre amoureuse marquée par beaucoup de passion (environ 2 ans), une insertion professionnelle difficile, fragile, la naissance d'un enfant, premiers conflits, puis lors de nouvelles difficultés sociales, les conflits se développent et la violence apparaît.
- A ce tableau il conviendrait d'ajouter certains effets amplificateurs comme le conflit culturel, l'alternance de périodes sociales difficiles, les ruptures familiales...

Ce parcours rejoint celui décrit par la littérature existante.

1.4. Confrontation des résultats des entretiens avec la littérature.

Les facteurs sociaux (catégorie professionnelle modeste, instabilité professionnelle, difficultés économiques, surendettement, précarité du couple, alternance de périodes sociales favorables et de périodes difficiles...) constituent un déterminant dans les conflits conjugaux pour lequel nous proposons de donner la qualification de *déprivation psychosociale* à l'instar du concept psychologique de Winnicott. L'enquête ENVEFF mentionne cette alternance de précarité et de stabilité comme particulièrement caractéristique des situations de violences conjugales.

De même, la configuration du couple, son mode de communication ou son absence de négociation intraconjugale, viennent accentuer l'intensité de ces conflits (J-C Kaufmann, 1992, 2007). Lorsque l'un des partenaires, en général l'homme, se cantonne dans une attitude d'évitement systématique, évitement passif de silence ou évitement actif en étant absent du lieu conjugal par une activité professionnelle ou une autre activité fortement prenante, le conflit non résolu se perpétue.

La problématique culturelle récemment mise en évidence par G. Neyrand (2002) et A. Hammouche est intéressante pour analyser les situations des couples d'origine étrangère ou les couples mixtes. Cette approche éclaire sous un jour spécifique certaines situations de conflit en produisant un large effet amplificateur.

La dynamique intrapsychique a été mise en évidence par de nombreux travaux dont Labasque (2006) a fait une revue exhaustive. Cependant on peut faire une critique à cette approche, celle de se vouloir indépendante et exclusive des autres approches. Les entretiens indiquent qu'il convient de considérer ces approches comme complémentaires, dont l'articulation est sans cesse à intégrer.

Les facteurs intrapsychiques s'alliant à des facteurs sociaux nous amènent au concept *d'impasse socio-conjugale*. Cette situation *d'impasse* est celle où se trouve le couple lorsque les partenaires ressentent l'impossibilité de continuer leur vie commune de la même façon que lors de leur rencontre, mais sans avoir la possibilité de trouver une solution à leur conflit. Cette situation *d'impasse* précède les actes de violences, actes de violences qui peuvent constituer une issue à *l'impasse* de leurs relations.

Nous voulons, dans cette thèse, apporter une confrontation de ces approches. Nos hypothèses prendront en compte l'ensemble des dimensions des violences conjugales.

2. Les hypothèses et méthodologie de la recherche

2.1. Premier champ d'hypothèses : hypothèse liée à une meilleure connaissance des mécanismes de violences conjugales considérées du côté des auteurs.

Dans notre souci de connaissance des situations de violences conjugales, nous faisons l'hypothèse d'une **triple fragilité fondamentale** des auteurs de violences conjugales : précarité sociale, inadaptabilité conjugale et vulnérabilité psychique. Les trois termes de cette fragilité sont liés et dialectiques comme si chacun de ces termes renvoyait aux deux autres. Le contexte culturel pour certains fera effet d'amplification de cette triple fragilité.

Les violences conjugales ont lieu sur fond d'une triple crise de sens tout à fait actuelle (De Foucauld & Piveteau) : crise du lien social, de l'emploi et du sens social : « Ce qui disparaît, c'est le jeu d'obligations mutuelles, de devoirs réciproques, d'indissolubilité, d'engagements permanents et inscrits dans les rites sociaux ... ce qui est en crise, c'est l'entourage perdu. » (2000, p. 74). Il s'agit de la « recomposition de l'accès au sens, par laquelle il est brutalement de la responsabilité de chacun d'avoir à affronter un grand nombre de systèmes de référence possibles » (*op. cit.* p. 110). Les auteurs notent la décomposition et recomposition du lien social, et parlent de libre-service du lien social : ce sont les mêmes termes qui qualifient les liens familiaux, du démariage aux remariages. La conjugalité n'échappe pas évidemment à la fragilité du lien.

La confluence de ces trois champs constituerait un ensemble multi-causal amenant à favoriser l'émergence des situations de violences conjugales. Déterminer le poids de chacune des trois dimensions est ardu : la dimension sociale ne peut expliquer à elle seule le déclenchement de la violence, par contre elle est une piste d'explication quant au nombre d'actes et d'auteurs. Si cette dimension était exclusive, nous aboutirions au sociologisme.

Si cette dimension est présente et articulée avec les deux autres, elle montre les limites du changement. Les deux autres dimensions (dyadique et intrapsychique) sont également liées de façon indissociable. L'étude sur le crime passionnel (Houel, *et al.*, 2008) met aussi en évidence ces trois dimensions.

On pourrait représenter ainsi l'articulation emboîtée de ces trois champs :

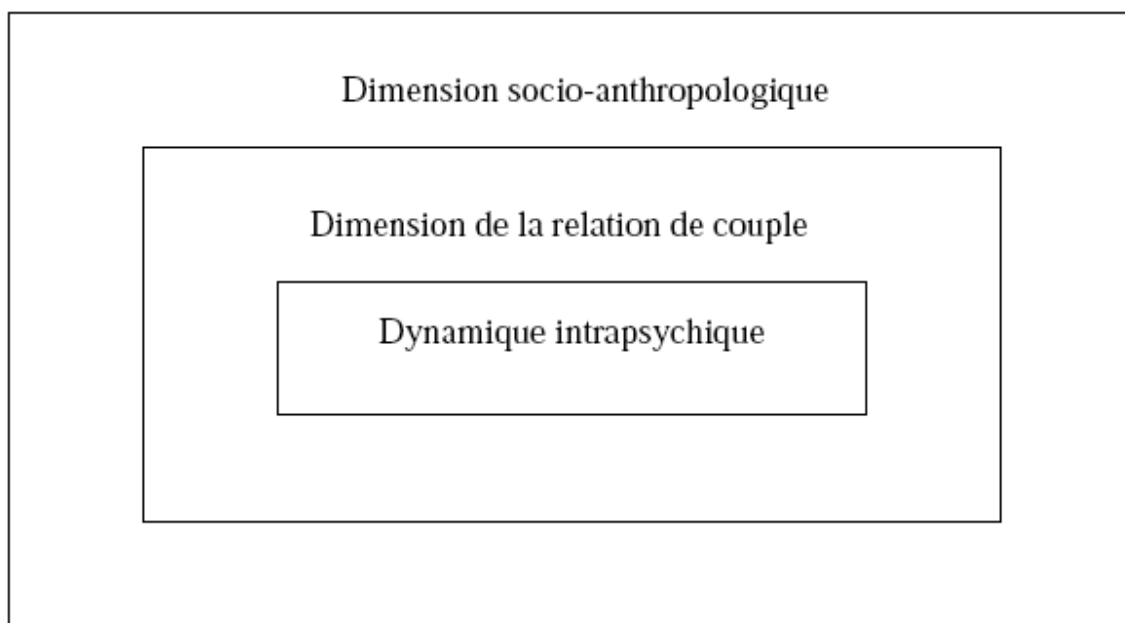


Tableau 10 – Représentation des différentes dimensions des violences conjugales.

Source : construit par l'auteur.

Pour notre part, nous figurons, en tant que psychologue social, le champ socio-anthropologique comme une dimension enveloppante, et un facteur surdéterminant les deux autres champs. Comme l'expose Devereux (1967), c'est le rapport d'articulation entre ces déterminants qui constitue le meilleur explicatif. En effet, on ne peut rendre compte de l'importance numérique des violences conjugales si on n'articule pas ces approches.

2.2. Deuxième champ d'hypothèses : Hypothèses liées au champ de la prévention de la répétition des violences conjugales.

Le dispositif *VIRAGE* est né d'une demande sociale. La DDASS Loire, puis l'Etat par l'intermédiaire de la Préfecture de la Loire vont octroyer au dispositif des subventions : quelle est la demande sociale accompagnant ces subventions ?

Nous pourrions la formuler ainsi : agir pour éviter la répétition des violences conjugales. Comment ? En permettant, par une action sociale et psychologique, aux agresseurs d'intérioriser l'interdit de violence, de reconnaître leur responsabilité, de développer un comportement de respect et de confiance vis-à-vis de leur conjointe, et dans le cas d'une séparation de ne pas reconduire les comportements violents.

Cette demande sociale est l'autre versant de la loi réprimant la violence conjugale. Le « Tu ne frapperas pas » que nous²⁷ répétons dans les groupes de prévention est en référence à un interdit social, interdit dont l'intensité de prégnance et d'intériorisation a

²⁷ Le « nous » comprend l'ensemble des animateurs des groupes.

diminué avec la transformation profonde des structures de socialisation (famille, travail, religion...). Cet interdit social par manque de relais dans la socialisation (perte de l'influence religieuse et du lien social) repose sur un effort de réflexivité d'*Ego* sur lui-même (Kaufmann, 2004). Ainsi, c'est à un travail sur eux-mêmes que nous convions les participants au décours des séances de groupe. C'est dire les limites d'une telle entreprise !

La même demande sociale « frapper » aussi, si l'on peut dire, bientôt les agresseurs sexuels convoqués bientôt eux aussi dans des groupes mis en place par les SPIP (Service pénitentiaire d'insertion et de Probation). Les chauffards sont aussi soumis au stage de récupération des points de permis intitulé formation « post-permis sécurité routière ». En 2006, ce sont 55.598 conducteurs qui ont participé à un tel stage. Appel à la bonne volonté, à la réflexion, au bon sens, au sens civique. Notons que les stages de la Prévention routière ont bien plus de succès que nos propres groupes : cela est dû sans aucun doute au bénéfice attendu... C'est encore le cas pour les stages mis en place par le Ministère de la Justice intitulés « *Stages de formation civique* » destinés aux mineurs de dix à dix-huit ans. Ces stages de quelques jours constituent une réponse pénale entre l'accompagnement éducatif et une peine. Ce stage doit permettre à l'auteur des faits de prendre conscience des faits commis dans le souci de favoriser son insertion sociale par « l'ouverture à l'Autre » (extrait d'un document de la Direction de la Protection judiciaire de la jeunesse de la Loire, CAEI Saint-Etienne, 2005, p. 2).

Dans notre objectif de prévention, nous faisons l'hypothèse que les modalités groupales sont un moyen de prévention et d'arrêt de la violence physique.

Car ces groupes doivent induire les effets suivants que nous tenterons de vérifier :

- La reconnaissance des faits de violence
- Le développement de la responsabilisation
- Une reprise de l'estime de soi
- L'expression d'une problématique interne liée au passé et aux relations parentales
- L'ouverture à de nouveaux modes de communication avec le (la) conjoint(e).

Grâce à ces effets et à une intériorisation plus importante de l'interdit de violence, les participants à ces groupes de prévention deviennent demandeurs d'acquisition de nouveaux comportements basés sur une communication plus égalitaire et non violente. Il est certain que le maintien de cette nouvelle attitude réclame un prolongement de moyens variés : suivi thérapeutique individuel, thérapie familiale, mise en place de modules spécialisés...

Si nous pensions que la participation à ces séances de groupes suffisait à modifier totalement et radicalement le comportement de ces auteurs de violences, nous ferions preuve d'un grand idéalisme, d'une grande naïveté, dans une sorte de confiance aveugle en la bonne volonté naturelle. Cela réduirait le changement à l'acquisition de nouvelles habitudes, à une simple prise de conscience. En fait, le changement doit être plus global, et son contexte social et culturel bien plus difficile à modifier ...

En conclusion à cette partie sur les hypothèses, il nous semble important de retenir que les auteurs présentent une triple fragilité, sociale et culturelle, dyadique et intrapsychique. Les groupes d'auteurs, adossés à la loi, agiraient à deux de ces trois niveaux – la dimension sociale n'est pas concernée directement par les objectifs - et permettraient d'éviter la répétition des actes de violences.

2.3. Les trois hypothèses de recherche :

Nous pourrions formaliser nos hypothèses de recherche de la façon suivante :

- *Hypothèse 1* liée à la connaissance des situations de violences conjugales.

Les violences conjugales naissent dans la nécessaire interaction du social, du dyadique (la relation de couple) et de l'individuel (intrapsychique).

- *Hypothèse 2* liée à une Recherche-Action concernant les auteurs de ces violences conjugales.

Prenant en compte ces trois dimensions, les groupes d'auteurs de violences peuvent constituer une réponse efficace dans l'arrêt des violences physiques à condition que les groupes d'auteurs s'intègrent dans une réponse préventive globale adossée au processus judiciaire, pour être efficaces.

- *Hypothèse 3* : liée aux effets des groupes.

Les groupes de prévention induisent les effets suivants

- La reconnaissance des faits de violence
- Le développement de la responsabilisation
- Une reprise de l'estime de soi
- L'expression d'une problématique interne liée au passé et aux relations parentales
- L'ouverture vers de nouveaux modes de communication avec le (la) conjoint(e).

2.4. La méthodologie de la recherche.

La recherche s'appuiera sur la double approche suivante : une approche quantitative et une approche qualitative.

2.4.1. L'approche quantitative.

- Nous rassemblerons les données communiquées par le Parquet de façon totalement anonyme, pour décrire une population de 400 auteurs de violences conjugales ayant fait l'objet d'une plainte et ayant ou non participé à l'un des treize groupes réalisés durant la période 2002 – 2008.
- Nous comparerons cette population avec celle de 79 auteurs ayant participé aux treize premiers groupes (A au moins cinq séances de chaque groupe).
- Nous exposerons les données sur la récidive des 54 auteurs. Ces données ont été fournies par le Parquet du Procureur de la République de Saint-Etienne en juin 2008.

2.4.2. L'approche qualitative.

2.4.2.1 Le déroulement de treize groupes.

- Nous exposerons, en nous appuyant sur les notes de chacun des animateurs des treize groupes, notes prises à la suite des séances de groupe, une analyse des différentes phases du déroulement des treize groupes.
- Nous confronterons ce déroulement à celui d'autres dispositifs.

Notre travail consistera à relater le déroulement des séances de groupe, à en préciser l'évolution, à en donner les principaux effets, à en faire une évaluation la plus complète possible. Ce travail s'appuiera aussi sur la synthèse de bilans réalisés après chaque groupe.

2.4.2.2. Les effets des séances.

- Nous examinerons sept cas d'évolution individuelle, à partir de notes prises séance après séance, afin de décrire les conséquences et les effets de ces séances sur les personnes suivantes : Alex, Ahmed, Louis, Pierre, Francisco, Bernard, Bekri²⁸.
- Nous exposerons le cas de Marcel et de Marcelline, un couple que nous avons suivi dans une certaine durée, après le passage de Marcel dans le premier des treize groupes.

3. La problématique des groupes de prévention.

3.1. Dénomination des groupes de prévention.

Le rapport Coutanceau (*op. cit.*) affirme de façon claire l'intérêt du travail en groupe pour les personnes auteurs de violences conjugales : « A notre sens, l'outil essentiel pour la prise en charge des sujets violents est la technique de groupe, tant les indications de la prise en charge individuelle sont dans un premier temps limitées si l'objectif est de proposer une aide, un suivi, un travail de prévention de la répétition à un grand nombre de sujets violents » (2006, p.8) et plus loin : « Dans la technique de groupe il s'agit de favoriser l'écoute mutuelle, desortir de sa problématique égoïste, d'écouter la différence. Ces sujets décrits souvent comme minimisant, banalisant les faits de violence, sont en quelque sorte « condamnés » à écouter d'autres un peu plus avancés sur le chemin de la réflexion, de la compréhension, de la capacité à exprimer leurs propres émotions. Il y a là un effet fort de la dynamique de groupe. Parallèlement l'écoute d'autres protagonistes dédramatise un peu la question, en ouvrant des perspectives pour le sujet violent ... » (*op. cit.* p. 14).

L'esprit de cette dynamique de groupe est de permettre « un accompagnement, pour faire évoluer le sujet - dans une logique psychothérapique - mais aussi de prévenir toute récurrence dans une logique sociale de prévention, ou encore de permettre de mieux vivre le couple sur un modèle égalitaire. » (*ibidem*).

Pour R. Coutanceau, la prise en compte des auteurs suppose un rappel à la loi préalable, une intervention précoce en pré-sentenciel²⁹ et un caractère obligatoire du suivi.

La dénomination de ces groupes reflète non seulement l'objectif mais aussi le positionnement du dispositif par rapport aux victimes et plus largement aux situations de violences conjugales. D'emblée nous avons refusé la notion de « groupe thérapeutique » même si certains effets directs ou indirects étaient de l'ordre du soin. Une thérapie supposerait un nombre plus important de séances, un autre type d'animation et une approche complémentaire individuelle. Nous reviendrons sur ce point dans notre troisième partie.

S'il était aussi une dénomination inutilisable, c'était celle de « groupe de parole » dont la nécessaire empathie était réservée aux victimes. La formule « groupe d'expression » de même était inappropriée. Notre but n'était pas de permettre une simple expression des participants même si leur participation orale au cours des séances de groupe était essentielle.

²⁹ Le terme de pré-sentenciel correspond à la période antérieure au passage devant le Tribunal et au jugement.

Nous avons opté pour la formule « groupe de prévention » car elle va au-delà, nous semble-t-il, d'une prise de conscience de responsabilisation³⁰. Les termes de « groupe de prévention » nous semble indiquer davantage que ces groupes sont mis en place dans le but d'une diminution des actes de violences conjugales, qu'ils constituent une certaine forme de protection des victimes, à court et moyen terme, qu'ils constituent un moment privilégié pour les participants de réfléchir au devenir de leur relation.

La prévention de la récidive suppose la responsabilisation définie ainsi par Broué et Guèvremont : « Une réappropriation des affects dépressifs qui permet paradoxalement à l'individu de reconstruire l'estime de soi en retrouvant la possibilité d'agir sur ce qu'il ressent puisque c'est en lui que cela se passe. L'atteinte de cet objectif nécessite une remise en cause du système decroyance de l'individu (le rationnel justifiant le recours à la violence). La confrontation par le groupe de pairs est d'une grande efficacité sur ce plan puisqu'elle s'accompagne du support nécessaire. » (1999, p. 32). Nous voudrions souligner l'importance de ce mouvement du passage des affects dépressifs à une position moins émotionnelle. Nous verrons plus loin que ce passage est un des acquis du travail en groupe.

Le travail en groupe permet à la fois un travail clinique et un travail cognitif en replaçant de façon explicite la place de la loi, en déplaçant la culpabilité parfois empreinte de fausse victimisation, dans le champ de la responsabilité.

C'est l'effet souhaité du dispositif *VIRAGE* : le développement de l'intériorisation de l'interdit de la violence, la manifestation d'un comportement de respect.

L'écueil à éviter serait celui de la déjudiciarisation comme contrepartie de la présence aux séances.

C'est en cela que nous pourrions dénommer le dispositif comme psycho-éducatif, avec ses deux grandes parties, l'une de nature cognitive, l'autre plus clinique.

Le dispositif *VIRAGE* a évolué en deux phases dont nous allons décrire les caractéristiques.

3.2. Historique des treize groupes du dispositif *VIRAGE* à Saint-Etienne.

Les treize groupes ont été réalisés en deux phases :

- Une première phase expérimentale de cinq groupes (2002 – 2004),
- Puis une deuxième phase de huit autres groupes (2005 – 2008).

3.2.1. La phase expérimentale des cinq premiers groupes : 2002 – 2004.

Le dispositif *VIRAGE* fut présenté en décembre 2001 lors d'un Comité de pilotage regroupant les services du Parquet de Saint-Etienne, du SPIP³¹ de Saint-Etienne (Service pénitentiaire d'insertion et de probation), de la DDASS Loire, de la Délégation

³⁰ Nous discuterons plus loin le terme de responsabilisation dont la signification morale peut paraître discordant avec notre approche psychologique.

³¹ Les SPIP ont été créés le 13 avril 1949 avec pour mission auprès des établissements pénitentiaires, de favoriser l'accès aux droits et aux dispositifs d'insertion de droit commun des personnes détenues. Le SPIP participe à la prévention des effets désocialisants de l'emprisonnement, aide à préparer leur réinsertion et favorise le maintien des liens sociaux. Les SPIP ont à charge plus de 60.000 détenus et 125.000 personnes condamnées

départementale aux Droits des femmes et à l'Egalité, de l'association Solidarité Femmes Loire et du service hospitalier de Médecine Légale, et débuta en juin 2002.

Le schéma général du dispositif proposé lors de ce Comité de Pilotage de décembre 2001 fut le suivant :

Tableau 11 – Schéma chronologique du dispositif.

1. Situation déclarée de violences conjugales
2. Dépôt de plainte par la victime et envoi de la plainte par fax au Parquet (Cellule de traitement en temps réel des plaintes et signalements) par les services de Police.
3. Réception de la plainte par Cellule du Parquet (Cellule de traitement en temps réel des plaintes et signalements) et traitement de la plainte selon les différentes possibilités indiquées plus loin.
4. Transmission éventuelle de l'identité du mis en cause par le Parquet au Service de Médecine Légale après examen de la situation (vérification des critères d'inclusion dans un groupe : pas de geste de nature criminelle et pas de présence de pathologie psychiatrique grave chez le mis en cause).
5. Envoi de la convocation ³² par le Service de Médecine Légale à l'entretien préalable assuré par les animateurs du dispositif <i>VIRAGE 42</i> .
6. Participation volontaire du mis en cause à un entretien préalable dans le cadre de la Maison de la Justice et du Droit de St Etienne.
7. Entrée volontaire éventuelle dans un groupe après courrier d'invitation émanant du Service de Médecine Légale du CHU de St Etienne.
8. Suivi individuel éventuel à la fin du groupe par un thérapeute extérieur au dispositif. Chaque participant reçoit des indications sur les possibilités de ce suivi individuel.

Source : Document interne du dispositif, décembre 2001

Dès que le Parquet du Procureur de la République (Cellule de traitement en temps réel) reçoit une plainte, le substitut du Procureur a le choix entre plusieurs décisions :

- Il peut classer la plainte sans suite si les faits lui semblent ne pas nécessiter de poursuite.
- Il peut décider de poursuivre le mis en cause par des mesures immédiates : garde à vue, incarcération ...
- Il peut poursuivre l'enquête judiciaire en vue d'un Jugement. Une convocation à parution sera adressée au prévenu.
- Il peut classer la plainte sans suite mais avec l'obligation pour le mis en cause de remplir certaines conditions bien précises. A ce moment-là, un rappel à la loi est organisé par le Délégué du Procureur. Lors de ce rappel à la loi, le Délégué indique au mis en cause les conditions du classement sans suite et des conséquences du non-respect de ces dernières.

L'envoi des coordonnées par le Procureur au Service de Médecine Légale du CHU de Saint-Etienne se fit durant cette première phase expérimentale en parallèle avec la poursuite judiciaire, dans la mesure où la plainte était compatible avec les critères suivants :

- La plainte ne devait pas comporter de violences criminelles.

- Et le mis en cause était notoirement exempt de pathologie mentale lourde (psychose notamment).

Les deux critères se sont avérés absolument nécessaires et valides. Nous y reviendrons lors de la présentation de la deuxième phase.

Puis, le Service de Médecine Légale du CHU de Saint-Etienne invitait le mis en cause à un entretien. Les deux animateurs - un travailleur social et un psychologue, homme et femme - recevaient les mis en cause individuellement, dans le cadre de la Maison de la Justice et du Droit de Saint-Etienne, pour leur présenter le dispositif d'accompagnement et de prévention constitué de cinq séances collectives de deux heures, chacune regroupant en moyenne six à huit participants.

Les cinq séances de groupe se déroulaient sur deux mois, les mardis pendant deux heures de 18h30 à 20h30 au Service de Médecine Légale à l'Hôpital de Bellevue (Centre Hospitalier Universitaire de Saint-Etienne). Pourquoi ce lieu ? Nous aurions souhaité que les groupes se déroulent à la Maison de Justice, mais cela ne fut pas possible pour des raisons matérielles d'horaires et de sécurité.

Lors de cette phase expérimentale, la transmission par le Parquet de l'identité du mis en cause au Service de Médecine Légale était le mode d'entrée exclusif dans le dispositif, ce qui déclenchait l'envoi de la lettre d'invitation à un entretien préalable. Cette entrée était fonction du bon vouloir du mis en cause. En adressant une invitation au mis en cause le plus près possible du dépôt de plainte, sans attendre le jugement, nous voulions permettre l'intégration au plus tôt de ce dernier dans le dispositif, ceci dans l'intérêt de la victime et pour profiter des affects surgis chez l'auteur des faits.

Ce mode d'entrée excluait d'autres modes d'entrée :

- Etait exclue la simple démarche individuelle d'une personne consciente des conflits conjugaux et désireuse d'une aide. En effet, nous ne disposions pas de moyens pour informer le grand public de l'existence du dispositif.
- Etait exclue aussi, dans cette phase expérimentale, l'obligation post-sentencielle³³, notamment celle intimée par les conseillers de probation) de participer à un groupe. En effet, le SPIP, malgré sa participation au Comité de Pilotage de VIRAGE ne s'engagea pas durant cette phase expérimentale et n'adressa pas de personnes condamnées alors qu'il le fit dans la phase suivante.

La lettre d'invitation à l'entretien préalable était composée de la façon suivante³⁴ :

***(En-tête de la Maison de Justice et du Droit) 7 rue Ferdinand, Saint-Etienne
M Comme suite au dépôt de plainte vous concernant, nous sommes
mandatés par le Procureur de la République pour vous proposer de participer à
un dispositif devant accompagner l'éventuelle sanction pénale. La participation
à ce dispositif ne peut revêtir de caractère obligatoire, toutefois toute présence
comme tout refus de participer sera indiqué aux services du Parquet. Nous vous
proposons donc un premier entretien le à heures à la Maison de Justice
et du droit afin de vous présenter toutes les modalités du dispositif. En cas
d'empêchement, prévenir***

Lettre signée de M. P., assistante sociale et de J. Laporte, psychologue.

³⁴ Pour facilité de lecture, nous avons encadré le texte de la lettre.

Pourquoi l'en tête de la Maison de Justice et du Droit ? Pourquoi n'est-il pas fait mention de l'Association Solidarité Femmes Loire porteuse du dispositif ?

Ce fut un choix collectif des structures gérant le dispositif de ne pas faire figurer en en-tête l'une des structures :

- Un en-tête au nom et logo du CHU de Saint-Etienne aurait induit en erreur les mis en cause car ils auraient compris qu'il s'agissait de soins.
- L'en-tête et l'adresse de Solidarité Femmes Loire était tout autant impossible car elle indiquait l'adresse de l'éventuel hébergement de leur victime, à leur agresseur, ou pire encore elle créait une confusion chez les victimes : leur agresseur était convoqué par la même association qui les soutenait.
- Un en-tête au nom du dispositif *VIRAGE* nous semblait prématuré – et peut-être peu incitatif. Ainsi nous fîmes le choix d'un en-tête cohérent avec l'objet du dispositif et un lieu à la fois neutre et adapté – la Maison de Justice et du Droit.

Nous sommes conscient que l'adjectif « neutre » que spontanément nous avons accolé au lieu « Maison de Justice » n'est pas forcément approprié. Pourtant, la cohérence de ce lieu avec l'objectif de prévention des violences était pour nous évident. Il était un signe fort du lien entre le judiciaire et le psycho-éducatif. Nous reviendrons dans la troisième partie de la thèse sur ce point important.

Examinons certains aspects de la lettre : la notion de *mandat*, et la notion « *d'éventuelle sanction pénale* ».

Il nous a semblé important d'avertir le mis en cause du lien existant entre le Parquet du Procureur et le dispositif *VIRAGE* : ce lien est représenté par le terme de *mandat* formulé par le Parquet sous la forme d'une commande sociale. En même temps, le mis en cause au nom de la présomption d'innocence est simplement invité à se présenter. Sans caractère d'obligation, la participation au dispositif ne peut non plus être l'antichambre de la sanction. Inversement, la participation au dispositif n'est pas une garantie de clémence devant le Tribunal. Ce sont toutes ces informations que nous avons données à ceux qui venaient à l'entretien préalable.

Cette phase expérimentale ne fut financée que par la DDASS Loire. Aucun financement ne vint de la part des services de la Justice. Le parquet ne s'engagea pas lors de cette première phase car les mis en cause orientés sur le dispositif étaient présumés innocents jusqu'à leur condamnation. De plus, le Parquet comme les services judiciaires tenaient à garder une distance vis-à-vis de ce que l'on pourrait appeler *l'action préventive psychologique*.

La demande sociale que nous avons analysée plus haut se retrouva ici : d'un côté la répression, de l'autre le social. Le dispositif *VIRAGE* n'était pas une alternative aux poursuites. En fait, cette bipartition évoluera lors de la seconde phase.

Les structures gestionnaires du dispositif (L'association Solidarité Femmes Loire et le Centre Hospitalier Universitaire de Saint-Etienne – Service de Médecine Légale) présentèrent un bilan de cette phase expérimentale en mars 2004 lors d'un Comité de pilotage. Lors de ce Comité de Pilotage auquel s'étaient joints le Planning familial, le CIDF (Centre d'information et de documentation féminin) et la FNARS (Fédération des structures d'hébergement), il ressortait que :

- L'action du dispositif devait s'étendre à tout le département de la Loire,
- Que les Parquets devaient s'impliquer davantage dans le nombre d'orientations de mis en cause,

- Qu'un appel d'offres ouvrirait la poursuite prochaine du dispositif,
- Que la présence du CHU de Saint-Etienne était indispensable comme appui scientifique,
- Qu'un référentiel serait validé par une réunion prochaine de la Commission départementale de la lutte contre les violences faites aux femmes,
- Qu'un réseau de professionnels devait être créé pour l'organisation de suivis individuels post-groupes.

En septembre 2004, le Préfet de la Loire réunissait la Commission départementale de lutte contre les violences faites aux femmes. Un document de cadrage intitulé : « *Action en direction des auteurs de violences conjugales* ³⁵ » en date du 2 juin 2004 reprenait les objectifs généraux et individuels du dispositif :

Objectifs généraux :

La mise en place d'actions en direction des hommes violents a pour objectif :

- de prévenir la réitération de la violence conjugale et ce, en complément des réponses judiciaires
- d'engager avec les intéressés, un travail de réflexion et d'élaboration autour de la violence, de la sexualité, des rapports Hommes/Femmes, ainsi que des représentations de la virilité, de la féminité et du couple.

Objectifs individuels :

- Favoriser la prise de conscience par les intéressés de l'interdit de son acte (rapport à la loi).
- Permettre à chacun l'amorce d'un travail d'élaboration
 - autour de son rapport homme/femme, de ce rapport au sein de son couple passé ou actuel, en lien avec sa sexualité
 - des causes de sa violence et de ses conséquences
- Engager un suivi.

Il est intéressant de noter que nous retrouvons dans la formulation de ces objectifs particulièrement clairs les deux aspects déjà soulignés :

- Premièrement des objectifs portant sur les capacités cognitives dans un travail de réflexion, notamment sur les représentations.
- Deuxièmement des objectifs portant sur une élaboration de type clinique aboutissant à un suivi thérapeutique.

Cette note de cadrage de juin 2004 souhaitait l'ouverture de ce dispositif à trois autres catégories d'auteurs de violences en plus de la catégorie des mis en cause en pré-sentenciel³⁶ :

- Les mis en cause ayant fait l'objet d'un rappel à la loi et dont le dossier serait classé sous conditions.
- Les auteurs condamnés (obligation post-sentencielle³⁷ sur orientation par le SPIP, service pénitentiaire d'insertion et de probation.)

³⁵ Le texte de ce document figure ici en italique.

³⁶ Pré-sentenciel : situation du mis en cause avant le jugement en Tribunal.

- Et des publics orientés par les acteurs sociaux. En fait, cette catégorie fut envisagée dans le cadre d'un autre dispositif qui ne vit pas le jour. Ce dispositif supposait des moyens que *VIRAGE* n'obtint pas.

La Commission départementale de lutte contre les violences faites aux femmes sous la présidence du Préfet valida les éléments de cette note de cadrage de juin 2004 et décida d'engager une procédure d'appel d'offre³⁸ relative à une intervention en direction des auteurs de violences conjugales. Une nouvelle proposition³⁹ émanant de nos deux structures⁴⁰ fut rédigée et acceptée par la Commission de l'appel d'offre⁴¹ en juin 2005. C'est ainsi que commença la deuxième phase post-expérimentale.

3.2.2. La deuxième phase : la poursuite de huit nouveaux groupes : 2005 – 2008.

Pourquoi la date de 2008 ? Le dispositif *VIRAGE* continuant à ce jour, nous avons dû mettre une échéance à nos observations. Nous avons choisi d'arrêter le cadre de notre étude à treize groupes (Cinq groupes pour la phase expérimentale, et huit groupes pour la phase de réalisation proprement dite).

L'association Solidarité Femmes Loire fut retenue officiellement en juin 2005 pour gérer le dispositif, en partenariat avec le Service de Médecine Légale, sur le ressort des Tribunaux de Grande Instance (TGI) de Saint-Etienne et de Montbrison, et organiser l'animation de quatre groupes d'auteurs de violences conjugales. Le dispositif expérimental précédent était désormais étendu : une nouvelle association à Roanne était agréée pour mettre en place des groupes sur cette ville. En fait, aucun groupe ne fut réalisé sur la ville de Roanne car le nombre de personnes orientées par le Parquet fut insuffisant pour constituer un groupe.

Différentes réunions de travail eurent lieu avant et pendant la mise en route concrète de l'action :

- Le 20 septembre 2005 avec les Parquets des trois Tribunaux de Grande instance pour harmoniser le démarrage du dispositif.
- Le 13 décembre 2005 avec les quatre Juges à l'Application des Peines pour expliciter le dispositif et convenir de modalités de fonctionnement.
- Le 9 janvier 2006 avec les deux Substituts de Saint-Etienne et de Montbrison (Loire) pour présenter les intervenants aux magistrats, mettre au point les courriers qui restaient à affiner et clarifier la question du « classement sous conditions ».
- Le 9 février 2006 avec l'équipe du Service Pénitentiaire d'Insertion et de Probation (SPIP) afin de présenter à l'ensemble des conseillers de probation le dispositif *VIRAGE*.
- Le 12 juin 2006 avec Madame le Substitut du Procureur de Saint-Etienne pour discuter du bilan du dispositif.

Ainsi le dispositif lors de cette deuxième phase intégrait trois catégories juridiques d'auteurs :

³⁸ Le cahier des charges figure dans les documents en annexe, document 5.

³⁹ Cette proposition figure dans les documents en annexe, Document 6.

⁴⁰ Le service de médecine légale du CHU de St Etienne et l'association Solidarité Femmes Loire dont le nom évolua sous les termes de SOS Violences conjugales 42.

⁴¹ Cette Commission de l'appel d'offre était composée des représentants de la DDASS Loire, et de la Déléguée départementale aux droits des femmes et à l'égalité, et du Directeur du SPIP.

Tableau 12 – Trois catégories juridiques d'auteurs de violences conjugales. Source : construit par l'auteur.

Catégories	Situations juridiques	Situations dans le dispositif
Mis en cause	Ayant fait l'objet d'une plainte, d'une enquête de Police, en vue d'un passage en Tribunal Correctionnel	Invités à participer aux séances de groupe
Condamnés	Situation des personnes après le passage au Tribunal.	Obligés à participer aux séances de groupe
Classement sous conditions	Après un Rappel à la Loi par Délégué du Procureur, classement de l'affaire sous réserve de conditions énoncées par le Délégué.	Obligés à participer aux séances de groupe.

La grande majorité des mis en cause orientés et participants aux séances de groupe furent condamnés par le Tribunal Correctionnel à une peine de prison avec sursis (trois à six mois) et parfois avec un temps de mise à l'épreuve. Les juges avaient connaissance par les prévenus de leur participation ou de leur absence au dispositif *VIRAGE* par les feuilles de présence que les animateurs des groupes distribuaient à la fin de chaque séance. Nous ne saurions aujourd'hui préciser l'impact de cette participation auprès des juges, en tout cas elle ne dispensa aucun des prévenus d'une sanction.

La question du classement sous conditions fut soulevée immédiatement. L'ensemble des acteurs du dispositif *VIRAGE* ont réagi vivement à la procédure du classement sous conditions.

Voici un extrait de la lettre que nous avons adressée à Madame le Substitut du Procureur de Saint-Etienne le 6 février 2006⁴² :

« Concernant les classements sous conditions, il ne nous paraît pas judicieux de classer les plaintes déposées par les victimes de violences conjugales sous réserve que l'auteur participe à notre dispositif de prévention de la réitération. En effet, nous avons – dès l'expérimentation en 2002 – toujours stipulé que cette action d'accompagnement des auteurs de violences n'avait de sens qu'en complément de la sanction judiciaire et surtout pas à sa place ... Notre dispositif est basé sur la loi : si elle n'agit plus, les raisons d'être du dispositif s'effondrent ... ».

(Lettre signée des représentants des deux structures gestionnaires et des animateurs du dispositif).

Ensuite, nous citons le cas d'un homme convoqué aux séances de groupe. Sa convocation dans le cadre d'un classement sous conditions avait été lue par sa conjointe qui avait porté plainte auparavant contre lui pour violences conjugales. Celle-ci reçut la lettre

⁴² Un exemplaire de cette lettre figure dans les documents en annexe, document 10.

suivante⁴³ (mise en italique pour facilité de lecture) de la part du substitut du Procureur de la République :

Objet : dispositif de prévention de la réitération des violences conjugales

Madame,

Vous avez récemment porté plainte pour des faits de violences commises par votre conjoint dont vous avez été victime.

Ces faits constituent une infraction prévue et sanctionnée par le Code pénal. Toutefois, afin de préserver l'équilibre familial et de prévenir la réitération, j'ai décidé de proposer à votre conjoint de participer à un dispositif de prévention des violences conjugales.

L'association Solidarité Femmes (04 77 25 89 10) désignée par mes services prendra contact avec votre conjoint. Si celui-ci accepte le principe de ce dispositif consistant en dix rencontres avec des travailleurs sociaux et des psychologues, et qu'il suit avec assiduité les réunions, j'envisage de ne pas le poursuivre devant le Tribunal correctionnel.

Toutefois, en cas de réitération de faits de même nature, il sera renvoyé devant cette juridiction et jugé pour ces faits.

Signé du Substitut du Procureur.

Recevant cette lettre, la conjointe fit part à l'association Solidarité Femmes Loire, de son étonnement qu'une même association s'occupe d'elle et aussi de son mari, puis de sa colère car la convocation demandait simplement à son conjoint d'aller à ces séances, en contrepartie aucune poursuite n'aurait lieu. Colère car cette absence de sanction sans mention d'un quelconque rappel à la Loi lui semblait totalement injustifiée.

Cette lettre ne mentionnait que l'association Solidarité Femmes sans préciser le nom du dispositif. Cela entretenait une certaine confusion.

Au sein du dispositif *VIRAGE*, nous avons bien sûr longuement discuté de ce cas qui n'était et ne serait pas isolé. L'association était aussi très inquiète car les termes de la lettre indiquaient clairement à qui l'agresseur devait s'adresser pour avoir des *nouvelles* de sa victime. Or il arrivait quelquefois que connaissant l'adresse de l'association, des auteurs de violences vinssent sonner à la porte avec menaces et coups redoublés. L'association dû mettre en place des mesures de sécurité car l'une des permanentes fut prise à partie par l'un de ces *visiteurs*.

Lors de la réunion, les arguments du Substitut du Procureur furent de nature financière et d'efficacité : il n'était plus possible à la Justice de traiter de tels faits qui engorgeaient les Tribunaux et dont la gravité était moindre par rapport à d'autres situations.

Le substitut du Procureur nous indiqua que si nous refusions ce mode d'orientation pour les dossiers classés sous conditions, elle serait obligée de le confier à une autre structure.

Devant cette position, nous réussîmes à négocier que l'auteur des violences serait systématiquement convoqué à une séance solennelle de rappel à la Loi, procédure non systématique auparavant.

Ainsi, voici le document actuel⁴⁴, modifié (mis en italique pour des facilités de lecture) que reçoit actuellement le mis en cause dans le cadre d'un classement sous conditions :

Cour d'Appel de Lyon

⁴³ Cette lettre figure dans les documents en annexe, document 9.

⁴⁴ Un exemplaire de cette lettre figure dans les documents en annexe, document 13.

Tribunal de grande Instance de St Etienne

Parquet du Procureur de la République

Le Procureur de la République à M.

Objet : dispositif VIRAGE de prévention de la réitération des violences conjugales.

M.

Vous avez été récemment mis en cause dans une affaire de violences commises sur votre conjointe ou votre concubine et le Parquet a décidé d'ordonner un rappel à la loi avec participation à un dispositif de prévention du renouvellement des violences conjugales.

L'association SOS Violences conjugales⁴⁵ prendra prochainement contact avec vous et vous serez invité à participer à dix séances de réflexions et d'échanges.

Je vous informe que si vous suivez avec assiduité les réunions, j'envisage de ne pas vous poursuivre devant le Tribunal Correctionnel.

A défaut, je vous précise que si vous ne respectez pas les convocations fixées ou en cas de renouvellement de faits de violences, vous serez renvoyé devant le tribunal pour être jugé.

Signé : Le Procureur de la République

Après l'envoi de cette lettre, une convocation est adressée au mis en cause par le délégué du Procureur pour comparution pour la séance de rappel à la loi.

A la suite de cette comparution, le mis en cause reçoit le procès-verbal suivant⁴⁶ :

Cour d'Appel de Lyon

Tribunal de grande Instance de St Etienne

Parquet du Procureur de la République

Procès verbal de comparution devant le délégué du Procureur

Pour un classement sous conditions

N° Parquet : Date du jour,

Devant nous, M.

Délégué du Procureur de la République

Nous trouvant dans la Maison de Justice et du Droit de St Etienne

A comparu : Nom, prénom, date de naissance, adresse, téléphone (du mis en cause)

Qui déclare avoir commis la ou les infractions suivantes :

Violences sur concubine.

Faits prévus et punis par les articles 222-13 du Code Pénal.

Avons rappelé au comparant les termes de la Loi.

Nous lui avons représenté les poursuites qui pourraient être diligentées contre lui et les peines encourues.

(Ceci constitue la première page qui est signée du mis en cause et du délégué)

⁴⁵ L'association Solidarité Femmes Loire a changé de nom pour prendre celui de SOS Violences conjugales 42.

⁴⁶ Un exemplaire de ce procès verbal figure dans les documents en annexe, document 11.

Nous informons la personne qu'à la demande du Procureur de la République, il lui est proposé un CLASSEMENT SOUS CONDITIONS

Consistant dans l'exécution d'une ou plusieurs des mesures suivantes :

1/ Se présenter aux convocations de SOS Violences conjugales aux dates et heures fixées

2/ Participer avec ponctualité et assiduité aux entretiens qui lui sont prescrits.

Mention : Le non respect de la totalité de ces obligations dans les délais indiqués entraînera le renvoi du dossier à Monsieur le Procureur de la République qui pourra engager des poursuites devant le Tribunal correctionnel.

En revanche, l'exécution de ces mesures entraînera le classement du dossier

(Ceci constitue la deuxième page qui est signée du mis en cause et du délégué du Procureur)

Cette procédure rejoint les recommandations du rapport Coutanceau⁴⁷ : « Il faut dire avec force que le rappel à la loi de l'auteur de violences est le passage obligé de toute prise en charge véritable. C'est un préalable indispensable à la prise de conscience de l'auteur de violences et à la reconstruction de la victime. Pour mieux prévenir la récidive, il est pertinent que le rappel des obligations de la loi et du caractère intolérable de la violence soit réaffirmé solennellement par un magistrat » (2006, p. 19).

Les premières orientations de cette deuxième phase de groupes d'auteurs de violences débutèrent en octobre 2005.

Les dix séances de groupe – au lieu des cinq précédemment – s'effectueront désormais au rythme d'une séance tous les quinze jours, faisant passer le temps de deux mois à cinq mois.

La structure porteuse du dispositif, l'association SOS Violences conjugales 42, recevant les subventions de la DDASS. Loire, réceptionne les dossiers envoyés par le Parquet mentionnant les coordonnées des mis en cause. Quand est atteint le chiffre de vingt-cinq mis en cause, un courrier émanant de l'Association les invite à participer aux séances de groupe.

Les groupes se réunissent soit dans les locaux du Service de Médecine Légale à l'Hôpital de Bellevue soit dans les locaux prêtés par la Société coopérative "Violence, Travail, Environnement"⁴⁸.

Comme nous n'avions pas de prise sur le rythme avec lequel nous sont transmis les documents judiciaires, notre projet initial proposait deux entretiens individuels préalables à la mise en route du groupe, à la Maison de la Justice et du Droit, dans l'attente que le groupe se constitue, afin de garder le lien avec les mis en cause.

Constatant qu'un entretien préalable et *a fortiori* deux entretiens n'amenaient pas davantage de participants aux séances de groupe, et que nous restions dans la même proportion de 25 % de participants par rapport aux personnes orientées, nous avons supprimé ces entretiens préalables. Le budget de ces entretiens ainsi économisé, il a été possible de conduire cinq groupes au lieu des quatre initialement prévus.

3.2.3. Eléments quantitatifs des treize groupes.

⁴⁷ Le rapport figure dans les documents en annexe, document 15.

⁴⁸ Cette Scoop. n'a aucun lien ni avec SOS Violences conjugales, ni avec la Justice.

3.2.3.1. La phase expérimentale.

La première phase expérimentale (2002 – 2004) comporte 107 mis en cause convoqués. La deuxième phase (2005 – 2008) en compte 293 soit un total de 400 mis en cause sur la période de six ans. Tous ces mis en cause ont fait l'objet d'une plainte transmise au Parquet pour violences conjugales.

Tableau 13 – Données quantitatives des cinq premiers groupes.

Première phase	Nombre de personnes orientées par le Parquet ⁴⁹	Nombre de personnes présentes à l'entretien préalable	Participants aux séances de groupe	Nombre d'abandons ⁵⁰
1 ^{er} groupe	17	11	6	2
2 ^{ème} groupe	12	11	6	0
3 ^{ème} groupe	20	12	6	2
4 ^{ème} groupe	26	17	3	0
5 ^{ème} groupe	32	18	7	3*
TOTAL	107	69 soit 65 % des 107	28 soit 25 % des 107	7 soit 20 % des 35⁵¹

Source : construit par l'auteur

Il faut lire le tableau 13 ci dessus de la façon suivante :

- Pour constituer le premier groupe, après réception des 17 premiers dossiers adressés par le Parquet, nous avons envoyé une lettre d'invitation à ces 17 personnes.

- Onze personnes sont venues à l'entretien préalable.
- Six ont participé à la totalité des séances.
- Deux personnes (non comprises dans les six) ont abandonné en ayant participé à moins de cinq séances.

Au niveau de la constitution du cinquième groupe, parmi les participants présents à moins de cinq séances, figure une femme qui, orientée par le Parquet pour violences sur son conjoint, a participé à deux séances de groupe. Nous avons inséré cette femme dans un groupe d'hommes après nous être interrogé sur l'intérêt et l'efficacité d'une telle orientation. Notre réflexion actuelle nous conduirait à proposer à une femme, si une telle situation se représentait, plutôt des entretiens individuels, ou si le nombre de candidates le permettait, l'intégration dans un groupe exclusivement féminin. Car il nous semble que la problématique tant sociologique que psychologique est *a priori* différente de celle masculine.

Le rapport sur la criminalité (2008) mentionne quelques chiffres sur les violences commises par les femmes sur leur conjoint. Le chiffre donné par la Préfecture de Police de Paris pour l'année 2007 est de 8,2 % des faits constatés. La gendarmerie pour la même année donne un pourcentage de 16,6 %. L'enquête de victimation « Cadre de vie et sécurité » (2007) estime à 127.000 le nombre d'hommes victimes de violences de la part de leur conjointe ou de leur ex-conjointe sur les deux années 2006 et 2007, soit environ 63.000 par an. Cette évaluation est trois fois moindre que les violences déclarées par les femmes,

alors que pour les faits de violence en général, hommes et femmes déclarent ces faits dans la même proportion. Le taux de plainte des hommes est inférieur à 5 %.

Ainsi, en résumé, durant la phase expérimentale, 107 hommes ont été orientés par le Parquet sur le dispositif, 65 % sont venus à l'entretien préalable, et 25 % ont participé aux séances de groupe.

Le nombre de mis en cause qui ont participé à l'entretien préalable peut paraître important : 65 % des personnes orientées par le Parquet. On peut penser que malgré tout il eût été intéressant de garder cet entretien préalable. En fait, nous le supprimâmes pour des raisons d'efficacité, car l'entretien n'amenait pas davantage de participants aux séances de groupe, et pour des raisons financières mentionnées précédemment. Pourquoi, alors que 65 % viennent à l'entretien préalable, seulement 25 % participent aux séances de groupe ? On peut penser qu'il ne s'agit pas du même effort, que l'aspect facultatif n'incite pas au même élan, que le bénéfice à retirer d'une présence aux séances n'est pas évident... La forte présence à l'entretien est sans doute due à un besoin d'information sur les bénéfices d'une éventuelle participation au dispositif, à l'espoir de défendre sa cause et convaincre de sa bonne foi...

3.2.3.2. La deuxième phase.

La deuxième phase comporte 293 mis en cause, tous des hommes.

Lors de la phase précédente dite expérimentale, tous les mis en cause provenaient du Parquet de Saint-Etienne.

Sur les 293 personnes orientées par le Parquet, 219 ont été orientés par le Parquet de Saint-Etienne et 74 par le Parquet de Montbrison.

Afin de considérer les données dans leur ensemble, nous proposons le tableau suivant :

Tableau 14 – Données sur les huit groupes consécutifs, de la deuxième phase.

	Orientations	Pourcentages N=293	Participants aux groupes	Pourcentage Participants / Orientés
Nombre d'orientations	293	100 %	51	17,4 %
Dont TGI ⁵² St Etienne	219	74,7 %	65	29,6 %
Dont TGI Montbrison	74	25,2 %	14	18,9 %
Dont COPJ ⁵³	250	85,3 %	68	27,2 %
Dont Classement sous conditions	23	7,8 %	6	26 %
Dont SME ⁵⁴	20	6,8 %	5	25 %

Les caractéristiques des huit groupes de la deuxième phase sont les suivantes :

Tableau 15 – Données des huit groupes sur les personnes orientées, participantes et les abandons.

Deuxième phase	Orientés par le Parquet	Participants ⁵⁵	Nombre d'abandons ⁵⁶
6 ^e groupe	25	4	3
7 ^e groupe	17	8	0
8 ^e groupe	22	4	2
9 ^e groupe	18	5	0
10 ^e groupe	20	5	2
11 ^e groupe	60	9	9
12 ^e groupe	53	8	6
13 ^e groupe	78	8	9
TOTAL	293	51 soit 17,4 % par rapport aux 293	31

Source : construit par l'auteur.

La deuxième phase de huit nouveaux groupes a concerné 51 participants sur une population de 293 mis en cause.

Il est à noter un nombre important, celui de 31 abandons de participants présents à moins de cinq séances. Ce taux d'abandon est de 37,8 %. Ce taux augmente fortement dans les groupes 11, 12 et 13, alors que le nombre des personnes convoquées triple.

La raison de ce taux important d'abandons est le trop grand nombre de personnes convoquées. Lors des premières séances de ces trois groupes le nombre de participants présents est respectivement 18, 14, et 17. Sans doute ce nombre trop important a-t-il *découragé* certains.

Voyons plus précisément l'évolution des abandons :

Tableau 16 – Etude de l'abandon dans les trois derniers groupes.

	11 ^e groupe	12 ^e groupe	13 ^e groupe	Total des présences
1 ^{ère} séance	18	14	17	49
2 ^{ème} séance	15	13	14	42 (écart de 7)
3 ^{ème} séance	12	9	11	32 (écart de 10)
4 ^{ème} séance	12	9	8	29 (écart de 3)
5 ^{ème} séance	9	7	9	25 (écart de 4)
6 ^{ème} séance	8	9	6**	23 (écart de 2)
7 ^{ème} séance	9	8	5	22 (écart de 1)
8 ^{ème} séance	7	6	3	16 (écart de 6)
9 ^{ème} séance	7	5	6	18 (écart positif de 2)
10 ^{ème} séance	7	4	5	16 (écart de 2)

Source : construit par l'auteur.

L'écart du nombre de participants présents entre les premières séances et la dernière est le suivant : entre 49 et 16 : soit 33. Il y a autant d'abandons lors des quatre premières séances que pour l'ensemble des autres. La stabilité des présences est constatable à partir de la quatrième séance.

Le tableau suivant récapitule les principales données des deux phases de réalisation des treize groupes.

Tableau 17 – Récapitulatif des personnes orientées et participantes sur les 13 groupes.

	Colonne 1 – Personnes orientées par le Parquet	Colonne 2 - Participants	Colonne 3 - Participants à moins de cinq séances.	Colonne 4 - Total des participants (Colonne 2 et 3)
Phase expérimentale	107	28 soit 26,1 %	7 dont une femme	35 soit 32,7 % des 107
Deuxième phase	293	51 soit 17,4 %	31	82 soit 27,9 % des 293
TOTAL	400	79 soit 25,8 % des 400	38 soit 32,4 % des 117	117 soit 29,5 % des 400

Source : construit par l'auteur.

Si l'on compare les données des deux phases : la phase expérimentale comportait moins de séances (cinq), et un entretien préalable. Cette phase a un taux de participation supérieure à la deuxième phase et surtout un nombre très inférieur d'abandons. On peut penser que le nombre de dix séances induit davantage d'abandons, cependant l'on peut aussi faire l'hypothèse que l'entretien préalable par les informations qu'il fournissait apportait une stabilité et une motivation aux participants. Tenant compte de ces données, actuellement le dispositif propose une réunion d'information collective avant le début des groupes.

Dans la phase expérimentale, aucun participant ne viendra dans le cadre d'une « obligation judiciaire ». La lettre adressée aux mis en cause est une lettre d'invitation. Cependant, il est certain que les mentions de l'en-tête de la Maison de Justice et celle du Procureur de la République donnent un tour officiel, voire un caractère fortement incitatif que l'on retrouve dans la présence aux entretiens préalables. Peut-on parler de « volontariat » ou de simple invitation en ce sens ?

Dans la deuxième phase, il y a 20 personnes sur 293 qui sont *obligées* d'intégrer le dispositif dans le cadre d'une peine avec sursis et une mise à l'épreuve (SME.). Seuls cinq personnes sur les 20 participeront à plus de cinq séances, chiffre dont on peut être très surpris.

La mise à l'épreuve est une décision du juge lors de l'audience du Tribunal : le condamné a eu une peine de prison avec sursis, ce sursis est complété par un temps de mise à l'épreuve durant lequel le condamné est suivi par un conseiller du SPIP. A cette peine de sursis et cette mise à l'épreuve, le juge a ajouté la participation obligatoire au dispositif *VIRAGE*. Cette obligation est tout à fait nouvelle pour notre dispositif. Elle constitue une forme de reconnaissance de l'intérêt des séances de groupe.

A ces vingt personnes orientées dans le cadre d'une obligation après jugement, il convient d'ajouter vingt-trois participants venant, obligés aussi, dans le cadre d'un classement sous conditions. Sur ces vingt-trois, seuls six participeront à plus de cinq séances d'un groupe.

L'on peut fortement s'interroger sur la notion d'obligation intimée par le juge et que respecte seulement un quart environ de cette population.

A la suite de la question sur la présence des participants, une autre question doit être abordée : A quoi correspond aussi le nombre de 400 personnes orientées sur le dispositif par le Parquet ?

Correspond-il à la totalité des dossiers des mis en cause pour violences conjugales sur la même période sur le territoire de Saint-Etienne ?

De toute évidence, il ne correspond pas à la totalité des dossiers. Par accord avec le Parquet, ont été mis de côté les mis en cause concernés par un délit criminel. Par ailleurs, il est possible, pour de multiples raisons liées tant au contexte qu'à la procédure, qu'un certain nombre de mis en cause dont nous ne pouvons pas évaluer le total, n'aient pas été orientés sur notre dispositif. On peut toutefois déduire de la date des faits que ces 400 dossiers correspondent à des procédures et des situations proches du début des séances de groupe. Le Parquet ayant suffisamment de plaintes en cours à traiter n'a pas fait de recherche rétrospective de candidats. Ainsi, la discontinuité des groupes a pu laisser de côté certains dossiers de mis en cause.

Nous allons étudier les différentes caractéristiques de la population des 400 mis en cause et de la population des 79 participants : notamment l'âge, la gravité de la violence, la catégorie socioprofessionnelle et la nationalité:

3.2.3.3. L'âge.

Tableau 18 – Données sur l'âge des personnes orientées et des personnes participantes aux groupes.

L'AGE	Personnes orientées Phase expérimentale N= 107	Participants aux groupes Phase expérimentale N= 28	Personnes orientées Deuxième Phase N= 293	Participants aux groupes Deuxième Phase N= 51
25 ans et moins	8,5 %	3,5 %	7,8 %	7,7 %
26/35	31,8 %	35,8 %	35,3 %	34,7 %
36/45	40,1 %	35,8 %	39,3 %	30,8%
46/55	10,2 %	14,2 %	8,8 %	11,5 %
+55	9,4 %	10,7 %	8,8 %	15,3 %
TOTAL	100%	100%	100%	100%

Source : construit par l'auteur.

71,9 % des personnes orientées durant la première phase et 74,6 % des personnes orientées durant la deuxième phase sont âgés de 26 à 45 ans.

Pour les participants aux groupes, le pourcentage des participants âgés de 26 à 45 ans est de 71,6 % pour la phase expérimentale et de 65,5 % pour la seconde phase.

Dans la deuxième phase, on trouve une population plus âgée chez les participants aux séances que dans la population orientée. Est-ce que l'âge serait un facteur favorisant la participation aux groupes ? Une meilleure disponibilité et stabilité professionnelle, de moindres soucis familiaux sont certainement des facteurs favorables à une présence assidue dans les séances de groupe.

Quant aux abandons en cours de séances, nous avons le tableau suivant :

Tableau 19 – Etude de l'âge pour les abandons.

La caractéristique Age pour les abandons dans les deux phases	Nombre N= 38
Moins de 25 ans	5 soit 13,1 %
26/35 ans	13 soit 34,2 %
36/45 ans	12 soit 31,5 %
46/55 ans	5 soit 13,1 %
Plus de 55 ans	3 soit 7,8 %
TOTAL	38

Source : construit par l'auteur.

Les 26 – 45 ans représentent les 65,7 % des personnes ayant quitté le groupe avant la cinquième séance. L'âge moyen des abandons n'est pas différent de celui des participants aux séances.

3.2.3.4. La gravité de la violence.

Avant d'examiner la gravité de la violence, il convient de s'interroger sur l'identité de la victime ou plus exactement celle de la personne qui a porté plainte contre le mis en cause.

Tableau 20 – Etude de l'identité de la victime.

L'épouse	45,2 %
La concubine	43,7 %
L'ex conjointe	8,5 %
Une amie	0,5 %
Un ou des enfants	1,1 %
Non renseigné	1 %
TOTAL	100 %

Source : construit par l'auteur.

A près de 90 % il s'agit, bien sûr, de l'épouse ou de la concubine.

Tableau 21 – Etude sur le nombre de jours d'ITT de la victime.

Le nombre de jours d'ITT ⁵⁷ de la victime	Pourcentage par rapport aux 107 mis en cause orientés Phase expérimentale	Pourcentage par rapport aux 28 participants. Phase expérimentale	Pourcentage par rapport aux 293 mis en cause Deuxième phase	Pourcentage par rapport aux 51 participants Deuxième phase
Aucun jour ITT	32,7 %	32,1 %	31,3 %	26,9 %
Moins de 8 jours	63,5 %	60,8 %	64,8 %	69,3 %
Plus de 8 jours	3,8 %	7,1 %	3,9 %	3,8 %
TOTAL	100%	100%	100%	100%

Source : construit par l'auteur.

Les tableaux confirment que les violences ayant entraîné une ITT (Incapacité totale de travail) égale ou moins de huit jours ont représenté le pourcentage le plus important soit pour les deux phases près de 95 % des violences.

Le dispositif s'adresse donc majoritairement à des actes de violence de moindre gravité : près du tiers des victimes n'ont aucun jour d'ITT. Les chiffres de l'année 2007 donnés par l'observatoire national de la délinquance (OND) vont dans le même sens et confirment que ce sont les violences liées à une ITT égale ou de moins de huit jours qui ont le plus augmenté.

Les modalités du dispositif et ses finalités ont probablement attiré un certain profil de mis en cause. Des hommes parfois plus âgés, accessibles à la culpabilité, c'est-à-dire ayant reconnu les faits et contre lequel la conjointe a pu porter plainte, (ce qui semble correspondre statistiquement seulement entre 10 % à 20 % des femmes victimes selon toutes les enquêtes rapportées dans notre première partie) venant souvent sous la pression de leur conjointe ou de leur famille, et capables d'engager une réflexion sur leur acte de violence.

Participer à ce dispositif a pu, pour certains, et malgré les propos clairs d'un entretien préalable, laisser subsister l'idée d'un bénéfice juridique atténuant la peine éventuelle en cas de participation au dispositif. Bien sûr, soit dans l'entretien préalable, soit dans la première séance de groupe, nous avons clarifié ce point par une réponse formelle négative.

Nous pensions que ce dispositif attirerait des mis en cause appartenant davantage à la classe moyenne qu'aux autres classes sociales, en fait il n'en est rien. Nous trouvons

d'avantage d'ouvriers, d'employés et de chômeurs ainsi que va le développer l'étude de la catégorie socioprofessionnelle.

3.2.3.5. La catégorie socioprofessionnelle.

Tableau 22 – Catégories professionnelles des 400 mis en cause.

	Phase expérimentale		Deuxième phase	
	Orientés	Participants	Orientés	Participants
Retraité/Invalide	11 soit 10,2 %	3	23 soit 7,8 %	6
Sans emploi	20 soit 18,6 %	3	51 soit 17,4 %	11
Ouvrier, employé, artisan, chauffeur routier	65 soit 60,7 %	17	198 soit 67,5 %	24
Enseignant	2 soit 1,8 %	2	2 soit 0,6 %	2
Gérant – vendeur Commerçant	9 soit 8,4 %	3	19 soit 6,4 %	8
TOTAL	107	28	293	51

Source : construit par l'auteur.

Dans les deux phases du dispositif, et sans différence entre elles, nous trouvons certaines catégories professionnelles en nombre beaucoup plus important : il s'agit des catégories « ouvrier, employé, artisan, chauffeur routier » présentes tant chez les personnes orientées que chez les participants aux séances de groupe. Nous faisons le constat d'une surreprésentation de ces catégories au sein de notre population.

En deuxième position, figurent en nombre équivalent les catégories « Sans emploi » et « Retraité, invalide ».

Sont fortement minoritaires ou complètement absentes les catégories socioprofessionnelles liées à la classe moyenne, aux professions libérales et aux classes supérieures.

Si les enquêtes et les observations des professionnels convergent pour affirmer que les violences conjugales sont présentes dans tous les milieux, il convient de noter que la majorité des faits déclarés auprès de la Police et des Parquets concernent des catégories socioprofessionnelles modestes. Pourquoi ?

L'hypothèse que nous ferions est que ces catégories sociales sont plus démunies dans la situation *d'impasse socio-conjugale* que nous avons décrite, et que cette situation requiert l'intervention obligée de la loi. L'absence, dans ce contexte, des couples appartenant à la classe moyenne et à la classe supérieure indique que les solutions envisagées par ces catégories sont différentes : recherche d'une médiation amie, départ provisoire de la victime sans fort préjudice financier, recherche de compromis... Les femmes victimes appartenant à la classe moyenne et à des classes supérieures n'auraient pas le même besoin de recourir au dépôt de plainte. Pour la plupart, elles auraient peut-être d'autres possibilités et ressources tant dans leur entourage familial ou social, ou du moins elles espèrent en ces possibilités. Une autre hypothèse plus vraisemblable est que le fait d'être battu constitue pour elles un sentiment de honte sociale. Nous reprendrons cette donnée importante dans notre troisième partie, notamment dans l'analyse des trajectoires.

Nous allons trouver des caractéristiques semblables parmi celles tirées d'un article de Sylvie Veran⁵⁸. Dans cet article, elle reprend les statistiques du Parquet de Douai. Le Procureur indique que « seulement 57 % des 140 hommes violents suivis par le SCJE de Douai ont un emploi, essentiellement dans les secteurs ouvriers et employés, 60 % d'entre eux sont dépendants à l'alcool, 40 % ont déjà eu affaire à la justice ».

De même, P. Cador (2005) indique que la grande majorité des femmes qui portent plainte sont issues de milieux populaires, en fait largement défavorisés. L'âge moyen de ces femmes victimes est analogue à celui des auteurs indiqués plus haut. P. Cador confirme, à partir de l'étude de 130 dossiers, l'appartenance des auteurs de violences conjugales aux milieux défavorisés et aux emplois d'ouvriers, chauffeur routier, voire artisan, ainsi que 30 % de sans-emploi.

Un autre dispositif semblable à *VIRAGE* – celui du Val d'Oise – indique dans le même sens que les personnes rencontrées dans les groupes mis en place, sont issues des milieux socioéconomiques les moins favorisés « car les interventions des travailleurs sociaux favorisent la visibilité de leurs violences. Les victimes des classes dites supérieures portent plainte plus rarement car le jugement social semble y être encore plus prégnant. » (site internet)

Un dispositif belge, Praxis, confirme aussi cette même donnée : interrogé sur son activité, P. Fonck nous a adressé les éléments suivants portant sur le dépouillement de 635 dossiers d'une période de 2002 à 2005 : Les catégories suivantes : employé, ouvrier, apprenti, représentent plus de la moitié des dossiers. Aucun membre des professions libérales ni de la classe moyenne n'est présent dans les 635 dossiers. Les sans-emploi représentent 35,3 % de la population étudiée.

L'ensemble de ces données convergentes confirme notre conclusion issue de l'analyse de notre population : il y a parmi les mis en cause, à la suite d'une plainte, une surreprésentation des catégories suivantes : employé, ouvrier, artisan, chauffeur routier et sans emploi.

3.2.3.6. L'origine étrangère et la nationalité.

Durant les deux phases, les mis en cause de nationalité étrangère et les personnes françaises avec une origine étrangère⁵⁹ orientées vers les groupes représentent de 30 à 40 % des personnes orientées. Ils sont dans un pourcentage similaire à participer aux groupes. Est-ce que le pourcentage important d'une population de nationalité étrangère serait due à la fragilité juridique de ceux-ci et leur volonté de montrer leur bonne foi devant la loi ?

Voici les pourcentages concernant la nationalité des 400 personnes orientées :

Tableau 23 – Nationalité des 400 mis en cause.

Française	75,9 %
Etrangère	18,9 %
Non renseigné	5,2 %
TOTAL	100%

Source : construit par l'auteur.

⁵⁸ Extrait du Nouvel Observateur – 27 janvier au 2 février 2005.

⁵⁹ Par origine étrangère, nous comprenons les participants aux groupes qui ont indiqué qu'ils étaient issus de parents ayant émigré en France. Cela ne veut pas dire bien sûr qu'ils ne sont pas de nationalité française.

Nous ne disposons pas de données quantitatives précises sur l'origine étrangère des 400 personnes orientées sur le dispositif. Il aurait été particulièrement maladroit et stigmatisant de leur poser une telle question. Par contre nous avons cette indication par rapport à 54 participants aux séances des dix premiers groupes, car ils ont signalé au cours des séances eux-mêmes leur origine⁶⁰. Il y a 15 participants sur 54 qui ont déclaré avoir une origine étrangère, soit 27,7 %.

De plus, il y a une corrélation entre la variable socioprofessionnelle et la variable origine étrangère, en effet, c'est dans les catégories « ouvrier, employé ... » et « sans emploi » que l'on va trouver des personnes d'origine étrangère notamment maghrébine. Comment expliquer cette forte proportion de personnes ayant ces caractéristiques tant dans la population orientée par le Parquet que dans la population participant aux séances de groupe ? Les classes laborieuses sont-elles toujours des classes dangereuses ? Dans quelle mesure le facteur culturel, voire religieux influe-t-il sur les situations de violences ? Les justifications trouvées dans le domaine culturel permettraient-elles aux mis en cause de se garder d'une culpabilisation trop pressante de leurs actes ?

Autant de questions importantes que nous allons reprendre dans notre troisième partie dans laquelle nous discuterons l'hypothèse que l'origine étrangère, notamment maghrébine joue un rôle d'amplificateur dans les situations de violences conjugales.

En conclusion, dans les treize groupes, le nombre moyen de participants à la première séance a été de neuf. Ce chiffre est obtenu en divisant 117 - qui est le nombre total de participants à la première séance - par le nombre de treize groupes. Sur ces neuf participants, six sont restés à la totalité des cinq séances dans la phase expérimentale ou à au moins cinq séances et plus dans la deuxième phase. Sur ces neuf participants, trois ont donc abandonné avant la cinquième séance.

Dans l'ensemble des treize groupes, 79 hommes ont participé à cinq séances et plus.

La population des participants est tendanciellement plus âgée que celle des personnes orientées. Est-ce que la participation à un groupe motiverait davantage des personnes vivant depuis plus longtemps en couple et désireuses de rester avec la même conjointe ? Effet de l'âge sur l'intérêt d'une réflexion ?

Le profil-type des auteurs de violence du dispositif *VIRAGE*⁶¹ serait :

Tableau 24 – Profil-type des 400 mis en cause et des 79 participants.

Profil des 400 personnes orientées par le Parquet	Profil des 79 participants aux groupes
Sexe masculin	idem
Agé de 20 à 45 ans	20 à 55 ans
Ayant les professions d'ouvrier, employé, artisan, ou de chauffeur routier.	idem
De nationalité française	idem
Ayant commis des actes de violence sur son épouse ou sa concubine	idem
Actes donnant lieu à ITT de moins de 8 jours	idem

⁶⁰ La liste des 54 personnes figure avec des données dans les documents en annexe.

⁶¹ Nous ne prétendons pas qu'il s'agit du profil-type des auteurs de violences conjugales mais des personnes qui ont été l'objet d'un dépôt de plainte sur la région stéphanoise, sur une période de 2002 à 2008.

Source : construit par l'auteur.

Nous venons d'étudier les caractéristiques de la population d'auteurs de violences conjugales orientés sur le dispositif *VIRAGE*.

Nous allons maintenant présenter le déroulement des séances de groupe.

4. Le déroulement des séances de groupe.

Avant d'aborder le déroulement des groupes que nous avons co-animés, il nous paraît intéressant d'évoquer l'expérience de tels groupes au Québec.

4.1. Les groupes au Québec.

Les premiers à avoir organisé des groupes en direction des auteurs de violences conjugales sont les Américains dès 1977, puis les Canadiens, notamment autour d'Option. Les programmes canadiens se sont développés sans lien de coordination, au départ en tout cas, sans politique d'ensemble. Cet aspect ressemble au contexte français, voire européen. Comme en France, les groupes canadiens d'auteurs de violences conjugales ont essaimé selon le bon vouloir des initiatives individuelles. Les associations ici comme là-bas ont joué un rôle essentiel, avec un double aspect contradictoire : la mise en œuvre de qualités de dynamisme et d'imagination, et l'inconvénient d'une précarité et d'une fragilité des dispositifs soumis à l'approbation financière des structures délivrant les subventions. Ici comme là-bas, les réseaux mobilisés ont été ceux de la santé et des services sociaux.

Quelle évaluation les canadiens font-ils du programme de thérapies des hommes violents ?

Dans un document intitulé « L'évaluation des programmes de traitement pour conjoints violents » Hanson, R.K. et Hart, L. (1991) du Ministère du Solliciteur général du Canada font le point sur toutes les actions réalisées au Québec et au Canada pour conjoints violents. Ils ont étudié quatre programmes de traitement concernant 230 participants. Il y a peu de différence quant au taux de récidive entre les programmes quelle que soit la méthode choisie. Il s'en dégage des points très importants : Le principal danger serait d'associer psychologisation et déjudiciarisation. Le paradigme commun aux différentes actions serait que l'homme violent est un malade qui doit faire l'objet d'une approche thérapeutique. Or ce paradigme est loin d'aboutir à des résultats manifestes. Selon ces deux auteurs, les hommes violents présentent à l'origine davantage d'éléments psychopathologiques, mais pas davantage de troubles psychiatriques, ni de symptômes dépressifs, ni de manque de contrôle de la colère, ni de problème de stress, ni de fait de violence subie au cours de l'enfance, ni de manque d'habiletés. Sur cette question de l'existence d'une période de maltraitance, d'autres auteurs (notamment Saunders, 1992, Dutton, 1996) émettent une thèse inverse.

Hanson et Hart indiquent que la prédiction de la récidive par l'approche psychologisante est encore impossible. Les dispositifs mis en œuvre sont de fait sélectifs. Ils privilégient l'entrée des sujets « les plus prometteurs » et de plus, les thérapies concernent peu d'hommes : sur 100 hommes sollicités, cinq seulement terminent la thérapie de trente semaines (Oto Cadsky, 1999). Par ailleurs, l'évaluation souligne aussi une sous-estimation du facteur de désirabilité sociale amenant les agresseurs à adopter une attitude conforme

à ce qu'attendent les thérapeutes. La cessation des violences physiques ne garantit pas la cessation d'autres formes de violences, psychologiques notamment. La thérapie pourrait même être contre-productive puisque selon une étude citée par Broué et Guèvremont (1989) les hommes intégrés dans un dispositif témoignent d'une récurrence plus élevée que les hommes simplement arrêtés.

Le bilan québécois (Hanson et Hart, *op. cit.*) indique les écueils à éviter :

- Éviter de considérer les auteurs de violences comme des personnes malades,
- Éviter de positionner les groupes d'auteurs comme des groupes exclusivement thérapeutiques,
- Éviter de faire de ces groupes une alternative de déjudiciarisation.

Ainsi dès le début de l'organisation de dispositifs de prise en compte des auteurs de violences conjugales, le lien entre la loi et la prévention s'imposa. Ce début d'expérience s'appuyait aussi sur des valeurs :

- Celle de distinguer la responsabilité du *cogneur* vis-à-vis de la victime, en refusant la notion de co-responsabilité de la violence.
- Celle d'essayer de comprendre le sens de l'acte de violence et son contexte, comprendre mais non excuser.
- Celle de vouloir prendre en compte l'histoire des individus et non pas seulement le moment de crise conjugale.
- Celle de situer cette histoire dans un contexte de domination masculine et de hiérarchisation des sexes.

4.2. Quelques expériences actuelles.

4.2.1. En Belgique, l'association Praxis.

Dans un article paru sur leur site internet en 2007, Praxis, association belge située à Liège relate les actions qu'elle a mis en place en direction des auteurs de violences conjugales. Praxis est née en 1992 à Verviers et installée à Liège depuis 2001. L'équipe des intervenants composée de neuf travailleurs sociaux à temps partiel est dirigée par un sociologue et s'inscrit dans une complémentarité avec le processus judiciaire. L'association, liée par des conventions annuelles au Service public fédéral Justice, organise des groupes dont le but est d'aider des personnes judiciairisées à se responsabiliser. Ces formations sont de nature socio-éducative. En 1999, Praxis met en place des groupes réservés aux auteurs de violences conjugales. L'objectif principal des séances est la responsabilisation, objectif que nous avons aussi noté comme essentiel dans le dispositif *VIRAGE* et sur lequel nous reviendrons dans notre troisième partie. La durée totale de ces séances est de 45 heures, c'est-à-dire 21 séances hebdomadaires de deux heures, plus deux entretiens préalables et un entretien de conclusion. Chaque groupe est animé par deux intervenants, homme et femme. Les intervenants précisent sur le site internet que « prendre à part l'auteur des violences et entamer un travail de responsabilisation par rapport à ce passage à l'acte, c'est reconnaître le statut différent de l'auteur et de la victime au sein du couple ». La majorité des personnes qui s'adressent à Praxis le font dans le cadre d'une contrainte judiciaire : médiation pénale, mesure probatoire ou alternative à la détention préventive. Les autres personnes viennent à leur initiative. Il n'y a pas de suivi individuel. Les animateurs de Praxis déclinent six thèmes :

Thème 1 : Les représentations du comportement violent

Thème 2 : La dynamique du couple et de la famille

Thème 3 : La consommation des psychotropes

Thème 4 : Les émotions

Thème 5 : Les stratégies relationnelles

Thème 6 : Les ressources personnelles

L'expression de participants divers permet à chacun de prendre du recul par rapport aux croyances, aux idées qui justifient le recours à la violence.

A Liège, Praxis propose des groupes fermés comportant six séances de sept heures et des groupes ouverts pendant 21 séances, c'est-à-dire des groupes au nombre de places limité mais assuré toute l'année et dans lesquels les participants s'insèrent en fonction de leur inscription et du nombre de places disponibles. Cette forme de groupe est selon Praxis, intéressante par le mouvement d'entrée et de sortie des participants et la diversité des situations abordées.

4.2.2. En Espagne, le groupe des 25.

Dans un article daté de 2009, le groupe des 25⁶² présente ses réflexions issues d'une existence de plus de vingt ans. Le groupe des 25 a formulé dix critères de qualité pour l'intervention auprès des auteurs de violences conjugales.

Le premier critère est celui de l'explication de la violence de genre, les idées sexistes. Il s'agit de permettre aux participants de mieux comprendre les éléments structurels de la hiérarchisation des sexes, les relations de pouvoir et de leur justification. Le groupe des 25 qualifie ce type d'intervention de psycho-éducative. Nous sommes proche de la dénomination de psycho-éducatif prônée par R. Coutanceau (2006). La prévention du risque de récidive, objectif essentiel pour les praticiens espagnols requière un travail de coordination entre toutes les structures concernées, qu'elles soient de nature policière, judiciaire ou éducative. Un deuxième critère porte sur la spécialisation des intervenants et la nécessité d'une supervision des pratiques. Une durée d'intervention d'au moins 100 heures sur un temps d'un an semble adéquate pour répondre aux objectifs fixés. D'abord il convient de garantir la sécurité des victimes potentielles, sécurité assurée par la précocité des interventions qui prendront en compte l'ensemble des dimensions du comportement.

Les praticiens espagnols recommandent un programme spécialisé adapté aux situations de crise conjugale. Ils rejettent les modèles psychothérapeutiques conventionnels, les thérapies de couple traditionnelles, les actions d'aide aux hommes, la pratique de la médiation, les actions déjudiciarisées. L'entrée dans le dispositif groupal ou individuel doit être précédée d'une évaluation individualisée afin de réaliser « *un diagnostic psychosocial* » (p. 117) pour mesurer le risque de violence, la présence d'autres problématiques et de prendre en compte l'histoire de vie du couple. Ensuite le travail individuel et groupal combiné semble le plus efficace durant lequel la femme victime peut être informée, interrogée, encouragée. Tout dispositif doit comporter une partie d'évaluation inhérente au programme lui-même afin d'en constater les effets positifs et négatifs. Dans le but de prouver la consolidation des comportements, une période d'évaluation de quinze mois postérieure à la fin des interventions est recommandée par le groupe des 25, durant cette période les victimes sont contactées pour faire part de l'évolution du couple.

⁶² Le groupe des 25 est un collectif de femmes et d'hommes qui travaillent dans le domaine de la prévention de la violence de genre. Ils sont psychologue, juriste, psychiatre, médecin légiste, psychothérapeute. Le groupe est représenté par Luis Bonino, psychiatre et directeur du CECOMAS à Madrid.

Enfin, les intervenants espagnols affirment avec force que les programmes d'intervention ne peuvent être une alternative aux sanctions judiciaires.

Le groupe des 25 ont constaté que dans la mesure où l'ensemble de ces critères sont respectés, dans 80% des cas il n'y a pas de récurrence de violence physique dans les trente mois consécutifs à la participation à un programme.

4.2.3. En France, présentation de dispositifs.

4.2.3.1. Althéa à Dijon.

Althéa a été créée en 2004. L'association a signé en 2006 une convention avec le Parquet de Dijon pour l'orientation d'auteurs de violences de moindre gravité vers Althéa. Cette orientation va de pair avec un rappel à la loi effectué par le délégué du Procureur. Le SPIP a aussi passé convention avec Althéa. Le positionnement d'Althéa est spécifique car les groupes que met en place cette association sont des groupes thérapeutiques en référence à la pratique des québécois d'*Option*. Leurs objectifs sont d'aider les auteurs de violences conjugales à renoncer à leur comportement violent, afin d'éviter la récurrence et la répétition des recours à la violence à travers les générations. Sur leur site internet, les intervenants d'Althéa « travaillent à redonner à ces personnes une place de sujet adulte, responsable de ses actes, et respectueux de la loi des humains. ».

Les groupes sont de huit participants maximum. Ils fonctionnent trois fois par mois, durant une heure et demi. Deux thérapeutes, homme et femme, animent ces séances. Au préalable deux entretiens d'admission sollicitent l'engagement pour 21 séances minimum. Les participants paient les séances et signent un contrat d'engagement. En fonction des places disponibles, les groupes sont ouverts à de nouvelles entrées.

Les deux entretiens d'admission sont assurés par les thérapeutes animateurs des groupes. Lors de ces entretiens, le dernier acte violent commis en famille est abordé, de même son contexte. Ensuite les thérapeutes présentent le fonctionnement des groupes et le cadre de participation. Un document écrit reprenant tous ces éléments est remis à l'intéressé qui devra le signer. Les thérapeutes se réservent le droit de refuser à certains hommes l'entrée dans le dispositif en raison d'une problématique psychiatrique ou alcoolique grave, ou d'un manque total de motivation ou bien par orientation sur un suivi individuel.

Le déroulement des séances est basé sur le *tour de table* où chacun est sollicité pour exprimer là où il en est depuis la fois précédente. Lors de l'arrivée d'un nouveau membre, en principe annoncée à la séance précédente, celui-ci se présente et explique ce qui l'amène et ce qu'il attend du groupe. Les thérapeutes relisent le règlement du groupe.

A la fin du cycle d'un participant, à la 19^e séance, il lui est demandé de préparer un bilan de son parcours qu'il développera à la séance suivante. Les thérapeutes donnent aussi leur avis. A la 21^e séance la même personne indique les effets du bilan sur elle.

Nous avons détaillé ces deux situations car elles nous semblent originales et intéressantes à reproduire.

4.2.3.2. L'AVAC de Toulouse.

L'AVAC (Association vivre autrement ses conflits) a été créée fin 1995, à Toulouse à l'initiative d'une psychologue clinicienne. Au début de l'association seules ont été mises en place des consultations en couple ou individuelles. Récemment, des groupes ont été

organisés pour des hommes ayant commis des actes de violences conjugales. Dans un article récent, des intervenants de l'AVAC (G. Autret, M-J Bidan & M. Pervanchon, 2009) exposent leur façon d'aborder les auteurs de violences conjugales. Pour eux, d'abord la justice a une place primordiale : elle désigne le coupable et le responsable, elle qualifie les faits, elle constitue le cadre normatif du comportement inacceptable. Le rôle du dispositif est d'apporter un accueil « sans jugement ni préjugé, sans compassion non plus » (*op. cit.* p. 99). Le dispositif est d'abord une rencontre, « voire un processus préthérapeutique et si possible thérapeutique ». L'attitude des psychothérapeutes est d'être au début des « témoins passifs de cette violence » puis l'action thérapeutique favorise la symbolisation, amenant du sens à l'émotionnel et à l'imaginaire. Les mots viennent endiguer les gesticulations de tout genre.

La population accueillie ou orientée dans les groupes est constituée soit de personnes faisant l'objet d'une obligation de soin en lien avec le SPIP, soit de personnes qui viennent de leur propre volonté. L'intégration dans un groupe est précédée par un entretien individuel. Pour les personnes dites obligées, « le cadre judiciaire coercitif qui les conduit vers le travail psychologique à l'AVAC déclenche une interrogation qui n'aurait pas été menée en d'autres circonstances ».(*op. cit.* p 101).

Les effets des séances de groupe portent sur une aide à la conceptualisation, à l'élaboration des émotions et des angoisses, à une évolution vers une « identification masculine plus harmonieuse » et à une capacité retrouvée de mettre en perspective sa propre histoire. La lecture des objectifs comme des effets est essentiellement psychodynamique.

4.2.3.3. L'AVEF, Vivre en famille, de Toulon.

En 2006, une convention a été établie avec la Justice, la Préfecture, le Département, la Région et la ville de Toulon afin que soit mis en place un dispositif concernant les auteurs de violences conjugales. Le public reçu par AVEF comprend des personnes sous contrôle judiciaire et obligation de soins. Le protocole comporte six à huit séances hebdomadaires de deux heures. L'objectif est de nature psycho-éducative. Les thèmes qui sont abordés sont dans un premier temps le déroulement des actes de violence, puis les représentations de la femme et des liens de dépendance avec elle, l'expression des sentiments et émotions. Le groupe apporte un soutien dans l'expression de souffrances vécues dans un profond sentiment d'isolement. Le public qui participe aux séances de groupe est donc contraint par la justice. Dans un article, M. pose ainsi les questions et réflexions issues de la pratique de l'AVEF :

- Le nombre trop court de séances ne permet pas une approche de nature thérapeutique. Une période de suivi de six mois paraît un minimum.
- Un suivi individuel ou de couple pourrait compléter les séances de groupe.
- Comment aider parallèlement la conjointe dans sa vie commune avec une personne qui a fait l'objet d'une condamnation ?
- Ne faut-il pas garder une vision globale du couple en incluant le vécu de l'enfant ? Cette question débouche sur la qualité de la parentalité et concerne les deux partenaires.
- Le dispositif actuel est articulé avec des associations et avec la Justice. Il gagnerait en efficacité si un partenariat effectif était réalisé.

4.2.3.4. L'APEX de Perpignan.

L'APEX, association pour l'enseignement, l'éducation, les études et l'expérimentation, a été créé en novembre 2005 à Perpignan dans le département des Pyrénées orientales. L'association accueille dans des lieux séparés agresseurs et victimes de violences conjugales.

Une convention a été passée en 2005 avec le Parquet dans le cas du classement sous conditions. Un rappel à la loi est effectué par le délégué du Procureur. Puis il est demandé au conjoint violent d'assister à un programme de 21 séances de groupe au sein d'APEX. Le coût de 50 euros est à la charge de l'auteur. En cas d'absence ou de refus, le dossier est renvoyé devant le Procureur. Au cours des 21 séances, une évaluation sur l'assiduité est envoyée à mi-parcours et en fin de programme.

4.2.3.5. Le dispositif du Val d'Oise

Ce programme créé par le SPIP (Service pénitentiaire de probation et d'insertion) du Val d'Oise et par des associations pour les victimes de violences conjugales est une obligation socio-judiciaire. Il concerne uniquement une population sous main de justice c'est-à-dire des personnes qui ont fait l'objet d'une condamnation pour violences conjugales. Le binôme d'animation est mixte. Les animateurs sont ainsi supports à projection des participants. Le binôme est composé d'un psychologue clinicien et d'un sociologue. Le groupe aborde de cette façon à la fois le sociétal et le psychologique. Sur leur site internet, les intervenants écrivent que « les histoires de vie et mécanismes psychiques se mêlent aux représentations sociales de la différence de genre ». L'adressage des personnes vers le dispositif se fait de la façon suivante : deux conseillers de probation du SPIP concentrent l'ensemble des dossiers des personnes condamnées pour violences conjugales. Ces conseillers convoquent la personne concernée et l'informent du caractère obligatoire du programme. Ensuite a lieu l'entretien individuel de sélection mené par les intervenants du dispositif. L'orientation vers un suivi individuel est toujours possible pour des raisons notamment de disponibilité de l'intéressé si les horaires de groupe sont incompatibles. D'autres raisons peuvent aussi être évoquées comme la présence de graves troubles psychopathologiques, de fortes addictions... La collaboration avec les juges de l'application des peines se produit lorsque les animateurs sont obligés de renvoyer un participant pour une attitude incompatible avec le bon déroulement des séances.

Les animateurs du dispositif constatent que l'obligation de participation qui est la règle générale est un levier de la parole.

Chaque session de groupe comporte sept séances collectives sur une période de sept semaines et un entretien individuel final. L'objectif des séances est mesuré et correspond à la brièveté du suivi. Il s'agit de favoriser une réflexion et non pas de leur permettre d'acquérir de nouveaux comportements. Susciter une prise de conscience des faits doit permettre de stopper le passage à l'acte violent. Nous donnerons plus loin dans un comparatif avec *VIRAGE* et des éléments du rapport Coutanceau le contenu des séances de groupe.

Comme dans le dispositif Althéa, un document reprenant le cadre de l'obligation de participation est signé par chaque participant.

Une semaine après la fin des séances de groupe, un deuxième entretien individuel est assuré par les intervenants. Il est centré sur le bilan de la participation au groupe. A la fin de chaque session, les intervenants animateurs du groupe transmettent la fiche de suivi aux CIP (Conseillers insertion et probation du SPIP) qui les envoient ensuite aux juges d'application des peines. Cette fiche atteste de la présence, du degré d'investissement de chaque participant et de toute autre information semblant importante.

Ce point nous paraît important et signe la caractère socio-judiciaire du dispositif. Nous aurons à le discuter dans notre troisième partie.

Les animateurs constatent qu'ils sont amenés à rencontrer plutôt des personnes issues des milieux socioéconomiques les moins favorisés car, disent-ils, « les interventions des travailleurs sociaux favorisent la visibilité de leur violence. Les victimes des classes dites supérieures portent plainte plus rarement car le jugement social semble y être encore plus prégnant ». Nous reprendrons dans une approche des trajectoires sociales cette observation.

Dans la population intégrée dans les groupes, l'on trouve des personnes qui ont été incarcérées et cela donne un contenu plus réel à la peine de sursis qui est la plus fréquente.

L'intérêt du dispositif selon les responsables réside dans la possibilité offerte à chacun de parler des faits commis et de leur contexte tant au niveau du présent que du passé. La parole permet d'amorcer une dynamique du changement. Le groupe constitue comme un écho aux différents discours et expériences.

4.2.3.6. La consultation des violences conjugales, à Paris, de la Ligue française de santé mentale (Dr Coutanceau).

Le choix fait par cette consultation est la mise en place de groupes thérapeutiques dont les objectifs sont l'arrêt de toute violence, la responsabilisation vis-à-vis des faits, la modification des représentations et croyances, l'identification des émotions, l'étude de l'impact de la violence sur la famille, le repérage des signes précurseurs, l'apprentissage de nouveaux comportements alternatifs, le développement de l'estime de soi, et l'expression de liens avec des situations vécues pendant l'enfance.

Vouche (2009) relate le fonctionnement entre 2007 et 2008 d'un « groupe de parole d'hommes violents » réalisé dans le cadre de la Ligue de santé mentale. Le groupe comporte douze séances d'octobre 2007 à juin 2008. Les effets du groupe sont visibles sur l'expression des faits de violence, sur l'expression des ressentis individuels, sur la reconnaissance de sa responsabilité, sur la reconnaissance de la décision de justice. La femme n'est plus perçue comme persécutrice mais comme victime souffrante.

Les animateurs du groupe constatent que les participants n'évoluent pas au même rythme, que le facteur le plus aidant est la prise de parole dans le groupe et l'implication qu'elle suppose.

4.2.4. En France, les recommandations du Rapport Coutanceau.

Le rapport Coutanceau (2006) reprend un séquençage en sept semaines avec un contenu très proche du précédent (Cf. le comparatif en 4.4.1.). Il encourage aussi une animation mixte en prônant soit une approche thérapeutique soit une approche psycho-éducative. Il ne se prononce pas sur le choix d'une approche thérapeutique mais semble privilégier l'approche psycho-éducative. Pourquoi éducative ? Sans doute afin d'intégrer la question de l'intention de changement au cœur des groupes d'auteurs de violences conjugales. Cette question de l'intention du changement est essentielle car elle détermine à la fois une modélisation du dispositif et une démarche pédagogique des animateurs.

4.2.5. La FNACAV et les points communs à tous ces dispositifs.

Lors d'un récent colloque à Paris, en octobre 2009, où nous présentions le dispositif *VIRAGE*, la FNACAV, par la voix de son président, Alain Legrand, soulignait les

difficultés auxquelles étaient confrontés les dispositifs s'occupant des auteurs de violences conjugales. Ces difficultés sont multiples : manque de reconnaissance de la part du Ministère de la Justice, manque d'information sur leur action, difficultés financières...

Lieu de rencontres de ces structures, la FNACAV affirmait ses valeurs dans une charte insérée dans les annexes. Notamment il était affirmé la finalité des interventions au profit des victimes, dans le but d'éviter les actes récidivants. Ces interventions étaient conçues pour concrétiser au sein des couples une relation égalitaire des hommes et des femmes.

Ces interventions étaient fondées sur la loi dont elles ne sont pas une alternative, mais agissent en complémentarité.

La FNACAV se veut un lieu d'échanges des pratiques, d'évaluation des dispositifs, un lieu de recherche au service de la meilleure qualité d'intervention.

Voulant contribuer à sa place et dans un travail collectif à la réduction des violences conjugales, la FNACAV devrait faire entendre une voix de compétence et d'efficacité. En 2007, elle regroupait dix-sept structures qui se réunissent à Paris une fois par trimestre.

Avant le Colloque d'octobre 2009, les responsables de la FNACAV⁶³ avaient été entendus le 31 mars 2009 par la Commission parlementaire des Lois présidée par Mme Danièle Bousquet. Devant les parlementaires, la FNACAV est apparue avec un cadre d'intervention partagé, soutenant des initiatives diverses, suivis individuels, thérapies de couple, groupes de prévention et de responsabilisation... La FNACAV attend un texte qui officialisera et reconnaîtra le travail considérable qui est fait par les associations que ce soit par rapport aux victimes ou pour leurs agresseurs. Le texte qui parut le 25 novembre 2009 lors de la journée de lutte contre les violences faites aux femmes mit en avant le délit de violence psychologique : sans doute est-ce un pas dans une bonne direction ?

Actuellement, les dispositifs adhérents à la FNACAV, malgré des pratiques parfois différentes se retrouvent autour des principes suivants :

- La prise en compte des auteurs de violences conjugales n'a de sens que dans un but de réduction des violences conjugales.
- Les interventions encouragées par la FNACAV constituent un champ complémentaire de celui de la Justice dont il n'est pas une alternative. Les dispositifs sont soit de nature psychodynamique, soit de nature psycho-éducative.
- Le public est constitué de personnes mises en cause pour faits de violences, de personnes en classement sous conditions, ou enfin de personnes condamnées.
- Les dispositifs mettent en œuvre des moyens divers s'adressant à ces trois types de public : thérapie de couple, suivi individuel, groupes.
- Pour la grande majorité des cas, ces dispositifs revêtent la forme associative et recherchent ainsi un partenariat avec la Justice et d'autres associations, notamment les associations d'aide aux victimes.

4.3. Les objectifs et le cadre des groupes *VIRAGE* :

Avant d'aborder le déroulement concret des séances de groupe, il nous semble nécessaire de préciser les objectifs et le cadre clinique des groupes. Le nombre important de groupes réalisés nous permettent actuellement de stabiliser tous ces éléments. Nous formulerions ainsi les cinq objectifs de notre dispositif :

⁶³ Etaient présents le président de la FNACAV, M. A. Legrand, le représentant de l'association Parenthèses à la violence de Belfort et des représentants du Centre de Consultations de la Durance (Marseille).

Tableau 25 – Les cinq objectifs des groupes.

Objectif 1	Permettre la reconnaissance des faits de violence et le développement de la responsabilisation.
Objectif 2	Aider à la prise de conscience de ses propres représentations, de sa vision du couple et des représentations de la femme.
Objectif 3	Favoriser l'expression et la gestion d'une problématique interne liée au passé et aux relations parentales.
Objectif 4	Permettre le développement de nouveaux modes de communication avec le (la) conjoint(e).
Objectif 5 (Objectif transversal)	Faciliter une reprise de l'expression de soi et de l'estime de soi.

Source : Document interne – VIRAGE – 2004 –

Les quatre premiers objectifs correspondent à une ou plusieurs thématiques, le cinquième est un objectif transversal dont l'application est présente dans la démarche pédagogique mise en œuvre dans toutes les séances. Ces objectifs serviront plus loin comme indicateurs d'évaluation des effets des séances de groupe sur certains participants. Ils constitueront de même le contenu du séquençage des séances de groupe.

Le dispositif *VIRAGE* dont la finalité est la prévention de la répétition d'actes de violences conjugales est adossé à la loi. Il suppose une reconnaissance judiciaire des actes violents concrétisée d'une part par des poursuites consécutives à la plainte, d'autre part par la convocation aux séances de groupe adressée par le Parquet pour les personnes après leur condamnation et pour les personnes intégrées dans un classement sous conditions.

Ce dispositif n'est pas un moyen de punir ou de sanctionner : les animateurs ne recherchent pas l'aveu de culpabilité ni la véracité des faits. Ce qui est recherché est d'une part l'affirmation de l'interdit de violences par la perception de cette violence, de ses mécanismes, des émotions qui lui sont intimement liées, et d'autre part l'apprentissage de nouveaux comportements face au conflit, autres que l'évitement et l'impulsivité.

Notre conviction - et nous empruntons à J.C. Kaufmann la formulation qu'il en donne dans son dernier ouvrage - est que « l'individu est tout le contraire d'un bloc, stable et homogène, qu'il est au cœur d'un mouvement continu. Nous ne sommes rien sans les institutions qui nous portent et les contextes qui nous entourent » (2008, p. 7). C'est dire que l'on ne peut séparer l'individu et le contexte.

Les objectifs déclinés ci-dessus visent à induire un ou des changements chez les participants. On pourra ainsi parler de groupes *intentionnels* à visée de changement, ce qui pourrait les différencier de l'approche des groupes de parole où une attitude non-directive est suffisante. Quel est ou quels sont les changements souhaités ? Quelle est la nature ou le fondement de cette intention ? Cette intention est-elle légitime ? Comment la mettre en œuvre ? Selon quelle méthodologie ? A quelle référence épistémologique pourrions-nous rattacher notre approche ? Si « le soi n'est pas une chose que l'on posséderait en soi ; il est un processus en travail, fondé sur la représentation de soi » (J.C. Kaufmann, *op. cit.* p. 15), alors le changement est aussi ce travail à plusieurs niveaux étroitement complémentaires. Comment définir ce travail ? « L'individu se fabrique jour après jour par ses choix, et redéfinit continuellement la totalité – changeante – qui donne sens à sa vie. » (*op. cit.* p. 19). Ce travail au quotidien rencontre parfois des impasses dont l'individu doit se sortir par des

solutions différentes de celles qu'il a essayées jusqu'alors. Si la répétition conduit au même, la solution est de changer de niveau.

Le changement principal serait-il, pour les auteurs de violences conjugales, de trouver une identité unifiée, une totalité signifiante, où viendrait s'ajouter un pan entier, actuellement manquant, celui du rôle conjugal ?

4.3.1. Le séquençage et la méthodologie des treize groupes *VIRAGE* :

Nous avons observé qu'il était possible dans le déroulement des treize groupes de dégager un déroulement-type des séances à partir des bilans réalisés par des animateurs différents. Le contenu de ce déroulement-type s'appuie sur les bilans réalisés par les animateurs de ces groupes et figurant en annexe :

- Document 2 « *L'expérience du parler* » Décembre 2002, bilan réalisé par Michèle P. et J. Laporte.
- Document « *Un dispositif d'accompagnement et de prévention à destination des auteurs de violences conjugales* » Article écrit par J. Laporte et paru dans le Bulletin de Médecine légale – Mars 2003.
- Document 3 : Bilan des trois premiers groupes par Michèle .P. et J. Laporte. – Juin 2003.
- Document 4 : Exposé lors du premier Colloque de Solidarité Femmes Loire et CHU de St Etienne, les 9 et 10 octobre 2003 à Saint-Etienne, rédigé par J. Laporte et Michèle P.
- Document 7 : Relevé des conclusions du Comité de Pilotage du 20 décembre 2006 – par Mme P., Conseillère technique DDASS Loire.

Nous avons fait le choix de décrire le déroulement –type de dix séances, déroulement plus complet que celui de la phase expérimentale. Nous mentionnerons les expériences d'animation qui ont été faites et leurs effets.

4.3.1.1. La première séance

Le plan de déroulement de la première séance qui dure deux heures comme les autres séances est le suivant :

- Présentation des animateurs
- Présentation des objectifs et du cadre du groupe
- Présentation des participants et de leurs attentes
- Tour de table sur la question : Pourquoi êtes-vous là aujourd'hui ?

Les présentations.

La présentation des animateurs se fait ainsi : nom et prénom de chacun des deux animateurs, indication de la profession et de la formation d'origine, indication d'animateur du dispositif *VIRAGE* salarié par l'association Solidarité Femmes Loire (puis SOS Violences conjugales 42).

La présentation du dispositif *VIRAGE* commence par un bref historique remontant à 2002 et indiquant la réalisation de tant de groupes, ainsi que le nom des structures porteuses des subventions.

La présentation du groupe commence par l'exposé des objectifs : la prévention du renouvellement d'actes de violences dans le domaine conjugal en permettant à chacun de

s'exprimer sur ses propres difficultés conjugales, de prendre conscience des événements de violence qui se sont déroulés, de reprendre confiance malgré la sanction et d'envisager l'avenir.

Le cadre.

Le cadre de ce dispositif et des règles de fonctionnement au sein du groupe est détaillé ainsi :

- La règle de confidentialité par rapport au groupe : tout ce qui sera dit dans le groupe ne devra pas être communiqué ou évoqué à l'extérieur.
- Cette règle est valable aussi pour les animateurs qui n'ont aucune connaissance des dossiers de chacun des participants et qui ne peuvent donner des informations à l'extérieur sur les discussions du groupe. La seule obligation des animateurs est d'adresser la feuille de présence au Parquet.
- La règle de courtoisie et de non violence : chaque participant doit être respectueux des autres participants et des animateurs.
- La règle d'assiduité : chaque participant est invité (obligé pour ceux faisant l'objet d'une mention en ce sens par le Parquet) à être le plus assidu. En cas d'absence prévue, un numéro de téléphone est donné à chacun afin de prévenir les animateurs.
- La règle de sobriété : l'usage de l'alcool ou d'autres substances doit être modéré et sans effet sur le bon fonctionnement du groupe.

En cas de non-respect des règles de confidentialité, de courtoisie et de sobriété, les animateurs ont la possibilité d'exclure le ou les contrevenants (soit temporairement soit définitivement), et l'exclusion sera mentionnée sur la feuille de présence.

Sur l'ensemble des treize groupes, une seule exclusion temporaire a été effectuée pour raison d'alcoolisme d'un participant.

Pourquoi sont-ils venus ?

La présentation des participants se fait par leur nom et prénom – ceux qui le souhaitent peuvent ne pas mentionner leur nom, même si celui-ci figure obligatoirement sur la feuille de présence. Dans leur présentation, les participants indiquent s'ils sont là sous obligation ou non. Dans les attentes apparaissent souvent les termes : « Je suis venu par curiosité, pour voir... ». Les participants obligés indiquent comme attente cette obligation...

Nous reprenons ce qui rassemble les membres du groupe : la violence conjugale, l'intervention de la police, la plainte de la conjointe, l'intervention de la justice...

Puis nous faisons un deuxième tour de table qui va durer jusqu'à la fin de la séance. Chaque participant fait un récit des événements qui ont amené la plainte de la victime.

Le premier tour de table qui se déroule lors de cette première séance est très important : en effet, il est l'occasion du premier récit des faits incriminés. Naturellement, ce récit doit être *présentable* devant l'ensemble des participants, d'autant que ces derniers sont inconnus. Ce récit ou ces récits pour parler de l'ensemble des participants ne font l'objet d'aucune question de la part des autres, pour notre part, en tant qu'animateurs nous nous contentons de reformuler – après avoir réaffirmé que nous ne connaissons rien des faits exposés -. Ces récits utilisent souvent des phrases courtes, avec des mots toujours ordinaires, appartenant à un vocabulaire simple et descriptif. Parfois ce premier récit est purement défensif, avec une succession de négations : « Je ne l'ai pas frappée, je n'ai jamais frappé personne ». A

travers ces récits l'on comprend que ce premier tour de table est une sorte de compromis entre la plaidoirie de la défense et malgré tout, la reconnaissance de certains faits minimisés. Ce tour de table est un compromis entre une certaine culpabilité et l'atténuation de cette dernière.

Tous les récits, que ce soit ceux issus de nos entretiens ou ceux des séances de groupe mentionnent un événement dramatique majeur, dont les caractéristiques sont les suivantes :

- Il est toujours inattendu, délimité, imprévisible, et presque toujours irréversible,
- Il constitue une sorte de point-rupture entre ce qui sera avant et après.
- Il est ressenti par les partenaires comme paroxystique, alors que parfois sa violence est moindre que celle de faits précédents.
- Il est constitué d'un agir physique : bousculades, coups, jets d'objets ...
- Il amène l'intervention de tiers : famille, voisins, police, pompiers etc...
- Il constitue l'illustration de la plainte de la victime et le centre du récit de la violence.

C'est cet événement qui, bien que minimisé, voire banalisé, est décrit comme une situation de débordement, un « pétage de plomb ». Aucun ne décrit un mauvais début de relation conjugale. Un processus parfois lent amène disputes, reproches, déception.

Il est plus facile d'accepter socialement une victime qu'un agresseur (Eliacheff, 2006, Soulez Larivière, 2007). Aussi les participants, tous groupes confondus, enfilent-ils les habits victimaires ! C'est la faute des femmes, de la Police, de la Justice. Ce refrain sera repris dans chacun des groupes et répété durant les trois premières séances.

A l'appui de cette déculpabilisation, les participants mettent en avant plusieurs visions des événements :

- La théorie de l'incident malheureux. Certains exposaient ainsi la cause de leur acte : il s'agissait d'un malencontreux geste de violence réduit assez souvent à une gifle, un « soufflet » ou mieux un coup de pied qui s'expliquait par une exaspération légitime face à des reproches incessants de la victime.
- La théorie du malaise intérieur. Certains hommes expliquent ces gestes de violences souvent répétés, par un état de mal-être soudain, mais à la suite d'un sentiment du « trop » (Cf. la théorie du contenant).
- C'est la faute des autres : et notamment de la victime ou de son entourage. Alors que les deux précédentes explications portent sur l'intériorité de l'agresseur, cette dernière explication parfois complémentaire aux deux premières attribue la cause à la victime : « Elle parle trop, j'ai voulu la faire taire ; elle ne veut jamais être de mon avis, j'ai voulu qu'elle m'obéisse. ». C'est la faute des autres et notamment de la Police qui en fait trop. C'est la faute de la Justice qui est toujours du côté des femmes, c'est la faute des médecins qui ont fait un certificat exagéré ! Pour certains participants, le délit a été créé par la Police, par son intervention, majorant les faits alors que pour eux les actes étaient mineurs. « Rester en garde à vue pendant un jour pour une gifle ! ».

Nous nous identifions par la narration. L'inverse est sans doute vrai, le récit construit notre identité (Kaufmann, 2008) : c'est en cela que le travail de groupe participe à la construction de soi.

Face à ces différents récits dont l'objet est clairement de concourir non pas à la preuve de la vérité mais plutôt à l'atténuation de la responsabilité, il est certain que le souci des participants est d'abord de présenter une image d'eux-mêmes acceptable pour les autres.

Ils sont aidés par l'environnement social qui oppose à la responsabilisation de l'auteur une double responsabilité : s'il y a violences, dit-on, c'est que les deux – conjointement – en sont responsables. C'est la théorie de la co-responsabilité symétrique.

Dans ces récits, une figure émerge, mise en valeur notamment par P. Bruckner et Marcel Gauchet, l'image de la victime. La position victimaire est une position défensive devant les attaques subies par les auteurs de violences conjugales.

Soit d'ailleurs il ne s'est rien passé ou presque (« Elle a menti ! », ou exagéré), soit c'est l'autre : « C'est elle qui m'a provoqué, battu d'abord », ou bien « C'est ma belle-famille qui me veut du mal et ne supporte pas que nous soyons en couple ! ». Les défenses projectives sont prévalentes pour éviter d'une part le sentiment de culpabilité et peut-être aussi préserver devant le groupe son image de virilité car « même si un homme doit se faire respecter par sa femme, un homme ne frappe pas une femme » dit parfois une autre partie de l'entourage.

Puisqu'il faut un coupable et que dans la logique binaire agresseur-victime, il n'y a pas d'autre place qu'une des deux, il faut pour échapper à la position d'agresseur projeter la responsabilité sur l'autre : accuser la femme, voire le plus souvent la belle-famille ou bien ce sera le Juge. Ils se présentent donc comme victimes et en se présentant comme tels ils finissent par se percevoir ainsi. Ils ne sont, selon leurs dires, surtout pas comme des délinquants mais comme des hommes au dur labeur ayant beaucoup donné à leur famille, ne comprenant pas ce qui est arrivé.

Lors de cette première séance, il y a, ce qui peut paraître étonnant, peu de refus de prendre la parole, bien au contraire. Les participants se présentent comme des victimes de leurs femmes. Simulatrices, provocatrices ? L'une d'elles n'a-t-elle pas cherché à se taper, se mordre pour ensuite porter plainte pour coups et blessures ? L'autre n'a-t-elle volé de l'argent, joué au Casino ? Et cette autre enfin ne supporte pas « de façon égoïste » qu'il aille voir ses copains ou qu'il fasse de la musculation quatre soirs par semaine. L'entourage familial les soutient, elles qui sont les vraies persécutrices et c'est de là, pour certains participants, que naissent tous les problèmes.

Nous constatons que la presque-totalité des participants accepte de prendre la parole et d'exposer les faits. Lors de cette première séance, il y a peu d'échanges entre les participants. Le groupe se constituera à partir de la troisième et quatrième séance.

L'expérience du carnet.

Pendant cette séance, lors du sixième groupe, nous avons distribué à chacun un carnet dans lequel on leur demanda d'écrire, chez eux, ce qu'ils pensaient des discussions du groupe, de leurs propres réflexions. Ce carnet de bord devait les accompagner tout au long des séances. Nous avons découvert cette technique dans les écrits québécois notamment chez Broué et Guèvremont. En fait, un seul des participants nous dira l'avoir utilisé. Devant ce constat, nous nous sommes interrogés. Fallait-il garder l'idée de ce carnet ? Fallait-il plutôt réserver un temps à la fin de chaque séance pour qu'ils le remplissent ? Seul ou à plusieurs ? Peut-être avons nous mal présenté l'utilisation et l'intérêt de ce carnet dont l'idée venait de praticiens québécois d'Option ? Si un tel moyen n'avait pas reçu l'accueil souhaité, était-ce par manque de contexte pédagogique ou était-ce encore parce que l'écriture n'était pas un mode de réflexion familier aux participants de ces groupes ? Peut-être ne souhaitaient-ils pas laisser une trace écrite ?

Nous avons été étonnés par la fréquence de la place d'agresseur attribuée à la belle-famille accusée de tous les maux et en premier celui d'ingérence dans le couple, en particulier chez les hommes d'origine maghrébine. Exemplaire et illustrant la dimension

culturelle des violences, ce groupe (le sixième) restreint mais très dynamique avait pour caractéristique d'être composé de participants de différentes origines, française, maghrébine, turque, portugaise. Ainsi valeurs et traditions concernant les rapports hommes-femmes dans les différentes cultures et en France ont pu être évoquées. Tous les groupes ont été concernés par cette question culturelle.

Dépôt de plainte, garde à vue sont décrits comme des moments de crise pour ces hommes qui se décrivent comme bons pères, bons travailleurs, respectueux de la justice, très surpris et en colère d'être considérés comme des délinquants. Leur image, leur dignité vient d'être soudain ternie et ceci explique combien il est douloureux de se reconnaître dans le groupe dans un premier temps comme auteur de violence, *a fortiori* comme agresseur. Il faut d'une part exprimer cette colère et être reconnu dans celle-ci mais aussi pour certains dans leur rôle de père pour pouvoir passer à autre chose.

Les sentiments d'incompréhension, d'abandon et de trahison sont évoqués avec insistance pour justifier les actes de violence : « Après tout ce que j'ai fait pour elle et mes enfants, elle me fait ça ! ».

C'est le premier récit que les hommes formulent dans le groupe à propos de la violence et qu'ils nous donnent à entendre. Dans ce récit, il n'existe que peu d'espace pour le changement mais progressivement d'autres histoires vont émerger à partir des échanges en groupe et du témoignage des uns et des autres. Ceci présuppose que le « faire un acte de violence » ne soit pas confondu avec « l'être violent », comme c'est fréquemment le cas dans les discours entendus sur les hommes violents.

De chaque côté de l'événement du récit, il y a un avant et un après : l'avant est constitué d'une identité héritée d'une famille, d'une éducation, d'apprentissages familiaux, de ruptures. L'après-événement crée un autre soi-même, un inconnu que la Justice va qualifier de violent, un autre aux contours identitaires difficiles à intégrer. Un autre et pourtant le même, il faut que ce soit le même ! Pas de transition entre ces deux états identitaires, pas de possibilité d'une mue lente et maîtrisée ! Le groupe va-t-il permettre à ces *étrangers de soi* de se reconnaître ? Est-il surprenant que ces *étrangers de soi* appartiennent à d'autres cultures, si différentes et pourtant si proches !

L'attitude des animateurs les surprend : aucune attitude de jugement, ni de renforcement négatif. Les récits sont acceptés tels quels, sans commentaires. Ils se rendent compte qu'ils n'ont pas à chercher à se défendre lorsque les participants ont cherché à disqualifier le groupe.

Nous les incitons à parler des faits vécus, de ce que chacun a ressenti. Nous n'intervenons pas sur la réalité des faits, ni sur la logique du récit. Nous mettons en évidence la convergence des sentiments, des émotions. Nous soulignons les points essentiels du récit. Ce n'est pas une thérapie au sens strict, plutôt un moment propice à l'élaboration, à mettre des mots sur des actes, des mots pour remplacer des silences. Pour nous, les membres du groupe ne sont pas des malades, mais des personnes qui malgré les faits dont ils sont accusés, ont droit au respect comme les victimes. Ce respect est nécessaire entre nous, donc aucune insulte ou menace n'est acceptée.

Nous porterons une attention particulière au récit que font les auteurs de violences, en effet nous suivons les remarques de I. Théry (1993) lorsqu'elle fait sienne la thèse de Ricœur dans « Temps et Récit » : « La thèse principale de P. Ricœur, c'est que le sujet conquiert son identité personnelle, se conquiert comme un « soi-même », en se refigurant son expérience temporelle par la médiation d'une configuration qui en permet le récit » (p. 257). Nous

voyons cette construction à l'œuvre dans les récits que font les auteurs notamment dans les groupes.

Ils décrivent l'événement violent comme un acte qui les a débordés et qui termine un processus de conflit, de harcèlement, d'insatisfaction et de frustration. En "quelques secondes toute la vie s'écroule" un sentiment d'abandon, de solitude, d'exclusion. Le climat de cette première séance reste tendu mais la discussion s'engage de manière assez ouverte. A aucun moment, les animateurs ne manifestent un quelconque jugement sur les faits, par contre ils indiquent que ces faits ont été entendus, que la souffrance est comprise. Le mot *violence* n'a pas été prononcé par la plupart des participants. Ils parlent par contre d'une accumulation de choses qui ne vont pas dans le couple et de leur impossibilité de communiquer avec l'autre. Certains disent vouloir en finir avec la vie.

Dans la besace psychique de l'auteur de violences s'est amoncelé un poids trop lourd à porter. C'est comme si la violence permettait d'être l'occasion même de vider cette besace. Les participants la mettent bien en évidence au milieu du groupe, mais encore faut-il qu'elle ne soit pas repoussante. Lors de cette première séance, les hommes présents s'évaluent, un début de lien se noue entre certains, par ressemblance. Se ressembler c'est se rassembler. Les oppositions se manifestent aussi. Les animateurs se tiennent à distance en encourageant l'expression, en reformulant les sentiments, les émotions, en indiquant à chacun que son avis et son écoute sont importants.

Nous pensons que cette vision des participants d'avoir en fait peu de droits est une confirmation de la dimension sociale, d'humiliation sociale que beaucoup subissent.

4.3.1.2. La deuxième séance

Le plan de cette deuxième séance est le suivant :

- Rapide tour de table car souvent de nouveaux participants sont présents.
- Discussion sur la notion de violence : nous abordons les différences entre agressivité et violence.

L'arrivée des participants se passe différemment : certains se reconnaissent, se demandent des nouvelles. La tension et l'inquiétude sont moins présentes. Afin de faciliter les échanges, nous demandons à chacun d'écrire sur un chevalet en carton son prénom. Le tour de table permet à chaque participant de préciser sa situation tant au niveau conjugal qu'au niveau judiciaire.

La discussion sur la notion de *violence* permet de différencier la notion de conflit et d'agressivité avec celle de violence destructrice. Il y a encore des récits défensifs mais sans accusation contre la Police ou la Justice. Ils avancent dans leur incompréhension de la situation (« Ce jour-là, tout a basculé ! »). Ils échangent sur la peur de l'avenir (« On redémarre à zéro ! »). Ils évoquent le regard de leur épouse perçu comme dégradant.

Par la rationalisation des événements et l'analyse que nous en proposons, cette deuxième séance induit une certaine évacuation des émotions et du sentiment d'exclusion.

La discussion issue de l'exposé sur les différences entre conflit agressif et acte de violence nous permet de montrer les limites du conflit, et son escalade éventuelle vers la dégradation de la relation.

Autant le conflit est porteur d'une évolution du couple, à certaines conditions, autant l'acte de frapper son partenaire est porteur d'une destruction du couple.

Nous montrons l'importance de l'interdit de violence avec toutes ses conséquences pour la victime, l'entourage, les enfants.

4.3.1.3. La troisième séance

Le plan de cette troisième séance est le suivant :

- Photo-langage sur la violence.
- Dans cette séance, nous abordons les questions suivantes : Comment définir la violence, quelle représentation chacun en a, en quoi est-elle un délit, quels sont les contextes qui favorisent la violence, a-t-elle des signes précurseurs ?

Le groupe commence à prendre forme. A l'arrivée des participants, des discussions particulières ont lieu. Le contexte groupal permet d'effectuer un photo-langage⁶⁴ sur la violence. En une photo choisie, chacun est amené à présenter sa vision de la violence.

La discussion s'installe dans le groupe et l'on aborde les signes précurseurs. Chaque participant a son propre ressenti de l'arrivée de cette violence. Le groupe peut ainsi passer d'une violence incomprise, obscure, confuse et subie, à une violence expliquée, repérée donc évitable.

Nous reprenons sur un paper-board, le schéma suivant que nous avons construit ensemble et qui précise les différentes phases du processus de violence :

Tableau 26 – Schéma de l'évolution des différentes phases conduisant à la violence.

⁶⁴ Pour le photo-langage, nous avons regroupé des photos issues de plusieurs jeux (Edités par la Chronique sociale de Lyon). La méthodologie suivie est celle préconisée par C. Vacheret.

Phase de non-conflit	Cette phase qui dure quelques mois à années est vécue par les conjoints et notamment par la femme comme une phase de bonheur, comme une référence.
Phase de reproches	Cette phase apparaît progressivement et va crescendo, débutant par des reproches de détails. Ces reproches font écho dans la personnalité du conjoint.
1 ^{er} cycle : Phase de conflit	Cette phase est faite de distorsions et de conflits de plus en plus importants. Durant cette phase comme la précédente, la femme pose des questions auxquelles le conjoint ne répond pas. Le conjoint adopte une position d'évitement qui accroît à son tour le conflit. La relation devient très tendue : menaces, insultes. ----- Seuil de débordement .
1 ^{er} cycle : Phase de violence	Le conjoint fait acte de violence pour mettre fin à la phase de conflit et comme réponse aux questions posées par sa conjointe.
1 ^{er} cycle : Phase de calme	L'irruption de la Loi ou la dénégaration du conjoint apporte un calme à la situation vécue.
2 ^{ème} cycle avec reprise des phases de conflit, de violence et de calme. D'autres cycles peuvent se produire si il n'y pas intervention de la Loi.	La violence se répète dans certains cas.

Source : construit par l'auteur.

Cette séance est intéressante car elle débouche sur les signes précurseurs : les animateurs montrent la progression de la violence : d'abord la tension, ensuite les insultes, puis les menaces, le rapprochement des partenaires et l'impulsivité des coups.

4.3.1.4. La quatrième séance

Le plan de cette quatrième séance est le suivant :

- Tour de table où nous laissons la parole à chacun pour expliquer sa situation actuelle, par rapport à sa conjointe, aux enfants. Chaque participant expose son parcours judiciaire.
- Nous exposons le schéma de l'escalade de la violence.
- Les signes précurseurs soit en petit groupe soit avec la technique des petits papiers⁶⁵.

Un nouveau tour de table permet aux animateurs de repérer si certaines situations doivent être abordées, s'il y a des participants qui ont besoin de parler, s'il y a un trop-plein d'émotion.

Certains sont passés devant le Tribunal, d'autres attendent et se posent de nombreuses questions.

Nous construisons avec le groupe, le schéma de l'escalade de la violence :

Tableau 27 – Les cinq temps d'escalade de la violence.

Temps 1	Temps 2	Temps 3	Temps 4	Temps 5
Questions-reproches chez les deux conjoints	Questions (les ⁶⁶ <i>Piques</i>) de la part de conjointe et évitement chez le conjoint	Phase de tension avec communication symétrique.	Dénigrement, Dispute avec insultes Désir de la conjointe de partir.	Violence

Source : construit par l'auteur.

Ce schéma permet de mettre en évidence qu'après une phase assez fusionnelle, le couple traverse une phase de négociation. Pourquoi négociation ? Les partenaires se connaissent mieux, constatent les avantages d'être deux tandis qu'affleure une certaine vision du négatif pour chacun, négatif qui va évoluer en terme de déception. Dès lors, l'enjeu du couple est de négocier cette déception mutuelle. En matière de négociation, la femme a acquis davantage d'habiletés, habiletés dues au contact et à l'apprentissage de sa propre mère et de ses amies. Pour l'homme, l'attitude est celle de l'évitement. Il accumule parfois silencieusement les *Piques* que lui envoie sa conjointe avec d'autant plus de force qu'il n'y répond pas. Il ne répond pas aux attentes de sa conjointe mais va chercher *ailleurs* – dans des occupations professionnelles prenantes, dans des activités de loisirs... - une revalorisation et une sécurité interne. Ces ailleurs sont autant de lieux « sécurisés » pour l'homme. Sans doute ainsi, l'homme se sent-il moins menacé et peut-être aussi moins menaçant.

La question des signes précurseurs est une question importante. L'expérience des groupes nous a appris que chaque personne pouvait percevoir ses propres signes précurseurs de la violence. Nous utilisons la technique des petits papiers. Nous distribuons un papier à chacun et nous lui demandons d'écrire, après avoir rappelé le contexte de la violence, le ou les signes précurseurs qui lui sont personnels. Ensuite nous allons rassembler les papiers et les écrire sur une grande feuille de paper-board. Nous engageons la discussion générale autour de cette liste. Certains vont découvrir avec les leurs d'autres signes.

Les participants se situent : ils reviennent sur les disputes parfois actuelles. Ils décrivent chacun à leur tour les signes physiques de l'escalade : l'accélération du cœur, le haussement de la voix, les cris, le corps qui se tend, les yeux... Les signes psychologiques sont nommés aussi : la colère qui monte, les mots qui manquent, le sentiment d'humiliation, la peur « d'être petit, méprisé ».

Nous allons pouvoir indiquer que ces signes peuvent aussi servir à leur conjointe qui si elle les connaît et les repère, peut dire « Stop ! ». La reconnaissance de ces signes précurseurs devient une sorte de méta-message - au sens systémique - indiquant la façon dont ces signes doivent être interprétés.

Les principaux signes précurseurs indiqués dans les groupes sont les suivants :

- « Le ton monte ! ». Ce qui veut dire que Monsieur notamment sort de son comportement d'évitement et de silence pour affronter verbalement Madame. Cet affrontement arrive rapidement aux insultes humiliantes de part et d'autre, puis l'envie de casser, de toucher. Les protagonistes se rapprochent et surviennent des gestes, bousculades, coups...

- Si le ton monte, ce n'est pas forcément que la situation à ce moment-là est particulièrement tendue, c'est plutôt par un effet d'accumulation. L'un des participants emploie la métaphore de la cocotte-minute qui lentement accumule la chaleur puis soudain doit libérer le trop-plein.
- « Monsieur ne trouve plus ses mots ». Il sent qu'il n'est plus capable de parler. Il remplace des mots impossibles par les gestes.
- « Ca bout ! ». Nous continuons la métaphore de la cocotte-minute en y ajoutant un sentiment d'explosion imminente.

Avec les mots déjà très *expressifs*, beaucoup de gestes ! Les corps s'excitent.

4.3.1.5. La cinquième séance

Le plan de cette cinquième séance est le suivant :

- Photo-langage sur la représentation de la femme.

Les photos choisies montrent une femme particulière : C'est la femme au milieu de la nature, de la vie, le soleil qui réchauffe, c'est aussi la femme moderne pour laquelle on n'a pas à s'inquiéter, la cuisinière, la mère des enfants. Pas l'image d'une femme dégradée. Une photo n'est pas choisie bien que proposée, celle de la femme sexuée, belle, séductrice. Notre hypothèse est que cette femme est objet... (Sujet...) de peur pour les participants. Nous rejoignons l'analyse de J. Cournut. Pour beaucoup des participants, la femme représente un pouvoir qu'ils n'ont pas : elles sont le pouvoir dont parle G. Neyrand, elles sont proches des enfants, une famille qui les entoure, une force de décision : souvent elles ont déclaré leur volonté de partir. Globalement un participant sur deux est en procédure de divorce, divorce dont I. Théry écrit qu'il devient « l'apothéose paradoxale de la famille puisqu'elle résiste à tout, même à la séparation, même à la décohabitation » (1993, p. 17). La situation de séparation est abordée fréquemment. Les séances de groupe aident les participants à réfléchir à ces situations, à mieux analyser l'enjeu de telles situations de rupture. Les relations avec les enfants sont aussi beaucoup discutées. Certains sont prêts à tourner définitivement la page et à rompre avec leurs enfants, d'autres s'accrochent désespérément à ce dernier lien. Pour tous, la question de la paternité est essentielle, même si les réponses s'avèrent opposées. Le rôle des groupes sur cette question est primordial.

On imagine ces hommes fortement dépendants de leur conjointe : une dépendance d'abord affective, une dépendance matérielle enfin. Pour nombre d'entre eux, une rupture professionnelle - licenciement, disputes, accident du travail, changement de boulot - va entraîner un conflit et fragiliser le couple.

Les animateurs constatent que les participants face au conflit ont spontanément adopté un comportement d'évitement : « Je vais faire un tour, dès que le ton monte ». Pour ceux qui sont passés devant le Tribunal, la sanction sursitaire leur empêche tout comportement violent mais ne leur indique pas quel autre comportement adopter.

Dans ces séances, nous ne travaillons pas sur les faits eux-mêmes. Nous travaillons sur ce qu'en disent ou en rapportent les acteurs ou les témoins. Ce que disent les acteurs est-il la réalité, ou leur vérité ? Qu'est-ce qu'une donnée *objective* ? La modalité choisie de son recueil ira influencer son expression. Où placer l'objectivité de faits rapportés ? Est-ce qu'un empirisme radical préviendrait de tout écart ? En fait à un moment de la recherche, il faut passer à l'étape de la problématique qui sera forcément sélective, généralisatrice et partisane.

L'empirisme pourrait nous engluier dans le fait, le significatif, l'évident.

Michel Foucault dans *l'Ordre du discours* (1975) parle de l'évènement qui, regardé pour lui-même, est clos; dès que le regard s'en dégage et accepte le risque de la hauteur, l'évènement se révèle multiple, complexe, et fécond. A l'opposé, la théorie construite de l'auteur de violences soumis à l'humiliation sociale, au malheur conjugal et au dégoût de lui-même est-elle réalité ?

Ce participant en pleurs est-il ce dominateur asseyant son pouvoir sur une lente et terrible emprise ?

Est-ce cet homme à l'insupportable faiblesse qui frappe pour ne pas la voir ? Est-ce ce désespéré qui menace et bat pour être enfin arrêté ?

Notre travail se caractérise par une analyse de la liaison entre des données objectives et par le récit qui est fait des violences, de données retenues comme essentielles. Nous cherchons une répétition de ces données comme validation de facteurs de causalité.

L'expérience du full-contact.

La 5^{ème} séance du quatrième groupe a eu lieu dans une salle d'entraînement avec un professeur de Full-Contact. Pour la première fois, nous proposons aux participants une séance de Full-contact qui est un des arts martiaux où il s'agit non pas de frapper le plus fort possible mais d'accompagner son geste de frappe avec la plus grande maîtrise musculaire sans chercher à faire mal à l'adversaire. Il nous paraissait intéressant de proposer aux participants une situation de violence codifiée et maîtrisée. Le comportement des participants s'est réparti en deux catégories : ceux qui étaient à l'aise et ceux qui refusaient fermement notamment d'être combattant.

Lors de l'échauffement préalable, tous entrèrent dans le jeu. Certains essayèrent de montrer leur résistance, d'autres commencèrent à prendre déjà un peu de distance. Puis lorsqu'il s'est agi de frapper sur le putsching-ball, la moitié du groupe manifesta des réticences qui allèrent croissantes jusqu'au moment où il s'agira de participer à un petit combat avec le professeur. Ces réticences prirent alors la forme de colère pour certains : « Taper sur quelqu'un, ce n'est pas possible ! ».

A partir de cette séance, le groupe s'est délité avec de nombreuses absences. Nous ne savons pas si nous recommencerons un jour à proposer ce type de séance. En tout cas nous n'avons pas renouvelé ce type de séance.

Elle semble révélatrice pour certains, pour d'autres a-t-elle été trop décapante et trop culpabilisante ? A ce jour, nous n'avons pas renouvelé l'expérience.

4.3.1.6. La sixième séance

Le plan de cette sixième séance est le suivant :

- Tour de table
- La question de la paternité.

Nous abordons la question de la paternité par un débat à l'intérieur du groupe. Nous sommes chaque fois surpris de la façon dont les participants s'expriment ; à la fois sans pudeur, avouant un désir de rupture totale avec les enfants qui ne lui appartiennent plus, ou mettant à nu une vraie souffrance de l'absence. Souvent les deux coexisteront. Comme si la rupture provoquée serait moins difficile à supporter qu'une rupture subie.

Ils parlent d'un homme qui a affaire (ou à faire) avec le travail, la famille, ses racines. Il n'est pas en couple mais en communication avec une femme. Ils montrent toute la charge qu'ils portent sur leurs épaules et déplorent l'absence d'une compagne avec qui partager.

Un long monologue, comme cela arrive dans chaque séance, permet à l'un des participants, devant le déni des autres, d'affirmer sa responsabilité dans les accusations de sa femme. C'est sa fille aînée qui lui a ouvert les yeux. Il a compris que sa femme appelait la Police car elle n'avait pas d'autre choix pour se protéger. Il l'a frappée violemment quand il a bu ou quand il se sent submergé par les problèmes et quand elle « parle ! ». Il explique son mutisme devant ses enfants, il ne leur dit pas qu'il les aime, qu'il aime sa femme, il dit qu'il a tout gâché, qu'il a envie de changer ...

Ce participant nous annoncera à la dernière séance qu'il a repris la vie commune avec sa femme, qu'il essaie de l'écouter, qu'il se méfie de l'alcool... Il dit à chacun des participants de prendre du recul !

La question de l'obligation à intégrer les groupes est importante : actuellement, les participants obligés sont peu nombreux. Note-on des différences selon ce critère ? Oui, mais beaucoup moins essentielles qu'on pourrait le penser. Par exemple, dans un des groupes, un des participants obligés fut le plus impliqué, terminant les séances en souhaitant engager une thérapie avec sa femme.

Nous le disons clairement, l'obligation ne gêne pas ni l'évolution des groupes, ni les évolutions des participants et pour certains, bien au contraire, elle les favorise. Cette constatation nous amènerait à demander que la participation à ces groupes soit rendue obligatoire par le Parquet pour tout délinquant en matière de violences conjugales.

Cette sixième séance sur la paternité sera l'occasion pour les participants de parler de leurs parents et de leur entourage familial.

Nous rejoignons l'observation d'Alain Legrand, psychologue et président de la FNACAV. : « Chez l'homme violent, quand une situation devient stressante, elle réactive un sentiment de perte de contrôle et des angoisses, renvoyant à des scènes en général venues de la petite enfance, qui l'agressent de l'intérieur » (2003⁶⁷).

A l'intérieur du vide, l'on trouvera souvent l'histoire d'une famille chaotique, des formes de maltraitance, d'événements traumatiques, des liaisons difficiles, ambivalentes ou négatives. Cependant, dans beaucoup de cas, l'existence de ces traumatismes n'est pas la cause exclusive de cette violence.

La sédimentation progressive de ces mémoires est bien présente tout au long de l'affrontement. Si l'auteur de violences éprouve de la souffrance, c'est une souffrance diffuse, à demi-mots, c'est peu souvent l'expression manifeste de ces couches d'événements enfouis. A ce propos, il est nécessaire de souligner que les auteurs de violences que nous avons rencontrés à l'occasion du dispositif ne ressemblent en rien aux personnages très loquaces joués par des acteurs professionnels dans l'émission de France 2 du vendredi 17 juin 2005 : ils ne fournissent pas d'emblée une analyse si éloquente de leur mal être ou de leurs émotions, bien au contraire.

Autre caractéristique de ces groupes d'auteurs de violence, le comportement parfois boulimique de certains en matière de camaraderie : « Nous sommes dans la même situation, nous sommes pareils ... nous avons vécu les cris de la police, les reproches du juge, l'humiliation de la garde à vue, le passage devant le tribunal, la stricte froideur du jugement,

⁶⁷ Article non publié et donné par l'auteur.

la honte... »... De la Femme, de leur femme, peu en parlent. Elle, elle est libre, victime certes, mais victime avec des droits, souvent un entourage...

« Nous pouvons parler, pensent-ils, car nous sommes entre hommes ». Montrant, sans montrer, cette souffrance diffuse, présente au bout des séances dans certains longs monologues, ils indiquent le plaisir de se raconter et sont comme pris au piège de leurs paroles. Les mots deviennent elliptiques, évocateurs, prudents. Nous sommes entre participants-hommes avec chaque fois cette part du vide que l'un cache à l'autre.

L'enjeu est celui d'une crise identitaire, certains psychologues parlent de l'absence d'unité du self : « Ce sont les reproches de ma femme qui me font le plus mal ». Ces reproches atteignent cette part de fragilité, de blessure, ce que nous regroupons autour du complexe de castration. Dans l'émission de France 2 déjà citée nous avons noté la répétition du poids des reproches dans l'escalade du conflit. La question du père manquant et du père violent, maltraitant est au cœur de cette blessure. La transmission psychique de l'imaginaire paternelle comme organisateur d'un certain nombre de comportements masculins est défaillante ou négative.

Qui frappent-ils ?

Cette question peut paraître à la fois naïve et très abstraite. Elle ne doit pas éviter de désigner celle sur qui pleuvent les coups.

Ils frappent aussi cette partie d'eux-mêmes, une sorte de double qui leur montre – en la rappelant du passé – qu'il y a du vide en eux : défauts identificatoires, résurgence de conflits internes non résolus lors de l'absence et de la perte, atteintes profondes de l'idéal du Moi, failles narcissiques. Ils frappent car ils ne supportent plus leur propre faiblesse, leurs propres manques, leur propre regard à travers le regard de l'autre. Ils vont frapper à coups répétés, sans fin, pour avoir le silence.

La question de l'après-procès et de ses conséquences dans la dynamique conjugale finit par devenir une des préoccupations du groupe. La moitié des participants sont d'ailleurs restés en couple après une période de séparation plus ou moins longue suite aux actes de violence.

Les conséquences des peines de sursis sur la relation de couple sont ensuite abordées par les membres du groupe. A ce moment-là, la position initialement persécutrice vis-à-vis de la justice paradoxalement semble s'estomper même si les personnes trouvent la sanction trop lourde. Pour preuve, ceux qui ont été jugés et condamnés tentent de convaincre un des participants de se rendre au procès malgré ses réticences.

Les hommes disent que leur condamnation à des peines de sursis induit des répercussions dans leur relation avec leur compagne. Ils se disent dans un premier temps « à la merci des sautes d'humeur de leur femme », se positionnant presque comme des enfants qui n'auraient plus le droit de dire ce qu'ils ont à dire et notamment de rentrer en conflit sous peine d'être incarcérés. « Depuis le procès, ma femme se sent plus forte, il y a un changement dans la relation, ça rééquilibre, je mets les nerfs dedans ! ». C'est comme si la menace permanente du sursis les réduisait à l'impuissance, à l'immobilisme : « Si je dis quelque chose, si je me mets en colère, elle va porter plainte ». Que faire ? La sanction réintroduit le comportement d'évitement. La répétition n'est pas loin. Comment sortir de cette nouvelle impasse ?

A ce moment-là, les participants abordent ce qui se passe dans le concret de la relation de couple, dans le « ici et maintenant » et les perspectives d'avenir, à savoir comment

chacun fait pour contenir ses colères, ses désaccords et ne pas passer à l'acte dans les moments de crise conjugale.

La description des « efforts consentis » pour ne pas passer à l'acte est très riche et instructive par la diversité des différentes stratégies évoquées : partir, sortir, appeler un tiers de confiance, chercher de l'aide extérieure, ne pas répondre, avoir à la pensée les éventuelles conséquences, se rappeler de ce qui a été discuté dans le groupe, remettre à plus tard la discussion si elle est trop vive, s'éloigner quand je perçois la colère monter en moi, le fait de ne pas attendre d'être « hors de moi » pour dire les choses.

Ainsi les hommes parlent des rituels qu'ils ont trouvés pour se contenir, de ceux qui fonctionnent le mieux. Ils décrivent ainsi leurs compétences en ce qui concerne leur capacité à contenir leurs colères et la violence. Un participant qui ne pouvait envisager de quelle que manière que ce soit la séparation à cause de ses enfants qui sont « *tout* » pour lui, se met à penser tout haut que ce serait peut-être la moins pire des choses compte tenu de ce qui se passe dans la relation avec sa femme. Bien sûr, nous profiterons de cette interrogation pour orienter la réflexion du groupe sur la façon dont les enfants peuvent vivre des situations permanentes de disputes.

Les participants s'interpellent entre eux pour tenter de trouver des solutions.

La solidarité maintenant s'exprime sur un autre mode qu'au départ, il s'agit dès lors d'une entraide centrée sur les stratégies, pour trouver des solutions au lieu d'une solidarité initialement dirigée contre la justice, la femme, ou la belle famille. Les hommes sont ainsi reconnus dans ce qu'ils font pour se contenir

La dynamique de ces groupes de prévention pourrait se résumer ainsi : d'une projection initiale massive sur l'extérieur (femme, belle-famille, justice) de leur responsabilité concernant les actes violents qui s'inscrivaient dans la dialectique agresseur –victime, ils évoluent pour la plupart vers une appropriation des moyens les plus efficaces pour prévenir et contenir leur colère.

« J'ai dégagé un peu ici durant ce groupe de parole, je n'ai pas tout gardé, j'ai trouvé quelqu'un pour parler dehors, chacun a son problème, ça nous donne beaucoup à réfléchir. Ça nous donne des solutions pour l'avenir ».(Un participant du huitième groupe)

Le fait de pouvoir décrire des stratégies pour contenir la violence dans le présent et le futur de la relation conjugale permet aux participants de construire une autre histoire non pas seulement à propos de leurs actes violents mais surtout une histoire sur la manière de contenir celle-ci, dans laquelle le changement est possible.

Ces rencontres nous font constater une souffrance importante liée à une sur-culpabilisation. C'est une sur-culpabilisation de l'acte commis mais surtout d'avoir été traité comme un délinquant, d'être passé devant le tribunal...

Ces hommes sont en position de faiblesse et ils le disent.

Ils ne ressemblent pas à l'image que donnent les femmes victimes. En effet ces dernières se montrent lors d'une demande d'écoute et d'aide. Elles sont certes plus ou moins dans un processus d'affranchissement de cette violence, ce qui n'est pas le cas pour les hommes qui sont en train de tout perdre⁶⁸ : épouse, enfant, famille, honneur... Ces

⁶⁸ Nous ne sommes pas en train de comparer la détresse des hommes et des femmes : les victimes, fort heureusement reçoivent une aide de la part de la société et des structures concernées. Les hommes se perçoivent et sont perçus dans une situation de détresse différente : ils souffrent de la distance avec leurs enfants, de cette vie à reprendre, d'un présent et d'un avenir incertains. Cependant on sait que statistiquement, ils reprendront plus rapidement que leur ex-conjointe une nouvelle relation affective.

hommes confirment que la violence n'est pas tant le résultat d'une relation conflictuelle que l'expression d'une représentation défailante d'eux-mêmes.

4.3.1.7. La septième séance

Le plan de cette séance est le suivant :

- Intervention du SPIP et la place de la Loi.

La question de la loi a été abordée rapidement lors de la séance précédente. La directrice adjointe du SPIP intervient à cette septième séance. Elle présente une image de la Justice totalement opposée à celle qu'ils ont vécu, une image remplie d'humanité sans esprit de vengeance, mais avec la fermeté de l'interdit. Pour la directrice adjointe, la mission du SPIP est d'éviter l'incarcération qui est la plus mauvaise des solutions. Il y a de nombreuses questions car la directrice accueille toutes les remarques sans jugement péjoratif. Bien sûr, elle ne fait référence à aucun dossier et elle n'est pas là pour une consultation juridique. Elle introduit dans la discussion des arguments de réalité : qu'est ce que le sursis ? Pourquoi des différences entre les diverses condamnations ? Est-ce que les juges tiennent compte des situations personnelles des auteurs ? Et les enfants, pourquoi sont-ils confiés à leur mère ? Pourrai-je tourner la page ? Et mon casier judiciaire ?

Les animateurs développent tout le sens que prend la sanction, lors de cette séance. La sanction soulage en permettant de *payer* pour la faute commise. Le coupable n'est pas coupable toute sa vie. Les animateurs insistent sur le fait que la justice sanctionne un acte mais en aucun cas une mésentente conjugale et/ou un conflit entre personnalités. Durant cette séance, les animateurs vérifient la bonne compréhension de l'interdit de violences. Un des tournants dans l'évolution du groupe se situe lorsque les participants mettent en exergue le fait que le retrait de sa plainte par la femme victime de violence ne puisse pas arrêter la procédure judiciaire. Ceci contribue à poser un autre regard sur leur relation et les contraint à prendre conscience de l'existence incontournable de la loi qui vient *faire tiers* dans la relation conjugale et qu'ils ne peuvent ni l'un, ni l'autre éviter.

En dissociant les deux, faits et sentiments, on arrive à restaurer une partie de l'estime de soi en remplaçant culpabilité par responsabilité. La responsabilité suppose une vision claire et définitive des faits et un désir de dépasser les faits.

Pour 99 % des participants au dispositif *VIRAGE*, la sanction judiciaire sera la prison avec sursis. Là encore l'intérêt du groupe est d'amener une réflexion sur cette notion de sursis dont l'acception courante est d'éviter l'emprisonnement donc une tonalité plutôt positive. En fait, pour les auteurs de violences conjugales que nous avons rencontrés dans ces groupes, la tonalité est plutôt celle de l'anxiété. Le jugement sursitaire induit la réflexion "on n'a plus le droit à l'erreur" comme si une épée de Damoclès était en permanence au-dessus du condamné. Dès lors, se pose la question essentielle, abordée dans les séances suivantes, du changement. Si la violence, si frapper est interdit, quelle attitude, quel comportement serait acceptable ?

4.3.1.8. Les huitième et neuvième séances.

Le plan des deux séances est le suivant :

- Photo-langage sur le couple
- Série d'exercices sur la communication dans le couple.
- Tour de table sur la situation de chacun.

Ces deux séances veulent répondre aux questions précédentes. Au cours de ces deux séances alternent des exercices liés à la communication dans le couple et des débats sur les sujets évoqués par les participants. Un photo-langage sur les représentations du couple sera proposé soit à la huitième soit à la neuvième séance.

Complémentaires du photo-langage, la mise en situation par des exercices fait partie du contenu des dernières séances. L'expérience a montré que la technique du psychodrame en tant que telle ne pouvait être utilisée car trop impliquante. L'objectif de ces exercices qui sont souvent réalisés en petits groupes est de susciter la réflexion sur des situations issues de la vie ordinaire d'un couple, situations demandant une attitude de négociation.

C'est cette attitude de négociation et de dialogue que nous essayons de développer. L'exercice commence par un dialogue simple que les participants sont amenés à continuer d'abord individuellement, puis en partageant leur vision avec les autres. Dans ces exercices, nous construisons le début des saynètes en alternant la position principale, soit le conjoint, soit la conjointe, ce qui permettra à chaque participant de se situer dans un personnage différent. Cette alternance est importante car elle permet aux participants d'enrichir leur vision et de se mettre à la place de leur interlocuteur. Selon les questions et difficultés du groupe dans l'approche de cette communication dont le référentiel théorique est systémique, les animateurs apporteront quelques notions psychologiques. Lors de ces exercices, les animateurs seront attentifs à la façon dont les participants structurent leur communication face à leur conjointe. Ils pourront reprendre le sens que prend cet abord, en quoi il est révélateur d'une autre problématique interne du sujet.

Si effectivement nous avons choisi comme objectif, l'expression et la gestion d'une problématique interne liée au passé et aux relations parentales, nous limitons volontairement l'expression des participants en ce domaine car les séances ne sont pas des séances de psychothérapie, mais des séances psycho-éducatives.

4.3.1.9. La dixième séance

Le plan de cette dixième séance est le suivant :

- Un questionnaire de mesure des effets de groupe.
- Et un débat sur l'avenir.
- Une discussion sur le bilan du groupe.

Les dix séances se déroulent selon un certain rythme, avec des séances fortes et des séances plus légères. Bien entendu les plans de séance indiqués plus haut sont susceptibles de modifications. Ils ont une certaine souplesse dans leur contenu et leur ordre, en fonction des situations et de l'ambiance du groupe. Il n'est pas rare qu'un participant jusque-là silencieux se mette à parler de lui, et de sa situation conjugale. Nous n'hésitons pas à lui faire place. Celui qui est venu très dépressif, sans confiance en lui, très en colère contre son épouse et ses enfants, termine les séances par une magistrale crise de colère montrant qu'il veut s'affirmer et affronter l'avenir en tant que père divorcé. Les autres l'ont aidé à prendre conscience qu'il n'en finit pas de divorcer, qu'il ne s'affirme pas assez, qu'il peut se conduire en père sans culpabilité. Tous ont repris leur histoire, tous ont laissé exprimer leurs émotions. La dernière poignée de main traîne dans le couloir.

A tous, nous proposons la possibilité de suivis individuels car le travail est loin d'être fini.

Le tableau suivant résume le contenu des séances :

Tableau 28 – Descriptif des dix séances de groupe.

Séance	Thématique	Outils
Première	Exposé des objectifs et du cadre Présentation de chacun	
Deuxième	La violence et l'agressivité	Tour de table
Troisième	La violence	Photo-langage
Quatrième	Signes précurseurs de la violence	Technique des petits papiers
Cinquième	La femme	Photo-langage
Sixième	La paternité	
Septième	La loi	Intervention du SPIP
Huitième	La communication dans le couple	Exercices
Neuvième	Le couple	Photo-langage
Dixième	Bilan et perspectives d'avenir	

Source : construit par l'auteur.

4.4. Quelle modélisation est adaptée au contenu de ces groupes ?

4.4.1. Les conditions de la modélisation.

Afin de configurer le modèle adapté au contenu des groupes, nous allons résumer les conditions nécessaires du modèle au vu du déroulement des séances.

Le modèle devra être modulaire, cohérent, souple, évolutif, avec des objectifs et des sous-objectifs, ayant une validité interne et externe. Il devrait permettre la mesure avant/ après pour le groupe, et pour le post-groupe, ce que nous n'avons pu mettre en œuvre faute de temps.

4.4.1.1. Un modèle modulaire et modulable.

Le contenu des séances constitue autant de modules dont les thématiques sont proches de celles retenues par le programme du SPIP du Val d'Oise choisi à titre d'exemple et de celles préconisées par le rapport Coutanceau.

Voici un tableau comparatif des thématiques des trois structures :

Tableau 29 – Contenus thématiques des dix séances de groupe.

VIRAGE	⁶⁹ Val d'Oise	⁷⁰ Rapport Coutanceau
Exposé des objectifs et du cadre Présentation de chacun	Historique des faits et attentes des participants	Présentation Historique des faits Attentes, motivations
La violence et l'agressivité	Définition de la violence, représentations sociales et culturelles	Définitions sociales et culturelles violence, La spécificité des violences conjugales Représentations sociales et culturelles de la différence des genres
La violence	Le couple : leur relation amoureuse passée et actuelle.	La rencontre avec leur compagne et histoire de leur relation amoureuse Projection(s) sur leur partenaire.
Signes précurseurs de la violence	- La paternité, la place de l'enfant.	Place du père et de la mère, autorité parentale Le premier enfant Quelles valeurs souhaitent-ils transmettre à leur(s) enfant(s) ?
La femme	Comment éviter la violence ?	Violence verbale, élément déclencheur du passage à l'acte, les stratégies d'évitement, verbalisation des émotions, contrôle de soi. Argumentation, compromis, réactions qui peuvent se substituer à la violence.
La paternité	L'action de la Loi	Comment l'action de justice a-t-elle été perçue ? Le sens et la place de la loi, le vécu de la victime, le regard des autres, la culpabilité.
La loi	L'estime de soi, la reconstruction	L'estime de soi, la reconstruction, l'avenir, le ressenti par rapport au groupe.
La communication dans le couple		
Le couple		
Bilan et perspectives d'avenir		

Source : construit par l'auteur.

Ces modules comportent un rythme de séances. La première séance est une séance essentielle par son accroche et la présentation des autres séances. La troisième séance met en évidence la cohérence du groupe et le début de son travail élaboratif. La cinquième séance élargit le travail de réflexion à d'autres champs que la violence conjugale. Les septième, huitième et neuvième séances font place à un travail des participants sur eux-mêmes. La dernière séance reprend l'ensemble du travail élaboratif.

Toutes ces séances répondent à des sous-objectifs propres au dispositif **VIRAGE** :

Tableau 30 – Les objectifs et sous-objectifs des groupes VIRAGE.

Objectifs	Sous-objectifs
- Permettre la reconnaissance des faits de violence et le développement de la responsabilisation.	- Exposer le déroulement des faits de violences conjugales - Repérer la différence entre violence, conflit et agressivité - Reconnaître les signes précurseurs de sa violence - Aborder le sens de l'interdit de violence et le sens de la loi. - Mieux connaître les rouages judiciaires et ses obligations
- Prendre conscience de ses propres représentations.	- Réfléchir à sa propre représentation de la violence. - Changer ses représentations de la femme - Réfléchir à sa représentation du couple, à son rôle de père et d'époux.
- Favoriser l'expression et la gestion d'une problématique interne liée au passé et aux relations parentales.	- Permettre à chaque participant de parler de ses relations avec ses parents, de son éducation, des événements marquants.
Développer de nouveaux modes de communication avec le (la) conjoint(e).	- Développer avec sa conjointe un mode de communication non violent, basé sur le respect et le dialogue. - Formuler des désirs ou des projets sur l'avenir.
Objectif transversal à toutes les séances : Faciliter une reprise de l'expression de soi et de l'estime de soi.	Par la technique du tour de table, permettre à chacun d'exprimer ses difficultés et ses solutions.

Source : Document interne VIRAGE 2004

- Un modèle cohérent : En effet, la cohérence est donnée par l'objectif du processus qui est le passage d'un état A à un état B, passage intentionnel.

Comment définir l'état A ?

- Etat A : C'est l'état constaté à la première séance de groupe pour la plupart des participants : c'est-à-dire un individu en état émotionnel fort (colère, tristesse...), se trouvant dans une situation de polyruptures, mettant en œuvre des mécanismes de défense liée à la minimisation de la réalité, à la dénégaration voire au déni, et ayant un vécu d'humiliation et de non-maîtrise.

L'état B à atteindre à la fin de la dixième séance serait celui-ci :

- Etat B : Individu ayant davantage la maîtrise de ses émotions, conscient des signes précurseurs de la violence, ayant réfléchi sur les événements et les ruptures qu'il a provoquées, sans vision déformante ou déniante de la réalité, développant de nouvelles possibilités d'expression, et ayant l'intention de reprendre des projets.

Le passage de l'état A à l'état B⁷¹ est envisagé grâce à une pédagogie basée sur l'interaction des animateurs avec le groupe et au sein du groupe lui-même. Comment

⁷¹ Il s'agit ici d'objectifs. Nous verrons plus loin dans notre propos sur l'évaluation des effets sur sept participants que la réalité amène à beaucoup de modestie.

qualifier cette interaction ? Elle doit être complémentaire afin de faciliter l'élaboration des participants. Basée sur l'interaction, ce sera aussi une pédagogie active, du faire et non pas seulement du dire. De même, l'écoute des animateurs sera une écoute active reposant sur la reformulation, l'approfondissement de questions.

- Un modèle souple et évolutif : il est évident que le programme indiqué ci-dessus n'est pas un programme fermé. Il est susceptible de laisser place à une souplesse, voire une improvisation demandée par l'expression des participants.
- Un modèle qui permet une évaluation des effets : la technique qui nous semble la plus appropriée mais qui n'a pas été appliquée à ce jour, faute de réflexion collective et de temps, est la mesure Avant/Après que nous développerons dans le programme de prévention au chapitre de l'évaluation..

Il conviendrait de compléter le dispositif d'évaluation par un suivi sur une période d'au moins deux ans. Ainsi, ce suivi pourrait consister en une série d'entretiens de plus en plus espacés, puis de simples contacts téléphoniques. Faute de moyens, nous n'avons pu réaliser un tel suivi.

Par contre, nous⁷² avons tenté à la fin de deux groupes de joindre par téléphone les conjointes des participants afin d'avoir leur opinion sur les changements de leur conjoint. Ayant eu peu de réponses par difficulté de joindre ces conjointes, ce mode d'évaluation nous a paru ardu à mettre en place, même s'il s'avérait intéressant *a priori*. Cependant, ce mode d'évaluation sera tenté lors de prochains groupes.

4.4.2. Le Modèle psycho-éducatif.

4.4.2.1. Un modèle lié à une intention de changement.

Pourquoi nommer le modèle choisi le modèle psycho-éducatif ? Nous avons opté pour une telle dénomination pour les raisons suivantes :

- La notion d'intentionnalité du changement est au cœur de la démarche pédagogique des groupes. Le changement est non seulement intrapsychique et élaboratif, mais aussi cognitif et comportemental. Le changement cognitif souhaité est un changement dans les représentations mentales et culturelles des participants. Les changements attendus le sont dans les domaines suivants :
 - Le changement des représentations du couple, des rôles de l'homme et de la femme. Il s'agit d'un changement de type cognitif. Nous induisons ce changement par la technique du photo langage qui permet l'expression de ces représentations. Au cours des échanges dans le groupe nous mettons en relief le couple égalitaire, marqué du respect de chacun.
 - Le changement souhaité concerne aussi les comportements des individus : développement de l'expression orale, manière de dialoguer et de négocier, contrôle de l'agressivité, perception des signes corporels liés à la colère, attention portée à la conjointe, attitude de respect... Tout au long des séances nous recherchons la libre expression des participants par des tours de table réguliers, puis en favorisant la spontanéité des paroles. Nous proposons de petits exercices sur la

⁷² Le nous représente des permanentes de SOS VIOLENCES conjugales et non pas les intervenants(es) du dispositif.

négociation au sein du couple. Nous apportons quelques notions théoriques sur l'agressivité et la violence.

- Le changement est enfin intrapsychique : acquisition d'une plus grande sécurité intérieure, développement de la confiance et de l'estime de soi... etc.
- L'intrication psychosociale du changement souhaité : pour reprendre une riche expression d'Irène Théry : « Il n'y a pas de Je sans nous » (1993, p. 17). Le *nous* précède le *Je*. Ce sera l'interdit de violence et aussi les facteurs sociaux et culturels. Notre démarche n'est-elle pas éducative ? Pourrait-elle être comprise comme une forme d'apprentissage ? Apprentissage du respect, de l'acceptation de l'autre ?
- Le binôme d'animation est constitué chaque fois d'une travailleuse sociale et d'un psychologue. Cela permet d'aborder des sujets appartenant au champ social dont l'importance est grande pour les participants aux groupes. Le rapport Coutanceau recommande la même structure d'animation, en ajoutant que peut aussi exister à côté du modèle psycho-éducatif un modèle thérapeutique avec la présence d'un psychiatre ou d'un psychologue.

Le choix d'un modèle psycho-éducatif nous a conduit à exclure d'autres modèles. Ainsi un modèle cognitivo-comportemental nous paraît incomplet. Il manquerait la dimension de l'élaboration psychique si nécessaire. De même, un modèle simplement éducatif n'aborderait pas cette dernière dimension. Un modèle thérapeutique, même basé sur des méthodes de thérapie brève conduirait à une psychologisation des groupes. Il manquerait les dimensions sociales et culturelles.

Le modèle qui nous semble rendre compte de toutes les réalités du processus groupal est le modèle psycho-éducatif que nous définirions ainsi : le modèle psycho-éducatif constitue la synthèse et la complémentarité des approches éducatives basées sur l'intentionnalité des changements et des approches psychologiques cliniques et cognitives permettant une élaboration et une transformation tant des représentations que du mode de communication.

4.4.2.2. Les étapes de changement.

A la question de savoir si le processus de changement dans des groupes d'auteurs de violences conjugales obéirait à une évolution formalisée, Norman Brodeur (2006) décrit le modèle transthéorique reposant sur une succession de stades de changement appelés : précontemplation, contemplation, préparation, action, maintien, et conclusion. Le vocabulaire québécois pouvant surprendre, nous essaierons d'en préciser la transcription dans notre propre expérience. On pourrait remplacer le mot contemplation par celui d'implication. Le premier temps – et cela rejoint tout à fait le modèle de Prochaska – n'est pas celui de l'hésitation mais celui de l'observation, certes curieuse mais passive. Puis au fur et à mesure des séances, l'implication grandit jusqu'à des manifestations comportementales décisives. Enfin apparaît la question du maintien et de la persistance du changement.

Le modèle transthéorique décrit par Brodeur propose les cinq stades suivants après une analyse des différentes formulations :

- Stade 1 : Le déni
- Stade 2 : La reconnaissance du problème
- Stade 3 : Les transformations préalables au changement
- Stade 4 : Le changement de comportement

Stade 5 : L'engagement à long terme et la croissance personnelle.

La description de ces stades rejoint le modèle de Prochaska, construit initialement à partir de la dépendance au tabagisme. Le premier temps, que l'on oublie facilement, est celui du fumeur heureux, puis devant la pression sociale, celle de l'entourage familial, des questions se posent au fumeur qui reste indécis. Une lente maturation se fait. Appliqué à la question des violences conjugales, ce modèle connaît une limite car nous pensons que l'arrêt des violences ne repose pas seulement sur une décision fortement influencée par la peur de la sanction mais aussi dans une certaine assurance, une sorte de sécurité interne et aussi des conditions de vie satisfaisantes. La comparaison entre l'arrêt de la cigarette et l'arrêt des violences physiques dans un couple est sans doute limitée. Cette sécurité est forgée dans la présence de comportements nouveaux basés sur le respect et le dialogue.

Aussi la progression d'un stade à l'autre sera-t-elle facilitée par des stratégies expérientielles dans les premiers stades et par des stratégies comportementales dans les stades suivants. C'est ce que nous avons aussi constaté : les premières séances sont plus propices à l'expression de récits d'événements, tandis que les dernières séances ouvrent à la mise en œuvre de jeux de rôle et d'exercices comportementaux.

J.C. Kaufmann décrit ainsi les étapes du changement : « La première étape est une période critique qui prépare le terrain en introduisant le doute, le malaise, l'incertitude... Des identifications imaginaires alternatives s'installent de façon de plus en plus récurrente, en conflit avec les schèmes portés par la mémoire implicite, provoquant des dysfonctionnements, des lourdeurs et manques de fluidité gestuelle... L'individu ne fait plus bloc avec lui-même... La seconde étape est celle de la crise ouverte et du basculement... La seconde étape le fait au contraire soudainement plonger dans l'univers de la rupture subjective. » (2008, p 193-194). La troisième étape est une nouvelle construction du récit, un récit donnant cohérence et organisation au nouvel Ego. Dans ce travail de construction, Ego « doit faire le tri dans ses « supports »..., remanier une multitude de micro ressources, expérimenter et faire valider par autrui la « mise en mouvement de soi » ». (*op. cit.* p. 196).

Cette citation de J-C Kaufmann est très intéressante car elle indique que les changements qui se manifestent, pour les plus crédibles, sont des micro-changements. C'est bien ce que nous observons dans les groupes. Nous allons plus loin illustrer cette affirmation en décrivant ces changements dans les comportements et les dires de sept participants. Préalablement nous voudrions examiner les facteurs d'aide au changement.

4.4.2.3. Les facteurs d'aide au changement

Sur les facteurs d'aide au changement dans les groupes d'auteurs de violences conjugales, nous disposons d'une étude québécoise réalisée par Turcotte (2006). Quels sont les modalités de cette étude québécoise effectuée à partir d'un questionnaire ? Une population de 72 personnes a été soumise à un questionnaire à la fin des groupes sur les facteurs d'aide au changement. Ces 72 personnes provenaient de trois organismes d'aide aux conjoints violents de l'Est du Québec. Dans sa conclusion, Turcotte indique que : « La connaissance de soi est le facteur jugé le plus important, autant au début qu'à la fin de leur thérapie. De même, les facteurs de l'altruisme, de la cohésion, de l'apprentissage par imitation et de la récapitulation par famille sont considérés, mais de façon moins importante » (2006, p. 101)

Les termes de « connaissance de soi » sont suffisamment explicites - La phrase représentant la connaissance de soi est la suivante : « Le groupe m'aide parce que j'apprends à mieux me connaître et à mieux comprendre ce que je vis ».

Il convient de préciser les sens des autres facteurs :

- Par altruisme, l'on comprendra « ce que les membres ressentent lorsqu'ils constatent qu'ils sont aidants pour les autres ».(p.5) : La phrase représentant l'altruisme est la suivante : « Le groupe m'aide parce que je me sens utile et valorisé lorsque j'aide et soutiens d'autres personnes ».
- La cohésion « résulte du fait d'appartenir à un groupe de personnes et de se sentir accepté par elles » (p.5). La phrase représentant la cohésion est la suivante : « Le groupe m'aide parce que je sens que je fais partie d'un groupe qui se tient et que je suis accepté par les autres ».
- L'apprentissage par imitation « résulte de l'observation des comportements des autres au sein du groupe, ainsi que de la description qu'ils font de leurs comportements à l'extérieur du groupe » (p.5). La phrase représentant l'apprentissage par imitation est la suivante : « Le groupe m'aide parce que j'apprends à partir des façons de se comporter des autres personnes du groupe. ».
- Et enfin, la récapitulation par famille ou récapitulation corrective de la famille : reproduction, de façon réparatrice, de l'environnement familial (rôles, modes relationnels, émotions ressenties, système cognitif) dans le groupe. La phrase représentant la récapitulation corrective de la famille est la suivante : « Le groupe m'aide parce que je me sens comme avec ma famille et que je peux revenir sur les problèmes que j'y ai vécus ».

Le facteur « connaissance de soi » est en fait un facteur complexe. Il porte sur l'amélioration de la connaissance de sa personnalité mais aussi sur le vécu, les événements vécus par le sujet.

Pour notre part, cette dimension expérientielle a été constatée plus haut : ce facteur est en même temps dans notre dispositif, un objectif de groupe est essentiel.

Il est intéressant de noter que lorsque l'on interroge les 72 personnes avant leur participation au groupe, ce sont deux autres facteurs qui arrivent en tête : le partage d'information et l'universalité.

Le partage d'information est énoncé de la façon suivante : « Le groupe m'aide parce que je reçois des conseils et des informations pour m'aider à régler mes problèmes ».

L'universalité est énoncé ainsi : « Le groupe m'aide parce que je réalise que d'autres personnes ont des problèmes et que je ne suis pas le seul à vivre des difficultés ».

Les différences entre les deux choix – avant et après le groupe – peut s'expliquer par une première vision utilitariste et sécurisante proche de celle que nous notions dans le « Je suis venu pour voir ! ». Le deuxième choix est issu d'un vécu de groupe, forcément marquant et influençant.

Nous allons comparer ces données avec celles recueillies dans le cadre de *VIRAGE* par questionnaire auto-administré à la fin des groupes auprès d'un échantillon de 21 personnes. Ces 21 participants appartiennent à trois groupes différents. Les facteurs d'aide au changement que nous avons retenus pour le questionnaire figurant en annexe sont les suivants :

- L'acceptation par le groupe
- L'expression de mon expérience personnelle
- Se sentir écouté
- L'expression de ma vision de la violence conjugale
- L'aide à ma réflexion
- Les échanges du groupe

Chaque facteur a fait l'objet d'une note sur quatre (quatre étant le maximum) donnée par les participants. La note maximale est donc 84. Nous obtenons le classement suivant, du facteur le plus important au facteur le moins important :

Tableau 31 – Les facteurs de changement.

Facteurs d'aide au changement	Nombre de points sur 84
L'acceptation par le groupe	83
Se sentir écouté	81
L'expression de mon expérience personnelle	79
Les échanges du groupe	77
L'aide à ma réflexion	74
L'expression de ma vision de la violence conjugale	72

Source : construit par l'auteur.

Les résultats de ce questionnaire proposé aux participants de trois groupes à la fin de la dixième séance, bien que limités, sont intéressants car ils justifient largement la raison d'être de ces groupes. Les participants ont été fortement sensibles à l'attitude et au non-jugement des animateurs et du groupe, à l'acceptation de leur personnalité par le groupe, à l'écoute de tous. Le groupe d'une certaine façon induit des attitudes positives et très différentes de celles du processus judiciaire.

4.4.2.4. Des effets thérapeutiques associés au modèle psycho-éducatif.

Si le modèle psycho-éducatif comporte une approche éducative portée par une succession de thématiques déclinées plus haut, ce modèle comporte aussi une approche psychologique où les effets thérapeutiques sont recherchés. Chaque participant devient progressivement un interlocuteur, non pas au sens du dialogue, mais dans un sens *Meta*. Il devient persuadé de l'intérêt de sa parole, voire de l'intérêt de sa propre existence.

Nous voudrions citer une anecdote. Un participant lors d'un tour de table dans les premières séances nous indique que son épouse « va mieux ». « Elle a changé, nous dit-il ». Surpris par cet effet rapide et magique, le groupe éclate de rire devant cette affirmation surprenante. Ce début de changement que nous notions chez ce participant a-t-il induit un nouveau comportement, moins de méfiance, davantage de sécurité, chez sa compagne. Effet systémique que ce participant attribuait à l'autre et dont il était l'origine...

Quel sont les conditions de ces effets thérapeutiques complémentaires du modèle psycho-éducatif?

Il faut un groupe contenant, élaboratif, réflexif, et interactif.

L'application de ces conditions passe par plusieurs étapes que nous voudrions décrire :

Tout d'abord la compréhension du cadre de référence de chacun des participants des groupes : quel équilibre de couple ont-ils trouvé ? Comment se situe pour eux le vécu d'impasse socio-conjugale ? Comment se déclenchent les moments de crise ? Quelle est la problématique dominante, culturelle, de couple ou psychologique ? La compréhension du cadre de chacun se fait lors du tour de table, le choix des mots, les récits, les émotions, les silences... Cette compréhension ne s'appuie pas sur la réalité des faits, réalité qui nous échappera toujours, mais sur tout le contexte non-verbal.

- Ensuite nous donnons en tant qu'animateurs à partir des récits et des émotions exprimées, quelques notions théoriques qui permettent la classification et la généralisation de ces comportements. Ainsi nous mettons en évidence le comportement d'évitement, le sentiment de peur devant l'impasse du couple. Nous mettons en évidence le schéma d'une communication symétrique où les deux conjoints ne se comprennent pas et qui conduit à une impasse.
- Lors d'un prochain tour de table, nous allons pouvoir indiquer à certains participants des voies de changement, d'autant plus facilement que ce dernier aura pris conscience de l'impasse dans laquelle il se trouve. Ces voies de changement sont parfois des questions que le participant ne voulait pas se poser, parfois des conseils concrets par exemple de renouer des liens, de faire telle ou telle démarche, et enfin des interprétations plus personnelles sur le ressenti.

Pour reprendre une terminologie de Watzlawick (1975), notre action peut prendre effet à deux niveaux différents : le niveau 1 prend place à l'intérieur du système donné de chaque participant, tandis que le niveau 2 vise à un changement du système lui-même. Nous pourrions donner deux exemples du niveau 2 :

- Un participant, Michel, se plaint sans cesse dans les séances de l'attitude de sa femme dont il n'arrive pas à se séparer : Il la poursuit sans cesse de procédures interminables. Nous lui proposerons sous forme d'une question-interprétation de procéder à cette rupture et d'en examiner les effets sur lui.
- Un autre exemple porte sur la relation d'un participant appelé Karim avec ses enfants : il met en évidence le risque incessant de rupture avec ses enfants dont il attribue la responsabilité à son épouse. Nous lui proposons de réfléchir à une position inverse : ne serait-ce pas lui qui souhaite cette rupture ? Comment pourrait-il renouer ces liens ? Que souhaite-il vraiment ?

La troisième étape est un retour vers le système de référence du sujet. Les participants du groupe perçoivent assez rapidement la démarche et dès la troisième séance de groupe, ils deviennent eux-mêmes acteurs de la démarche soit en proposant une perception de la situation en cause, soit en proposant des solutions, soit en faisant des associations avec leur cas personnel. Le travail en groupe permet l'apprentissage d'une position « *Meta* ». Cet apprentissage est renforcé par le travail en photo-langage.

L'hypothèse de base qui est la nôtre dans l'animation des groupes est que chaque participant va reproduire auprès des animateurs les attitudes qu'il a mis en œuvre dans la crise que traverse son couple : par exemple, un comportement d'évitement du conflit et en parallèle comportement de victime dans le groupe. La progression sera un changement d'attitude : de passif à actif. Actif dans la recherche de solutions, dans l'affirmation de lui-même.

La reproduction des mêmes attitudes va de pair avec la reproduction des mêmes tentatives de solutions : « Nous croyons plutôt que les gens persistent dans des actions qui maintiennent le problème par inadvertance et souvent avec les meilleures solutions. » (Seron & Wittezaele, *op. cit.* p. 126). Nous utiliserons dans les séances des outils de thérapie brève, notamment des outils centrés sur les solutions. Cela contribuera à objectiver des problèmes et à créer chez les participants une certaine distance. La thérapie brève propose au sujet de faire l'expérience d'une autre situation dont il va éprouver la satisfaction et l'efficacité. C'est ce que nous proposerons dans les exercices des dernières séances.

- Si l'évitement est une des solutions choisies par le sujet, il lui sera proposé d'endosser d'autres attitudes – mais non pas de façon abstraite ou théorique, par exemple être actif ou communiquant – mais de façon concrète : être présent à la maison de telle heure à telle heure, informer l'autre de ses horaires de travail, se charger de telle tâche domestique... Si la rupture est le mode préférentiel de gestion des conflits, alors il sera proposé au sujet de mettre en œuvre un comportement de nouage des liens, comportement à complexité progressive : du coup de téléphone au contact physique.

Que veut dire « Adossé à la Loi » dans un contexte de thérapie brève ? Serait-ce paradoxal ou contradictoire de brandir un interdit et en même temps de penser que chaque sujet a ses propres solutions pour s'en sortir ? Nous pensons que cette question est essentielle, car elle situe parfaitement l'intentionnalité de la stratégie de changement. Notre modèle n'est pas issu de la non-directivité rogérianne. Notre approche part de faits de violence en l'ouvrant sur d'autres solutions. Le passage à l'acte violent réalisé par les participants est un non-choix pour la plupart car il résulte de l'aboutissement de la mise en œuvre de tentatives de solutions inefficaces.

4.5. Les effets des séances de groupe

« Il faut vivre la défaite d'une position de l'existence pour qu'une autre apparaisse » F. Roustang, 2009, *Le secret de Socrate*, Editions Editions Editions O. Jacob.

Le groupe aide les participants dans la prévention du renouvellement d'acte de violence car :

- Il permet à ceux-ci de nouer des liens de cordialité permettant l'expression des émotions et des situations
- Il permet par un effet de miroir entre eux de diminuer la culpabilité, d'exprimer la responsabilité de ses actes et le développement de l'estime de soi.
- Il permet l'expression de soi, de ses émotions ...
- Il permet par un étayage groupal, l'abandon de certaines attitudes et le développement sécurisé de nouvelles compétences communicationnelles.
- Il permet enfin l'abord objectif de problèmes chargés émotionnellement, créant ainsi des perspectives.

Nous pouvons par de nombreux exemples démontrer les effets importants de ces groupes. Ces effets sont cependant limités : ils agiraient pour certains⁷³ sur l'arrêt des violences physiques. Nous pensons que d'autres effets non mesurés actuellement sont à l'œuvre notamment :

- La restauration de liens familiaux (lien du père avec les enfants). Nous avons de nombreux exemples illustrant la reprise de tels liens. En effet, nombreux sont les participants qui, devant les difficultés à rencontrer leurs enfants régulièrement après la séparation conjugale, par lassitude ou par manque de volonté, se font progressivement à l'idée d'une rupture avec eux. Ils expriment alors dans les séances de groupe cette difficulté qui provient d'une communication conflictuelle voire impossible avec leur ex-conjointe. Notre travail consiste à réfléchir avec eux la meilleure façon de maintenir voire de re-crée des liens paternels. Cette réflexion est essentielle car elle touche à un sentiment identitaire. Souvent nous entendons

⁷³ Nous verrons plus loin les résultats de l'étude sur la récidive chez 54 participants.

ce doute : mes enfants vont-ils m'aimer malgré la séparation ? Ce que j'ai fait va-t-il les amener à ne plus vouloir me parler ? Que leur dit leur mère sur moi ? Lorsque ce doute est exprimé lors de plusieurs séances consécutives, la discussion s'installe entre les participants et chacun peut apporter des solutions et éclairer sous un autre versant, le problème.

Et encore l'apaisement du lien post-conjugal (notamment en cas de divorce).

Chaque participant en ce domaine en est à un stade différent. L'apaisement suppose l'abandon d'une position de rivalité, de vengeance. Il suppose non seulement un lâcher-prise mais aussi l'acceptation d'une certaine *défaite*. Nous allons expliciter ce terme de *défaite*. C'est un terme guerrier qui représente une position reconnaissant la réalité de la victoire du camp adverse. C'est à la reconnaissance de cette réalité que nous œuvrons. Comment cela se présente-t-il ? Dans la totalité des cas rencontrés dans nos groupes, la conjointe a porté plainte, elle a avec elle le soutien de la Police, elle a avec elle ses enfants, elle est soutenue par des associations. Pour le conjoint, la situation est différente, voire opposée. Le soutien repose essentiellement pour la plupart sur leur conviction que c'est leur conjointe qui est responsable de ce qui s'est passé. Nous allons dans les groupes travailler sur cette conviction. La possibilité de renouer une certaine communication entre les deux partenaires suppose la diminution de cette colère, colère qui en fait cache une certaine culpabilisation, culpabilisation qui est compensée par la force du sentiment d'avoir raison. Plus le conjoint sera capable d'accepter ce qu'il a fait et d'en évaluer la gravité, plus il pourra accepter de *tourner la page* et de présenter une image plus positive de lui-même. C'est l'essentiel ici de notre travail de groupe pour les couples séparés.

Il est une deuxième situation qui concerne environ la moitié des participants,⁷⁴ celle où les deux conjoints maintiennent leur vie commune même après le jugement. La situation est complexe : Monsieur a été condamné souvent à une peine de prison avec sursis. Sa vie a été portée sur la place publique. Il est prêt à recommencer une vie conjugale mais subsistent toujours des points de conflits. Comment les régler ? La dispute est risquée : elle peut conduire chacun à une escalade imprévisible avec de lourdes conséquences. L'évitement des conflits est la solution adoptée par beaucoup lors qu'ils évoquent cette situation. La question posée est d'aborder un conflit par la négociation et le respect de l'autre. Si nous travaillons cet aspect dans les groupes, cela n'est pas suffisant car il manque l'autre partenaire. Aussi nous semble-t-il essentiel de proposer aux couples dans cette situation, un suivi spécifique après les groupes, suivi que nous exposerons dans notre dernière partie sur les jalons d'une prévention.

Les participants dans les groupes passent d'un vécu morcelé à une expérience sociale où cette dernière, dans la confrontation avec d'autres permet l'unification des différents moments. La présence d'autres décentre chacun de son propre vécu personnel. Les épreuves individuelles deviennent vécus collectifs sans qu'ils soient similaires. Les questions se posent différemment. Les solutions apparaissent possibles et réelles. La mauvaise foi s'estompe disqualifiée par la transparence de la réalité et l'approbation des autres.

4.5.1. Sur les récits de violences par les participants.

Nous allons, à partir de notes prises au cours du déroulement des trois derniers groupes (les groupes 11, 12 et 13) montrer l'évolution des récits de violence exprimés par des participants. Ces récits ont été notés par l'un des animateurs d'une part lors de la première

séance puis le même récit du même participant a été noté lors de la neuvième séance. Un tableau reprend ces données.

Nous donnerons trois exemples pris dans trois groupes différents.

Tableau 32 – Comparaison des récits à la première et à la neuvième séance.

Récit de la première séance	Récit de la neuvième séance
<i>Premier exemple</i> (Groupe 11) « Je n'ai pas compris, je l'ai à peine bousculée... Je ne l'ai jamais frappée. Les policiers sont arrivés... »	« En fait, cela durait depuis des mois. On s'était séparé plusieurs fois. Elle partait et revenait car je lui demandais de revenir. Il y avait une pression de sa famille. Je suis allé la chercher un jour chez ses parents. J'ai crié devant la porte. J'ai tapé sur la porte. Elle ne me répondait pas puis la porte s'est ouverte, je l'ai poussée. Elle était derrière. Elle est tombée. Ses parents ont prévenu la Police... »
<i>Deuxième exemple</i> (Groupe 12) « Si je suis là, c'est parce que ma belle-famille ne m'a jamais accepté. Elle prenait toujours l'avis de ses sœurs. Elle m'a dit un jour qu'elle voulait partir. Moi, je ne voulais pas. Le ton a monté. Je lui ai donné une petite gifle. Vraiment beaucoup de bruit pour rien ».	« J'ai toujours eu des problèmes avec ma belle-famille. Ses parents ne voulaient pas de notre mariage. Il y a eu plusieurs conflits : jusqu'au jour où nous étions en train de déjeuner et elle me dit qu'elle va partir quelques jours pour habiter chez ses parents. Moi, je me mets en colère. Je casse des assiettes, elle crie, appelle à l'aide, moi ça me met en rage. Je l'ai giflée. C'était pour la faire arrêter. Elle est partie et a porté plainte ».
<i>Troisième exemple</i> (Groupe 13) « Je suis vraiment à bout. Vous vous rendez compte, j'ai été en garde à vue. Les flics m'avaient arrêté. C'est une femme de la police qui m'a interrogé. Elle voulait absolument que j'ai tort. Or des torts c'est chez elle. Elle me pose des questions, des reproches sans cesse. Un jour j'en ai eu marre. On ne peut rien me reprocher : je travaille, je gagne ma vie. Elle, elle sort avec ses copines. Ca suffit ! »	« Je pense que l'on n'est pas fait l'un pour l'autre. Elle ne pense qu'à sortir. Et moi je travaille sans arrêt. J'ai l'impression qu'elle a quelqu'un dans sa vie ! Je lui demande si c'est vrai et elle ne me répond pas. Alors je l'ai prise par les épaules, je l'ai secouée. Je lui criais, mais je ne me souviens plus tellement, « Réponds ! Réponds ! ». Elle s'est débattue, j'ai pris un couteau, je l'ai menacée. Ca suffit. Je ne me suis pas reconnu : c'était quelqu'un d'autre. Les policiers sont arrivés et m'ont emmené. »

Source : construit par l'auteur.

Si l'on compare exemple par exemple les deux séances, on constate des différences importantes dues à plusieurs facteurs :

- La première séance est celle du premier contact. Il est assez logique que le récit ne soit pas autant développé qu'à la neuvième séance. Chaque participant se méfie du groupe et des animateurs dont il ne connaît pas suffisamment le positionnement.
- L'évènement relaté est proche, sinon dans le temps du moins émotionnellement. Les phrases sont allusives, courtes, faites pour défendre plutôt que pour constituer un récit cohérent. Le premier temps de la relation des faits n'est pas un récit, il est plutôt un assemblage d'images évocatrices, d'émotions. Il faut aussi que l'expression

des faits soit présentable au groupe. Elle a une fonction défensive vis-à-vis des autres participants mais aussi des co-animateurs. Elle a une fonction-test dans l'implication et la confiance des participants. Cette première narration des faits révèle une insécurité interne des participants, notamment par l'installation dans une position victimaire. Cette narration est essayée pour être répétée, en éliminant les arguments d'une accusation, en se faisant d'évidence pour éviter les questions.

- La neuvième séance ou avant-dernière séance rend compte de l'évolution des participants : les phrases sont plus construites. Dans le récit de la première séance, il s'agit d'une juxtaposition de mots, d'images, ce n'est pas un récit avec une logique de l'exposition. Tout est vu du côté du locuteur. Les faits sont minimisés, atténués. La responsabilité est toujours celle d'un autre que le locuteur : la belle-famille dans le deuxième exemple, la femme de la Police, la conjointe... Dans le récit de la neuvième séance, l'enjeu de la présentabilité du récit est moins prégnant. Il y a moins de méfiance vis-à-vis du groupe et des animateurs, davantage de distance avec la situation conjugale. Dans ces récits, il y a une mise en perspective de l'événement, la précision d'un contexte, l'introduction d'un *Je* qui prend forme : le stress d'une belle-famille, un acte de violence (Des coups dans une porte, bousculades pour l'un, des assiettes cassées, des gifles – qui ne sont plus petites - pour l'autre.) dans les premier et deuxième exemples. La reconnaissance d'une jalousie, l'exaspération d'une absence de réponse, la reconnaissance d'une menace avec un couteau pour le troisième exemple. Dans cet exemple, il y a aussi en quelques mots la description d'un moment d'étrangeté : « Je ne me suis pas reconnu : c'était quelqu'un d'autre ! ». Bien évidemment, nous avons repris ces mots au cours de la séance pour analyser ce moment où ce participant était non seulement *Hors de lui*, mais un *autre*. L'envie de tuer, de détruire avait pris possession de lui-même. La décision de la séparation ou du maintien de la vie commune a été prise et le récit s'insère dans cette perspective. Même lorsque la décision de poursuivre une vie commune a été prise, aucune formulation en terme de *Nous* n'apparaît. Pourquoi ? Nous avons relevé ce fait au cours des sept entretiens précédents. Echec du *nous* ? Plus qu'un échec, il y a certainement une impossibilité à penser avant tout le *Je* et le *toi*. Le *Elle* est évoqué mais pas le *toi*, le *tu*. Cette impossibilité rend absent le *Nous*.

Deux fonctions du récit se sont mises en place :

- La fonction de contenance : nous rejoignons en cela R. Kaes pour qui le récit entoure, délimite et attire à lui les ressentis psychiques.
- La fonction de symbolisation : elle participe de la recomposition identitaire, enjeu essentiel des groupes. Les capacités cognitives se remettent à l'œuvre. Une distance vis-à-vis de la situation se crée. La dimension de l'avenir apparaît.

En fait le récit est un construit social et psychologique. Il n'est pas un reflet de la réalité, il est avant tout un ensemble de signifiants dont le sujet est celui-là même qui parle. C'est bien celui qui parle qui nous intéresse dans les groupes et non les arguments développés pour sa justification ou sa défense. Il nous intéresse car il parle d'autre chose que ce qu'il sait. Il s'ignore à lui-même. Il parle d'un *déjà-là*, pour reprendre une expression d'I. Théry à propos du *Nous*. L'écoute du *Méta* du récit porte sur les vides de celui-ci, sur les émotions interstitielles (Tristesse, colère, humour...), sur le choix des mots. La sécurisation interne des participants se fait au fur et à mesure des séances, par des sortes de boucles de retour qui permettent une certaine progression. Le récit devient acceptation de soi. Ils se rendent

compte que faire sa vie avec quelqu'un c'est aussi tenter de refaire sa vie. Le récit en est le début.

4.5.2. Sur la récidive des participants aux groupes :

Nous ne disposons pas de données françaises sur l'arrêt des violences physiques après la participation d'auteurs de violences conjugales à des groupes de prévention.

Seuls, Broué et Guèvremont (1999) indiquent qu'*a contrario* pour 30 % des individus violents la sanction suffirait à faire cesser la violence physique et que par ailleurs ils ont constaté dans les groupes québécois un arrêt des violences physiques de six mois après la fin des groupes. Ce résultat appelle plusieurs remarques, d'une part ce délai paraît très court, d'autre part l'arrêt des violences physiques est insuffisant pour la victime ; souvent les violences verbales – chantage, menaces, insultes... – peuvent continuer voire s'amplifier.

M. Vacheret & M. Cousineau (2005) font une évaluation du risque de récidive au sein du système canadien. A la base de ce système, il y a la notion de prédiction du risque de récidive. Cette prédiction est fondée sur des calculs probabilistes, qui se veulent objectifs et fiables. Les contrevenants sont classés en fonction d'un score statistique. Différentes échelles sont mises en œuvre pour évaluer le niveau de risque. Parallèlement à cette évaluation, un parcours formel du détenu est fixé en fonction du parcours-type comprenant des temps de permissions, un examen d'admissibilité en libération conditionnelle, une échéance de libération d'office. Ces temps planifiés sont revus selon le comportement du détenu. Les auteurs ont étudié le parcours de 570 personnes qui ont été libérées et ont interviewé 36 d'entre eux sur les raisons pour lesquelles ils avaient considérés comme « à risque élevé » et quels étaient les facteurs qui les avaient amenés à ne pas récidiver. Les anciens détenus évoquaient la volonté d'une motivation, l'envie de changer de vie, les aides institutionnelle et familiale, l'accès à un travail... Pour au moins ces 36 anciens détenus et la majorité des 570, la prédiction s'était avérée fausse.

En fait, selon les deux chercheurs canadiens, le critère le plus important dans l'acceptation d'une libération anticipée est le niveau de gravité du délit (*op. cit.* p. 388) et non pas les échelles de probabilité. Ce niveau de gravité va influencer sur le niveau de prédiction et le classement de ces personnes dans la catégorie « à risque élevé ». Ainsi, le temps de détention va s'accroître, diminuant d'autant les chances d'une bonne réinsertion sociale.

Pour notre part, nous avons fait un constat similaire : les personnes condamnées et récidivistes ont un parcours social très différent de celui des personnes condamnées avec un sursis. Les différences de parcours ne sont pas dues uniquement à la gravité des actes mais aussi à cause du vécu stigmatisant de détenu et de la progressive désocialisation qu'il va induire.

Cette recherche canadienne met en avant les limites de l'approche statistique de la dangerosité et des capacités de réinsertion du détenu. Ce modèle probabiliste que nous analyserons plus loin dans ses paradigmes, devrait être complété par l'approche sociale et clinique. Il s'agit bien de penser les approches en terme de complémentarité car l'une serait de nature à exclure naturellement l'autre : les experts en statistiques déresponsabilisant les cliniciens. Un pouvoir peu apparent pourrait se mettre en place, laissant aux données quantitatives le choix de l'avenir du détenu qui n'aura plus en face de lui un interlocuteur. Nous rapprocherions une telle situation de ce qui se passe lors de la mise en place de nouveaux moyens technologiques, tel que le bracelet électronique. Ce moyen – privilégié dans le projet de loi sur les violences conjugales de février 2010 – sert d'unique « interlocuteur » pour le condamné. En fait, la technologie obéit à la programmation faite

par la Police qui devient totalement absente du rapport entre le condamné et son bracelet (Lianos M. & Douglas M., 2001).

4.5.2.1. La population des 54 participants.

Nous allons décrire la population des 54 participants (cf. tableau en annexe) aux dix premiers groupes du dispositif. Pour les treize groupes, le total des participants est de 79. Nous n'avons obtenu de données que pour les 54 participants.

- Trois participants sur 54 ont été obligés de participer aux séances de groupe dans le cadre d'un classement sous conditions. Et onze participants sur 54 ont eu une obligation de participation après leur condamnation (Dans le cadre judiciaire d'un sursis et d'une période de mise à l'épreuve). Ainsi au total, 14 participants sont venus en étant obligés par une décision judiciaire : ce qui indique que le volontariat comme l'obligation ne sont pas des facteurs défavorables.
- 40 participants sur 54 sont venus aux séances sans obligation judiciaire soit 74%, cela ne veut pas dire qu'ils sont venus sans se sentir obligés. Il y avait certainement chez eux l'idée que participer à ces séances pouvait atténuer la sanction.

La présence de participants *obligés* et *non obligés* judiciairement nous amène à réfléchir sur le caractère d'obligation. On pourrait supposer que l'obligation suscite davantage de résistance : en fait il n'en fut rien. Nous avons constaté une même évolution dans ces deux catégories. Nous en avons déduit l'intérêt qu'il y aurait à orienter systématiquement et obligatoirement tous les mis en cause pour violences conjugales sur un dispositif tel que *VIRAGE* – mis en cause qui actuellement ne sont soumis, de par la présomption d'innocence, à aucune obligation à participer au dispositif -. En effet, est-il logique que le Parquet oblige des personnes dont le dossier va être classé sous conditions car l'acte de violences est d'une gravité moindre et n'utilise pas cette même position pour tous les mis en cause ? Est-ce que la Justice considérerait les groupes uniquement comme une sanction ?

L'écart d'âge des 54 participants va de 27 ans à 71 ans (années de naissance de 1937 à 1981). La majeure partie des 54 personnes est âgée de 28 à 47 ans.

Les faits de violences déclarés par la victime et retenus par le Parquet se sont déroulés entre le mois d'août 2001 et octobre 2006. L'étalement de l'événement de violence fait que nous ne connaissons pas pour les deux cas de 2001 si un même événement a précédé celui signalé.

Si nous décomposons les dates des faits par année nous obtenons :

Tableau 33 – Dates des faits incriminés commis par 54 participants aux séances de groupe.

Année	Nombre de faits commis et déclarés
2001	2
2002	19
2003	6
2004	8
2005	11
2006	8
TOTAL	54

Source : construit par l'auteur.

Nous remarquons – ce qui est logique - que les dates des faits les plus nombreux correspondent aux dates des groupes qui ont eu lieu en 2002 et 2005.

Quant à la catégorie socioprofessionnelle, nous retrouvons ce que nous avons constaté précédemment, la surreprésentation des catégories ouvrier, employé et sans-emploi. De même, pour les caractéristiques de l'incapacité totale de travail des victimes, nous comptons seulement quatre ITT supérieures à huit jours. Les cinquante autres – nous ne pouvons mentionner que les ITT indiquées dans l'enquête de Police – sont égales ou inférieures à huit jours.

Complétons ces données avec celles de la nationalité et de l'origine déclarée (cf. tableau figurant en annexe) par chaque participant lors des séances de groupe.

Nous constatons que 49 participants sur 54 ont la nationalité française et que parmi ces 49 personnes, 15 ont une origine étrangère⁷⁵, soit turque soit maghrébine. Si nous faisons le total des personnes de nationalité et d'origine étrangère, cela fait 21 personnes sur 54 soit près de 39 %, ce qui est un pourcentage important.

4.5.2.2. La mesure de la récidive.

Quant à la récidive des 54 participants, elle a été mesurée à partir des dossiers informatisés du Parquet de Saint-Etienne. Cette évaluation contient plusieurs défauts ou manques :

- Est-ce que tous les affaires ont été informatisées ? Cela n'est pas certain.
- Le nombre de dossiers est statistiquement peu important, donc cela atténue la validité des résultats.
- Elle ne peut prendre en compte les récidives postérieures à juin 2008.
- Elle ne peut prendre en compte des récidives qui se seraient produites en dehors de la juridiction de Saint-Etienne : l'informatisation n'a pas de dimension nationale.

Ces précautions étant prises, nous notons un nombre de dix réitérations sur 54 dossiers soit un pourcentage de près de 20 % (Exactement 18,5 %). Ce pourcentage peut paraître un taux relativement faible comparé au seul pourcentage connu de 45 % concernant comme indiqué plus haut l'ensemble des violences aux personnes.

A quoi est dû ce pourcentage de 20% ?

Est-ce un effet de la sanction émanant du passage devant le tribunal, dans quelle proportion ? Cela est difficile à évaluer.

Est-ce en partie dû aux effets induits par les séances de groupe ?

Pour envisager de répondre même partiellement à ces questions, il conviendrait de comparer par exemple le taux de récidive entre deux populations équivalentes de mis en cause, l'une de non-participants, l'autre de participants. Malgré nos demandes répétées, nous n'avons pas pu obtenir de la part du Parquet de Saint-Etienne, de données sur la récidive d'une population de mis en cause pour faits de violences conjugales n'ayant pas participé à un groupe.

Est-ce que ces dix récidivistes présentent des caractéristiques différentes par rapport à la population des 54 participants ?

Non, nous retrouvons les mêmes caractéristiques d'âge, de catégorie socioprofessionnelle.

⁷⁵ Nous reconduisons la définition précédente de l'origine étrangère : la présence de parents immigrés.

Tableau 34 – Caractéristiques de la récidive des dix personnes parmi les 54 ayant participé aux séances de groupes.

1 Prénoms des 10 participants ayant réitéré	Date des faits déclarés de violences	Dates de Réitération au 30 juin 2008	Délai entre fait de violences initial et réitération au 30 juin 2008
2 Ahmed	Janv. 06	Mai 2006	4 mois
3 Alain	Nov. 02	Oct. 03	13 mois
4 Albuquerque	Nov. 02	Nov. 03	12 mois
5 Assak	Fév. 02	Avril 04	26 mois
6 Bekri SME	Juin 03	Mars 05	21 mois
7 Cengiz	Sept. 02	Déc. 03	15 mois
8 Claude (classement sous conditions)	Juin 02	Mars 04	21 mois
9 David	Aout 02	Mars 06	43 mois
10 Farid	Oct. 01	Nov. 04	37 mois
11 Gérard	Mai 06	Aout 06	3 mois

Source : construit par l'auteur.

Sur les dix récidivistes recensés, deux participants font l'objet d'une obligation judiciaire à participer au dispositif. Cela correspond à un pourcentage similaire à celui constaté plus haut (soit 74%).

Le délai entre le fait initial et la réitération va de 3 mois à 43 mois soit un délai moyen de 19,5 mois. Cela nous renseigne sur la temporalité du suivi post-sentenciel à mettre en place : le suivi pour éviter la réitération doit être envisagé sur une période d'au moins deux à trois ans. Nous développerons ce point important dans les jalons pour la prévention.

Nous pouvons comparer notre recherche à celle menée par Barré et Pottier (2003) qui ont calculé le taux de réoccurrence⁷⁶ à 18 mois pour une population générale⁷⁷ de mis en cause interpellés en 1996. Ce taux de réoccurrence est de 34 %. Ils constatent que la courbe de réoccurrence connaît une accélération la plus forte dans les six premiers mois. L'âge est un facteur discriminant. Une personne de 18 ans a deux fois plus de probabilité d'être à nouveau mise en cause qu'une personne de trente ans. Le nombre d'antécédents augmente aussi le taux de réoccurrence. Cette étude n'a pas pris en compte de façon spécifique les situations de violences conjugales.

4.5.3. Sur le devenir du couple

La moitié des auteurs de violences participant aux séances de groupe ont déclaré continuer à vivre avec la même conjointe, même après le passage en Tribunal. Ils ont indiqué qu'ils avaient l'intention de maintenir cette vie commune. Cette intention est-elle aussi celle de leur conjointe ? Nous n'aurons aucune possibilité de vérifier après les séances si le couple s'est maintenu ou pas.

Est-ce que les séances de groupe aident le couple à affronter les moments de dispute inévitables ?

⁷⁶ Le terme de réoccurrence signifie « le fait de se produire à nouveau » (op. cit. p. 146).

⁷⁷ Cette population est de 528 personnes dont les délits concernent tous les secteurs de la délinquance : vols, agressions, atteintes aux personnes comme les atteintes aux biens, consommation de substances etc.

Il est certain que pour la conjointe la participation de son conjoint à ces séances constitue un effort de ce dernier et un signe affectif non négligeable. Cette dernière aura tendance à modérer des reproches ou certaines questions dont elle devine qu'elles peuvent être facteurs de déclenchement de conflits. Le couple devient plus attentif à la qualité de ses relations.

Les séances de groupe, notamment lors de la réalisation d'exercices de communication, essaient de proposer aux auteurs une autre attitude que celle de l'évitement du conflit, celle de la négociation, d'un dialogue vif mais constructif aboutissant à un compromis.

Il est difficile de mesurer l'effet de ces séances sur le devenir du couple faute de contact avec la conjointe. Nous essaierons de développer cet aspect dans notre dernière partie sur le programme de prévention. Le cas de Marcel peut éclairer l'étude des effets du groupe sur le devenir du couple.

4.5.3.1. Le cas de Marcel.

Si nous présentons le cas de Marcel c'est parce que nous avons eu avec lui et son épouse une série d'entretiens, à leur demande, dans notre cadre professionnel hospitalier, cinq ans après sa participation au premier groupe de prévention du dispositif. L'étude du cas de Marcel correspond à une vision plus longitudinale des situations de violences et permet d'entrevoir des éléments de réponse aux questions suivantes :

- Quels ont été les effets du groupe sur le comportement de Marcel ?
- La violence a-t-elle continué ou s'est-elle arrêtée ?
- S'est-elle transformée sous une autre forme de violence ?
- Si ces effets ont été bénéfiques et ont permis l'arrêt de la violence, cet état s'est-il maintenu et combien de temps ?

Marcel a 64 ans. Il est retraité après avoir été formateur dans une structure publique de formation. Il vient me voir car, dit-il, il a gardé un bon souvenir du groupe qu'il a suivi en 2002. Marié, il a une fille âgée de 40 ans, célibataire et sans enfant. Il dit qu'il n'en peut plus, que sa femme est très autoritaire, qu'ils se disputent très souvent « pour des riens », qu'elle l'a relégué dans son local où il bricole. Ils font chambre à part. Le couple traverse une situation de crise.

Marcel a des idées suicidaires. Il a fait, il y a trois ans, une tentative de suicide par médicaments et a été hospitalisé pendant un mois dans un Hôpital psychiatrique. Interrogé sur ses idées suicidaires, il expose un scénario de mort par arme à feu.

Lors du premier entretien, Marcel semble à bout. Il se plaint d'être exclu dans un atelier où il ne voit personne. Il y a deux mois, une vive altercation s'est produite dans le couple. Marcel affirme que c'est sa femme qui est malade, elle souffre de jalousie. Elle lui reproche de « regarder des femmes légères, des putes. ». Marcel raconte un épisode qui s'est produit dans une grande surface. Il avait dit bonjour à une collègue. A la suite de son bonjour, son épouse a poussé en public des cris de colère et de jalousie en laissant entendre que Marcel et cette collègue avaient une relation sexuelle.

Marcel m'indique que le groupe auquel il a participé en 2002 a eu un effet pendant un an. Pendant un an, il a essayé d'autres comportements, il a essayé le dialogue, l'évitement des situations de conflit, mais selon lui la jalousie de sa femme a pris le dessus. Pour Marcel, c'est un vrai harcèlement.

Dès que Marcel parle de la jalousie de sa femme, les idées suicidaires émergent comme associées. « Je ne pourrai pas revivre ce que j'ai vécu lors de mon arrestation, de mon passage au Tribunal ... J'en finirai et ça, elle l'aura sur la conscience ! ».

Un deuxième puis un troisième entretien n'apporteront pas d'éléments nouveaux ; ce qui m'amènera à proposer à Marcel que son épouse vienne à notre prochain entretien. Son épouse accepte la proposition.

A ma demande de préciser l'objet des disputes, l'épouse de Marcel que nous appellerons Marcelline, expose les points suivants : Marcelline reproche à Marcel une inactivité : « Il ne fait rien, je lui demande de faire ceci ou cela, il ne le fait pas ou alors il met un temps fou pour le faire et le finir. ». Elle lui reproche de parler à d'autres femmes. Elle raconte l'épisode de la grande surface et complète l'histoire par « J'ai vu l'effet dans son pantalon, de cette femme, une p... ». Elle raconte que cela s'est produit une autre fois. Pour elle, lorsque Marcel rencontre ces femmes, ces p..., il éjacule. Marcel nie mais je sens une certaine gêne. Très rapidement, il s'énervé et fait état d'idées suicidaires. Marcelline dévalorise Marcel sans arrêt.

Marcelline se présente, et sa présentation sera sur bien des points en opposition à celle de Marcel. Tandis que lui est un homme manuel fier de l'être et fier de son habileté, elle est une Directrice des Ressources Humaines en retraite. C'est elle qui mène la famille soutenue par sa fille.

Tandis que la famille de Marcel est très chaotique avec des situations d'inceste et d'alcoolisme chez les parents de Marcel, la famille de Marcelline est décrite sans problème majeur. Marcelline a fait découvrir à son mari « des choses dont il n'avait pas idée », une certaine culture, l'art, la musique. Marcel le reconnaît. Il a épousé une femme plus cultivée que lui. Marcelline marque fortement cette différence en décrivant son mari de la façon la plus négative. Cherche-t-elle à expliquer et justifier une séparation ? Ou bien cette dévalorisation forcée la valorise-t-elle ?

Le couple a réalisé un certain équilibre dû à une répartition précise des tâches : à Marcelline la gestion et la direction de la famille, à Marcel les travaux manuels, les réparations et la maintenance d'un parc immobilier important acquis au fil des années.

Laissant le couple s'exprimer, je constate que les sujets sont anodins sauf ces deux épisodes, marqués par une tonalité sexuelle, qui sont étranges, niés par l'un et affirmés sans ambiguïté par l'autre. Marcel aurait eu encore récemment, selon Marcelline, une histoire avec la voisine. « Il la regarde par dessus ce mur de deux mètres. Elle, la voisine, je vois bien, veut me parler pour me dire tout cela ... ». Devant ma réflexion que son mari est libre de parler à une voisine sans qu'elle le considère comme une relation louche et adultère, Marcelline répond : « Il faut que je le contrôle sans cesse, je regarde ce qu'il regarde, je regarde à qui il parle car je n'ai pas confiance. ». A ce manque de confiance pointilleux, Marcel répond par l'affirmation de ses compétences manuelles, par une hygiène de vie sans tâche, par une volonté de s'être fait tout seul malgré les difficultés de son enfance et de son adolescence. Il est conscient que son épouse l'a aidé au bon moment par ses conseils et ses interventions. Cependant aujourd'hui il ne supporte plus son autoritarisme et sa jalousie. On peut supposer que le départ récent en retraite, que la vie autonome de sa fille sans enfant, que cette vie commune si proche et si permanente aient été des facteurs rétrécissant l'horizon de Marcelline, l'amenant ainsi à porter un regard sans cesse contrôlant.

Durant ces entretiens, nous avons essayé de faire baisser la tension du couple en montrant l'efficacité d'un couple aux multiples projets, à la grande complémentarité de Marcel et Marcelline, à l'habileté incontestable de Marcel, au sens pratique de Marcelline.

Que pouvons-nous conclure de l'histoire de Marcel et de Marcelline ?

Elle nous renforce dans la double conviction suivante :

- que les effets d'un groupe, fut-il nommé groupe de prévention, sont limités à la fois dans le temps et dans ses conséquences. Il est certain que Marcel a réfléchi à son comportement, qu'il a cherché à le modifier, qu'il n'a pas hésité à appeler à l'aide lorsqu'il a perçu chez lui une augmentation de la tension. Il a su qui pouvoir contacter car il avait participé à des séances de groupe.
- qu'un suivi doit se dérouler sur plusieurs années et concerner les deux partenaires du couple.

Nous reprendrons ces points dans notre dernière partie.

4.5.4. Sur les participants eux-mêmes

4.5.4.1. Présentation du groupe analysé et de la méthodologie :

Nous allons analyser les effets des dix séances du troisième groupe de la deuxième phase sur les sept participants. Ce groupe s'est déroulé de septembre 2006 à février 2007 soit sur une période de six mois, ce qui est la durée moyenne des dix groupes. Sur vingt-cinq personnes orientées par le Parquet sur ce groupe, six personnes ont participé à plus de cinq séances. Aucun entretien préalable n'a été proposé.

La méthodologie utilisée pour évaluer les effets est la suivante : nous avons d'abord choisi de relater le déroulement d'un groupe de la deuxième phase car il comporte dix séances. Par ailleurs, lors du déroulement de ce groupe, alternativement, ma collègue, Dalila et moi avons pris des notes pendant chacune des séances après avoir demandé l'autorisation aux participants et en leur indiquant l'usage qui en serait fait dans le cadre d'une recherche universitaire.

Nombre et identité des participants à chacune des séances :

Tableau 35 – Nombre de présents par séance.

1 ^e séance : 5 présents	Alex, Pierre, Francisco, Ahmed, Louis,	6 ^e séance : 6	Alex, Francisco, Ahmed, Louis, Bernard, Bekri
2 ^e séance : 7	Alex, Pierre, Francisco, Ahmed, Michel, Louis, Bernard	7 ^e séance : 5	Alex, Francisco, Ahmed, Louis, Bernard
3 ^e séance : 5	Alex, Francisco, Louis, Bernard, Bekri.	8 ^e séance : 5	Alex, Ahmed, Louis, Bernard, Bekri
4 ^e séance : 6	Alex, Francisco, Ahmed, Louis, Bernard, Bekri	9 ^e séance : 4	Alex, Francisco, Ahmed, Louis
5 ^e séance : 8	Alex, Pierre, Francisco, Ahmed, Louis, Bernard, Bekri, Joaquim.	10 ^e séance : 6	Alex, Ahmed, Louis, Francisco Bernard, Bekri

Source : construit par l'auteur.

- Les participants que nous allons étudier sont : Alex, Pierre, Francisco, Ahmed, Louis, Bernard, Bekri.

- Alex, Louis ont participé à la totalité des dix séances
- Ahmed, Francisco a participé à neuf séances
- Bernard a participé à huit séances,
- Bekri a participé à six séances.
- Pierre a participé à trois séances,
- Michel et Joaquim ont participé à une séance

Michel et Joaquim ne seront pas mentionnés dans le déroulement du groupe, n'ayant participé qu'à une seule séance.

L'on constate une certaine régularité dans la présence à ce groupe – régularité et assiduité qui varie selon les groupes où l'on compte en général un noyau régulier de présents et une nébuleuse *d'intermittents* - avec un maximum de huit participants à la cinquième séance puis une participation décroissante jusqu'à la dixième séance où se retrouvent seulement les participants réguliers.

Le groupe débute à la mi-septembre 2006 et se déroule dans les locaux de l'Hôpital de Bellevue à Saint-Etienne, au Service de Médecine Légale.

Le groupe n'a pas commencé que se présente un couple. Lui ne parle pas français, il a été invité à participer aux séances, il est accompagné par son épouse qui nous explique sa situation : violences conjugales, plainte, et la lettre qui les amènent aujourd'hui. Sa conjointe se propose de rester pour traduire ce qu'il aura à dire. Nous lui disons que ce n'est pas possible. C'est un groupe exclusivement destiné aux auteurs de violences conjugales, nous ne pouvons accepter la présence d'une conjointe, même pour être traductrice. Par ailleurs nous indiquons au couple que nous n'avons pas de traducteur. Par contre nous pouvons accepter – et cela se produira pour Ahmed – qu'un traducteur choisi par le participant et qui ne soit pas son épouse vienne dans le groupe.

4.5.4.2. Les effets du groupe sur les participants :

Alex.

1^e séance : Pourquoi Alex vient dans le groupe ? Son assiduité est due à sa volonté d'ajouter à d'autres suivis la présence à un groupe. Alex signale qu'il est en thérapie individuelle avec un psychothérapeute, et fait un travail thérapeutique en couple. C'est lui qui parle de la médiation.

2^e séance : Il parle toujours de son couple comme un couple pathologique où sa conjointe est également violente. Il analyse que tous deux sont agressifs.

3^e séance : Rien de particulier, il écoute et soutient les autres par des paroles d'encouragement.

4^e séance : Il joue un peu le psychologue, soutient un participant, Louis, pour qui il montre de la sympathie. Il n'indique rien de particulier.

5^e séance : Il dit beaucoup discuter avec sa femme. Rien de spécial.

6^e séance : Il est particulièrement content, il est passé devant le Juge et n'a eu aucune condamnation de la part du Tribunal. Car le Tribunal a estimé qu'Alex avait rempli l'obligation de soins : il est suivi par un psychothérapeute, fait partie du groupe *VIRAGE*, voit régulièrement un psychiatre, et une infirmière psychiatrique passe à son domicile tous

les quinze jours. Il ne va pas mal. Lors de la séance il dit qu'il a bu (des martinis...) et dit avoir un père qui buvait.

7^e séance : Rien de nouveau, il voit tous ses thérapeutes.

8^e séance : Rien de nouveau.

9^e séance : Il dit que tout va bien. Il dit qu'il essaie tous les jours de mieux parler, d'échanger avec sa femme.

10^e séance : Il fait un bilan positif de sa participation.

Commentaires : Alex est un participant modèle. Il a accumulé autour de lui plusieurs ressources thérapeutiques : un psychologue thérapeute, un psychiatre, une infirmière et enfin les séances de groupe. Lors de son passage en Tribunal, il n'aura aucune sanction, ni sursis, ni amende, presque les félicitations du juge... Et pourtant il y a le poids du passé, un père alcoolique, sans doute violent, il y a de profondes dissonances chez ce participant parfait qui n'arrête pas de reconnaître sa culpabilité et incite les autres à en faire autant. Il décrit un couple violent – comme ses parents ? - dans lequel il continue à vivre. Alex parle peu, écoute beaucoup les autres : on perçoit des affects dépressifs, voire mélancoliques. La violence a-t-elle été un mode de défense contre ces affects ? Alex manifeste un comportement que l'on pourrait qualifier de *parfait*. Il illustre parfaitement l'utilité souhaitée de nos groupes : l'acquisition de nouveaux comportements de dialogue, de respect. Il a appris à mieux se connaître.

Ahmed.

1/ Il vient avec un interprète, dit que l'essentiel de ses problèmes réside dans l'attitude de sa belle famille. Il n'a jamais frappé sa femme. Il dit que les frères de sa femme l'ont frappé. Il travaille de jour et sa femme de nuit (ou l'inverse ?). Il a un comportement d'évitement dans le groupe.

2/ Sans interprète, il ne s'exprime pas.

3/ Absent avec excuse.

4/ Sans interprète, il parle peu. Sollicité, il arrive quand même à dire quelques phrases.

5/ Ahmed est accompagné d'un ami traducteur et chauffeur routier. Il se plaint des exigences de sa femme qui veut lui enlever argent et voiture.

6/ Ahmed vient avec un collègue qui parle souvent à sa place comme pour être son avocat. Il dit le comprendre, l'aider. Il est marocain, comme lui. Ahmed vit seul, sa famille est au Maroc. Sa femme est contre lui. Il ne comprend pas pourquoi il est là, pourquoi il divorce, ce qu'on lui reproche. Il paraît lointain. Je lui demande d'expliquer ce qui s'est passé car nous ne comprenons pas ce qui s'est passé. Je le sens très défensif comme si il ne voulait pas dire quelque chose car cela irait contre lui. Sa femme veut lui prendre son salaire, malgré qu'elle gagne davantage que lui. Ils se disputent. Il veut lui prendre son portable, lui tord le poignet. Elle dit à la Police qu'il lui a tordu le visage. Elle produira un certificat médical sans jour d'ITT. Elle porte plainte à la Police, puis retire sa plainte quelques jours après. Elle vient l'attendre à la sortie de son travail. Il retourne à la maison. La famille de sa femme prend partie. Il arrête de parler car il a de l'émotion.

7/ Sa femme qu'il appelle « son ex-femme » doit bientôt accoucher : dans 20 jours. C'est une fille qui est attendue. Elle a proposé un prénom et lui de même : elle a refusé son

prénom. Ahmed est venu sans interprète. Il est peu bavard. Il a demandé à son ex-femme si c'était bien de divorcer puisque le bébé arrive : elle n'a pas répondu : ni oui, ni non. Ahmed est très perturbé par cette future naissance dont en tant que père il est exclu. Il est dans une totale incertitude. A la fois il perçoit que son couple est terminé mais à la fois cette future naissance va prolonger ses contacts avec son ex-femme.

8/ Ahmed vient avec un interprète qui est déjà venu dans le groupe. Ahmed n'est pas bien. Malgré un interprète, les animateurs ont beaucoup de difficultés à comprendre où il en est. Sa femme a accouché d'une fille. A la maternité, elle s'est déclarée célibataire et a donné le nom de sa mère au bébé. Ahmed n'a pas vu sa fille et n'a pu la reconnaître. Il doute. Il ne sait pas si ce bébé est de lui. Son ex-femme lui réclame une pension alimentaire. Nous lui conseillons de prendre contact avec les avocats de la Maison de Justice. Ahmed pleure.

9/ Ahmed vient avec un interprète. Nous lui demandons où il en est. Sa femme a accouché en tant que mère célibataire à l'Hôpital. Il nous montre le document de l'Hôpital. Il n'a pu voir ni reconnaître sa fille. Son avocat fait des démarches en ce sens. A la base son ex-femme lui reproche des violences conjugales qu'il ne reconnaît pas. Au Maroc, il a une famille d'un bon niveau social. Il hésite à retourner là bas ou à rester en France et reconnaître sa fille. Il laisse parler son interprète qui est encore davantage son avocat qu'un simple interprète. Ahmed semble entouré et soutenu par la communauté marocaine de Saint-Etienne. L'interprète qui est aussi un ami lui a proposé que la question soit portée devant l'Imam de son quartier en vue d'une médiation. Pour l'instant, pas de réponse.

10/ Ahmed fait un bilan positif de sa participation aux séances de groupe. Il semble avoir retrouvé un peu de confiance dans l'avenir. Nous essayons d'analyser avec lui les raisons de son ex femme d'être méfiante vis-à-vis de lui.

Commentaires Ahmed est un curieux participant qui vient régulièrement, souvent accompagné d'un ami, différent d'une séance à l'autre. Cet accompagnant est membre d'une association marocaine, et la présence de l'accompagnant se fait en fonction des disponibilités. Ahmed s'exprime difficilement en français. Il se présente d'emblée comme une victime, victime notamment de sa belle-famille. Son récit est confus, obscur. L'ami qui fait office d'interprète traduit-il fidèlement ? En rajoute-il devant le désarroi d'Ahmed ?

Ahmed cherche sans cesse à se défendre : peut-être a-t-il la vision d'un groupe accusateur ? Reproduit-il un comportement de défense face aux critiques de sa belle famille ? Ahmed parfois s'exprime comme un petit garçon que l'on gronde de tout côté. Il est pris dans les schèmes socioculturels issus de son éducation. Il a une conception de la femme empreinte de soumission, il la veut obéissante, dans des rôles traditionnels. Ahmed refuse la séparation, tandis qu'elle lui refuse la paternité.

Nous comprenons qu'au Maroc, Ahmed est issu d'une famille « d'un bon niveau social ». Ici en France il se sent progressivement vidé de son identité, de son statut d'époux, de son statut de père, de son identité culturelle (ni Français, ni Marocain). Ahmed souffre. Il ne reconnaît pas les faits de violence bien qu'il les décrive : bousculades, torsion du poignet, du visage... Sa femme a retiré sa plainte : à cause de la légèreté des violences ? Par pression d'Ahmed ? Par pression de l'entourage ? Cette plainte retirée amène-t-elle Ahmed à minimiser les faits ? Voit-il dans son comportement une juste réponse à la conduite « insupportable » de sa femme ?

Nous pensons qu'Ahmed vit cette situation comme profondément instable et floue : pris dans une problématique culturelle complexe – proche de celle vécue par Sali, cf. 1.2.1. de la deuxième partie.- Ahmed essaie de comprendre ce qui lui arrive, avec ses propres repères culturels, aidé de la communauté marocaine.

Quels ont été les effets du groupe ? Ahmed a pu exprimer sa profonde souffrance. Le groupe l'a aidé à gagner de la confiance en lui par un soutien, par la clarification de la situation.

En tant qu'animateurs, nous avons essayé de clarifier les points de conflit entre lui et son épouse. Mais visiblement la violence et les disputes ont embrasé tout l'entourage. Nous avons tenté de parler du légitime désir d'autonomie de son épouse.

Nous voudrions profiter du cas d'Ahmed pour nous interroger sur notre positionnement. Comment parler, à certains participants, de relations égalitaires dans le couple sans remettre en cause certaines représentations liées à l'origine culturelle, représentations ressenties comme de véritables repères identitaires ? Jusqu'où aller dans cette déconstruction ? L'histoire d'Ahmed montre la nécessité d'une médiation culturelle. L'absence d'une telle médiation fait porter le poids des violences sur les *ego* de chacun des partenaires en subjectivant les problèmes. Le recours à l'Imam n'est-il pas révélateur de l'intérêt d'une médiation ? Mais pourquoi parler de médiation culturelle ? Si la culture patriarcale conforte la domination des hommes, comme nous l'avons développé dans une précédente partie, en consultant la socio-anthropologie, n'est-il pas normal, légitime, inévitable, d'avancer dans sa remise en cause, au nom des victimes des violences ? Mais cette remise en cause – même tentée avec diplomatie – sera-t-elle comprise de ceux pour lesquels la culture patriarcale relève de l'évidence, de cette *aveugle adhérence* qu'évoque F. Héritier par ailleurs ? Comment imaginer un travail de *critique culturelle* – mais faut-il parler de *critique* ? - pour ceux dont les « schèmes infra conscients » sont enracinés dans une tradition et des représentations tant éducatives que familiales ? Le groupe peut sans doute par la variété des situations de violences abordées, aider à une perception relativisante. Ensuite, il est nécessaire d'alterner un travail sur les représentations sociales et culturelles, afin de déconstruire certains schémas et d'amener une représentation homme/femme plus égalitaire.

Mais soyons prudents : il faut sans doute limiter ce travail de déconstruction à certains aspects : notamment l'aspect qui nous préoccupe le plus qui est la perception culturelle de la place de la femme. Ce travail que nous amorçons à l'aide de la technique du Photolangage concerne 30 à 50% des participants aux séances de groupe.

Il est certain que la place de notre co-animatrice, Dalila, dans l'animation du groupe a été particulièrement bénéfique pour servir de médiation dans la compréhension de situations à dimensions culturelles. Ahmed comme d'autres participants se sont appuyés sur elle pour gagner en confiance et clarifier leur situation. Elle a pu montrer qu'une relation égalitaire était possible sans renier la force et l'utilité d'une tradition et de valeurs identitaires.

Louis.

1/ « Le dictateur ! »... C'est comme cela qu'une journaliste locale le dénomme dans un article relatant les événements. Il est en cours de divorce et refuse de communiquer avec ses enfants. Il est très en colère contre son épouse et contre ses enfants, veut refuser que sa femme récupère la somme entière de la vente de leur maison. Son abord est d'emblée peu sympathique.

2/ Il a toujours le même discours avec cependant une légère ouverture vis-à-vis de ses enfants. Nous lui conseillons de ne pas se faire oublier d'eux, d'être présent. Il a des idées *noires* et voit un psychiatre.

3/ Louis évolue : il a repris un contact téléphonique avec son fils avec lequel il a des relations très difficiles et avec sa « petite dernière » à laquelle il tient beaucoup. Il nous

indique, ému, que son ex-femme et ses enfants lui ont souhaité un bon anniversaire pour ses 49 ans.

4/ Louis nous indique qu'il doit voir sa petite dernière de onze ans ce samedi. Il semble moins en colère, plus apaisé. En fait, il a pu parler avec tous ses enfants. Il peut parler à nouveau avec sa femme. Il montre une culpabilité adaptée à ce qu'il a fait. Il regrette ses menaces et ses ruptures, cependant il est décidé à divorcer. Il se pose la question s'il sait bien tout. Est-ce qu'il n'a pas été manipulé par sa femme qui aurait prévu tout ça. Il a repris le travail sans problème, à la Banque. Louis est employé de Banque.

5/ Le contact avec la petite dernière s'est bien passé. Il renoue des contacts – cependant difficiles - avec son fils et sa grande fille. Louis ne recherche pas le contact de sa grande fille qui pour lui a pris le partie de sa femme. Son fils veut avoir des explications sur ce qui s'est passé. Louis arrive à parler avec sa femme. Beaucoup moins de fausse culpabilité. Il apprécie son célibat et semble à l'aise dans sa vie actuelle.

6/ Il continue les contacts avec la petite dernière, onze ans. Il veut divorcer rapidement et tourner la page. Il a moins de colère et d'agressivité. Mais il a de la rancœur contre ses trois autres enfants. Il dit qu'il va en boîte de nuit, fait de nouvelles relations, pense refaire sa vie. Le sujet de dispute avec sa femme, c'est l'argent.

7/ Il commence la séance en manifestant de la colère et une certaine rigidité. Il répète qu'il tient aux liens avec la petite dernière mais il a des relations tendues avec son fils et ses deux autres filles. Bientôt il doit être grand-père. Sa fille lui a dit qu'elle était passée devant chez lui le jour de son anniversaire mais qu'elle n'était pas montée le voir. Il arrive à parler calmement avec sa femme. Il a une vie de plus en plus autonome. Il sort et va au cinéma. Cependant il manque encore de souplesse dans sa façon de penser la situation.

8/ Il explique qu'il voit toujours sa petite dernière, M. Il est en procédure avec son ex-femme pour obstruction. Il a vu sur le parking du supermarché son ex-femme avec les trois enfants (La fille aînée est mariée). Lors du jugement de divorce, il espère obtenir davantage de temps pour garder tout un week-end « sa fille » tous les 15 jours. Il veut vendre la maison. Son fils lui répond qu'ils resteront un an dans cette maison. Il dit qu'il ressent encore des sentiments pour son ex-femme qu'il a invitée à dîner dans un restaurant, avec la petite dernière. Il est moins en colère mais est toujours dans des procédures financières.

9/ Louis est moins angoissé et moins en colère. Il a dîné avec son ex-femme avant Noël 2006. Le repas a été tendu la première heure mais moins tendu la deuxième heure. Il a pu dire à son ex-femme qu'il n'éprouvait plus rien pour elle, ça l'a soulagé. Il lui a indiqué qu'il souhaitait le divorce rapidement. Il voit sa petite dernière une demi-journée tous les 15 jours. Il souhaiterait la voir plus souvent. Il a revu son fils qui lui a demandé de l'argent : il a refusé « Car il donne déjà une pension alimentaire ! ». Il en veut à sa fille aînée « qui est pour beaucoup à l'origine du problème et qui ne souhaite pas le voir ! ». Il reproche à sa femme de monter les enfants contre lui. Sur le parking, il leur a fait la bise à tous les trois. Il y a des questions d'argent : il veut vendre la maison où habitent les enfants et son ex-femme. Il se souvient du moment où trois gendarmes sont venus le chercher à l'intérieur de l'agence de la Banque où il travaille pour le mettre en garde à vue à la suite des menaces de mort qu'il avait proférées contre sa femme. La garde à vue a été de courte durée : il avait avoué sans réfléchir, dit-il.

10/ Louis fait un bilan de sa participation au groupe : le dialogue avec sa femme est devenu plus facile et moins tendu. Il est moins dans la colère. Il est prêt à renouer des contacts avec les enfants. Il a repris le travail à la Banque comme par le passé et éprouve moins de honte devant ses collègues.

Commentaires : Peu sympathique dès la première séance, employé de banque avec un rien de caricatural dans son aspect, Louis se montre très vite en colère. Les faits de violences dont il a été l'auteur, ont fait l'objet d'articles de presse. Dans un article local, on l'appelle le « Dictateur ». Effectivement, il se présente sous un jour très autoritaire.

Dès la première séance, son comportement est très négatif : pas de contact avec ses enfants et aucune concession vis-à-vis de sa femme. Puis, Louis va évoluer au cours des séances, ajoutant à une certaine souplesse, la volonté d'un dialogue avec ses enfants et son épouse, bien que dans son récit ce soit ces derniers qui semblent avoir fait les premiers pas. Enfants et épouse lui souhaitent un bon anniversaire. Louis s'aperçoit que la rupture adoptée par lui n'est pas souhaitée. Il renoue des liens malgré tout ténus. La reprise professionnelle va aussi lui permettre de retrouver des repères au quotidien.

Les articles de presse, le tapage médiatique, l'arrestation par les gendarmes sur le lieu de travail, la garde à vue, la peur que tout cela rejaillisse sur lui-même et son activité professionnelle à la Banque, engendrent chez Louis un sentiment de honte dont il se défend avec la colère.

La honte a sa propre dynamique : la honte est « enfouie » mais non refoulée (Ciccone & Ferrant, 2008, p.79). Lors du sentiment de honte, « On a le sentiment que le moi fonctionne alors en double régime. Il enfouit et montre, en même temps, la honte » (*op.cit.* p.80). Louis va essayer de traiter ce sentiment de la façon que décrivent Ciccone et Ferrant : « Une partie du moi répète la situation, la montre, tant qu'elle ne s'est pas organisée et rejouée différemment, c'est-à-dire tant qu'elle n'a pas trouvé son statut syntone au moi, et en même temps le moi essaie de la masquer et de l'enfouir, pour éviter la souffrance qu'elle génère » (*op.cit.* p.81). Le surnom de dictateur donné à Louis par la presse laisse penser que le caractère autoritaire de celui-ci est largement connu. Dès la première séance, un comportement rigide, des idées toutes faites, une attitude sans conciliation, sont visibles et persisteront durant toutes les séances. La question de l'argent infiltre l'ensemble des secteurs de la vie de Louis : la pension alimentaire, les dépenses inconsidérées de Madame, le partage de la maison, et bien sûr il travaille dans une banque... Louis exprime une souffrance mais en montrant peu d'affects. Ce combat autour de l'argent est-il un moyen de revalorisation narcissique et de cacher ce sentiment de honte ? « La honte est liée à l'analité, et à l'analité exposée... Tyrannie, grandiosité et analité sont solidaires. » (*op.cit.* p.93).

Pierre.

1/ Pierre dit qu'il vient obligé à ce groupe et qu'il ne dira rien. Il est en colère.

2/ Nous recadrons Pierre en lui disant que son attitude nous gêne et peut gêner les autres. Lui nous confirme qu'il ne veut rien dire de ce qui s'est passé. Il en parle à son psychiatre et ça lui suffit. Après le recadrage, il commence à s'exprimer en quelques phrases. Il a toujours beaucoup de colère chez lui.

3/ Absent

4/ Absent

5/ Il est présent. Le muet est devenu bavard quand il s'agit de parler de son métier de chauffeur routier. Il arrive de Paris et part pour le lendemain à Lille. Il interroge les autres membres du groupe, parle fièrement de ses « avantages financiers » et de son salaire. Il dit que ce qui le chagrine c'est de ne plus voir les deux jumeaux de seize ans. Il est toujours sur la défensive. Il a fait le choix de ne plus parler à ses enfants (Comme, de la même façon, il ne veut pas nous parler).

6/ Absent.

7/ Absent.

8/ Absent.

9/ Absent

10/ Absent

Commentaires : Pierre est à la fois une exception et une figure représentative des 54 participants : exception, car il exprimera un refus de parler ce qui est rare dans l'ensemble des treize groupes. Dans l'expression de ce refus, l'on apprendra qu'il consulte un psychiatre, qu'il a beaucoup de colère, qu'il est chauffeur routier, que son métier est très prenant, et qu'il ne voit plus ses deux jumeaux de 16 ans. On pressent – et en cela il est représentatif de beaucoup – que Pierre est dans une situation de multi-ruptures. Sans doute perçoit-il le groupe comme un facteur potentiellement déstabilisateur. Son mutisme est une façon de se défendre contre toute menace qui l'amènerait à un changement d'attitude.

Le seul moment où Pierre s'est exprimé dans le groupe, et d'un coup il a changé de comportement, c'est lorsque la discussion est venue sur les contraintes et les avantages du métier de chauffeur routier. Il s'est senti en connivence avec certains participants, chauffeurs comme lui.

Sinon, il ne parle pas des faits qui lui sont reprochés, ni de son épouse. Nous ne saurons rien de sa vie familiale passée et actuelle. Honte ? Culpabilité ?

La colère est là chez lui à fleur de peau.

Il est fier de son métier, sans doute se réfugie-t-il dans son métier, tant dans un emploi du temps surchargé que dans ses intérêts personnels. Est-il actuellement quelqu'un d'autre qu'un chauffeur routier ? Un père ? Non. Un époux ? Non. Ce métier est sans doute pour lui la seule valorisation narcissique, tandis que les autres secteurs de sa vie connaissent une crise.

Bien sûr, nous pensons que l'effet du groupe sur Pierre a été proche de zéro. Il avait prévenu qu'il serait absent à cause de son métier - qui décidément lui est bien utile. Nous avons transmis au Parquet qui l'avait obligé à venir aux séances, la longue liste de ses absences. Nous ne savons pas la suite qui a été donnée.

Francisco.

1/ Francisco est toujours avec sa femme : il dit lui avoir donné une gifle, et pour cette gifle, il a fait une semaine de prison. Il a été traumatisé, profondément marqué par la prison. A cette première séance il en parle avec émotion.

2/ Rien de particulier, parle peu.

3/ Il reparle de son séjour en prison : il s'en veut, ne se pardonne pas car « sa femme est un ange ! ».

4/ Tout va bien. Il sourit, semble confiant, calme, écoute les autres.

5/ Tout va bien. Son « ange » lui apporte café et vêtements, en contre-partie il travaille dur (maçonnerie).

6/ Tout va bien, rien de neuf.

7/ Rien de nouveau : il travaille beaucoup et sa femme est très maternante.

8/ Absent.

9/ Tout va bien, rien de spécial. Il a changé d'apparence : cheveux courts.

10/ Fait un bilan positif de sa participation. Fait des projets.

Commentaires : Francisco est un participant « modèle ». Il reconnaît les faits de violence dès la première séance certainement en les minimisant car il a été immédiatement incarcéré, mesure relativement inhabituelle. Son incarcération a duré une semaine. C'est la brutalité de son incarcération qui l'a choqué. Cependant il ne se pose pas en victime. Il avoue sa culpabilité, il a des remords, idéalise sa femme (« C'est un ange ! »). Au fil des séances, sa culpabilité laisse place à une volonté de reconstruire son couple dans une position d'échange : Il travaille beaucoup et sa femme est très « maternelle ». La revalorisation narcissique se poursuit au fil des séances et se traduira entre autres par un nouvel aspect physique : peut-être se débarrassera-t-il du négligé du prisonnier qu'il a été ?

Le bilan des séances amènera Francisco à envisager l'avenir avec moins de culpabilité, à tourner la page. Francisco gagne en aisance dans le groupe, tout en montrant de la fragilité. Le souvenir de cette semaine de prison l'obsède. Que s'est-il passé durant cette semaine ? Il n'a pas de rancune vis-à-vis de sa femme. Nous le percevons comme très attentif mais sans jamais beaucoup s'exprimer.

Lors d'une ultime séance, Francisco indiquera que sa femme et lui ont trouvé un mode de relation complémentaire qui semble les satisfaire.

Bernard.

1/ Absent à la première séance.

2/ Bernard est jeune (autour de 25 ans). Il est souffleur de verre, puis moissonneur après son travail. Il habite seul mais est lié avec son amie qui fait des études d'infirmière. Il sait qu'il est coléreux. Chacun habite séparément. Mais il affirme que lui comme elle sont amoureux. L'affaire n'est pas encore passée au Tribunal.

3/ Rien de plus.

4/ Rien de changé. C'est son amie qui le pousse à venir dans le groupe. Elle pense qu'il est trop souvent en colère. Il parle peu dans la séance. Il est toujours comme ça, dit-il. Il rigole beaucoup de ce que dit un autre participant, Bekri, où beaucoup de choses sonnent faux pour lui.

5/ Il se dit étourdi, parle davantage. Son frère qu'il n'avait pas vu depuis dix ans vient souvent le voir; ils habitent séparément. Il passe des week-end avec son amie, ça se passe bien. Il dit qu'elle est toujours méfiante vis-à-vis de lui.

6/ Le Jugement du Tribunal va avoir lieu le 21/12/06. Il parle peu. Il dit que tout va bien mais on le sent inquiet.

7/ Rien de nouveau. Il répète qu'il passera au Tribunal en fait au mois d'avril. Il vit toujours de façon séparée avec son amie. Bernard est peu bavard dans le groupe. Son frère vient souvent le voir pour parler avec lui.

8/ Bernard parle plus longtemps qu'habituellement. Il est inquiet car ce jeudi, il passe devant le Tribunal. Il pense qu'il va avoir trois mois de prison avec sursis et peut-être une amende ... Il ne veut pas savoir comment ça se passe habituellement malgré ce qu'ont envie de lui dire les autres participants. Son amie sera présente. Il reconnaîtra les faits. Pour lui, c'est la première fois qu'il en parle, ce sont des empoignades, des bousculades, pas des coups. Il reconnaît qu'il n'arrive pas à exprimer ce qu'il ressent, n'arrive pas à parler.

Ce qu'il ressent, il ne le sait pas lui-même. Il va passer les fêtes dans la famille de sa copine car ses parents ne veulent pas voir sa copine.

9/ Absent.

10/ S'exprime peu. Signale quelques aspects positifs : il comprend davantage son amie. Il ressent moins de culpabilité.

Commentaires : Jeune participant dont les orientations professionnelles sont originales : souffleur de verre et moissonneur. Deux métiers aux dures exigences physiques. Il se dit coléreux. Il aime une infirmière qui le pousse à venir aux séances de groupe. Le métier de son amie n'est sans doute pas un hasard pour Bernard. « Ce qu'il ressent, il ne le sait pas lui-même ». Nous percevons qu'il ne se comprend pas. D'où vient cette colère dont il dit qu'elle l'accompagne souvent ?

Les séances lui permettent d'affirmer le choix de rester avec son infirmière – A-t-il l'espoir qu'elle puisse le soigner ? – Il affirme ce choix contre l'avis de ses parents. Bernard reconnaîtra les faits et en parlera seulement à la huitième séance. Bernard est un infirme de la parole, cela rejoint la constatation de nombre de praticiens (Daligand, Hirigoyen, Coutanceau). Bernard se méfie de lui-même et aussi des autres. Nous ne percevons pas une reprise de confiance en lui mais plutôt beaucoup de questions sans réponse : il serait nécessaire pour lui de continuer son travail sur lui-même par une thérapie individuelle. Nous le lui disons. Parfois pointe un sentiment d'infériorité par rapport à son amie « qui, elle, fait des études ! ». Bernard est dans le silence, le silence protecteur de ne pas se dévoiler car se dévoiler serait exposer une part obscure.

Le cas de Bernard nous fait réfléchir sur les limites des séances de groupe. Même si dix séances ont paru très longues à certains participants et à Bernard en particulier, pour beaucoup ces séances seraient à compléter par une approche thérapeutique individuelle. Nous y reviendrons dans les jalons pour la prévention.

Bekri.

Békri fait partie des sept entretiens exposés plus haut.

1/ Absent

2/ Absent

3/ Parle peu. Dit qu'il a participé déjà à un groupe précédent.

4/ Parle beaucoup à cette séance. Révèle qu'il a eu 5 femmes, parfois deux en même temps. Il a 64 ans et en paraît 50. Il aime les femmes jeunes. Sa femme actuelle a 34 ans, il habite séparément. Pour lui les fautes sont du côté de sa femme, de la Justice. Il aime bien aller boire avec ses copains. Sa femme a peu confiance en lui. Il paye deux loyers, quelques pensions alimentaires (9 enfants) Il est entre une relation distendue et une séparation. Depuis 30 ans il n'est pas revenu au Bled.

5/ Dit qu'il vit actuellement avec sa fille et sa femme dans l'appartement de sa femme. Ca se passe bien.

6/ Dès son arrivée nous sentons les vapeurs d'alcool. Il prend rapidement la parole en arrivant : ce qui le met en colère c'est qu'on lui a coupé l'eau et le chauffage pour défaut de paiement des factures. Il expose ses excuses : il paie plusieurs pensions alimentaires. Il a un dossier de surendettement. Il est très énervé contre l'huissier. Il a parfois des paroles décousues. Il ne vit pas avec sa femme car elle le rejette. Nous lui disons notre vive

inquiétude : il dit qu'il boit pour calmer sa colère (deux litres). Sa fille de 3 ans lui verse à boire du vin. Ca fait plus de 30 ans qu'il n'est pas retourné en Algérie. Il se plaint longuement.

7/ Absent.

8/ Semble à jeun. Est arrivé avec du retard. Il avait oublié la séance précédente. Il vit actuellement avec sa femme, avec sa fille de 4 ans. Il n'a plus d'eau à son domicile. Il doit beaucoup d'argent. Il est surendetté. Mais tout va bien...

9/ Absent.

10/ Békri exprime un bilan positif : il est content (avec une euphorie artificielle due certainement à une consommation d'alcool).

Commentaires : Bekri a fait l'objet d'un entretien (Deuxième partie, chapitre 1.2.7.) Dès son entrée dans le groupe, entrée qui ne passe pas inaperçue car Békri est légèrement alcoolisé et excité, il nous signale qu'il a participé à un groupe précédent, mais seulement à quelques séances. Pourquoi revient-il ? Il est passé à nouveau devant le Tribunal et le juge lui a demandé de suivre de nouvelles séances.

Békri représente une catégorie particulière d'auteurs de violences conjugales : l'addiction à l'alcool ainsi qu'une pathologie majeure nous amène à penser que les effets des séances risquent d'être minimes sur lui. Békri ne présente ni honte ni culpabilité mais un déni total, déni du sens que peut revêtir certains de ses comportements.

Assez rapidement Békri transgresse le cadre des séances : il se présente sous l'emprise de l'alcool. Nous le rappelons à l'ordre plusieurs fois. Cependant il ne porte pas atteinte au fonctionnement du groupe, il plaisante et raconte des faits qui retiennent notre attention : en effet, il expose sa relation avec sa dernière fille : nous percevons un plaisir de ce dernier à des contacts corporels ambigus. Ceci se confirme avec l'attitude qu'il suscite chez elle face à l'alcool, même attitude chez son fils. Békri met en œuvre un *doux lien tyrannique*, dans lequel la responsabilité de l'acte est inversé : pour lui, c'est comme si c'était l'enfant qui incitait l'adulte à boire. Evidemment, cette vision lui évite toute culpabilité, toute honte. Dans l'incestuel règne la confusion.

Nous exposerons en travail de supervision notre forte inquiétude vis-à-vis de Békri. Notre superviseuse partagera cette inquiétude en nous demandant de faire une information au Parquet de Saint-Etienne. Nous ne saurons pas la suite de ce signalement. Pour notre part nous pensons que Bekri appartient à cette catégorie d'auteurs de violences conjugales présentant une pathologie psychiatrique majeure constituée d'alcoolisme et de pédophilie. On peut tout à fait douter des effets bénéfiques des séances de groupe sur lui.

4.5.4.3. Une évaluation par les animateurs.

Nous allons résumer dans le tableau ci-dessous les effets des séances de groupe sur les participants en reprenant trois indicateurs – indicateurs représentant les objectifs des groupes : Développement de l'expression et de l'estime de soi, reconnaissance des faits de violences, expression d'événements du passé, apprentissage de nouveaux comportements dans le couple. Pour chaque indicateur on notera :

3 : Fort –

2 : Moyen -

1 : Faible –

0 : effet nul

Tableau 36 – Critères des effets des séances de groupe.

	Note	Critères
Expression orale	3	S'exprime dans toutes les séances Apporte des informations sur ses émotions et sa vie affective
	2	Ne s'exprime que lorsqu'il est sollicité. Apporte peu d'éléments sur sa vie.
	1	Même sollicité, s'exprime en un temps très court et avec l'aide de quelques phrases.
Reconnaissance des faits	3	A présenté dès les deux premières séances sa responsabilité dans les faits de violences conjugales Et a pu dépasser sa culpabilité par un désir de changement
	2	A accepté sa responsabilité après les deux premières séances
	1	A toujours exprimé des réserves sur sa responsabilité
Apprentissage de comportements nouveaux	3	A accepté la remise en cause de certains comportements d'irrespect, de domination, d'autoritarisme. A envisagé une attitude de dialogue en étant actif dans les jeux de rôle proposés.
	2	A accepté l'idée de changement mais sans concrétisation
	1	Accepte difficilement l'idée de changer
Estime de soi	3	Parle de lui-même positivement Evoque des ressources pour l'aider. N'a pas de situation de rupture Dialogue facilement avec les membres du groupe S'intéresse aux autres participants
	2	Maintient des situations de rupture tout en parlant positivement de lui.
	1	Montre un manque de considération de lui même Produit des situations de rupture durant la période de groupe

Source : construit par l'auteur.

On peut rapprocher les critères ci-dessus des comportements à risque mis en évidence par D. Dutton (1996, p. 210) à la fin de son ouvrage :

- Vécu de maltraitance de la part des parents
- Vécu de maltraitance de la famille
- Symptômes traumatiques
- Abus d'alcool ou de drogue
- Attitude de critiques et de reproches
- Humeurs cycliques
- Changements brusques de personnalité.

Les deux animateurs du groupe où étaient présents les sept participants indiqués ci-dessous ont noté chacun de ces participants à la fin des dix séances. Voici le tableau présentant leurs notes.

Participant	Expression orale	Reconnaissance des faits	Apprentissage de comportements nouveaux	Estime de soi	Moyenne notée sur 3
Alex	2	3	3	2	2,5
Ahmed	3	2	2	1	2
Louis	3	3	3	3	3
Pierre	1	0	0	0	0
Francisco	2	3	3	3	2,7
Bernard	2	3	2	2	2,2
Békhir	2	1	1	1	1,2
MOYENNE Notée sur 3	2,5	2,5	2	1,5	

Tableau 37 – Evaluation des effets sur un échantillon de participants.

Source : construit par l'auteur.

4.5.4.4. Une évaluation des effets par questionnaire.

Dans un questionnaire auto-administré sur les facteurs d'aide au changement, nous avons posé la question des effets du groupe sur les participants. L'échantillon est de 21 personnes interrogées à la fin de leur groupe, à chaud.

Ces 21 personnes appartiennent à trois groupes différents pris au hasard. Les effets retenus sont les suivants :

- Effet sur une autre idée de la violence
- Effet sur la conception d'autres solutions que la violence
- Effet sur le changement de mes relations avec les autres

La notation est identique à celle précédemment de zéro à quatre.

Nous obtenons le classement suivant :

Tableau 38 – Résultats d'un questionnaire sur les effets des séances.

Effets	Nombre de points Maximum 84
Effet sur une autre idée de la violence	72 soit une moyenne de 3,4 sur 4
Effet sur la conception d'autres solutions que la violence	71 soit une moyenne de 3,3
Effet sur le changement de mes relations avec les autres	62 soit une moyenne de 2,9

Source : construit par l'auteur.

La mesure faite ici est une mesure des effets durant la période du groupe. Au vu des questionnaires, on peut s'interroger sur la validité de cette appréciation : les notes semblent assez élevées et peu différenciées entre elles. Il nous semble que les participants ont voulu au terme de dix séances remercier à leur façon les animateurs par des notes élevées, pensant aussi que les animateurs attendaient une telle évaluation élogieuse. Nous sommes donc très prudents et critiques sur la lecture de telles données, sachant que de tels questionnaires à *chaud* reflètent davantage l'état émotionnel de la dernière séance qu'une réflexion objective sur les effets du groupe. Il serait préférable de mettre en place un suivi sur une plus longue période avec des mesures régulières d'évaluation. C'est ce que nous décrirons plus loin dans les perspectives.

4.5.4.5. Comment caractériser les effets des groupes sur les participants ?

Il nous semble au vu du déroulement des séances, et des résultats du questionnaire que l'effet premier réside dans *l'expérience du parler*. C'est d'ailleurs ainsi que nous avons intitulé le premier exposé (2003) rendant compte de l'expérience de *VIRAGE*, exposé figurant en annexe. Pour reprendre l'expression de L. Daligand, si les auteurs de violences conjugales sont *infirmes de la parole*, s'ils préfèrent la mise en acte plutôt que la mise en mots, le groupe leur permet d'expérimenter le risque de la parole. Pour eux, c'est un risque de dévoilement, de montrer une part d'eux-mêmes qui est celle de la fragilité. Ces paroles sont suscitées, encouragées par les co-animateurs, par une attitude empreinte de neutralité et de bienveillance.

Dans ce mouvement du parler, les participants élaborent leur ressenti, élaborent leurs propres souvenirs, expriment leurs représentations. Les récits de l'événement de violence prennent forme au fil des séances. Les commentaires et les explications suscités dans les séances de photo-langage se font plus longs, plus détaillés, plus aisés. Au détour d'une phrase, l'on découvrira un passé de maltraitance, des souvenirs douloureux, des images de père tyrannique ou au contraire complètement absent, des images de mère présente mais peu affectueuse...

Parfois, certains n'arrivent pas à formuler ce qu'ils ressentent, d'autres participants alors viennent mettre des mots sur ces silences. Ils parlent pour eux, comme eux. Cela constitue comme une forme d'apprentissage sécurisé, sécurisé car ces mots qui sont dits par d'autres peuvent l'être par tous.

Les groupes accompagnent les participants dans une période de crise où ceux-ci sont souvent seuls face à des problèmes concrets : où vais-je habiter ? Vais-je supporter ma nouvelle solitude ? Comment entrer en contact avec mon ex-conjointe ? Comment revoir mes enfants ? Comment va se passer la séance du Tribunal ? Vais-je avoir une amende, de la prison ? Toutes ces questions sont posées au cours des séances de groupe. Les uns

font part de leur *expérience*. Les autres écoutent attentivement. Tous prennent conscience qu'ils sont amenés à faire des choix personnels. Les groupes sont adossés à la loi : c'est la loi qui scande ces périodes : l'avant du jugement, le pendant et l'après. Une directrice du SPIP vient leur dire que la loi sanctionne mais aussi est un moyen pour *rebondir*. La sanction leur permet de *tourner la page*.

L'effet d'apprentissage de comportements nouveaux est plus complexe : on ne pourrait en quelques heures permettre l'installation chez des individus de comportements nouveaux pérennes. Ils expérimentent certaines attitudes mais ne les assimilent pas définitivement. Les exercices que nous leur proposons sont trop limités pour avoir un effet à long terme. Ils se rendent compte que le comportement d'évitement est négatif, que le dialogue même difficile est le meilleur choix pour continuer la vie commune.

Nous allons aborder notre troisième partie pour revoir et discuter nos hypothèses.

Troisième partie : Discussion et retour sur nos hypothèses.

Il est deux choses, selon P. Valéry, dont il convient de se méfier, l'ordre et le désordre.

1. Que nous apprennent les groupes sur les auteurs de violences conjugales ?

1.1. La triple dimension des violences conjugales.

Notre premier champ d'hypothèses résidait dans une triple dimension des facteurs de causalité des violences conjugales, triple dimension déclinée ainsi :

- Précarité sociale et dimension culturelle,
- Inadaptabilité conjugale,
- Et vulnérabilité psychique.

1.1.1 La précarité sociale

A des degrés divers, les entretiens⁷⁸ révèlent l'importance des facteurs sociaux : Sali a été licencié de son travail, il a des problèmes d'argent, des dettes importantes. Morad connaît une période de chômage, son entreprise est en liquidation judiciaire. Serge a un dossier de surendettement, a des problèmes financiers importants. Léon est aussi en situation de surendettement, il a été licencié et est au chômage. Jacques connaît au moment de la violence avec sa femme des problèmes professionnels. Le restaurant d'Amin est en difficulté au moment des disputes conjugales. Bekri a de nombreuses dettes. On lui a coupé l'eau de son domicile faute de paiement.

La précarité sociale⁷⁹ est aussi constatée dans la population des 400 mis en cause étudiés. Il ne s'agit pas de personnes mal insérées. Pour la plupart - à 75 % - ils ont un emploi, un métier. La palette de ces emplois est relativement limitée, avec une surreprésentation des ouvriers et des employés. Bien qu'ils connaissent des difficultés économiques, avec un salaire modeste et irrégulier, il ne s'agit pas de personnes exclues socialement; leur entourage social, des parents, des amis, sont présents.

Pour notre part, nous définirions cette forme de précarité sociale comme une situation constituée de périodes instables de chômage, puis d'emploi, de périodes de ruptures avec l'entourage puis de reliaison, de périodes de mal-être puis de périodes de stabilité affective. C'est ce processus qui peut précéder la désaffiliation et que nous avons désigné sous

⁷⁸ les entretiens avec les sept personnes de notre deuxième partie

⁷⁹ R. Castel a créé le concept de *précarité* (2003) pour donner à cette réalité toute sa dimension de généralité.

les termes de *déprivation psychosociale* donnant au concept de déprivation que Winnicott a développé dans son ouvrage « *Déprivation et Délinquance* » réédité en 1994, une pertinence plus large à la fois sociale et psychologique.

Nous rejoignons ici des auteurs tels que Vincent de Gaulejac (2008) et les chercheurs de son laboratoire sur le changement social quand ils mettent en avant la notion de trajectoire dont l'importance est confirmée ici. Le concept de trajectoire pourrait tout à fait être aussi un concept de métissage comportant des textures sociales et psychologiques. Il s'insère comme élément d'une histoire de vie (Pineau, Le Grand, 1993). Apparemment plus significatif que l'appartenance sociale le concept de trajectoire est différent de celui d'itinéraire, ce dernier laissant croire à une autonomie d'Ego dans le choix de son parcours. Le concept de trajectoire a le mérite de mêler contrainte du parcours et initiative du choix. Le contenu de la trajectoire s'exprime dans des récits de vie, tels que nous les avons sollicités dans nos entretiens précédents. Dans ces trajectoires, nous avons rencontré des temps de rupture, de brisure, une forme de géométrie psychosociale déjà présente dans la description de cycles. Ce regard dynamique, *méta-géométrique*, ne met pas à égalité tous les éléments et vecteurs de la trajectoire : il y a certes un centre de gravité, des lignes de force, des impasses essayées mais sans succès, une ligne directrice... Les récits viennent comme superposés à ces parcours, porteurs qu'ils sont du sens. Dès lors ce n'est pas la question de la vérité (entendue comme l'adéquation entre réalité et récit) qui est primordiale mais plutôt la production du sens, sens qui va varier au gré des conditions d'existence des individus et selon le positionnement dans la trajectoire. Ajoutons encore que le concept de trajectoire suppose non seulement une lecture de son déroulement mais aussi une lecture dans son épaisseur : les sens dont nous parlons ici peuvent se superposer, s'opposer, se cumuler. Place est faite à l'inconscient individuel mais aussi à l'inconscient collectif et à l'imaginaire social. Il est très intéressant et significatif d'entendre le récit de certains hommes mis en cause dans une situation de violences conjugales, parler de leur parcours comme une trajectoire complètement extérieure à eux-mêmes. Puis au fur et à mesure du travail élaboratif des séances de groupe, le récit se personnalise, des expressions manifestent de l'appropriation, des mots évoquent l'implication, des tournures s'essayent à la production d'un moi, d'un Je encore hésitant, mais volontaire.

Les facteurs sociaux peuvent avoir une influence dans un double sens : ils peuvent soit être à l'origine des violences, dans le cas du chômage par exemple, soit être induits par la séparation conjugale. Ainsi avons-nous rencontré des situations où le conflit conjugal se répercutait sur la vie professionnelle, amenant le conjoint, par un désarroi total, à des fautes professionnelles aboutissant à un licenciement.

Dans une recherche portant sur la correspondance entre styles d'interactions conjugales et milieu social, Widmer, N. *et al* (2004) ont mis en évidence que les ressources tant économiques que culturelles du couple avaient un impact sur ces styles. Les couples à fort capital scolaire développaient un style d'interactions *Association*⁸⁰. Les couples à faible revenu ou à capital culturel modeste développent d'autres styles d'interactions. Les trajectoires biographiques « accidentées » déterminent aussi des interactions spécifiques.

Le concept de trajectoire ne peut faire oublier celui d'appartenance à une classe sociale. Par exemple, Charest et Tremblay (2009) mettent en évidence que la classe sociale d'origine d'une population de 195 délinquants présents dans les pénitenciers de la région de Montréal « majore les chances de succès de leurs activités illicites et module à la

⁸⁰ Les auteurs de la recherche définissent le mode *Association* comme la conjonction de partenaires engagés à l'intérieur et à l'extérieur dans un dialogue et un partage permanent. Cela confirme que ce mode conjugal est lié au mode de vie de la classe moyenne.

baisse la sévérité des tribunaux criminels à leur endroit » (p. 693). Plus l'origine sociale des délinquants est élevée, plus le gain des revenus illicites le sera. De plus, ces deux chercheurs canadiens montrent que les délinquants « les plus performants » ne sont pas ceux qui sont mis le plus souvent en prison ou qui y restent le plus longtemps : habileté d'avocats mieux rémunérés par des délinquants de classe sociale élevée ? Aide d'un entourage plus aisé ?

Ces derniers éléments nous invitent à compléter les données sur la trajectoire sociale des victimes de violences conjugales appartenant aux milieux populaires : si elles ont recours à la loi, ce n'est pas pour engager une procédure qui pourrait s'avérer compliquée et surtout onéreuse, mais pour que la situation de violence s'arrête.

Charest et Tremblay concluent leurs travaux en affirmant que « les trajectoires de délinquance commune... reproduisent les inégalités d'origine de ceux qui choisissent de s'y engager » (p. 713).

Des travaux sociologiques actuels (Kaufmann, 2001, 2004, Dubet, 2002, Ehrenberg, 1995, Lahire, 1998, Giddens, 1994) mettent en avant, au sein des trajectoires des individus, la notion de réflexivité, effort de choix et de maîtrise des personnes au milieu des contraintes et coercitions sociales. Ce mouvement nous semble particulièrement illustré par la dynamique culturelle.

1.1.2. La dynamique culturelle

Parmi les facteurs sociaux, nous avons fait une place importante, car non suffisamment soulignée, malgré quelques travaux récents (Neyrand, 2002, Hammouche, 2009), à la dimension culturelle. Nous avons retrouvé cette dimension dans tous les groupes que nous avons animés. Nous la proposons ici non par stigmatisation d'une population immigrée mais par souci d'explication. Dans chaque groupe fut présente cette problématique culturelle identitaire. Les hommes et les femmes présentent des attitudes et des trajectoires très différentes face à cette problématique.

Nous pensons avec Hammouche (*op. cit.*) que les femmes d'origine maghrébine s'adaptent mieux, pour la plupart, que leurs conjoints qui se présentent davantage comme les garants de valeurs patriarcales. Leur scolarisation puis leur rôle essentiel voire exclusif auprès des enfants les amène à une socialisation plus rapide et plus facile. Les hommes n'occupent pas ou n'occupent plus cette « position d'interface » entre l'espace domestique et l'espace social du quartier (Hammouche, *op. cit.*). La rigidité culturelle de certains conjoints exprime un malaise des hommes devant une société qui leur apparaît sans âme et sans valeurs. De bonne foi, pour la plupart, même si cette rigidité culturelle prend l'apparence d'une volonté de domination sur leur conjointe, ils cherchent à résister à l'attrait d'une culture négociée, image d'une société à l'abandon, mais pour eux non négociable. Nombreux sont-ils à considérer le dialogue conjugal comme une situation où ils ne peuvent exceller. Les deux partenaires sont condamnés à une improvisation des rôles, improvisation imposée car l'organisation sociale et la division des tâches qui les portaient ou qui les auraient portés dans la communauté villageoise originaire sont absentes. A la place de normes et de règles préétablies, une discussion s'instaure, doit s'instaurer entre les conjoints. Chacun doit justifier de sa place. Les hommes sont peu habiles dans ce travail de construction et de justification. L'époux puis le père n'occupe plus une position naturelle d'autorité. Ainsi que le souligne Hammouche, « l'âge de référence devient la jeunesse, ce qui bouleverse la position des adultes et, en fait, de tout détenteur de mémoire. L'exposition de soi est plus risquée avec cette nouvelle règle du jeu qui valorise le regard critique et l'échange continu et,

bien sûr, c'est surtout la position dominante de l'homme-père qui se trouve menacée » (*op. cit.* p. 4).

Le recours à la Police lors des violences se fait lorsque la victime perçoit que sa stratégie de défense est inefficace. Certaines victimes, avant de décider le dépôt de plainte, mettent en place une stratégie de protection en *s'arrangeant* de ces situations de conflit. Quels sont ces arrangements ? C'est l'investissement dans des secteurs de vie et d'activités où les femmes, comme les hommes, se retrouveront hors de la présence de l'autre. Pour les femmes immigrées, ce sera l'occupation du rôle maternel, la rencontre régulière d'autres mères comme elles, la participation à des activités de quartier, etc.

A ce propos, des animatrices d'un quartier de Saint-Etienne nous citaient le fait suivant : elles avaient mis en place, avec certaines difficultés, des groupes d'apprentissage du français pour les femmes du quartier. Un groupe avait commencé. Toutes les femmes avaient manifesté une grande motivation et cela se passait bien jusqu'au jour, après quelques mois, où le groupe dut s'arrêter faute de participantes. Interrogeant les femmes sur leur défection, les animatrices apprirent qu'elles avaient intégré des groupes de connaissance du Coran.

Cela confirme la grande difficulté pour les femmes immigrées d'avancer dans une intégration culturelle tout en gardant une loyauté exigée par la communauté. En effet, lorsque ces femmes ont commencé les cours de français, sous le regard de tous et notamment des hommes, elles ont manifesté une volonté de différence. Cette volonté a été comprise et reprise par la mise en place de cours sur le Coran.

Nous parlons de l'effet amplificateur de l'immigration sur les conflits conjugaux : cet effet est visible dans le vécu spécifique de la femme émigrée. La répartition traditionnelle des rôles au sein de la famille engendre chez la femme une plus grande ambivalence. Pressée de respecter certaines traditions de la société d'origine, elle est aussi attirée par les avantages de la société d'accueil. Les enfants eux-mêmes ne concourent-ils pas à encourager l'acceptation de cette attirance ? Cette ambivalence est perçue par le mari qui ne vit pas une telle ambivalence. Inséré dans un travail, ou installé dans une retraite méritée, sa loyauté à la religion et aux traditions marquent son identité. Moins traversé par le doute, il se veut le gardien de l'ordre patriarcal. Même s'il est amené à faire des concessions au *laxisme de la France*, il n'en retire pas une culpabilité trop forte puisqu'il est le gardien des valeurs. Pour son épouse, il en est tout autrement : l'on verra de jeunes femmes portant le foulard, signe de la tradition et s'habillant « comme les françaises ». Pour les femmes immigrées, la négociation est permanente. Négociation vis-à-vis du regard du mari, des voisins, de la Communauté mais aussi vis-à-vis d'elles-mêmes.

Nous serions tenté de reprendre ici le concept d'identité fluide (De Singly, 2003) En quoi ce concept serait-il applicable ? La société du risque, pour reprendre le titre de l'ouvrage d'Ulrich Beck (1986), requière de la part des individus dans leurs comportements de ne pouvoir se référer à des principes traditionnels du genre « parce qu'on a toujours fait comme ça ». L'exemple de l'immigration illustre ce constat. La fluidité identitaire serait une sorte de géographie psychologique et sociale où la carte (*d'identité*) de chaque individu trouverait une configuration originale.

A. Ferrant (in Roussillon, 2007) dans le domaine de la psychologie clinique confirme cette vision de l'identité : « chaque moment de l'existence s'inscrit dans une trame composée de toutes les expériences passées. Tout ce qui advient est mesuré, jaugé, à l'aune de l'histoire » (p. 462). C'est comme si l'identité était un ensemble de traces sédimentées, juxtaposées, enchevêtrées.

1.1.2.1. Les textures identitaires.

Martuccelli (2006) propose la notion de *texture* afin de concrétiser cette approche : « Les textures sont l'ensemble des couches de significations culturelles stockées dans chaque conduite ou fait social..., une réalité à n dimensions, gardant au moins virtuellement d'autres possibilités » (p. 433) et encore plus loin : « Un fouillis de textures où les acteurs cherchent et trouvent, retrouvent, bricolent un large éventail de conduites. » (*Ibidem*)

L'individu a des difficultés à mobiliser de façon simple et *plastique* ces textures, traces sédimentaires d'une identité en recomposition.

Pour notre part, nous adhérons totalement à cette notion de *recomposition identitaire* permanente, conçue non comme un éternel retour à zéro, mais comme l'accumulation originale de traces, de moments-événements, venant se solidifier, puis disparaître, afin de réapparaître différemment plus tard... ou jamais. Leur accumulation hasardeuse fait éprouver à chaque individu à un moment de son histoire le besoin de les ordonner, de les prioriser, de les symboliser.

Contingence et rationalité des conduites.

Pour Martuccelli, textures et coercitions sont étroitement mêlées. Les coercitions de l'ordre social et culturel s'imposent, mais elles s'imposent selon un différentiel où les facteurs sociaux ne sont pas absents.

Dans notre exemple, ces femmes qui ont « *choisi* » de privilégier l'apprentissage du Coran feraient-elles le même choix dans quelques années ? Le feraient-elles si elles se trouvaient dans un autre quartier ?

Le *dialogue conjugal* sera perçu comme un devoir moral par certains issus des milieux populaires, et perçu comme une obligation naturelle par d'autres issus des classes moyennes.

On voit ici combien l'appellation « auteurs de violences conjugales » peut sembler d'une grande simplicité. En effet, cette conception de l'identité constituée de fragments, de traces et de processus contingents et coercitifs accumulés au fil des années, nous amène à considérer toute la difficulté d'atteindre à tout moment une adaptation nécessaire et réussie à l'environnement. La croyance en cette réussite est une position moraliste et idéaliste, en opposition avec la réalité du quotidien, une sorte de présupposé idéologique. L'individu n'est pas aux yeux du sociologue et ceux du psychologue social cet être conscient et responsable de chacun de ses actes. Son récit n'est pas celui de la vérité mais celui du sens. Nous verrons plus loin, dans notre analyse du mouvement de cette thèse, quelle influence peut avoir le présupposé de cette rationalité.

Dans le concept de texture, il y a texte. Il y a un dialogue intérieur dont nous avons été les témoins dans les groupes. Il y a ces traces de traumatismes, ces traces non-traces qu'évoque P.C. Racamier (1992). Il y a aussi ces événements-carrefour dont nous parlions plus haut.

Peut-on lire, dans cette veine sociologique du sujet multiple et unique, le comportement de violence *qu'agissent* un certain nombre d'hommes, au détriment d'autres actes perçus comme non pertinents, à un moment précis ? Il ne s'agit pas d'un choix rationnel et délibéré, plutôt d'un comportement que l'approche clinique a caractérisé comme éruptif et que l'approche sociologique va percevoir comme inséré dans des textures multiples, fouillis où l'on trouvera des traces du passé, les émotions du présent et les impensés du futur.

« Bon nombre de nos actions n'ont pas de visée téléologique » affirme Martuccelli (*op. cit.* p. 439), ce qui ne veut pas dire qu'elles n'ont pas de sens, bien au contraire. Le psychologisme serait-il cet effort pour fournir à tout prix un sens ultime aux actes humains ? L'inconscient n'a pas de puissance téléologique. Le recours à l'acte, notion parfois intéressante n'est pas généralisable.

Les identités *fluides* sont nécessaires dans une recherche d'adaptation car « les individus ne cherchent pas tant des solutions aux problèmes qu'ils ne prennent appui sur des solutions fluides et flottantes pour faire face à de nouvelles difficultés dans un processus d'adéquation souvent assez fortuit » (Martuccelli, *op. cit.* page 440). Dans nombre de cas, victimes et agresseurs semblent prendre appui sur des solutions « flottantes » dont le sens semble leur échapper.

Les individus sont marqués par des représentations multiples, voire opposées, et cohabitantes. Ne serait-ce pas là une déconstruction de l'homme rationnel ? L'homme auteur de lui-même et des autres existe-t-il ailleurs que dans les mythes et les légendes ?

Cette conception a le mérite de ramener les raisons de l'agir à l'intérieur d'Ego, là où l'originalité du « *fouillis des textures* » le rend unique et en même temps semblable à ses contemporains. A l'intérieur d'Ego résonnent ces *inscriptions subjectives*, faites de coercitions et de traces dissemblables. Les sept entretiens développés plus haut confirment cette diversité et une étrange convergence. Nous avons été obligé de nommer *problématique* ce qui, à un moment, pour tout de suite ou pour longtemps, représentait Ego. Cette présentation était sans doute partielle, sans doute était-elle davantage entremêlement que fil unique ! Ce serait céder à une narcissisation outrancière que de présenter *Ego* seul maître de sa destinée, symbole d'une individualisation mégalomaniacale. Rappelons que le *Nous* précède toujours le *Je*. Le dialogue interne d'*Ego* est toujours fait d'échos et de traces du passé comme du présent.

Comment expliquer les réactions de cette femme, épouse d'un médecin, sans doute le même dont nous avons retranscrit la lettre, victime de violences graves et répétées. Elle dissimule au regard de tous, ses humiliations et ses souffrances.

Les dévoilerait-elle que la notoriété de son époux disqualifierait, ruinerait tous ses appels à l'aide.

Les dévoilerait-elle qu'entendue et comprise, elle assisterait à l'anéantissement de tant d'efforts, de tant d'abnégation, de tant de temps passés au foyer tandis que lui, rentrait harassé par ses consultations. Un médecin si dévoué peut-il être méchant, violent ?

Les dévoilerait-elle, enfin, que tous, jusqu'aux voisins, aux collègues et amis, aux amies fidèles qui n'osent interroger, sauraient qu'elle est une femme battue, alors que depuis toujours, elle arbore la fierté d'une bonne réussite sociale, et d'un bonheur au service des autres.

Mais les autres, où sont-ils ?

La *rationalité* voudrait qu'elle crie, qu'elle porte plainte, qu'elle parte, enfin.

Elle a cherché pendant un certain temps à s'arranger de ça, à s'échapper, à vivre dans un ailleurs. Elle est partie voir « les enfants ». Mais elle n'a pu rien dire. Ils lui ont demandé des nouvelles de leur père, tout seul. Elle leur a dit qu'il était bien occupé. Pour sa part, tout allait bien. Ils savent bien, ses enfants, qu'elle est une battante, qu'elle est toujours *sur la brèche*.

La rationalité aurait voulu qu'elle parle.

A l'intérieur d'elle-même, ça parlait.

Un dialogue incessant.

- Si je parle, s'ils s'en aperçoivent, c'est fichu...
- Ca ne peut plus durer, je n'en peux plus, je suis à bout.
- Pourtant, regarde, tu n'es pas malheureuse. Ta mère, elle a bien supporté...

Ce dialogue cessera sans doute, s'ouvrant sur l'extérieur, lorsqu'un regard bienveillant créera la confiance, confiance qu'en parlant tout ne s'écroulera pas.

Au cœur d'Ego, résonnent dissonances, oppositions où l'emporte celle qui apparaît la moins menaçante, la moins définitive, dans l'immédiateté de l'heure. Métissage de textures et de sédiments, d'images fugaces, telle cette mère acceptant son sort. La résignation se transmettrait-elle d'une génération à l'autre ?

Marcel et Marcelline... Marcel ne se rebelle pas, il prend au passage des idées suicidaires dans un Pourquoi pas ? Comme solution possible. Marcel ne peut se rebeller, ce serait casser et détruire ! Par ailleurs comment fait-on pour se rebeller ? On crie ? On frappe ? On ne se parle plus ? On part ? Il a essayé plusieurs comportements : celui qui semble le plus efficace est d'envisager de supprimer le problème, oui... Mais comment faire ? Et si je supprimais celui qui souffre ? Un suicide, un gentil suicide, l'envie de dormir, pour longtemps et puis bien sûr se réveiller, les problèmes seront partis. Peut-être...

Pas de conflit, pas de cris, pas de bouderies interminables. On fait et c'est tout.

Marcel est sans doute aux yeux de son médecin « un peu dépressif ». Il est d'une nature sensible. Il a réussi dans sa profession, dans ses projets mais la relation conjugale est difficile. Il a intériorisé le fait qu'il devrait rester sous la coupe de Marcelline s'il veut continuer à vivre avec elle. Tous ces éléments contradictoires et semblables font partie de son identité. Il compose avec tout cela.

Cette conception de l'identité est intéressante pour le psychologue social qui n'a pas à choisir entre clinique et social mais trouve là une lecture complexe mêlant tous ces aspects. On pourra certes lui opposer que trop étreindre conduit à l'illusion de posséder. Pour notre part, notre conception de la psychologie sociale est la construction des jointures de la clinique et du social. Ces jointures seraient ces espaces où d'une certaine façon se rejoignent, se recouvrent les réalités du quotidien avec les choix ou les obligations d'Ego.

Eiguer (2009) rejoint les images et textures de Martuccelli lorsqu'à propos de la crise du couple, et reprenant la théorie de l'*après-coup* freudien, il souligne l'importance des failles, traces et autres constructions qui s'établissent au cours de l'existence. Ces traces viennent remodeler le présent et même le passé. Elles assurent une *recomposition* des inscriptions.

Si nous faisons le parallèle avec la notion de crise suicidaire, les raisons d'un passage à l'acte sont souvent cherchées. La recherche s'arrête très fréquemment aux circonstances et non aux causes. Ces dernières résident dans des processus internes et profonds dont le mouvement même est imprévisible.

Il manque ici à construire une psychologie sociale de l'adulte indépendante et complémentaire de celle de l'enfant, car elle a des fonctionnements originaux, en utilisant les apports tant sociologiques que psychologiques. Les notions de recomposition identitaire, de traces, de crise et de trajectoire pourraient être utiles.

Est-ce par trop de fluidité que la question de l'appartenance et celle du *Nous* resurgissent ? Le *Nous* suppose une totalité. La fluidité n'est pas identique à la plasticité. La fluidité caractérise le mouvement incessant des éléments constitutifs du soi, leur

rapprochement. Leur agencement varie suivant la plasticité du soi. Beaucoup d'auteurs ont souligné le passage de plus en plus rapide entre des rôles souvent nouveaux, l'affrontement à des problèmes radicalement nouveaux. Si la plasticité n'est plus en œuvre, si la rugosité des soi contre soi est la loi du grand nombre, c'est que le quotidien n'est plus familier. Bien que le couple soit le domaine par excellence de ce familier, les hommes sont-ils adaptés à la vie commune ? Pourquoi, dira-t-on, aujourd'hui plus que hier ?

1.1.3. L'inadaptabilité conjugale.

Parler d'inadaptabilité conjugale peut paraître exagéré.

Ecartons l'idée d'un défaut intangible et universel. Les hommes que nous avons rencontrés dans les groupes, 79 hommes dans treize groupes, avaient de commun un défaut de dialogue. Ce n'est pas qu'il leur manquait la parole, bien au contraire pour certains, mais il leur manquait une *certaine manière d'écouter et de parler* dans certaines situations. Les situations étaient celles du désaccord, du conflit. La manière était celle de la négociation, du compromis, voire du lâcher-prise. Pour engager fermement ce dialogue, les conditions sont multiples : avoir la conscience de sa place sociale, de son rôle, de son utilité familiale et sociale, avoir une vision de ce qui est important et de ce qui l'est moins, avoir une assise narcissique confortée par le regard des autres... Mais aussi quitter des parts de soi pour regarder, écouter la part de l'autre. Les scènes que rapportaient ces hommes montraient d'eux ce défaut de dialogue. Ils se réfugiaient dans un comportement d'évitement, persuadés qu'ils étaient qu'ils n'auraient jamais raison, qu'elles (les épouses) ne comprendraient jamais, que parler était inutile voire nuisible. Ils se réfugiaient dans le silence et la quiétude d'occupations illusoire – au sens bourdieusien de *l'illusio* – comme la collection de voitures, les jeux vidéo, la musculation, la télévision, les bistrots... Ils se réfugiaient enfin dans une activité professionnelle intense, fuyant leur couple qui les renvoyait à eux-mêmes.

Derrière le *nous*, se profile le lien d'appartenance. Le lien d'appartenance pourrait être défini ainsi : ce serait cet autre niveau de relation où le couple après les transactions narcissiques du début, construit une union non menaçante basée sur l'élaboration d'une vision commune de projets discutés et négociés. Il est fréquent parmi les couples où se produisent des événements de violence, que ces événements aient été précédés par des éloignements, des séparations de courte durée et réversibles. Un observateur extérieur aurait une vision particulière de ces couples, la vision de partenaires associés. Ils n'ont pas créé un « appareil psychique commun » (J. Lemaire, 2002, p. 78). Le concept « d'appareil psychique du couple » (Caillot et Decherf, 1989) se construit en articulant les deux appareils psychiques individuels par le biais de la résonance fantasmatique. Ils exercent chacun un rôle psychique spécifique. Chacun investit l'autre d'une certaine manière. Pour la femme, le partenaire est investi dans l'addition, avec l'idée d'une relation à deux où elle sera la moins défaillante, la plus réparatrice. L'homme choisit sa partenaire pour qu'elle lui apporte une réassurance narcissique autour de ses propres failles et conflits internes. Ce besoin de réassurance ne va pas jusqu'à la constitution de ce *Nous* défaillant.

L'homme sera sur un positionnement de dépendant/indépendant. Le comportement de dépendance se manifeste par des attentes et des demandes aux contours régressifs et infantiles. Réalisant le caractère de dépendance de ces demandes centrées sur la vie quotidienne, la conjointe émet des questions, des critiques. Devant ces critiques que les participants aux groupes ont qualifiées de « *Piques* » en les élevant au rang de signes précurseurs des violences, l'homme met en place une stratégie d'indépendance. Le positionnement d'indépendance sera caractérisé par des absences importantes et

régulières du foyer conjugal, par des occupations extérieures prenantes. Sa conjointe lui reproche son manque d'initiative, de parole, de présence, ou au contraire une présence inadéquate. C'est comme si ces hommes étaient mentalement absents alors qu'ils sont là physiquement.

Les femmes mettent en avant leur volonté *maternalisante*, en référence au concept créé⁸¹ de *maternalité*, tout en regrettant l'absence masculine. Elles ne veulent pas abdiquer même lors des crises de violences. Elles ne veulent pas partager leurs responsabilités (J. Arenes, 2003). Combien de fois avons-nous entendu, dans notre consultation hospitalière, des femmes se plaindre de l'absence du père de leurs enfants, affirmer, les larmes aux yeux, l'importance de cette fonction paternelle et quelques minutes après, refuser tout droit de visite à ce père violent et indigne ?

Nous pourrions schématiser ainsi six temps de l'évolution de la position masculine, schéma issu de la description qu'en font les participants aux séances de groupe :

- Le premier temps concerne la manifestation de besoins narcissiques issus du passé infantile, de l'adolescence, besoins renforcés par une position sociale faite de précarité.
- Le deuxième temps est la rencontre de la partenaire et la conclusion du pacte inconscient d'alliance narcissique (Eiguer, 1998, Kaes, 2009).
- Le troisième temps est le développement de la relation de dépendance avec une partenaire qui lui apporte la sécurité psychique sous forme de comportements

⁸²
maternalisants selon le concept de *maternalité*.

- Le quatrième temps est celui du constat par la partenaire de l'échec progressif de la relation de dépendance et celui de l'apparition de reproches, les « *Piques* ».
- Le cinquième temps est la réponse masculine à ces reproches par une stratégie d'évitement, comportement de silence face aux questions, absences prolongées du foyer, investissements à l'extérieur...
- Le sixième et dernier temps est l'augmentation de la tension dans le couple, l'accumulation de ce que J-C. Kaufmann (2007) appelle la *défection*. Cette tension va augmentant jusqu'à la perception d'une situation *d'impasse*, *impasse* accompagnée par des facteurs sociaux de précarité.

Pourquoi la plupart des hommes que nous avons rencontrés dans les séances de groupe mettent-ils en œuvre une stratégie d'évitement basée sur le silence et l'absence ? Est-ce simplement par agacement vis-à-vis de ces *piques* et de ces questions répétées ? Est-ce par absence réelle de réponse ? Certains émettront des réponses empreintes d'une certaine rigidité culturelle notamment dans la répartition des rôles domestiques selon une vision patriarcale de la femme. D'autres garderont le silence révélant leur impossibilité à négocier leur place dans le couple. Nous pensons que cette impossibilité est un des éléments essentiels de la crise du masculin (P. Molinier, 2004, Hazan, *op. cit.*).

Au cœur de cette crise, le processus de déconstruction remet en cause les éléments identitaires du masculin, de la relation conjugale à la relation paternelle, du professionnel au politique. Le travail, soubassement sur lequel repose le masculin en tant que constitutif essentiel du faire, n'est plus une fondation massive de l'identité masculine. Croyant s'agripper aux murs du travail, l'homme perd pied, déstabilisé par un travail non reconnu (Dejours, 1998). Les hyper-exigences de la performance (N. Aubert, 2006) et de la réussite l'emmènent dans un stress sans fin où la chute l'attend inexorablement. Ils ont perdu de leur

⁸¹ Nous réservons ce concept de *maternalité* à la relation de type maternant de la femme avec son conjoint.

fierté, cette fierté légitime du beau et bon travail. Tous les baromètres, autres instruments de l'épidémiologie, l'attestent : le pacte narcissique du salarié avec son entreprise est fêlé, voire rompu.

De nouveaux éléments apparaissent sans qu'ils constituent un modèle alternatif et surtout dans la continuité voire la persistance d'un modèle de domination masculine. Le nouveau profil du masculin est voulu arrondi, dialoguant, non-violent mais il reste – on le constate dans les études sociologiques les plus récentes- attaché à une répartition hiérarchique des rôles. Pourrait-on parler de *continent noir* des rapports de genre ? Comme si la seule remise en cause possible était le champ périphérique de ces rapports.

J. Arènes (2003) décrit ainsi ces tensions du masculin-féminin : « Cette recherche en chaque couple des repères, des territoires et des différences peut devenir une mine de conflits, et même une occasion de chute. Les conflits autour du territoire de chacun, mais aussi les enjeux d'identité prévalent alors... Les rôles moins fixés qu'auparavant, plus interpénétrés, tolèrent cette hétérogénéité vivante. » (p. 14). A cette analyse, nous ajouterions le manque de souplesse, de *plasticité* indiquée plus haut.

Continuant son raisonnement, Arènes évoque l'idée que diminuer la peur du féminin, ce *continent noir* freudien, chez les hommes, serait un facteur de prévention des violences. Nous pensons avec Arènes que cet objectif fait partie du champ de la prévention. Nous y reviendrons plus précisément dans notre partie sur les jalons de la prévention.

Oui, ces hommes-là – et peut-être les autres – avaient peur de leurs femmes. Cette peur était celle d'hommes en situation sociale de précarité, dont les rôles tant d'époux que de père étaient laissés à l'improvisation, à l'initiative individuelle sans l'aide de repères.

Désarroi devant l'absence de repères.

Les groupes avaient pour objectif, entre autres, de leur fournir un lieu de discussion, un lieu où pouvaient commencer à se former des éléments identitaires.

Neyrand n'hésite pas à qualifier les changements actuels de *révolution anthropologique*. Nous partageons son point de vue sur les changements que connaît actuellement la famille et que nous avons exposés précédemment. Après la famille-chaînon de type lignager, après la famille nucléaire, voici la *famille-duo* – selon la dénomination d'Irène Théry - basée sur le consentement de chaque partenaire, consentement fréquemment désinstitutionnalisé avec la baisse du nombre de mariages. La *famille-duo* définit elle-même son fonctionnement interne, chaque partenaire étant invité au dialogue tout en préservant son individualité. Neyrand (2002) caractérisera ce fonctionnement conjugal d'*individualisme relationnel*. Ce mode de fonctionnement est en rupture avec les autres modèles familiaux. Il est porté par les classes moyennes avec sans doute un impératif, la fin de la violence masculine, ce qui ne veut pas dire la fin de la domination masculine ! Dans ce nouveau mode de fonctionnement conjugal, hommes et femmes n'ont pas les mêmes intérêts ni les mêmes habiletés.

La vulnérabilité psychique des auteurs de violences conjugales a été largement exposée dans la littérature. Certains ont été maltraités durant leur enfance, d'autres souvent ont été les témoins, voire les victimes d'une séparation de leurs parents, d'autres enfin n'ont connu ni famille stable, ni famille aimante. Ces contextes ont eu des effets sur leur psychisme mettant en évidence des failles narcissiques, une peur de l'abandon, une agressivité enfouie, une méfiance et une peur vis-à-vis du féminin, une absence de la relation paternelle et de l'apprentissage du masculin.

1.1.4. La dimension intrapsychique : le pôle narcissique-identitaire.

A. Ferrant (*in* Roussillon, *op. cit.*) intègre les passages à l'acte et les symptômes associés, à un pôle de souffrance *narcissique-identitaire*⁸³. Pour lui, ce pôle est au cœur de l'intime de l'individu. Ce pôle de souffrance résume l'ensemble des caractéristiques de la dimension psychique des auteurs de violences conjugales.

Sur le versant narcissique, il y a deux sources de mal-être, la séparation et l'individuation.

Ce qui frappe dans les entretiens cités plus haut, c'est le fort investissement de beaucoup sur l'extérieur du couple : Serge est très souvent absent, dans des déplacements de longue durée. Jacques et Amin sont très occupés par son entreprise, à un point tel que nous pourrions effectivement parler d'*intermittents* du couple.

Les disputes, nous l'avons souligné, ne commencent pas au début du couple, mais plutôt dans cette phase où les partenaires se différencient l'un, l'autre. Nous ferions l'hypothèse que l'investissement extérieur constitue un moyen *naturel* et facile de différenciation. Ne pas être confondu, c'est être loin ou du moins éloigné. Dans cette phase, on peut supposer que les attentes de l'un et de l'autre sont contraires : besoin de proximité pour la conjointe et besoin de différenciation pour le conjoint.

Lorsque les premières disputes apparaissent, et avec elles la perception chez l'homme de la peur de l'abandon, la tension interne grandit. Si elle entre en correspondance avec des situations antérieures d'abandon ou de perte, elle devient insupportable. La séparation semble envisageable. Une autre scène, celle de l'enfance ou de l'adolescence, vient « se coller » au vécu présent et tout est interprété avec la couleur du passé.

Beaucoup d'hommes que nous avons rencontrés, ne font pas ce travail de liaison psychique entre passé et présent, et nous avons inscrit cet objectif parmi ceux des séances de groupe, tout en étant conscient que même si le groupe peut faciliter cette liaison, elle n'est pas simple à réaliser. Nous savons combien la peur de la séparation est au cœur de l'évolution de l'existence (Durif-Varembont, *op. cit.*) et qu'elle se répète au gré des événements tout au long de la vie.

Nous faisons l'hypothèse clinique que les personnes commettant un passage à l'acte de violence au sein du couple n'ont pas eu l'assise narcissique leur permettant de faire face à cette peur de la séparation. En fait, la peur ressentie est celle de la perte de l'objet d'amour et non une simple séparation. C'est comme si elle était perçue en terme de tout ou rien : soit j'ai mon objet d'amour pour toujours, soit je le perds à jamais, une sorte de pensée binaire qui ressemble à une tentative de réorganisation psychique en plein désarroi.

A l'appui de cette analyse, nous voudrions ajouter l'impossibilité – déjà indiquée – de l'existence d'un *Nous*. Le *Nous* supposerait que, même absent physiquement, l'autre soit présent psychiquement. Or ce travail, pour la plupart des hommes rencontrés, ne s'est pas fait : ils sont restés à une étape de différenciation, étape de travail identitaire. C'est sans doute ce même mécanisme de défense qui a été utilisée face à des situations similaires. Le travail de liaison avec l'objet d'amour passe par un agencement des désirs et une négociation des différences : l'éloignement devient un obstacle conscient ou inconscient à cet agencement. L'obstacle devient motif pour ne pas s'engager dans ce rapport, en même temps qu'il accroît l'envie de la conjointe d'un rapprochement trop fréquemment déçu.

Sur le versant identitaire, l'homme rencontre sa conjointe avec le modèle qui a été le sien dans le passé, le modèle maternel (Séverac, 2001). A la fois, il va garder ce modèle comme repère psychique, et en même temps il va vouloir (ou devoir...) construire une

⁸³ L'expression est de Roussillon lui-même.

autre cohérence constituée de rôles nouveaux (professionnel, paternel, familial...) et de représentations nouvelles. La construction de cette cohérence suppose, elle aussi, une continuité suffisante : si à son tour la conjointe marque une discontinuité de présence comme le relatent Sali, Jacques, Bekri, Morad⁸⁴, alors cette construction devient fragile. L'objet d'étayage manque, révélant ainsi les failles du moi.

Totalement dans la différenciation, incapable de se représenter un *Nous* d'appartenance, infiltré d'un doute et de traces émotionnelles non symbolisées, ne faisant pas un travail de reprise⁸⁵ sur lui-même, l'Ego masculin ne peut acquérir la solidité narcissique-identitaire nécessaire à l'évolution de son couple surtout lorsqu'il est secoué de conflits répétés.

L'intérêt des séances de groupe sera certainement de permettre un travail de reprise de ce qui est en attente d'élaboration, c'est là à tout le moins que l'on peut considérer qu'il s'agit d'un travail thérapeutique. Le groupe peut être un moyen d'étayage identitaire par confrontation à des *semblables*, mais aussi fondamentalement différents. Cette différence est alors perçue, c'est le rôle des co-animateurs- comme étant sans danger et assimilable. Sans cet étayage possible, les individus se raccrochent à des symptômes dépressifs, comme ce fut le cas pour Marcel, Morad, Serge, ou des procédés addictifs auto-calmants comme ce fut le cas pour Léon, Bekri, Amin. Ces procédés auto-calmants ont le grand mérite d'apporter un bienfait immédiat et disponible à volonté (Roussillon, 2007).

L'agir domine la plupart des personnes rencontrées : un agir professionnel pour Serge, un agir violent mélancolique lorsque Léon demande à son épouse de tirer sur lui comme s'il voulait dire : « Allez, finis le travail que j'ai commencé et que je ne peux finir moi-même ! ». Un agir pervers lorsque Bekri incite sa petite fille à lui verser à boire – comme il a fait pour son fils précédemment - en lui imputant cet acte, qui va s'accompagner d'une sexualisation de la relation avec sa petite fille.

En conclusion à cette dimension clinique, nous réaffirmons notre positionnement. La prédominance d'un pôle narcissique-identitaire n'est pas dûe simplement à une catégorisation psychopathologique si éclairante qu'elle fut, elle doit sa primarité aux conditions de son apparition, notamment si nous reprenons l'analyse de Ehrenberg sur la dépression comme « psychologie de l'infériorité et de la honte » (op. cit. p. 35). Nous rejoignons ici les réflexions d'A.N. Henri sur la façon dont chaque mode de production économique induit des pathologies spécifiques. Il faut bien parler à ce sujet d'une histoire des subjectivités.

1.1.5. Ce que nous avons appris est-il généralisable ?

Ces 400 mis en cause sont-ils représentatifs de l'ensemble des auteurs de violences conjugales ?

Il est bien difficile de l'affirmer car nous ne disposons pas actuellement de données statistiques nationales à ce sujet. Cependant, nous sommes conduits à confirmer les spécificités de cette population des 400 mis en cause :

- D'une part, il s'agit de personnes – 399 hommes et une seule femme – ayant fait l'objet d'une plainte, d'une enquête de Police et pour la majorité ayant été poursuivis devant une juridiction correctionnelle et pour quelques uns ayant fait l'objet d'un

⁸⁴ Dans les entretiens figurant en deuxième partie.

⁸⁵ Le travail de reprise dans le groupe est considéré par Kaes (1993) comme un temps essentiel.

rappel à la Loi. Pour la grande majorité des cas, la plainte a été déposée à la suite de violences physiques.

- D'autre part, dans cette population, nous ne retrouvons pas l'ensemble des milieux sociaux : pas de médecins par exemple, pas de cadres, pas de membres des classes supérieures, seulement quelques personnes assimilables à la classe moyenne... Une certaine position sociale est-elle un frein au dépôt de plainte ? Ce sont les milieux sociaux modestes qui constituent la population concernée. Cette caractéristique est confirmée par tous les dispositifs présents au sein de la FNACAV soit dix-sept structures qui seront bientôt porteuses de données précieuses en ce domaine.
- Enfin, la grande majorité des faits incriminés entraîne une ITT égale ou moins de huit jours, ce qui permet de qualifier ces faits d'une faible à moyenne gravité⁸⁶. Ce dernier point rejoint un constat de l'OND déjà signalé.
- L'ensemble des études montrent que l'instabilité professionnelle et sociale chez les hommes, le manque d'autonomie financière des victimes sont des éléments déterminants de la survenue des violences conjugales.
- D'après les statistiques concernant les victimes, les deux périodes critiques sont d'une part, le moment de la séparation conjugale, et d'autre part la période post-immédiate de cette séparation. Le moment de la séparation conjugale correspond à la perception commune des deux partenaires d'une situation d'impasse : souvent la tension s'est accrue, le dialogue est devenu impossible, à tout moment tout peut s'enflammer. La période post-immédiate correspond à une situation où les partenaires se sont séparés ; les domiciles respectifs sont connus de l'un et de l'autre. Le conjoint cherche à reconquérir sa partenaire. Celle-ci perçoit son refus de la séparation. Les menaces, le chantage, les insultes sont fréquentes de la part de l'homme. C'est dans cette période post-immédiate que les violences sont répétées au vu des dépôts de plainte (OND, 2008).

Si nous comparons cette population avec celle d'une population de criminels telle qu'elle est décrite dans la recherche réalisée par Houel *et al.* (2003, 2008), nous constatons des similitudes et quelques différences importantes :

Au rang des similitudes, nous notons « une surreprésentation des auteurs... appartenant aux catégories « artisans » et « ouvriers » ». (2008, p. 63). Surreprésentation que nous avons rencontrée dans notre population d'auteurs de violences conjugales⁸⁷.

L. Mucchielli (2004) dans une enquête sur un département de la région parisienne dans les années 1990 à propos des caractéristiques démographiques des meurtriers et de leurs victimes, montre que les meurtriers (pour 85 % ce sont des hommes) appartiennent dans leur quasi-totalité aux classes populaires. Il constate qu'ils sont marqués par de lourds handicaps familiaux, scolaires et sociaux. Avec une surreprésentation des ouvriers, en activité ou au chômage, il établit un pourcentage de 23 % de présence d'étrangers parmi les meurtriers. Ce chiffre correspond sans que l'on puisse évidemment les comparer au chiffre d'hommes étrangers que nous avons rencontrés dans nos groupes. Le pourcentage de 23 % peut s'expliquer par des facteurs de précarité qui toucheraient davantage une population étrangère. Les quatre-cinquième des individus enquêtés sont issus de milieux

⁸⁷ En concordance avec cette donnée concernant tant les meurtriers que les auteurs de violences conjugales, nous voudrions rapporter les propos du Docteur Ellen Imbernon lors du Colloque des journées nationales de la prévention du suicide à Paris du 5 février 2010 sur les données épidémiologiques des suicides au travail. Ceux-ci semblent, au vu des statistiques présentées par ce médecin épidémiologiste de l'Institut national de la Veille Sanitaire, concerner les milieux de travail des ouvriers et des employés de façon majoritaire. La convergence de telles données ne paraît pas *a priori* un hasard.

populaires. On peut parler à ce sujet de pauvreté héritée et de reproduction sociale. Ainsi Mucchielli confirme un dernier élément du diagnostic, certes partiel puisque portant que sur un département : les violences mortelles volontaires sont concentrées géographiquement.⁸⁸

P. Arnault dans un article récent (2009) confirme cette donnée⁸⁹ de surreprésentation des milieux populaires et s'étonne qu'elle « amène curieusement les chercheurs à conclure qu'il s'agit d'un phénomène (*i. e. le phénomène des violences conjugales*⁹⁰) qui touche toutes les couches de la société » (p. 93). *A contrario*, lorsque les deux membres d'un couple exercent une profession, ce facteur semble être protecteur. Il est, avec le mariage, tout aussi protecteur, depuis son constat par Durkheim (1897), pour les conduites suicidaires.

Les violences conjugales ne sont-elles pas au cœur des inégalités sociales ?

Au vu de l'ensemble de ces données, il nous semble acquis qu'il existe un lien fort entre violences conjugales, meurtre, et appartenance à un milieu populaire. Ce lien se décline dans une situation de précarité faisant alterner périodes de chômage et périodes de travail, faible niveau scolaire, et faibles ressources économiques.

De même une autre caractéristique commune entre la population de criminels et la population d'auteurs de violences conjugales, est l'absence d'antécédents judiciaires des auteurs. On peut supposer que, même si les hommes criminels manifestent, avant leur acte, des violences sur leurs conjointes, soit ces dernières ne déposent pas plainte, soit ces actes sont passés sous silence au sein du couple.

C'est dans les motifs déclarés que l'on va constater des différences entre les deux populations. Pour les hommes criminels, les motifs (*cf. Houel et al. op. cit.*) sont classés ainsi :

- 53 % ont des motifs inspirés par la jalousie
- 55 % tuent à cause de la *perte d'objet*.
- 23 % manifestent de la haine au sein d'une mésentente du couple.

Si nous comparons ces motifs avec ceux déclarés par les 79 hommes ayant participé aux treize groupes (notamment à au moins cinq séances de groupe), le motif de la jalousie n'est présent que chez trois participants. L'infidélité de l'épouse, motif pourtant commode à mettre en avant pour les hommes, n'est déclaré que dans trois cas. Bien au contraire, nous sommes persuadés, à entendre le discours de ces hommes, que leurs conjointes sont littéralement agrippées à l'espoir de les changer, qu'elles souhaitent pour la grande majorité une vie de couple heureuse, qu'elles engagent toute leur énergie pour arriver à ce résultat. Pour les 79 hommes mis en cause pour violences conjugales, le motif majoritaire est celui regroupé autour de la notion de *perte d'objet*. C'est pour cette raison que les deux moments critiques sont ceux que nous avons signalés précédemment.

Pour Vouche (2009), la violence masculine et la violence féminine se ressemblent : il ne distingue pas, comme le démontrent toutes les recherches, les motifs différents auxquels obéissent les violences des hommes et des femmes dans le couple, ce qui l'amène à

⁸⁸ Les deux communes du département où proportionnellement ont eu lieu le plus de meurtres sont deux communes d'une zone industrielle en crise, caractérisées par des taux de chômage et de pauvreté très élevés, ainsi que par une forte concentration d'une population étrangère ou d'origine étrangère.

⁸⁹ Arnault cite une étude sur les morts violentes au sein des couples indiquant que plus de 70 % des auteurs d'homicide ont été au moment des faits, sans profession, ouvrier ou employé.

⁹⁰ Ajouté par nous.

faire du couple un ensemble fermé où les deux partenaires sont chacun responsable des événements de violence.

Une autre différence serait l'existence pour les criminels « d'une problématique sous-jacente... sans aucune exception, bien plus psychopathologique... avec deux extrêmes : une certaine pseudo-normalité souvent, la psychose franche parfois » (Houel, *op. cit.* p. 14). Que ce soit pour Begin (1995) ou Coutanceau (2006), dans des recherches différentes, le constat est le même par rapport aux auteurs de violences conjugales, la population la plus importante ne semble pas présenter de signes psychopathologiques.

A la différence de la situation criminelle, les actes de violences conjugales ne comportent pas dans la quasi-totalité des cas, de mise en scène, bien au contraire, ainsi que l'expose R. Roussillon (*in* Chouvier & Roussillon, 2008) les actes sont de nature *éruptive*, comme des décharges.

Criminels et auteurs de violences conjugales se rejoignent aussi dans le constat que fait encore Mucchielli (*op. cit.* p. 226) du « cumul de handicaps affectifs et sociaux tout au long de l'histoire de vie ». Il met en évidence trois constats :

- Dans 60 % des cas qu'il a étudiés, les relations entre le meurtrier et ses parents durant l'enfance furent conflictuelles, avec des violences physiques dans la moitié des cas.
- Plus des deux tiers des meurtriers ont quitté l'école sans diplôme, en situation d'échec complet.
- Une fois sur cinq, on retrouve une enfance particulièrement instable et carencée.

Les caractéristiques psychologiques sont marquées par une immaturité, et une tendance à la dépression. Pour Mucchielli, il s'agit ici de données structurelles. Effectivement, là encore, il n'est pas question de psychologie individuelle mais de psychologie sociale : Ehrenberg (2001) constate qu'il s'agit de la maladie psychiatrique la plus fréquente depuis 1970 et aussi celle dont les contours sont les moins définis, « comme si l'individualité était tendue entre les deux extrêmes de la toute-puissance et de l'impuissance » (Ehrenberg, *op. cit.* p. 26). L'observation de la dépression des individus est ainsi un matériau privilégié qui nous renseigne sur le mode de souffrance sociale. La dépression amorce son étiquetage médical à la fin des années soixante au moment où les sociologues décrivent le déclin de la société des règles d'interdiction et de conformité ; « la dépression se présente comme une maladie de la responsabilité dans laquelle le sentiment d'insuffisance domine celui de la culpabilité. Elle accompagne le recul de la référence au conflit dans l'espace psychique, mais également dans nos formes de vie. » (Ehrenberg, *op. cit.* p. 27). Cette citation nous semble tout à fait intéressante. Nous rencontrons dans notre cabinet de psychologue hospitalier des victimes qui expriment leur impuissance dans une situation de conflit – dans le champ professionnel - bien qu'elles perçoivent la façon dont elles pourraient la résoudre.

Le plus souvent, il s'agirait d'affronter leur adversaire dans un face à face⁹¹. L'appréhension de cette situation de face à face les angoisse, les inhibe (maître-mot de la dépression), c'est comme si elles étaient persuadées d'avance qu'elles seraient perdantes. Le conflit n'est plus perçu comme un moment naturel de l'existence mais comme ce qu'il faut éviter à tout prix car il est le vecteur d'une forme d'anéantissement. Le conflit est à fuir car il serait à même de dévoiler l'insuffisance de soi. Le terme d'étayage (narcissique) vient sans doute nommer une fonction sociale si nécessaire.

⁹¹ Notre exemple ne vaut que pour le champ professionnel. Nous ne voyons pas ce que pourrait gagner une victime de violences conjugales à affronter son agresseur dans une discussion pour régler le conflit.

Les deux populations se rejoignent à nouveau dans leur vision commune de la femme : une femme avec une représentation maternelle prédominant sur celle d'épouse. Mais c'est une représentation bien complexe qui est la leur, une mère menaçante autant que bénéfique, une mère menaçante de dévirilisation ou de perte, créant une faille narcissique béante.

Nous retrouvons ici le concept de *matricentralité*, concept sociologique aux contours psychologiques longuement décrit par Neyrand qui le décline en pouvoir maternel et en pouvoir relationnel (Neyrand, 2004). Si Houel *et al.* (2008) font référence au maternalisme en tant qu'attitude des mères par rapport à l'éducation des fils, nous voudrions mettre en parallèle le concept de *maternalité*, concept que nous créons pour correspondre à l'attitude des épouses face à leurs conjoints. L'attitude de *maternalité* est d'autant plus présente que la société encourage, voire privilégie les valeurs et les normes de la matricentralité.

Nous trouvons l'analyse de l'origine de cette *maternalité* dans cet article de Durif-Varembont (1997) où il expose les effets positifs de la séparation comme logique de l'existence. Le nouage alterné de la présence et de l'absence de la mère nécessite chez l'enfant la mise en œuvre de capacités de symbolisation afin de rendre sécurisée sa construction identitaire. Traversant les différentes étapes de cette dynamique de présence et d'absence, Durif-Varembont montre que la séparation induit la parole, constitue le *Je*, dans un long travail psychique qui, s'il vient à manquer ou à faire défaut (ou défaillance), configurera l'adulte de demain. Pour Durif-Varembont, la séparation est traumatique si elle est « privation dans le réel » (*op. cit.* p. 108). L'on pourrait d'ailleurs ajouter à cette privation la dimension de l'effraction. Nous faisons l'hypothèse que cette privation alterne avec des moments de relative satisfaction. Cela confirme l'intérêt du concept de *déprivation*. Le concept de *déprivation* alternante illustre l'approche de géographie sociologique mise en œuvre notamment par Martuccelli dont nous présenterons la recherche plus loin.

Est-ce en raison de cette alternance déprivante (et déprimante !...) que la structuration d'un *Nous* conjugal et familial échoue ? Un *Nous* impossible dès l'enfance constitue-t-il un obstacle à un *Nous* futur ? Traces et textures de l'enfance...

En conclusion à la question posée de la représentativité de la population rencontrée dans nos groupes, nous pensons que cette population des 400 mis en cause est représentative des hommes faisant l'objet d'une plainte pour violences conjugales. Mais nous ne pouvons actuellement confirmer ni l'existence d'un phénomène qui toucherait l'ensemble des couches sociales, ni exclure les autres couches sociales de ce phénomène car le taux de déclaration des faits de violences conjugales par les victimes à la Police, n'excède pas 10 à 20 %. Il serait nécessaire de conduire une étude sur les caractéristiques des victimes de violences conjugales qui portent plainte. Ces données manquent à nos conclusions.

Nous confirmons cependant l'hypothèse que les violences conjugales, au vu des études partielles dont nous avons fait mention, et selon nos propres données, concerneraient majoritairement des hommes issus de couches sociales modestes.

Si 10 à 20 % des victimes portent plainte et cela correspond à la population des agresseurs que nous avons étudiée, qu'en est-il de la population qui n'a pas porté plainte et qui représente par définition les quatre-vingt pour cent restant ? Ainsi que le souligne Guionnet et Neveu (*op. cit.*), les représentations du mâle agresseur sont celles appartenant aux milieux populaires, figure d'un machisme fruste, vulgaire et phallocrate. Le machisme est représenté sous la forme d'un manque total d'éducation, dissimulant l'émergence d'un autre machisme plus manipulateur, plus subtil, présent dans les classes moyennes

et supérieures. Même les formes du machisme sont dépendantes de la classe sociale. Violence conjugale feutrée, dissimulée au regard des autres...

Si 80 % des victimes ne portent pas plainte, cela veut dire que la situation soit perdue et est acceptée bon gré mal gré, soit que la situation va se terminer par une séparation ou un divorce. Les violences conjugales précipitent-elles la décision de divorce ? Il serait intéressant de disposer sur cette question de données statistiques et de modèles de trajectoires sociales.

1.2. La notion de déprivation psychosociale.

L'enquête ENVEFF dont nous avons largement exposé les résultats constate que parmi l'ensemble des femmes enquêtées, une sur trois a vécu au moins une situation difficile pendant son enfance (2003, p. 52). La répétition de mauvais traitements physiques, infligés au cours de l'enfance, multiplie par cinq le risque d'être en situation « très grave » de violences conjugales.

Nous retrouvons dans l'ensemble de la littérature reprise notamment dans la thèse de Labasque (*op. cit.*), l'importance chez les auteurs de violences conjugales comme chez les victimes, du vécu infantile et adolescent de situations de maltraitance, de séparation...

L'enquête ENVEFF, comme les autres sources telles que les données de l'OND, montre que les facteurs sociaux influent fortement sur les événements de violences, notamment la présence de périodes alternées de travail et de chômage, de périodes de précarité et de périodes de relative stabilité sociale et économique. Nous avons repris la notion de *déprivation psychosociale* comme concept de jointure pour qualifier le vécu de ces périodes d'alternance de précarité et de stabilité dans le domaine social et dans le domaine de l'enfance. Nous pensons que cette notion peut être comprise comme articulant le vécu de faits sociaux objectifs avec un ressenti psychologique spécifique constitué de stress et d'insécurité. Cette situation de déprivation psychosociale nous apparaît comme plus déterminante que l'appartenance socioprofessionnelle.

Pour notre part, nous définirions le concept de *déprivation psychosociale* comme une certaine configuration des rapports sociaux, ou mieux des trajectoires sociales, configuration qui a un impact spécifique avec la représentation et le ressenti qu'en ont les individus. Cette représentation et ce ressenti trouvent leur apogée dans la perception d'une situation *d'impasse* aux dimensions tant sociales que psychologiques. C'est comme si la dimension sociale renvoyait au ressenti individuel, se mêlant l'une à l'autre, se métissait – pour reprendre la belle expression de Houel *et al.* (2008, p.8). Ce métissage est complexe car il n'est pas une alchimie du hasard : les individus eux-mêmes sont producteurs des représentations qui à leur tour vont influencer la survenue de ces situations dans une sorte de dialectique sans fin. La survenue des actes de violences est une des illustrations de cette dialectique.

D. Dutton (1996) reprend ce processus de *déprivation* au niveau psychologique. Il montre que dans les premières années de l'enfant, ce dernier connaît des phases de frustration soit par une mère absente soit par une mère pas suffisamment bonne. Si cette alternance se poursuit sur un temps long, la vision de la mère ne s'équilibre pas entre ces deux pôles. « L'objet n'est pas permanent » (Dutton, *op. cit.* p. 124). L'enfant va développer un moi insécure, sans pouvoir maîtriser ses tensions internes nées de cette oscillation entre la *bonne et la mauvaise mère*. Toute situation de frustration répétée fera naître une accumulation de tensions qui vont éclater de façon paroxystique au hasard du quotidien.

Les enfants qui ont été insécurisés se méfient de la proximité des relations, manifestent de la peur, et ont tendance soit à *coller* leur entourage, soit à être ambivalents dans leur rapport affectif. Chez les auteurs de violences conjugales, les cycles de tension intraconjugale ressemblent aux cycles d'attachement insécurité de l'enfant.

Différents travaux dont celui de Delage *et al.* (2004) cherchent à appliquer la théorie de l'attachement à la compréhension de la conflictualité du couple. La théorie de l'attachement est due à J. Bowlby (1957) qui distingue deux facettes de l'attachement : l'attachement sûr et l'attachement insécurité.

Nous allons développer les effets de l'attachement insécurité sur la relation de couple. Les personnes qui ont un vécu insécurité vont rechercher une sécurité interne et en même temps être convaincues de la fatalité de la défaillance de toute aide extérieure (Delage *et al.*, *op. cit.*). Le monde représentationnel est en décalage avec la réalité vécue, les récits autobiographiques seront faiblement cohérents car le vécu interne de cette réalité est morcelé, désorganisé, mal canalisé, peu élaboré. Les points de repères sont flous. On pourra qualifier cet état de « distorsions cognitivo-affectives » (Delage, *op. cit.* p. 174). Nous avons constaté ces distorsions dans notre analyse du récit des faits de violence que font les participants aux séances de groupe (cf. 4.5.1. de la deuxième partie). Ainsi le vécu infantile pourra entrer en concurrence avec la figure d'attachement que représente le partenaire dans le couple. Les deux partenaires n'arrivant pas à procéder à des ajustements adaptatifs, cela maintiendra un niveau important de frustration chez chacun, niveau entrant en correspondance avec celui de l'enfance.

Le tableau suivant représente ces trois domaines dont les mouvements se correspondent :

Tableau 39 – Les différentes phases alternantes à différents âges de la vie.

Enfance	Alternance de phases de sécurité affective et d'insécurité : déprivation psychologique
Adulte	Alternance de phases de stabilité sociale et d'instabilité : déprivation psychosociale.
Couple	Alternance de phases de satisfaction affective et de frustration. Cycles de violences : cycles de Walker (1984), alternance de phases de tension puis de violence et de phases de rémission.

Source : construit par l'auteur.

Pour conclure ce chapitre, les réalités suivantes que nous avons regroupées autour de nouveaux concepts, semblent acquises.

Les situations *d'impasse* conjugale confrontent une position masculine et une position féminine. La position masculine est située dans une trajectoire sociale particulière, non pas celle de l'exclusion mais plutôt celle de la *déprivation psychosociale*. La position féminine revendique un pouvoir maternel ou maternalisant, et nous avons créé à ce propos le concept de *maternalité*. Evidemment ces concepts s'inscrivent dans une perspective sociologique de la domination masculine conçue davantage comme un ensemble de rapports de force qu'un état de fait intangible. Enfin, nous défendrons l'idée que la domination masculine n'est pas le dernier mot de la domination.

1.3. Et la domination masculine ?

Les violences conjugales sont-elles dès lors la rencontre de deux victimes ?

La réalité est toute autre. L'analyse anthropologique de F. Héritier démontre que la domination masculine repose sur des modes de pensée profondément intériorisés et ancrés dans le quotidien des sociétés qu'elle a étudiées. Que ces modes de pensée soient anhistoriques ou panhistoriques, universels ou localisés, ne leur enlève pas de leur pertinence. Le mouvement actuel en faveur de l'égalité des sexes, même s'il rencontre quelque succès et s'il va dans le sens de l'histoire, se heurte à des nœuds de résistance : le champ politique – même si la haute fonction publique s'ouvre à des fonctionnaires féminines – et le champ religieux constituent des bastions où l'évolution est pour le premier sensible, mais pour le second totalement inexistante.

Regardons dans le quotidien des familles : une récente enquête (A. Régnier-Loillier, 2009) indique que l'arrivée d'un enfant accentue le déséquilibre du partage des tâches domestiques entre hommes et femmes. Aujourd'hui comme hier, les femmes assument l'essentiel des tâches domestiques. Même dans la gestion de la vie sociale, les femmes s'impliquent nettement plus que les hommes.

Revenons sur cette phrase de P. Bourdieu (1998, p. 95) : « Le changement majeur est sans doute que la domination masculine ne s'impose plus avec l'évidence de ce qui va de soi. ». Le meilleur paravent de la domination masculine est son caractère naturel car elle est profondément intriquée dans les modes de socialisation. Le débat sur la domination masculine ressemble à celui sur l'identité que développe Brubaker (2001). Il y a dans l'une comme dans l'autre des éléments liés à une permanence, et des éléments contingents liés à une historicité. Si l'on privilégie les éléments appartenant à l'un ou l'autre, l'ensemble du regard sera faussé.

Sa remise en cause est aussi la remise en cause d'autres éléments dont nous avons décrit les évolutions : la crise du masculin, la crise des rôles masculins d'époux et de père, la nouvelle conception du couple, le renforcement de l'interdit des violences etc. Nous avons vu aussi que les réponses apportées ne sont pas forcément une remise en cause de la domination masculine. Ces réponses tendent plutôt à une évolution vers une *pax familia* nécessaire au bon fonctionnement de l'économie.

Il est certain que le mouvement de l'égalité des sexes tend actuellement plutôt vers une égalité formelle, voire abstraite, que celle-ci pour atteindre le réel du quotidien doit passer par un changement des mentalités. Ainsi que l'a décrit un récent colloque que nous avons organisé en novembre 2009 avec l'association SOS Violences conjugales 42, les rapports de genre dans l'histoire sont des rapports de force. Cette notion de rapports de force peut amener un autre positionnement de la domination masculine dont I. Théry souligne l'insuffisance pour penser la situation actuelle. La notion de rapports de force oblige à dépasser un certain mode de pensée binaire, à resituer les rapports homme-femme dans une perspective où l'évolution n'est pas linéaire mais où les phases de recul succèdent à des avancées. Les violences conjugales n'ont-elles pas été déclarées en 2010 grande cause nationale ? L'éclairage temporaire que procure cet affichage ne doit pas être la confirmation d'une pensée binaire fixant à jamais la femme comme victime éternelle.

Même si la hiérarchie des sexes constitue aujourd'hui le fonds anthropologique persistant de notre société, les rapports de force évoluent et les perceptions de la domination masculine en font de même. D. Martuccelli (2004) développe ainsi ces évolutions : tout d'abord, avant de décrire leurs transformations, il met en évidence les deux dimensions de

la domination, l'une est celle du processus par lequel se dissimule un système idéologique perçu comme naturel et évident, l'autre dimension est le consentement des dominés.

Il faut reconnaître que dans ces deux processus « *les choses ne vont pas de soi...* ». Les représentations qui confortent la hiérarchie des sexes et la domination masculine ne sont plus acceptées comme naturelles et évidentes au profit d'idées tournées vers l'égalité des sexes. La société est elle-même traversée par des logiques et des réalités contradictoires qui s'affrontent. Certaines valeurs viennent en contradiction avec le système de domination. La mise au ban de la violence conjugale, conjugée avec la crise du masculin, lézarde l'idéologie du sexe fort. Bien que les couples globalement continuent à fonctionner selon un modèle hérité du passé, héritage visible notamment dans la répartition des tâches domestiques, les acteurs sociaux de façon non moins visible sont à la recherche de relations plus égalitaires. On ne dira jamais assez l'importance des mouvements féministes et de leur influence dans la reconstruction d'une identité féminine. La pensée féministe a permis la remise en cause du caractère naturel et évident des rapports homme-femme. Cette remise en cause a eu pour résultat une pensée non seulement différente mais autre, faisant du consentement, une adhésion volontaire et plus éclairée.

Un autre changement réside dans une plus grande visibilité des contraintes, modifiant le problème du consentement des dominés-es. La domination devenant plus transparente, l'esprit de tous et surtout de toutes, est plus critique. *Ego* supporte le poids de ce regard, parfois seul, en tout cas selon la variabilité de sa personnalité et du contexte. Il est amené à produire pour lui-même des représentations contraires à celles de la domination, production dont il ignore la légitimité.

Pour Martuccelli (op. cit.), *exit* l'assujettissement, cet ensemble de quadrillages corporels, de pratiques insidieuses de standardisation de comportements. A la fois production et reproduction du sujet, à la fois formation et contrôle, prescription et initiative, la pensée d'*Ego* est constituée aujourd'hui d'une sorte de passerelle où désormais normativité et responsabilisation se font face.

La responsabilisation est un second maître-mot. Cette notion recouvre la responsabilité des actes comme des événements. Alors que nombre de repères deviennent incertains, la responsabilisation s'impose comme la tâche inévitable de l'individu, comme un mécanisme d'inscription subjective en faveur de l'implication de ce dernier dans la vie sociale. La responsabilisation, terme que nous retrouverons dans les objectifs des séances du dispositif *VIRAGE*, mais aussi dans les objectifs d'autres dispositifs, veut mobiliser les capacités internes propres au sujet.

Arnault (op. cit.) indique qu'il s'agit d'un mot-pivot des dispositifs qu'il a étudiés : par exemple celui du Val d'Oise mis en place en 2003. Pour Arnault, et cela rejoint les idées que nous allons développer plus loin au sujet de l'approche groupale, la responsabilisation est un processus avant tout lié à la dynamique du groupe. Mettant au premier rang des objectifs la responsabilisation, on est en droit de se demander si un tel dispositif est de nature socio-judiciaire ou plutôt psycho-éducatif ?

1.4. Le positionnement des groupes par rapport à la loi et à la Justice.

Nous avons souvent utilisé les termes de « Adossé à la loi » pour caractériser la position du dispositif *VIRAGE* par rapport à la Justice. « Adossé » voudrait évoquer deux structures complémentaires, mieux, s'appuyant l'une sur l'autre.

Complémentarité et indépendance : ce double positionnement est complexe mais aussi il refuse la confusion.

La complémentarité, c'est :

- L'orientation qu'assure le Parquet vers le dispositif pour quelques 400 mis en cause.
- Le mandat donné aux animateurs et inscrit dans les débats de la Commission départementale de lutte contre les violences faites aux femmes.
- L'intégration du dispositif comme condition d'un classement sous condition.
- La feuille de présence transmise par les animateurs au Parquet.
- Le rappel de l'interdit de violence lors des séances de groupe.
- La présence de la Directrice adjointe du SPIP dans une séance consacrée à la loi.
- Une réflexion constante et approfondie sur la place de la loi, son utilité, son rôle, son sens.

L'indépendance, c'est :

- Pour les animateurs des groupes d'ignorer totalement le contenu des dossiers judiciaires des participants.
- L'absence de lien entre la sanction judiciaire et une participation régulière aux séances de groupes.
- L'absence de financement du dispositif par la Justice.
- L'absence de compte-rendu des séances et leur totale confidentialité.
- Cette indépendance pourrait être remise en cause de plusieurs façons :
 - Si les animateurs étaient rémunérés ou appartenaient au corps de la Justice, ceux-ci seraient soupçonnés de tout connaître de chacun des participants, engendrant ainsi attitudes de défense et agressivité.
 - Si les animateurs étaient contraints d'établir des rapports sur l'évolution de chacun des participants, ces mêmes attitudes de défense se manifesteraient.
 - Si le dispositif constituait une alternative à la sanction, les participants mettraient dans la balance le désagrément de quelques séances de groupe et un passage honteux et difficile en Tribunal. Les victimes ne comprendraient pas cette absence de sanction.

La question de la loi et le positionnement de l'approche psycho-éducative ne peuvent se comprendre qu'en prenant une certaine hauteur et en problématisant ce rapport dans un contexte social global. C'est ce que nous allons faire en posant la question des violences conjugales comme une partie de la violence en général.

1.5. Et si les violences conjugales étaient symptôme ?

Pour répondre par l'affirmative à cette question, il convient de discuter certains éléments d'analyse produits plus haut, et notamment l'analyse de L. Mucchielli sur l'évolution des faits de violence depuis trente ans. Peut-on confirmer l'analyse d'Elias sur laquelle s'appuie Mucchielli d'une *pacification des mœurs*, d'un *processus de civilisation* à l'œuvre actuellement ? Peut-on oublier les guerres et ces génocides récents d'une violence inouïe ? Peut-on simplement les considérer comme des parenthèses pour mettre en avant l'idée d'un Etat omniprésent, sondant les corps et les âmes, réglant différends et conflits, moteur d'une œuvre de pacification ?

Faut-il faire abstraction de *quelques épisodes* contraires à l'évolution de la civilisation pour contempler cette évolution dans sa lente progression vers plus d'humanité ?

C'est à cette question qu'a été consacré un Colloque en octobre 2000 à Rennes. Abraham de Swaan, membre de l'Ecole néo-éliasienne hollandaise, introduisit le concept de « dys-civilisation » pour qualifier ces périodes contraires, ces périodes de forte régression. Il notait aussi que ces périodes concernaient des zones géographiques limitées.

Pourquoi ces périodes de *dys-civilisation* ? Peut-on se contenter d'une réponse en terme de nature humaine qui serait fondamentalement violente ? Doit-on voir dans ces périodes de régression la contrepartie d'un processus civilisateur trop contraignant ? Faut-il abandonner la vision idéaliste d'une progression linéaire darwinienne de l'évolution pour la remplacer par une lecture plus heurtée d'alternances de phases régressives et de phases progressives ?

Pour notre part, en restant dans notre champ d'étude, nous faisons l'hypothèse d'une évolution fragile et précaire des relations sociales dont les déterminants sont historico-économiques. Même si l'Etat joue un rôle de pacificateur dans le domaine des relations sociales, cela n'empêche pas de saisir le bouillonnement social entraîné par les recompositions identitaires vécues dans l'ensemble de la société, recompositions identitaires que nous avons décrites plus haut.

Les périodes de régression seraient-elles autant de périodes de mutation marquant la fin de certains repères et le début de nouveaux horizons ?

L'intervention de l'Etat au sein de l'intimité des foyers rigidifie parfois à l'extrême les relations conflictuelles alors que leur résolution nécessiterait dialogue et souplesse. Mais l'action de l'Etat n'est pas le seul facteur de causalité de cette *rugosité* accrue des relations sociales comme l'exprime Lagrange. Il faut sans doute faire appel à une analyse plus globale.

A quoi serait due cette rugosité ?

Sans doute, au moins pour le champ des violences qui nous intéresse, à au moins un double processus : l'accroissement de tout ce qui est ressenti comme menaces, et le manque de protections.

Ego se trouve démuni face aux enjeux majeurs des évolutions sociales. Il cherche des repères, en trouve certains, partiels, inadaptés. Sa recherche elle-même est difficile, voire incertaine. Elle manque de souplesse, d'habileté. Nous pourrions utiliser ici le concept hégélien de *plasticité* qui nous semble pouvoir s'appliquer à cette réalité. Ce concept a été réélaboré par C. Malabou, philosophe⁹². La plasticité serait cette aptitude à maintenir une identité tout en évoluant, en muant, en se transformant au contact de l'environnement et selon les aléas des circonstances, comme une sorte d'adaptabilité ouverte et constante.

Les moments de crise correspondent à une forte diminution de cette aptitude de plasticité, alors que dans le même temps, l'exigence d'évolution est perçue comme prioritaire. Ce concept de plasticité est à différencier de celui de résilience, bien que tous les deux puissent converger : la force et la souplesse.

Nous sommes persuadé que les violences conjugales en tant que fait social représentent un enjeu de *recomposition identitaire* auquel s'oppose la rigidification (Cusset, 2006, p. 29) des relations sociales et des processus psychiques. Cette rigidification se manifeste notamment par la croissance des phénomènes de ségrégation (homogénéisation des zones d'habitat, ségrégation scolaire...) et par une emprise

⁹² Extrait du Journal Le Monde du 18/12/2009 : Catherine Malabou « La philosophie a orchestré l'impossibilité de la femme comme sujet » page 10.

excessive des appartenances héritées, notamment ethniques. Nous rejoignons ici l'effet amplificateur des processus culturels développé précédemment.

Face aux situations de chômage et de précarité, les hommes concernés se replient sur la protection de la famille, protection souvent illusoire car leur famille amplifie les inquiétudes et l'insécurité. La rugosité accrue des relations sociales se nourrit d'une déconstruction des points de repères et d'une absence des moyens qui permettraient à *Ego* de s'adapter. L'augmentation du sentiment d'insécurité ne se fonde pas sur des causes réelles mais aussi sur des peurs internes.

Nous constatons avec L. Mucchielli une certaine accélération des mesures de répression face aux violences, augmentation de la législation, diversification des réponses judiciaires, accroissement de la pénalisation. Mais l'extinction de la violence physique, dans l'hypothèse où elle tendrait à diminuer ce qui n'est pas le cas actuellement, suffirait-elle à pacifier les rapports homme-femme ? Mucchielli ne s'interroge-t-il pas lui-même à la fin de son article sur l'avenir du processus de pacification fortement fragilisé par les insuffisances de l'intervention de l'Etat ? Si le projet démocratique idéal de nos sociétés est l'être civilisé, discipliné, dialoguant, ce projet peut paraître, aux yeux des victimes comme des agresseurs, un projet idéologique bien lointain tant les conditions sociales de sa réalisation sont contraires à son émergence.

En conclusion et pour résumer l'ensemble de nos réflexions, nous reprendrions nos hypothèses premières en les formulant ainsi :

- Les violences conjugales constituent un symptôme d'une grande ampleur parmi d'autres de la rugosité des relations sociales.
- Les violences conjugales s'inscrivent comme faits sociaux dans une évolution sociale des rapports de genre, évolution non linéaire constituée de phases de régression et d'avancées positives dont la ligne de mire actuelle est une plus grande égalité des sexes, sans remise en cause des éléments essentiels de la hiérarchie des sexes.
- Les auteurs de violences conjugales que nous avons été amené à rencontrer – et dont nous faisons l'hypothèse qu'ils sont représentatifs de la population d'hommes auteurs de violences conjugales ayant fait l'objet d'une plainte - connaissent une triple fragilité et précarité : précarité sociale et précarité psychologique, précarité que nous avons décrite à l'aide du concept de *déprivation psychosociale*. La troisième fragilité concerne la crise du couple et ses évolutions.
- L'ensemble de ces caractéristiques constituent pour les couples une véritable situation d'impasse où le recours à la loi devient pour la victime - seulement dans 10 à 20 % des cas selon l'OND, 2008 - la seule solution d'en sortir.
- Ces mêmes auteurs présentent une forme caractéristique de relation conjugale dont nous avons précisé l'évolution des positionnements et l'aboutissement dans la situation d'impasse.

Le positionnement masculin est celui de la dépendance/indépendance. D. Dutton (1996) décrira une forme dissimulée de dépendance sous les termes de *dépendance masquée* et le positionnement féminin est celui du maternel/relationnel pour reprendre les termes de Neyrand (*op. cit.*). Pour I. Théry (1993), plutôt que d'individualisme, il convient de parler de *crise de l'individu institué* (p. 18). La sociologue du *démariage* émet l'idée de la prééminence d'un processus d'auto-institution des individus. Le *Nous*, même connu, n'est plus reconnu, il ne va plus de soi, ne rencontre spontanément ni adhésion ni confiance. L'incertitude a gagné l'ensemble des représentations traditionnelles. R. Castel décrit cette *montée des incertitudes* (2008) dont *Ego* ressent quotidiennement le poids. Les réponses

à la question de la recomposition identitaire appartiennent à la mouvance des champs institués créés au hasard des familles, avec un danger, l'ordre communautaire. Théry rejoint C. Castoriadis (1996) dans son diagnostic : l'individu s'auto-institue car il y a crise des significations imaginaires sociales. Les violences conjugales s'inscrivent dans cette crise des significations. La *société des semblables* de Léon Bourgeois s'est achevée, place à la *société des individus*. Les auteurs de violences conjugales sont-ils des individus radicalement différents ou bien est-il possible de distinguer l'appartenance à certains profils ?

1.6. Peut-on catégoriser les auteurs de violences conjugales ?

Nous ne pouvons affirmer que les caractéristiques retenues pour le profil général des auteurs de violences conjugales sont celles décrites dans notre population, que ce soit celle des 400 comme celle des 79 participants aux séances. Il convient de garder une grande prudence sur le degré de représentativité de notre population par rapport à celle générale des auteurs de violences conjugales.

A l'appui de cette prudence, nous voudrions citer deux exemples :

- Lors d'un échange avec Alain Legrand, psychologue et président de la FNACAV sur les caractéristiques respectives des auteurs que nous rencontrons, celui-ci m'indiqua que la population qu'il recevait dans ses séances individuelles de psychothérapie analytique était celle plutôt d'une classe moyenne, avec une certaine aisance sociale tant financière qu'éducative. L'offre psychothérapique payante avait sélectionné cette *clientèle*.
- Lors d'une réunion récente, en septembre 2009, avec le SPIP de St-Etienne, nous avons passé en revue les dossiers en cours de suivi et examiné les caractéristiques des auteurs pris en charge par les conseillers de probation. Là encore, nous avons rencontré une nouvelle population : des hommes pour la quasi-totalité, ayant été condamnés à des peines de prison et ayant commis des actes de violence graves. L'étude de quelques dossiers montrait des situations sociales particulièrement difficiles, proches de l'exclusion. Nous étions loin de la situation de déprivation décrite plus haut. Le concept de *désaffiliation* de Castel (1995) correspondrait davantage pour les décrire.

Cela nous amène à proposer la distinction suivante de catégories d'auteurs de violences conjugales, suivant un critère peu mis en valeur dans la littérature, leur perception de leur propre situation et surtout leur vision des solutions face à la crise conjugale.

On pourrait ainsi distinguer trois catégories dans la population générale :

- Une première catégorie enfermée dans une situation *d'impasse*, perception renforcée par des facteurs sociaux et culturels. Le recours à la loi déclenché par la victime à la suite des violences physiques devient l'unique solution possible pour sortir le couple du dialogue impossible.
- Une deuxième catégorie comprendrait les individus appartenant à des catégories socioprofessionnelles plus aisées, intégrés dans un tissu social actif et présent. Le recours à la loi n'est pas le moyen envisagé d'emblée par la victime. L'espoir de renouer le dialogue avec l'aide d'amis et de relations est longtemps persistant.
- Une troisième catégorie comprend les auteurs de violences conjugales qui ayant épuisé toutes les possibilités du recours à la loi, s'installent dans un processus de

dégradation, de ruptures sociales et familiales. Pour cette catégorie, l'alcoolisme et la drogue font partie des addictions fréquemment rencontrées.

Les auteurs de violences conjugales que nous avons rencontrés s'inscrivent dans des trajectoires sociales. Nous avons pu, avec le témoignage d'autres praticiens, distinguer trois trajectoires sociales différentes. Précisons que ces trajectoires concernent une population définie, celle de mis en cause ayant fait l'objet d'une plainte, et ne concernent pas l'ensemble de la population des agresseurs.

La première trajectoire, à notre avis majoritaire est celle d'hommes appartenant à un milieu populaire et connaissant des périodes alternantes de stabilité et de précarité. Dans leur grande majorité ils possèdent un métier mais traversent des situations fréquentes d'instabilité financières. Ils ont fait l'objet d'un dépôt de plainte pour un acte qui ne sera commis qu'une seule fois car, pour environ 80 % d'entre eux, il n'y aura pas de récidive. Ces hommes ne relèvent pas du soin psychiatrique.

La deuxième trajectoire sociale est celle d'hommes appartenant aussi à un milieu populaire mais qui connaissent de telles situations de rupture et d'isolement que cela les conduit à un processus d'exclusion et de désaffiliation. Ces hommes vont commettre plusieurs actes de violence non seulement sur leur conjointe mais aussi dans le but de voler ou d'agresser des personnes. Ces hommes vont connaître des périodes de prison de plus en plus longues. Les SPIP sont amenés à suivre cette population.

La troisième trajectoire concerne des hommes appartenant à la classe moyenne ou supérieure. Leurs victimes ayant confiance dans un dialogue et dans une vision positive du couple, n'ont pas porté plainte. Au début du conflit, elles cherchent à dissimuler toute trace des disputes. Puis elles se confient à l'entourage familial ou amical. Ce dernier par discrétion ou pour « ne pas envenimer les choses », s'abstient de prendre parti ou d'intervenir. La victime se retrouve seule devant les insultes, les menaces et parfois les coups. ENVEFF n'indique-t-il pas que les femmes appartenant aux classes sociales indiquées connaissent des « situations très graves » de violence ? Elle n'ose pas porter plainte, ce serait dévoiler au grand jour ce qu'elle subit, ce serait dévoiler une situation honteuse. La honte ici est le maître-mot du ressenti des victimes. C'est une forme de honte sociale prégnante que décrit M.F. Hirigoyen (1998). La victime pense qu'elle ne sera jamais écoutée, crue, elle dont le mari, connu de tous, occupe le devant de la scène publique. Honte de ressembler à l'image humiliée des *femmes battues* qui ont perdu quelque chose de leur dignité et qui sont réduites à l'ombre d'elles-mêmes. A cette honte vient s'ajouter la culpabilité, puis un sentiment profond d'isolement qui va lentement glisser vers un acte suicidaire.

Sans doute existe-il d'autres trajectoires. L'intérêt d'en distinguer certaines est que les modes d'intervention comme les modes de prévention sont radicalement différents. Alain Legrand, psychologue psychanalyste, trouvera, selon son propre constat, dans son cabinet parisien, une clientèle répondant à la troisième trajectoire sociale.

Dans nos groupes comme dans le cabinet du psychanalyste, point d'hommes caractéristiques de la deuxième trajectoire. Leur nomadisme et leur statut d'exclus les empêchent d'être joints, convoqués, rencontrés et accompagnés...

Ces trois trajectoires peuvent être confrontées avec le classement plus classique des auteurs de violences conjugales en trois catégories suivant une approche d'ordre psychopathologique, notamment dans le rapport de Coutanceau (*op. cit.*). Nous avons retrouvé cette distinction dans nos groupes.

- Un premier ensemble correspondrait à d'individus ne présentant pas de signes psychopathologiques, ayant cependant une certaine immaturité et un manque d'adaptabilité conjugale. L'acte de violence a été produit sous forme d'une décharge liée à l'accumulation de conflits. Un vécu de déprivation tant sociale que psychologique est exprimé. Ce premier ensemble est le plus conséquent dans notre population : environ 60%.
- Un deuxième ensemble correspondrait à des individus présentant des signes psychopathologiques mineurs, mais décelables, dépression⁹³, troubles de la personnalité, forte anxiété, insécurité interne, présence de ruptures régulières et de conflits avec l'entourage... L'acte de violence n'est pas unique mais répété, accompagné d'une dévalorisation de l'autre et de soi. Cet ensemble est évalué à 30 % de notre population.
- Une troisième catégorie concernerait des personnalités présentant des signes psychopathologiques majeurs, psychose paranoïaque, psychopathie, bouffées délirantes...

Nous ne suivons pas D. Dutton (1996) dans sa classification des auteurs de violences conjugales comme états-limites. Outre que cette classification a un contenu américain et différent de la notion plus étroite définie en France par J. Bergeret, ce positionnement clinique nous paraît pouvoir être réservé à quelques cas entrant dans la troisième catégorie exposée plus haut. Plus intéressant selon nous serait l'observation de Dutton sur la présence de symptômes post-traumatiques chez les *cogneurs*. Cette observation a été mise en évidence dans la thèse de psychologie clinique d'E. de Bonneville (2008). Nous pensons que ce constat de présence chez les auteurs de violences conjugales d'un passé infantile d'humiliation, de séparation, de manque périodique d'affection est tout à fait compatible avec la notion de déprivation. Le contenu de cette notion peut conduire à comprendre notamment le cycle de violence analysé en 1984, par Lenore Walker. La phase de remords ou de pardon correspondrait en effet au souvenir infantile de moments « *suffisamment bons ou insuffisamment mauvais* ». Cette phase dure peu de temps car à nouveau arrivent les ressentis de vulnérabilité. La honte – la même que celle éprouvée lors des événements infantiles – engendre chez l'individu la conviction qu'il peut être facilement attaqué. Se sentant humilié au moindre reproche, à la moindre *pique*, il riposte par une explosion de colère totalement disproportionnée.

Si la dimension individuelle est nécessaire pour comprendre les mécanismes des violences conjugales et la personnalité de leur auteur, il convient aussi de saisir toute l'importance du transgénérationnel. Les auteurs de violences conjugales qui ont subi dans leur enfance la maltraitance et la honte d'événements difficiles (divorce des parents, abandon temporaire, attitudes de dévalorisation...) vont à leur tour infliger à leurs propres enfants la dure charge d'être témoins des conflits parentaux, d'assister à des scènes d'insultes, de menaces, des violences même. Ainsi que le soulignent Kaes et à son tour Durif-Varembont (2004), le problème n'est pas de transmettre mais plutôt d'arrêter la transmission. Les deux partenaires déposent au sein du couple leurs propres paquets de la transmission. La transmission transgénérationnelle est sans doute le processus qui permet aux violences conjugales de s'accroître. Les traumatismes encryptés et non élaborés subis lors de la génération précédente, persistent sous la forme de *traces*, de *textures*, de cicatrices (C. Joubert, 2005). En permettant aux hommes reçus dans nos groupes de réfléchir sur les effets des événements vécus dans leur enfance et adolescence, nous pensons pouvoir contribuer à rompre la transmission de certains scénarios de violence.

2. Les effets des groupes d'auteurs de violences conjugales.

Si nous reprenons les hypothèses concernant les effets des groupes, nous sommes amené à nous interroger sur la question de la prévention de la récidive. Les groupes d'auteurs de violences peuvent-ils constituer une réponse efficace dans l'arrêt des violences physiques ? En quoi la loi peut-elle aider au processus de changement, est-elle complémentaire du dispositif psycho-éducatif ?

Un autre ensemble d'hypothèses concernaient les effets induits par les groupes. Les groupes de prévention induisent-ils les effets suivants ? :

- La reconnaissance des faits de violence
- Le développement de la responsabilisation
- Une reprise de l'estime de soi
- L'expression d'une problématique interne liée au passé et aux relations parentales
- L'ouverture vers de nouveaux modes de communication avec le (la) conjoint(e).

Nous avons mis en exergue, dans notre précédente partie, une intentionnalité de changement à l'origine des groupes. Le contenu de la commande sociale est d'accompagner le processus judiciaire d'un processus psycho-éducatif. Nous allons réexaminer les effets du dispositif sous deux angles :

- Le dispositif a-t-il des effets sur l'arrêt de la violence physique au sein du couple ?
- Le dispositif a-t-il d'autres effets, notamment dans le domaine du travail psychique, travail dans les domaines indiqués plus haut : la reconnaissance des faits de violence, le développement de la responsabilisation, la reprise de l'estime de soi, l'expression d'une problématique interne et l'ouverture vers de nouveaux modes de communication avec le (la) conjoint(e).

2.1. Les modalités groupales sont-elles un moyen d'arrêt de la violence physique ?

La littérature tant française qu'étrangère notamment québécoise (Rondeau, Werk, *in* Broué & Guèvremont, 1999) en ce domaine est insuffisante. Il n'existe pas, à notre connaissance, d'étude comparant deux populations d'auteurs de violences conjugales, l'une, comme la nôtre, constituée de participants aux séances de groupe et une autre population constituée de personnes n'ayant pas participé à des séances de groupe.

Pour notre part, la vérification de l'hypothèse que participer à des séances de groupe serait un moyen de prévenir la répétition des actes de violences conjugales, n'est pas probante.

En effet, pourquoi attribuer ce taux de récidive d'environ 20 %⁹⁴ que l'on peut juger relativement faible, aux effets des séances de groupe ? La peur d'une sanction, même si elle comporte du sursis, peut influencer sur cette donnée. De même, la séparation avec la conjointe peut rompre (au moins pour la moitié des participants aux séances) le scénario de

⁹⁴ Ce taux de 20 % de récidive est le résultat d'une recherche sur dossiers effectuée par les services du Procureur de la République de St Etienne à partir d'une liste de 54 auteurs de violences ayant participé à au moins cinq séances de groupe, liste figurant dans les documents en annexe.

violence. Enfin, la pression de l'entourage n'est sans doute pas négligeable comme facteur de changement.

Cette vérification a été tentée avec des données limitées à 54 personnes dont les caractéristiques sont similaires à la population de 400 personnes. Il faudrait pouvoir comparer deux populations avec des caractéristiques similaires, l'une ayant participé aux séances de groupe et l'autre n'ayant pas participé.

Par ailleurs le résultat d'un taux de récidive de 20 % est sujet à caution. Les dossiers informatiques du Parquet peuvent être considérés comme incomplets. En effet, ces dossiers sont limités à l'indication de faits déclarés – c'est-à-dire ayant fait l'objet d'un dépôt de plainte et de poursuites de la part du Parquet- et de faits survenus dans la zone géographique de juridiction du Procureur de St Etienne. Tout fait de récidive commis en dehors de cette zone géographique sera inconnu.

Nous sommes conscient que l'arrêt des violences physiques, même si elle est une étape importante pour la victime, ne constitue pas en soi l'arrêt des conflits et des violences verbales ou psychologiques.

Nous avons noté que ce taux de récidive de 20% des 54 participants est deux fois moins important que le taux général de récidive (précisé plus haut) donné par le Ministère français de la Justice pour l'ensemble des violences aux personnes.

Cette même hypothèse ne pourra être examinée qu'au vu d'un suivi informatique du Ministère de la Justice sur plusieurs années.

Par ailleurs restent nombre de questions sur l'évaluation de la récidive : doit-on en rester à l'examen des dossiers judiciaires ? Peut-on interroger la personne suivie et à quel niveau de gravité doit-on fixer l'existence de la réitération ? Peut-on interroger la conjointe et sur quels éléments de crédibilité doit-on agréer son témoignage ? L'on sait que des facteurs de honte et de culpabilité peuvent fortement influencer sur la déclaration déjà peu fréquente de ces violences.

Les délais de la réitération nous ont amené à penser que le suivi des auteurs de violences conjugales devait s'étaler sur une période suffisamment longue, environ deux ans. Ce temps de suivi n'apparaîtrait-il pas au Parquet difficile à accepter dans le programme qui sera mis en place dans l'avenir et dont nous essaierons de dessiner les contours dans notre dernière partie.

Au vu de ces résultats, nous sommes amené à nous poser d'autres questions : notamment, la commande sociale à l'origine de ces groupes et du dispositif *VIRAGE* était-elle celle de la prévention de la récidive ?

Certainement à le lire dans la réponse à l'appel d'offres et si nous comparons, comme nous le faisons au sein de la FNACAV, les différents dispositifs présents aux réunions, la commande sociale est partout identique. Pourtant les résultats ne sont pas à la hauteur de l'objectif.

La co-animation des groupes est réalisée par un-e travailleur-e social-e et un psychologue. Nous expliquons en quoi la violence est un délit, qu'elle est un acte sans mots, qu'elle s'insère dans un processus d'escalade. En cela, nous faisons appel à la responsabilité de chacun, à un fonctionnement cognitif, à une morale, à une normativité. Parfois la co-animatrice - issue de l'association SOS Violences conjugales 42 – explique le ressenti de la victime et réagit devant certains comportements de déni.

Le terme de responsabilisation, présent comme objectif dans la majorité des dispositifs français, mérite sans conteste un examen clinique et épistémologique car a priori il appartient au registre de la morale. Le dispositif *VIRAGE*, comme l'ensemble des dispositifs de prise en compte des auteurs de violences conjugales, aurait-il pour objectif de *faire la morale* ? A-t-il pour objectif de faire un rappel à la loi ? De rappeler les règles du vivre en couple ? Quelle légitimité aurait-il pour cette tâche ?

La co-animation d'un-e travailleur-e social-e et d'un psychologue nous a paru pertinente dans le positionnement différent de chacun. Au travailleur social, l'affirmation d'une normativité dans un processus d'ordre pédagogique. Au psychologue, une neutralité bienveillante et l'élaboration clinique. Nous sommes dans un modèle psycho-éducatif. Si nous ne gardions uniquement que l'aspect éducatif et judiciaire, nous serions conduits à un modèle de nature cognitivo-comportementaliste. La présence d'un psychologue nous permet de mettre en avant un objectif d'élaboration, un objectif aux effets thérapeutiques.

Notre courrier d'invitation aux séances de groupe mentionne un *mandat* de la part du Procureur. Nos valeurs accompagnant le cadre du dispositif sont claires : elles précisent le lien avec la Justice, complémentarité mais indépendance. Le dispositif *VIRAGE* n'est pas un dispositif socio-judiciaire, il n'est pas un dispositif de sanction mais un dispositif d'accompagnement dans l'intérêt avant tout des victimes. Pourrait-on le positionner comme un outil de prévention sociale centré sur le travail psychique des participants ?

Exposer ce positionnement est important car il diffère de celui de l'approche systémique ainsi que le présente Vouche (2009) : dans le modèle systémique, la violence répond à un phénomène interactionnel. Il cite la description qu'en donnent R. Perrone et M. Nannini : « La violence n'est pas un phénomène individuel, mais la manifestation d'un phénomène interactionnel. Elle ne trouve pas seulement son explication dans l'intrapsychique, mais dans un contexte relationnel. La violence est la manifestation d'un processus de communication particulier entre des partenaires » (Vouche, *op. cit.* p. 45). Il y a plusieurs choses qui nous gênent dans cette position systémique. D'une part, cette vision de la violence comme mode de communication – même particulier – nous paraît totalement en décalage avec ce qu'en disent les victimes pour lesquelles il s'agit plutôt d'une absence totale de communication ! Par ailleurs, réduire la situation de violence à une phase contextuelle nous semble très simplificateur. Oubliée la dimension de la domination masculine, oubliée le contexte, bien réel, de facteurs sociaux déterminants, mais ces deux oublis, déjà très significatifs, sont accompagnés d'une pétition de principe d'une certaine naïveté : chaque partenaire est en situation de réciprocité vis-à-vis de l'autre. La relation symétrique est égalitaire. Au fond, voici la vieille antienne : si il l'a frappée, c'est qu'elle l'a cherché ! Confusion entre un conflit dans lequel chaque partenaire est impliqué, et la responsabilité d'un acte, responsabilité qui n'appartient qu'à un seul des partenaires. Vouche nommera ce responsable « l'instigateur » (p. 50). Le mot semble pris dans les filets du psychologisme. Pourquoi ce choix ? N'y-a-t-il pas d'autres mots plus explicites : le (ou la) responsable de la violence, le délinquant, l'auteur des violences...

2.2. Les groupes aident-ils un travail psychique des participants ?

Qu'entend-on par travail psychique ? Nous pourrions regrouper l'ensemble des aspects de ce travail comme un processus d'élaboration, de création par les participants de comportements, de représentations et d'opinions nouvelles. Si la première élaboration notable consiste dans l'exposé d'un récit des violences, élaboration dont nous avons analysé l'évolution dans notre deuxième partie, d'autres changements nous sont apparus :

tel le développement de la responsabilisation, une reprise de l'estime de soi, l'expression d'une problématique interne liée au passé et aux relations parentales, l'ouverture vers de nouveaux modes de communication avec le (la) conjoint(e).

Nous allons reprendre le contenu de ces effets pour en examiner la validité et aussi le positionnement.

Les objectifs et sous-objectifs que nous avons retenus à titre d'hypothèse étaient les suivants :

Tableau 40 – Objectifs et sous-objectifs des séances.

Objectifs	Sous-objectifs
- Permettre la reconnaissance des faits de violence et le développement de la responsabilisation.	- Exposer le déroulement des faits de violences conjugales. - Repérer la différence entre violence, conflit et agressivité. - Reconnaître les signes précurseurs de sa violence. - Aborder le sens de l'interdit de violence et le sens de la loi. - Mieux connaître les rouages judiciaires et ses obligations.
- Prendre conscience de ses propres représentations.	- Réfléchir à sa propre représentation de la violence. - Changer ses représentations de la femme. - Réfléchir à sa représentation du couple, à son rôle de père et d'époux.
- Favoriser l'expression et la gestion d'une problématique interne liée au passé et aux relations parentales.	- Permettre à chaque participant de parler de ses relations avec ses parents, de son éducation, des événements marquants.
Développer de nouveaux modes de communication avec le (la) conjoint(e).	- Développer avec sa conjointe un mode de communication non violent, basé sur le respect et le dialogue. - Formuler des désirs ou des projets sur l'avenir.
Objectif transversal à toutes les séances : Faciliter une reprise de l'expression de soi et de l'estime de soi.	Par la technique du tour de table, permettre à chacun d'exprimer ses difficultés et ses solutions.

Source : construit par l'auteur.

Quel bilan faisons-nous de l'atteinte de ces objectifs et sous-objectifs ?

2.2.1. La reconnaissance des faits et le développement de la responsabilisation.

Nous avons constaté avec D. Dutton (op. cit) que la phase de violence était précédée d'un « certain rétrécissement du champ de la pensée ». Il appelle ce moment « la pensée déconstruite ». L'attention de l'individu se concentre sur des actes concrets, progressivement la distance avec les choses se réduit, l'immédiat devient l'essentiel. Il est intéressant de noter que ce même rétrécissement de la pensée se produit dans la crise suicidaire (Debout, *op. cit.*). Le moment de violence est un moment très particulier où émerge un autre soi, un soi inconnu. La reconnaissance de l'étrangeté de ce moment est importante car il s'agit d'une réappropriation et d'une intégration de cette étrangeté comme faisant partie de soi.

Avec le travail de groupe, les participants élargissent leur champ de vision à une certaine temporalité, ils mettent du sens, une logique, à tout le processus qui précède et suit les violences. Le récit va s'étoffer de ces sens et de cette logique. Il va devenir discours sur un événement et non plus seulement un discours sur soi.

Frédéric La Belle (*in* Broué et Guèvremont, 1989), superviseur à Option, structure québécoise s'occupant des auteurs de violences conjugales, définit ainsi la responsabilisation : d'abord l'affirmation claire et précise de l'acte, reconnaître son comportement, ensuite la manifestation d'une volonté de changement, souvent micro-changements du quotidien. La culpabilisation à la différence de la responsabilisation induit la volonté au contraire de ne pas sortir de l'évènement, de ne pas envisager de changement. Ces changements comme la responsabilisation qui en découlent indiquent que le conjoint violent passe d'une position passive à une position d'initiative, d'une position d'évitement à une position active où le *Je* prédomine et où le *Elle* apparaît. Enfin le processus de responsabilisation suppose l'existence d'un lien entre le passé et l'actuel, entre l'expression de situations difficiles du passé et leurs répercussions. Ainsi le processus de responsabilisation suppose l'acquis d'une certaine assurance interne rejaillissant sur l'estime de soi.

P. Arnault (2009) cite une étude de C.S. Silvergheid et de E.S. Mankowski (2006) où ceux-ci distinguent trois niveaux de processus dans la prise en compte des auteurs de violences conjugales : « Le premier niveau comprend *la responsabilisation* de la part de l'auteur liée au dépassement du déni, le développement de l'empathie, la réduction de la dépendance, l'amélioration des facultés de communication, l'engagement de changer d'attitude et de comportement ainsi que de « tirer le meilleur de la situation » ». (p. 92)

Nombreux sont les dispositifs qui ont fait le choix d'un objectif de responsabilisation. A titre d'exemple, les intervenants de Praxis (Belgique) indiquent que « l'objectif poursuivi est de donner au participant la possibilité de se réapproprier son comportement violent, de le considérer autrement que comme impulsif, accidentel et de lui donner du sens, dans une approche de responsabilisation »⁹⁵. Pour ces intervenants, il y a trois niveaux de responsabilisation :

- Dans la reconnaissance des faits de violence,
- Dans le groupe au présent, en parlant des difficultés d'aujourd'hui,
- Et par rapport à la vie de groupe : le respect du cadre et des règles.

Le concept de responsabilisation s'avère un concept fourre-tout : il participe de l'approche philosophique et de la morale, nous l'employons ici plutôt dans le champ éducatif.

Quant aux sous-objectifs suivants, ils sont mis en œuvre dans les séances :

- Nous revenons souvent sur l'exposé du déroulement des faits de violences conjugales, et ceci dès la première séance.
- Repérer la différence entre violence, conflit et agressivité est le thème des deux premières séances. Il est réalisé par un exposé de courte durée et par une réflexion de groupe.
- Reconnaître les signes précurseurs de sa violence est aussi un thème des premières séances et il fait appel à la réflexion de chacun des participants. Le terme de *Piques* notamment a été préféré par chaque groupe pour caractériser un moment de tension intraconjugal.

⁹⁵ Extrait du site internet de Praxis.

- Aborder le sens de l'interdit de violence et le sens de la loi est un thème redondant et fait partie de chacune des séances. La participation de la Directrice adjointe du SPIP apporte à cette thématique un enrichissement particulièrement apprécié.
- L'objectif de mieux connaître les rouages judiciaires et ses obligations est abordé par les questions nombreuses des participants.

Si le terme de responsabilisation appartient à la Morale, son usage actuel n'est pas un hasard. Il s'insère comme positif dans le paradigme du risque que nous allons développer plus loin en étudiant le passage de la déviance au risque.

2.2.2. Aider à la prise de conscience de ses propres représentations.

Réfléchir à sa propre représentation de la violence était l'objectif essentiel du texte de la Fédération nationale Solidarité Femmes. Nous partageons l'importance de cet objectif, même s'il ne doit pas être exclusif, et nous l'avons concrétisé sous la forme d'un travail avec la technique du photo-langage.

Il serait bien ambitieux de penser que les participants ont changé leurs représentations de la femme en une séance de photo-langage. Cependant certaines questions ont été posées, des comportements ont été remis en cause. La place de chacun discutée.

De même, réfléchir à sa représentation du couple, à son rôle de père et d'époux fait partie des thématiques des dernières séances. Nous insistons fortement sur le rôle de père, en faisant percevoir la souffrance que peuvent ressentir les enfants pris dans ce tourbillon familial, en aidant au *renouage* des liens.

2.2.3. La reprise de l'estime de soi

Comment se manifeste cette reprise de l'estime de soi ?

L'estime de soi ou narcissisme secondaire est un élément important dans la structuration identitaire des individus. Elle se fonde sur une assise sécurisée qui portera les nouvelles acquisitions tant cognitives que comportementales. La sécurisation interne est obtenue progressivement par l'objectivation des problèmes rencontrés, par l'expression des émotions éprouvées, par l'éprouvé d'un lien social renforçant le sentiment de la positivité. Il s'agira dans les groupes de permettre aux participants de quitter les habits de la culpabilisation et de la honte.

Le cas de Marcel (p. 232) illustre cet effet sur l'estime de soi. Véritablement dépendant et sous la coupe de son épouse, prêt à un passage à l'acte suicidaire, Marcel reprendra confiance en lui après les séances et un suivi de couple, car il prendra conscience du fonctionnement du couple, de la façon dont il peut se protéger sans aide de la violence. Son épouse reconnaîtra sa place sans le dévaloriser sans cesse. Un nouveau contrat apparaîtra comme possible.

2.2.4. L'expression d'une problématique interne liée au passé.

Permettre à chaque participant de parler de ses relations avec ses parents, de son éducation, des événements marquants est un objectif important. Nous avons constaté dans l'entretien avec Léon combien il était avide de pouvoir relire ce qu'il avait vécu. Dans les séances de groupe, à nouveau il s'exprimera sur sa vision du passé et de l'avenir.

Tout au long des dix séances de groupe, nous permettons à chacun d'aborder cette problématique, à travers les relations avec leurs parents. Tous n'ont pas le vécu de Léon

(p. 119) dont les ruptures scandent la vie. Mais tous expriment cette perception d'une alternance de faits douloureux et de moments de satisfaction.

Pour notre part, dans les groupes *VIRAGE*, la presque-totalité des participants sont dans une situation de tension et pour une majorité de rupture, avec l'entourage. Ces situations sont bien sûr, présentes lors des conflits conjugaux mais en amont, souvent dès l'adolescence.

Le dispositif Praxis le constate : ils rencontrent régulièrement des hommes auteurs de violences conjugales dans leur couple qui eux-mêmes avaient vécu des violences physiques ou symboliques dès leur plus jeune âge. Les ruptures brutales avec l'environnement familial, le sentiment d'abandon, les placements précoces en institutions, le sentiment de dévalorisation, l'absence de reconnaissance...etc. sont des vécus fréquemment entendus.

2.2.5. L'ouverture vers de nouveaux modes de communication.

Nous avons constaté que l'effet sur l'ouverture vers de nouveaux modes de communication basé sur le respect et le dialogue avec la conjointe était un effet limité, certainement le plus limité de tous. Aussi proposons-nous un suivi de couple pour ceux qui restent avec la même partenaire. Dans les dernières séances de groupe, de simples exercices étaient proposés avec un côté ludique. Nous donnions aux participants un début de scénario où les partenaires du couple étaient censés évoluer vers une dispute. Le scénario s'arrêtant à mi-chemin, les participants étaient sollicités pour définir une suite, en prenant la place tour à tour de l'homme et de la femme. Il est certain que le temps consacré à ces exercices s'avéra trop court. Il serait plus intéressant de les inclure dans un nouveau programme faisant suite aux dix premières séances. L'intérêt de ces exercices est de montrer qu'il existe plusieurs modes de communication, plusieurs formes de dialogue, que certains mots sont chargés de tension, que d'autres sont adaptés à une attitude de respect. Proposer aux participants de se situer, à un moment du dialogue, dans la position de leur conjointe, illustre cette décentration dont nous avons parlé plus haut.

- Une attention soutenue et affective à la conjointe,
- Une clarification négociée des rôles respectifs,
- Le développement du dialogue et de la négociation,
- Un sens du respect,
- Et la découverte d'une bonne distance avec l'autre.

Quant à la formulation de désirs ou de projets sur l'avenir, nous essayons tout au long des séances d'aider les participants à réfléchir sur la façon dont ils peuvent reprendre le cours de leur vie après ce qui s'est passé. Nous mettons en perspective le moment présent.

En conclusion sur les effets des séances de groupe, nous voudrions présenter dans le tableau suivant les résultats de notre évaluation :

Tableau 41 – Récapitulatif des effets des groupes.

Effet sur la récédive	Taux de 20 % de récédive à partir d'une mesure portant sur une population de 54 personnes ayant participé à au moins cinq séances de groupe.
Effet sur la reconnaissance des faits de violence	Effet constaté dans la majeure partie de la population, avec une évolution depuis la première séance jusqu'à la dernière.
Effet sur le développement de la responsabilisation	Le terme de responsabilisation est jugé trop moralisant.
Effet sur la reprise de l'estime de soi	Les effets des séances sur l'estime de soi sont fréquemment constatés : diminution de la culpabilisation, de la honte sociale, apparition de projets, de nouage de liens avec l'entourage.
Effet sur l'expression d'une problématique interne liée au passé et aux relations parentales	Cet effet est constaté dans peu de situations. Par contre, un certain nombre de participants, environ un quart, se saisissent de l'occasion pour exposer des vécus infantiles ou adolescents difficiles.
Effet sur l'ouverture vers de nouveaux modes de communication avec la conjointe.	Cet effet est aussi constaté pour un quart des participants : cet effet est plus marquant dans les entretiens de couple post-groupaux.

Source : construit par l'auteur.

2.2.6. A la recherche d'une évaluation fiable.

Certains outils utilisés pour l'évaluation des groupes se sont avérés peu fiables : c'est le cas notamment du questionnaire utilisé à la dernière séance, à *chaud*, où les participants répondent pour faire plaisir aux animateurs et donner ainsi une bonne image d'eux-mêmes. Pourrait-on contourner ce biais en faisant passer un questionnaire plusieurs mois après le groupe ? Cette idée bien qu'intéressante s'avère difficile dans la pratique car les adresses et les numéros de téléphone des participants changent rapidement. Si nous leur remettons ce questionnaire à la fin de la dernière séance, nous ne sommes pas sûr de pouvoir récupérer le document quelques mois après.

L'analyse des effets des groupes montre que prioritairement ces derniers s'adressent à des changements psychologiques, comportementaux et cognitifs. En quoi la commande sociale a induit *spontanément* chez les concepteurs du dispositif, l'idée que ce dernier devait viser à la production d'un individu capable d'autorégulation ? Capable de se responsabiliser ? Capable de mettre en œuvre des attitudes relationnelles de dialogue ?

Si les termes de *prévention sociale* étaient définis comme toute mesure susceptible d'éviter tout comportement ou tout événement considéré socialement (et historiquement) comme inutile, nuisible ou dommageable pour la vie sociale, alors un dispositif comme *VIRAGE*, mais aussi bien d'autres similaires, seraient pertinents pour répondre à cette demande.

L'individu au comportement autorégulé est inséré dans une normativité sociale, mais il y répond de façon spécifique, en intériorisant ces normes, en les faisant siennes comme si elles lui étaient uniques, particulières, comme si lui-même les avait créées. Illusion,

manipulation, va-t-on dire ! Examinons le processus socio-historique qui a conduit à ce nouveau positionnement.

3. Positionnement de la prévention sociale.

3.1. De la déviance au risque.

« *Les richesses s'accumulent en haut, les risques en bas.* » Ulrich Beck, 2001⁹⁶

Les hommes auteurs de violences conjugales auraient été considérés, dans les années soixante comme des déviants. Aujourd'hui ils sont considérés comme ayant des comportements à risque. Le regard a changé et avec lui les concepts qui l'accompagnent.

La déviance fut un des concepts-clé des années soixante.

La pratique des groupes telle que nous l'avons définie s'insère dans une histoire de la subjectivité, dans une des évolutions décrite par M. Foucault en 1984 (Zarka, 2002). Le *souci de soi* est une conversion du regard de l'extérieur vers l'intérieur. Il comprend les *pratiques de soi sur soi*. La démarche engagée auprès des auteurs de violences conjugales peut être considérée comme faisant partie de ces pratiques, une pratique de réflexivité.

Les participants aux séances de groupe manifestent une « pratique de soi sur soi » (on pourrait dire « *une pratique d'eux-mêmes* ») semblable à une démarche spirituelle.

Un tableau va nous permettre de comparer les deux pratiques :

L'une regroupée sous le terme de *réflexivité*, l'autre sous les termes de *recherche spirituelle*.

Tableau 42 – Comparatif des concepts de réflexivité et de recherche spirituelle.

Réflexivité	Recherche spirituelle
Expression	Méditation
Examen de la responsabilité	Examen de conscience
Reconnaissance de la culpabilité	Demande de pardon
Engagement pour le respect et la non-violence	Engagement pour ne pas pécher et faire pénitence
Animateurs	Officiants
Loi terrestre	Loi divine

Source : construit par l'auteur.

A quoi pourrait servir la comparaison proposée ici de la pratique de réflexivité et de la pratique de spiritualité ? Sinon pour souligner la présence de processus communs d'auto-régulation et d'auto-constitution qui en découlent. Les correspondances entre les deux démarches révèlent un *corpus* commun. Les deux démarches concourent ou tendent à concourir à une modification de l'existence des sujets, à une certaine « conversion », à une purification du regard, à une parole vraie et authentique... Les deux démarches visent une transformation des individus vers davantage de civilisation, une certaine vérité de soi sur soi. Serrés entre le judiciaire et le psycho-éducatif, les *hommes violents* sont amenés à leur propre transformation par le système même qui les a autorisés à la violence. La domination masculine rejette la violence masculine, faisant de l'homme nouveau un double pacifié.

⁹⁶ Cette citation de Beck est extraite d'un article de Numa Murard (2002)

Foucault prolonge-t-il les thèses de N. Elias que nous avons exposées précédemment ? Le lien entre le Droit et l’Ethique est sans doute le moment constituant de l’homme nouveau voulu tant par les classes moyennes et supérieures, au service de la *pax familia*.

Succédant au concept de criminalité suspect de naïveté, le concept de déviance est apparu en 1948. Il va connaître une grande vogue dans les années soixante. Mais sa *durée de vie* s’avèrera relativement courte et sa critique ardente. On lui reprochera de comporter des jugements de valeurs moraux, un contenu idéologique.

Avec le concept de déviance se constituait la normativité sociale liée à un ordre social entendu souvent comme ordre moral.

La déviance, comme ensemble des comportements de transgression des règles et des normes de l’ordre social comportait des présupposés, notamment que la société reposait sur un système homogène de production naturelle de socialisation et de contrôle social.

Ainsi la déviance devenait la conséquence de l’échec de cette production socialisante. La défaillance de cette socialisation mettait en fait en évidence, comme un recours, le bien-fondé de l’Etat-Providence.

Dans les années soixante-dix, le paradigme normatif évolue (Groenemeyer, 2007). Le *déviant* fait place au *différent*, rendant obsolète l’idée d’une intégration normative de la société. L’utilisation du terme de *déviant* était devenue synonyme de stigmatisation, d’étiquetage. Le concept de différence veut éviter jugements de valeurs, et références à des normes sociales taxées d’idéologiques.

3.1.1. La société du risque

Puis le concept de différence laissa place à celui de risque.

Ecrit en 1986, le livre d’Ulrich Beck sur la société du risque a été traduit seulement en 2001. L’ambition de Beck était d’analyser la voie d’une autre modernité. Pour lui, l’évolution du capitalisme moderne va vers une suppression des classes car les risques ont à ses yeux un effet égalisateur. Autre thèse, les rapports sociaux se transforment en échecs personnels des individus. Beck rejoint de nombreux auteurs précédemment cités soulignant la solitude de la réflexivité d’Ego : le travail, la famille et l’Etat pour une part, ne sont plus les refuges d’antan. Il voit dans l’avenir de ce concept-paradigme la même carrière réalisée par le concept de pauvreté. Regard intéressant quand on met en correspondance le concept de risque et celui de *déprivation psychosociale* dont l’une des caractéristiques est la fréquente imprévisibilité.

Dans ce nouveau paradigme, il n’est pas question de valeurs ni de normes contraignantes. Le concept de risque est au cœur de la prévention des violences, qu’elles soient conjugales ou autres (par exemple les violences professionnelles avec la notion de risques psychosociaux). Le risque – à différencier de la notion d’incertitude où l’avenir n’est pas probabilisable - induit une autre démarche dont les fondements sont basés sur des calculs rationnels de probabilité. La prévention des comportements à risque nécessite des actions stratégiques, des dispositifs, des actions concertées, qui désigneront puis amèneront les individus considérés « à risque » à éviter des situations et des actes indésirables, en vertu d’un contrôle de soi, d’un changement intérieur, d’un effort *d’Ego* sur lui-même. Le temps de la désignation est un temps important de la prévention du risque : il satisfait parfois à lui-même la prévention. La désignation devient assignation, forme moderne du destin. Les richesses d’en haut sont celles des quartiers bourgeois mais

aussi des pays développés. Tous les individus ne sont pas également exposés ni au même risque ni de la même façon dans la cartographie sociale d'aujourd'hui.

Tous les risques s'évaluent et se mesurent.

A quand sera défini le profil chez l'enfant du futur agresseur conjugal ? Déjà en Maternelle, ne s'est-il pas montré agressif ? Il répondait à sa mère ! Il se bagarrait avec ses frères ! Quels comportements accablants !

L'épidémiologie, science-reine des comportements à risque, met en place des instruments statistiques pour connaître et surtout définir les populations à risque. Les observatoires se multiplient. Toujours plus spécialisés. Les probabilités deviennent des chiffres mesurant non pas des éventualités, mais des quasi-certitudes. Les données épidémiologiques sont des données sélectives : sous leur caractère scientifique, ces données ne sont pas des données brutes, naturelles, ce sont des données construites. Parfois l'hypothèse peut sembler précéder la statistique... Le risque correspond à une dépersonnalisation de la responsabilité – les populations à risque – Cette notion de responsabilité revient sous la forme de l'appartenance de catégories nommées, désignées à l'intérieur de ces populations (Bourdin, 2003). Le discours du risque est un discours d'acteurs (ou d'experts) qui parlent, agissent *sur* ces populations. Il ne s'agit pas d'un discours émanant de ces populations. Leur parole est difficilement entendable car soupçonnée de provocation au danger, de contagion, de partialité... L'épidémiologie est tournée davantage vers la prévision que vers la compréhension (Peretti-Watel, 2004). L'idée de cause est abandonnée au profit de celle de facteurs de risque qui deviennent a « toile des causes ».

La société du risque est une société où prédomine la gestion de la surveillance des biens et des personnes, c'est un ensemble fragmenté couvert dans chaque coin de rue par des caméras faisant office de *Big Brother*. Mais qui se trouve derrière ces caméras ? Qui a ce pouvoir de lire ces images et en donner le sens ? Qui a le pouvoir d'interpréter dans ces images le risque devenant danger ? Quand on connaît la fragilité de l'interprétation, on ne peut que s'interroger sur le pouvoir de ces professionnels de l'écran.

La société du risque a abaissé son seuil de tolérance du risque. Elle perçoit des dangers là où auparavant ils étaient négligés. Elle met en évidence des communautés de danger : des jeunes de banlieue aux hommes violents, en passant par les porteurs du SIDA, les personnes de couleur et bien d'autres. Les représentations induites par ces communautés de danger équivalent à des signaux d'alerte dont la manifestation – réelle, supposée, ou imaginaire – déclenchera la peur. Le risque n'est jamais si efficace que lorsqu'il ne se manifeste pas : il rode, il attend tapi dans l'ombre prêt à surgir lorsque la peur aura décliné. Ce mouvement est bien compris de nos contemporains : c'est ainsi qu'ils gardent vigilance et attention. De moindres signaux deviennent des signes, de moindres signes deviennent des alarmes, de moindres alarmes deviennent des certitudes.

Ce mardi 9 février 2010, l'actualité médiatique met au grand jour le risque de stress et de fatigue des transports urbains. La grande presse découvre – enfin, il était temps ! – que nos concitoyens passent un temps considérable pour aller au lieu du travail... Nouveau risque ! Les médias jouent un rôle considérable dans la constitution des représentations des communautés de danger : ils dessinent les profils du parent pédophile, du jeune agresseur, de la femme victime, du patron richissime, de la star malade...

L'Etat est plus que jamais présent, attentif aux victimes comme aux détenteurs de ces comportements de risque. Face aux événements récents du risque sanitaire, du risque nucléaire, du risque technologique, et des risques écologiques, pour ne citer que ceux-ci,

l'Etat est un recours. Il va mettre en œuvre le principe de précaution. Au nom de ce principe de précaution et pour éviter le danger, il va prendre des risques. Pourquoi ? En raison d'une complexité croissante des sociétés.

La société du risque est une société morcelée car les individus se retranchent derrière leur propre rempart considérant que la défense collective sera moins efficace que la leur. Le désenchantement, le scepticisme, voire la désillusion sont présents dans cette attitude individualisante. Le risque induit le scepticisme, le doute qui, ajoutés à la crise économique et culturelle, accroissent la peur.

De nouvelles figures, à la place du déviant et du différent, apparaissent : Le dangereux et le récidiviste. Ils ont transgressé le vaste mouvement de prévention. Le plus dangereux n'est pas le dangereux, c'est celui qui, selon les statistiques des facteurs de risque, peut l'être, qui va l'être probablement, *naturellement*, à un moment imprévu mais certain.

Le risque débouche sur la dangerosité, notion éminemment moderne et savante qui incite à la recherche de signes précurseurs. Ces signes précurseurs sont mis en évidence dans le cas des violences, du suicide (J-L. Terra *in* F. Facy & M. Debout, 2006).

Dans le champ de la prévention du suicide comme dans d'autres champs de l'éducation de la santé, les données épidémiologiques permettent de définir des populations à risque, à risque suicidaire. La prévention va s'ordonner autour de ces résultats. Cette notion de risque va recentrer les individus sur leur propre responsabilité. S'il ne s'agit que d'un risque, l'individu n'est pas conduit obligatoirement à y succomber. Le risque maintient un espace (de raison ?) entre *Ego* et le danger.

Il n'est pas étonnant que nous ayons choisi ces termes *d'auteurs de violences conjugales* dans un tel contexte où il s'agissait de la prévention du risque de récidive. Pourtant s'il est un concept complexe, c'est sans aucun doute celui *d'auteur*. Est-on l'auteur de sa vie, de ses actes ? Parfois les experts devant les tribunaux ont bien des difficultés à le démontrer. Est-ce que les mis en cause que nous avons rencontrés dans les groupes étaient réellement auteurs des actes de violences ? Ce *débordement* dont ils parlent, ce *trop*, ce *pétage de plomb* seraient d'autres mots pour évoquer ce moment qui leur a échappé ?

Le thème de l'insécurité illustre lui aussi l'omniprésence de la peur non pas du danger mais de la dangerosité. On craint davantage ce qui peut être dangereux que ce qui l'est. Dès lors la méfiance et la peur viennent accentuer la rugosité des relations sociales déjà bien mal en point.

La prévention du risque est différente de la prévention de la déviance : il n'y a pas le même étiquetage. Il y a surtout l'idée qu'*Ego* est *a priori* capable de comprendre le risque, qu'il en est de toute façon responsable, qu'il suffit de mettre en place certaines conditions pour qu'il évite le danger ou qu'il ne recommence pas. S'il n'y parvient pas, il aura le choix – bien relatif – entre l'aveu (R. Dulong, 2001), la reconnaissance des faits, ou la confession (beaucoup moins fréquente de nos jours...).

Il y a cette croyance qu'*Ego* peut réaliser une auto-transformation le conduisant à assurer le maintien de codes et règles choisis en conformité avec la normativité sociale.

La gestion des risques s'avance sur un terrain miné par l'incertitude et l'imprévisibilité.

On est passé du risque potentiel au risque probable et enfin au risque quasi-certain. Le premier s'appuie sur des données quantitatives, le second et troisième fait appel à une généralisation abstraite où l'individu n'existe plus en tant que tel, il n'est plus qu'une partie d'un ensemble à vocation et étiquetage dangereux.

Un tableau résumera ce passage paradigmatique entre déviance et risque :

Tableau 43 – Comparatif des notions de déviance et de risque.

DEVIANCE	RISQUE
Surveillance Vérification Correction Contrôle social Séparation Lutte contre transgression Unité du social Domination par imposition Mono hégémonie	Prévention Gestion Intégration Régulation sociale Insertion Lutte contre l'imprévisibilité Eclatement du social Domination par responsabilisation Hétéro-hégémonie

Source : construit par l'auteur.

Sur un tel terrain, *Ego* rencontre d'un côté les Policiers, les juges, de l'autre les psychologues, les éducateurs, le service social, ainsi que les associations à qui est formulée une commande sociale de prévention des risques.

Nous retrouvons notre point de départ, la commande sociale que nous avons éclairée par cet historique.

La gestion du risque conduit à la tendance à « percevoir et analyser le monde à partir des catégories de la menace » (Lianos et Douglas, 2001, p. 153). Détecter ces menaces, évaluer les probabilités défavorables, c'est donner la préférence dans cette observation à des postures défensives, à la peur et à l'angoisse. L'accroissement visible de moyens de protection rend *Ego* encore plus inquiet et vulnérable. Ce n'est pas la réalité elle-même qui fait peur, ce sont ses représentations, l'imaginaire social s'est constitué au sein de ce climat de méfiance. La dangerosité présumée devient le seul critère permettant de distinguer les individus à fuir, des autres individus à approcher.

La dangerosité est traitée actuellement par les institutions et non par le cadre social. Le contrôle institutionnel s'installe au quotidien : bracelet électronique, caméras, badge, puces et traces informatiques, centralisation des données dans de gigantesques ordinateurs etc...

La gestion du risque s'est approchée au plus près de l'individu, non seulement le regard social s'est étendu, mais de nouveaux modes de domination sont apparus inscrits dans la propre subjectivité des individus.

3.1.2. Les inscriptions subjectives de la domination.

Pourquoi parler d'inscriptions subjectives de la domination ? Le terme de domination ne serait-il pas décalé et inapproprié après de longues analyses autour de la domination masculine ? Si les hommes sont dominateurs, pourquoi s'intéresser à leur propre domination, d'ailleurs ne serait-ce pas une vue de l'esprit de les considérer comme des victimes de la domination ?

En fait, nous voudrions aborder ici la problématique des réactions de la société contemporaine vis-à-vis des violences conjugales.

La société *disciplinaire*, celle qui combat et punit les actes considérés comme nuisibles, dispose de deux processus pour faire face à ce phénomène, l'un de nature judiciaire, l'autre de nature psycho-éducative. C'est ce deuxième processus que nous voudrions continuer à analyser.

L'évolution décrite plus haut au sujet des comportements à risque, se concrétise dans l'appel à la responsabilisation, terme antinomique à celui d'assujettissement.

Avec l'assujettissement, les individus étaient l'objet d'impositions symboliques qui les empêchaient de manifester certaines attitudes, notamment les attitudes contraires à l'ordre social. L'inscription subjective de l'assujettissement était constituée des mécanismes de l'inculcation.

Tandis qu'imposition et assujettissement vont de pair, l'appel à la responsabilisation va dénoter un changement dans les attentes sociales. Sans nier un certain effet de contrainte, la responsabilisation va cependant avoir tendance à accentuer le processus de consentement.

« L'individu doit toujours être capable de « s'adapter » à toutes les situations ou imprévus. Il s'agit moins alors de « soumission » que d'en appeler à « l'initiative » des individus pour qu'ils trouvent la « meilleure manière d'agir dans la vie sociale » (D. Martuccelli, 2004, p. 479).

Si l'appel à la responsabilité individuelle est une forme de participation au libéralisme économique, ici il s'agit d'une autre forme de comportement : « Le principe de responsabilisation apparaît aujourd'hui comme un transfert à l'individu lui-même de tout ce qui lui arrive, en tant que conséquence « inévitable » d'une société étant devenue « incertaine ». (*Ibidem*). La responsabilisation serait-elle devenue une norme psychologique ? De quelles valeurs prendrait-elle la place ? Autonome, responsable, devant qui Ego doit-il rendre des comptes ? Soit devant la loi, soit devant lui-même. L'imaginaire social met en avant un individu rationnel et responsable, en un mot auteur de lui-même.

Le risque serait de considérer le processus de responsabilisation comme un simple processus où la réflexion ne serait que factuelle et non causaliste, où la projection sur le futur serait absente de contraintes et de principes. Encore faut-il que cet appel à la responsabilisation qui est toujours individuelle ne soit pas entravé, réduit à néant par un poids trop important des contraintes, sinon la perception d'une certaine liberté devient illusoire !

Encore faut-il que cet appel soit en cohérence avec les conditions sociales quotidiennes...

Comment les individus vont-ils s'engager résolument dans une démarche de dialogue et de responsabilité si, par ailleurs, le contexte professionnel leur adresse des messages contraires ? A l'inverse, toute activité professionnelle empreinte de motivation et d'autonomie disqualifiera les formes trop contraignantes d'une loi assujettissante. Tous les individus ne sont pas égaux devant les exigences de l'individualisation. Un des effets de l'appel à la responsabilisation serait-il en définitive de masquer cette profonde et décisive inégalité.

Pour Martuccelli (*op. cit.*), le risque est l'implosion, sorte de décharge impulsive devant tant de contradictions et d'inégalités. Comment ne pas penser à ces expressions rencontrées dans nos entretiens ? *Pétage de plomb*, passage à vide, court-circuit... Ces moments d'implosion où les individus cherchent la cohérence de leurs attitudes face à des attentes sociales contraires. Les « Soyez responsable » de la société viennent s'échouer devant les contraintes de la précarité, de l'instabilité, du chômage...

La position victimaire que nous avons rencontrée fréquemment dans les groupes serait-elle une certaine façon pour les participants de *reprendre la main* sur leur situation ? Ces moments d'implosion, s'ils sont trop fréquents, conduisent à des comportements permanents de rupture, de fuite et annoncent le processus de désaffiliation (Castel, 1995)). Ces comportements s'accompagnent souvent d'addictions *calmantes* détachées du réel et de la vie sociale.

Avec la responsabilisation, la notion d'injonction prend place parmi les accessoires du processus psycho-éducatif. L'idée est d'impliquer les individus en tant qu'acteurs de leur propre redressement ou de leur développement. L'injonction peut pousser jusqu'au paradoxe la contrainte consentie. Que veut dire l'injonction à l'autonomie ? Le contenu normatif disparaît au profit de l'appropriation par l'individu de sa propre loi. Cette injonction serait-elle le signe de l'impossible maîtrise du processus judiciaire, l'impossibilité à faire adhérer l'individu sous la contrainte.

L'injonction est une démarche de vérité de soi sur soi, dans un but d'adaptation sociale permanente. L'adaptabilité n'est-elle pas la vertu de demain ? Adaptabilité aux changements, aux savoirs, aux technologies ! *Adaptabilité* est-elle synonyme de soumission ?

Martuccelli (*op. cit.*) achève son parcours des inscriptions subjectives de la domination par une dernière notion, celle de dévolution. Cette notion insiste sur la responsabilité des individus sur leurs actes mais aussi sur ce qu'ils n'ont pas fait. Et nous retrouvons ici les termes de dangerosité, de récidive.

L'acte n'est plus seulement ce qui signe la responsabilité de l'auteur, l'acte est comme l'assurance d'une future répétition, et ainsi arrivent le risque de récidive et la question de la dangerosité. Ces risques sont comme autant d'accusations réelles. Le délinquant, l'agresseur, l'homme violent n'est plus simplement l'auteur d'un acte, aussi condamnable soit-il, il est devenu l'auteur d'une récidive à éviter. De dangereux, au nom du risque, il est devenu l'auteur d'une dangerosité qu'il porte statistiquement sur lui.

Responsabilisation, injonction, dévolution, dangerosité, risque de récidive, la prévention sociale conduirait-elle l'individu, par l'omniprésence du risque et de sa responsabilité à l'intériorisation de la fatalité de l'échec ?

En conclusion à cette partie, nous voudrions remettre en cause la formulation de nos objectifs et par là même celle des effets. L'objectif de responsabilisation nous paraît à la fois trop flou et trop moralisant. Il pourrait appartenir au langage éducatif plus qu'à une pensée psychologique. Par contre, l'objectif de reconnaissance des faits de violence nous semble valide et tout à fait correspondre à un travail réel des groupes. Les termes « auteurs de violences conjugales » sont aussi marqués d'une certaine approche morale. Il serait sans doute plus juste de parler de *personnes mises en cause pour faits de violence*. L'intérêt à garder les termes d'auteurs de violences conjugales serait dans l'attribution à un seul partenaire de la responsabilité de la violence.

3.2. VIRAGE, un dispositif psycho-éducatif d'encadrement social ?

Si le dispositif *VIRAGE* a fait sien la commande sociale d'un appel à la responsabilisation, nous pouvons poser la question suivante : participe-t-il d'un processus d'encadrement⁹⁷ social ? Comment entendre ce concept d'encadrement social ? Est-ce la simple transposition sur un plan éducatif des principes moraux communs à toute vie sociale ? Est-ce un processus plus complexe où les individus peuvent jouer une part d'eux-mêmes ?

Dans un article très synthétique, Alain Noël Henri (2005) démonte le positionnement d'un tel dispositif. Il reprend le terme de *mésinscription* créé par lui et le définit comme « le statut d'emblème d'un désordre symbolique insupportable, auquel toute société assigne certains de ses sujets » (p. 48). Citant des exemples de statuts *mésinscrits*, Henri englobe criminels, agresseurs, fous, handicapés... Le statut d'auteurs de violences est un de ceux

⁹⁷ Pour faire plus moderne, pourrait-on parler d'étayage social ?

que la société traite de façon spécifique : la société néo-industrielle laisse physiquement le *mésinscrit* dans le tissu social mais « le soumet à l'étroit contrôle d'une armée d'experts ». (*ibidem*)

Il s'agit évidemment de ce qu'il représente : l'homme violent, objet de la stigmatisation, doit disparaître. Les murs sont tombés. La plupart des mis en cause pour faits de violences conjugales ne connaîtront pas la prison. Bientôt, d'ailleurs le bracelet électronique⁹⁸ va remplacer progressivement les murs physiques de l'enfermement. Ambiguïté du bracelet qui permet au condamné de rester dans le tissu social tout en étant exclu. Affirmation de la présence de la violence au cœur de chacun, comme l'être violent est présent dans son cadre quotidien, *incognito*. L'être violent est puni, soigné, éduqué. Chacun de ces domaines a ses règles et son fonctionnement. Notre dispositif psycho-éducatif s'adresse à des individus malades et délinquants : malades, ils ne le sont que pour partie, délinquants, ils relèvent de la justice : traitements judiciaire, moral et psychologique.

Ils sont objets de réprobation. Qu'y-a-t-il de plus historique, de plus variable que les objets de réprobation ? Faut-il faire référence aux travaux de M. Foucault pour en être persuadé ? Les experts se sont placés aux endroits stratégiques avec en préalable un processus de stigmatisation. Quelle est la place de la psychologie vis à vis de ces êtres violents, ou agresseurs sexuels ? Elle a acquis la légitimité de les soigner et de les éduquer. Elle a obtenu la légitimité du traitement social des *mésinscrits*. Ce n'est peut-être pas par ses lettres de noblesse et d'efficacité. Où est son efficacité ? Ce n'est pas par reconnaissance de sa scientificité. C'est plutôt par sa correspondance avec les individus qu'elle traite : la thématique si appréciée de la responsabilisation, à mi-chemin de la morale et d'une psychologie comportementaliste, résonne comme une ritournelle sociale entonnée par tous les tenants de l'homme nouveau adepte de la communication. La psychologie s'intéresse aux risques : les exemples ne manquent pas : des risques psychosociaux au risque suicidaire, en passant par le risque du traumatisme et du risque alimentaire... Positionnée comme une garantie face aux risques de l'avenir, experte du passé, la psychologie vient soulager les peurs. Spécialiste de toute souffrance donc de toute victime, elle amène réconfort tandis qu'au loin -institutions et lois du passé se transforment. Chacun à sa place. Le premier danger éminent que la psychologie se devrait d'éviter – les praticiens canadiens ne l'ont pas évité au début – serait de faire des *mésinscrits* et notamment des individus violents, des victimes. Le deuxième serait d'ériger en norme sociale les nécessités de l'intersubjectivité : c'est-à-dire contribuer à la stigmatisation de ceux qui n'ont pas les capacités à dire ou à faire selon des critères normatifs idéaux voulus par une société néo-libérale sans pitié pour ces silencieux et ces maladroits conjugaux.

Exit l'homme violent incapable d'être l'inventeur de lui-même !

Nous ne voulons pas jeter aux orties de la critique, la psychologie qui nous tient lieu de pratique. Mais l'objet d'une thèse n'est-elle pas de déconstruire ce que, malgré tout, nous avons patiemment construit et qui nous a aussi construit ?

Revenons sur cette notion d'encadrement social. Il ne s'agit pas d'imposition ni d'assujettissement. Plutôt un accompagnement⁹⁹, un guidage - un coaching ? – avec

⁹⁸ Pourquoi ne pas articuler le programme de prévention présenté plus loin avec le bracelet, ainsi que le suggèrent Lévy et Pitoun (2004)

⁹⁹ Le but actuel de l'accompagnement serait selon Ehrenberg (op. cit.) de « produire une individualité susceptible d'agir par elle-même et de se modifier en s'appuyant sur ses ressorts internes... Entrée dans nos usages, insérée dans nos mœurs, disposant d'un vocabulaire employé en permanence (élaborer des projets, passer des contrats, faire preuve de motivation, montrer des capacités de présentation de soi, etc.), la règle de production de l'individualité fait corps avec nous. Elle s'est instituée. » (p. 41)

des modalités de co-construction. Il est attendu autant de la part du participant que de l'animateur. Cette attente est balisée de certains points de repères : l'interdit de violence, l'exigence de respect. L'attente ne porte pas sur un refus de la hiérarchisation des sexes, ni sur la remise en cause de la domination masculine. Il suffit que les individus soient présentables et surtout qu'ils évitent toute nouvelle répétition, eux qui sont des risques probables... L'encadrement social repose sur la réflexivité *d'Ego*. La pratique psychologique peut être généreuse et insouciance : généreuse dans son engagement, dans son dévoilement de nature essentialiste des malheurs de *l'Homme violent*. Elle peut être insouciance entraînée dans une dérive de toute-puissance, écoutant les uns, accompagnant les autres, dans une forme de déni des conditions sociales. A qui s'adresse cette pratique psychologique ? Aux agresseurs ou aux travailleurs sociaux pour les rassurer ?

Déjà en 1986, U. Beck mettait en garde contre un « totalitarisme de la prévention des risques » (op. cit. p. 79-80). La peur ne pourrait-elle pas justifier les dérapages d'une société impuissante ? Une sorte de violence du désarroi... Une société sans risque serait comme une société sans vie !

Nous avons tenté dans cette partie, une réflexion sur le positionnement de la prévention sociale, ses liens avec la société du risque, ses liens avec les peurs dont la psychologie peut protéger.

3.3. L'avenir d'une pratique psychologique normative ?

Dispositif d'encadrement social, *VIRAGE*, comme les autres dispositifs, s'appuie sur une pratique psychologique. Nous pensons qu'elle est de nature normative. Quelles en sont les caractéristiques ? Dans quel contexte évolue-t-elle ? Quels sont ses présupposés ? Ce sont les questions que nous voudrions aborder.

Comment définir une pratique psychologique normative ?

Il faudrait entendre cette normativité en référence à un modèle. Cette pratique psychologique aurait pour but de tendre à un changement des individus et des organisations, ici le couple, ailleurs l'entreprise..., en fonction d'un modèle de comportements ou de rôles considérés comme le résultat de ce changement.

La normativité implique une finalité.

Dans le dispositif *VIRAGE*, quelle est la finalité ? La finalité est celle de situations conjugales apaisées ou de séparations réalisées sans violence. Les moyens sont ceux d'un mode de communication reposant sur le dialogue et le respect. Ainsi apparaît, sans qu'il lui soit fait appel expressément le modèle du couple égalitaire et communicant (Neyrand, op. cit.). Nous avons vu que cette finalité trouvait son appui sur une psychologisation des rapports de genre. Ceci était situé dans le contexte d'une société du risque, d'une société de la prévention du risque : les auteurs de violences conjugales méritent cet encadrement social et psychologique car la répétition de leurs actes de violences porte atteinte à une *pax familia* rendue si fragile par les nombreuses transformations décrites plus haut.

Mais en est-il de même pour d'autres champs de la prévention et notamment celui que nous avons cité souvent, le champ des conduites suicidaires ?

Pareillement est mis en avant la question du risque, le risque de répétition suicidaire que beaucoup appelle risque de récurrence ! Pareillement, le moyen privilégié est la parole. Le modèle est celui d'un individu s'exprimant sur son mal être et sachant recourir à l'aide en cas de crise. Où se trouve donc la normativité ? Existe-elle ?

Elle pourrait exister dans l'effort permanent des associations et des professionnels à éloigner Ego de ses propres tendances vers l'issue fatale. A la différence des dispositifs vis-à-vis des auteurs de violences conjugales, on ne parle pas d'auteurs de tentatives de suicides ou de suicides, même s'il y a dans un suicide raté, quelque chose à imputer à celui qui l'a commis. A la différence des dispositifs comme *VIRAGE*, les associations de prévention du suicide ne sont pas adossées à la loi. Le suicide n'est plus, au moins dans la réalité sociale, un acte transgressif de la loi, même s'il l'a été longtemps pour la loi religieuse.

Le maître-mot de la prévention du suicide réside dans une neutralité affichée : ni pour, ni contre le suicide. Au fond, qu'est-ce que cela voudrait dire ? Ni pour, cela paraît évident. Mais ni contre, cela voudrait-il dire que l'acte est à respecter en tant que tel à un moment donné, comme un acte rationnel et responsable ? Cela n'est-il pas contradictoire avec l'effort permanent de la prévention ? Par ailleurs, l'acte suicidaire est-il un acte responsable, comme l'est peu souvent l'acte impulsif violent ? L'acte suicidaire n'est-il pas avant tout un acte de détresse (Debout, *op. cit.*) ? Même la clinique, à la suite de la conférence de consensus (2002), vient peser de ce côté, recommandant aux praticiens d'avoir une attitude volontariste face à un patient présentant des idées suicidaires.

Volontariste au lieu de normative ?

Il est d'autres champs de la psychologie où le modèle d'un Ego responsable et communicant tient lieu d'objectif : celui du développement personnel, celui du conseil conjugal, celui du coaching d'entreprise, celui de la formation etc.

R. Castel (2008) appelle ces pratiques la « nouvelle culture psy » (p. 17) derrière lesquelles il découvre un processus « d'individualisation, de décollectivisation ou encore de désocialisation » (*ibidem*).

Dans le cas de la pratique psychologique qui fut la notre, cette analyse est-elle justifiée ?

Non, si on considère que ces groupes constituent autant de possibilités d'élaboration identitaire et d'étayage social.

Non, si on considère que ces groupes constituent un moyen de réintégration sociale.

Oui, si cette pratique de groupe renvoie chaque participant à sa propre responsabilité et à sa propre individualité. Ce retour du sujet ne serait pas en soi condamnable. De N. Elias à M. Gauchet, certains auteurs ont annoncé la « société des individus ». Et d'autres (Ph. Bernard, 2004) vont jusqu'à annoncer une nouvelle figure de l'« *homo démocratique* ».

A cette vision du sujet « nouveau », nous préférons celle des individus.

Cela rejoint l'analyse d'Erhenberg (2001) lorsqu'il met en avant l'obligation des individus à se produire eux-mêmes, à devenir responsables. Il décline cette obligation dans le champ de l'entreprise, de l'école, de la vie urbaine.

Hier les hommes étaient certainement aussi affrontés à de multiples événements difficiles, mais ils l'étaient au sein de structures collectives ou de collectivités

En fait, la question qui nous reste, c'est bien celle que pose dans son propre champ clinique le pôle narcissique-identitaire, celui des ressources d'Ego face à une trajectoire sociale faite de brisures, de pertes, de séparations et parfois de violences. Pour R. Castel qui rejette une sociologie du sujet comme une forme nouvelle d'essentialisme sociologique, cette question des ressources narcissiques, sociales, identitaires des individus est primordiale.

Qu'il soit chômeur ou auteur de violences conjugales, l'individu – et souvent il est les deux – va, à l'instar du programme de prévention décrit plus loin, suivre un parcours

d'insertion ou de prévention, avoir un suivi individualisé, connaître des temps d'évaluation, être appelé à la motivation, à la capacité de faire des projets... Il devra travailler sur lui-même.

La précarisation des conditions sociales sont un obstacle pour beaucoup à la réussite de ce travail psychologique. R. Castel (*op. cit.*) les nomme « individus par défaut », E. Enriquez dans ce même article les appelle « hommes précaires ». Ce n'est plus le modèle d'une société duale mais le modèle, illustré par les individus que nous avons rencontrés dans les groupes, d'une société traversée par l'instabilité, et la fragilisation.

N'est-ce pas un paradoxe que les individus qui sont appelés à un tel niveau d'exigences, sont en fait ceux qui peuvent le moins les satisfaire.

Et dans notre pratique au sein du dispositif *VIRAGE*, comment avons nous pris en compte cette dimension ?

En proposant aux participants une démarche de respect et de dialogue vis-à-vis de leur conjointe, nous avons voulu éviter à ceux-ci de connaître l'amorce d'un processus de désaffiliation.

En proposant à ceux-ci une démarche leur permettant de reconnaître leur propre responsabilité des faits incriminés, nous avons voulu leur permettre de tourner une page de l'histoire de leur vie. Faire la distinction entre ce qu'on fait et ce qu'on est, est sans doute là un point important.

En leur proposant de réfléchir à l'avenir, nous avons voulu leur permettre d'être plus conscients des pressions et des conditions sociales dans lesquelles ils se trouvaient, et de trouver des ressources pour les dépasser.

Notre objectif n'a pas été de normaliser, ni de moraliser mais de réintégrer du côté de la vie sociale en respectant les subjectivités.

On le constate, la psychologie ne peut faire l'impasse sur ses rapports avec le contexte social qui vient sans cesse lui apporter une finalité dont, souvent, elle n'a pas la maîtrise. Nous pourrions transposer les notions de transfert, de la clinique au champ social de la psychologie : la pratique psychologique n'est pas protégée du *transfert social* dans un commandement formulée de façon naturelle et évidente.

Selon la commande sociale qui nous a été faite, le dispositif *VIRAGE* aurait donc deux objectifs : l'un d'encadrement social et l'autre d'étayage psychologique visant à une réduction du risque de récurrence. Le centrage de la pratique psychologique sur l'état des individus ne doit pas faire oublier leur positionnement social (leurs représentations, leur trajectoire, leur mode de lien social, leur vécu culturel). L'oublier serait les considérer comme des sujets sans consistance réelle, comme des êtres identiques où seule importe leur dynamique intrapsychique. Avec le psychologisme affleure l'essentialisme.

Cela nous amène à réfléchir sur notre propre positionnement de chercheur en action dans cette thèse.

3. Positionnement en tant que chercheur.

3.1. Les mouvements de la thèse : du praticien au chercheur.

Cette thèse est née d'un questionnement, au cours d'une pratique, d'une réflexion sur les effets et l'utilité d'un dispositif voulu comme moyen de prévention des violences conjugales. Les questions qui étaient les nôtres au début de cette thèse étaient les suivantes : Quels sont les effets des groupes sur les participants ? Quelle est la nature du travail psychique effectué ? Ces effets influent-ils sur la récurrence ? Et de quelle façon ? Que nous apprennent les groupes sur les violences conjugales ? La prévention est-elle compatible avec un processus judiciaire ?

Notre positionnement tout au long de cette thèse, afin de répondre à ces questions, était celle d'un praticien-chercheur. Ce positionnement est redoutable car derrière le terme de praticien se cache bien des pièges et des interrogations. Le premier piège est la difficulté à sortir d'une intériorité propre à l'action. Le deuxième est la difficulté à adopter cette position *Meta* que nous mentionnons dans notre première partie. Comment être critique d'une action dont on se sent convaincu et responsable ? Le troisième piège est d'être amené à passer de praticien à militant surtout quand l'action menée connaît des revers ou des obstacles. La quatrième difficulté est sans nul doute la simultanéité d'un positionnement de chercheur et de praticien.

Derrière le terme de chercheur se glisse d'autres pièges dont le principal serait de servir d'alibi au praticien militant, alibi du discours savant vis-à-vis d'une pratique hésitante. De même, le chercheur va-t-il déconstruire ce que le militant a patiemment accumulé dans des principes et des valeurs intangibles ?

L'intérêt d'associer les deux termes de praticien et de chercheur réside justement dans leur opposition ou plus précisément dans leur contradiction. Si nous entendons cette contradiction comme constituée d'une partie commune et d'une autre remplie de contraires, alors ce positionnement peut être fiable et productif.

A l'appui de cette vision optimiste, nous voudrions décrire les mouvements internes de cette thèse. On pourrait en distinguer trois.

Le premier mouvement est celui du règne du praticien qui s'engage dans la recherche et dans l'action simultanément.

Le deuxième mouvement est celui du chercheur qui émerge des données disparates du réel et qui interroge le praticien.

Le troisième mouvement est celui du chercheur qui doute de lui-même et qui interroge les résultats de la recherche : épistémologie des concepts...

Le premier mouvement s'appuie sur les questions du praticien à l'intérieur de sa pratique et notamment celles portant sur les effets des groupes, tandis qu'ils se déroulent. Mais accompagnant ces questions sont venus se loger des présupposés tels que : « Le dispositif *VIRAGE* est un dispositif légitime, voulu par des financeurs », et encore « Ce dispositif doit induire des effets qu'il convient de rechercher », ou encore « Les participants sont accessibles à des changements » et enfin : « Ce monde est rationnel et logique, si nous nous adressons à l'humain, il y aura une réponse ! ».

Ces présupposés, au début de la recherche, n'étaient pas débusqués par le praticien trop bienveillant à l'égard de l'action menée. Nous avons aussi peu de doutes sur la réponse à la question de la récurrence. Nous allions démontrer l'influence positive du travail de groupe sur la non-répétition des actes de violences. Mais là, une première faille : l'impossibilité de maîtriser la méthode d'évaluation de la récurrence. Seule la greffière-secrétaire du Parquet avait accès aux dossiers informatiques des auteurs de violences conjugales. Sur un simple document elle nous renvoya les résultats de sa recherche de la récurrence des 54 personnes :

20 % de récidive. Le chiffre paraissait élevé, était-il fiable ? Etions-nous véritablement dans une démarche de recherche ou le simple questionnement d'un praticien inquiet des résultats de sa pratique ?

Cette première faille – ou déception – amena une autre série de questions : si les groupes n'ont pas de résultats probants quant à leur efficacité sur le risque de récidive, quelle est leur utilité sociale ? Quel est le contenu (latent et non manifeste) de la demande sociale à l'origine du dispositif ? En fait de la question de l'utilité nous sommes passé à la question du sens, ce qui bien sûr est une toute autre interrogation.

Ces questions nous ont permis de nous positionner de façon *Meta*.

Un événement nous a aidé pour conforter cette position : nos financeurs nous ont annoncé, en 2008, qu'ils arrêtaient leurs subventions. Bien sûr, cet arrêt n'était pas dû à un mauvais fonctionnement de *VIRAGE*, ni à un quelconque désintérêt vis-à-vis des auteurs de violences conjugales. Simplement d'autres choix avaient été faits et il manquait de l'argent pour en même temps acheter des caméras de surveillance et financer *VIRAGE*.

Cet événement « dégonfla » la bulle (narcissique ?) du praticien pour alimenter celle du chercheur. Puisque l'on pouvait arrêter un tel dispositif du jour au lendemain, la question de son utilité était intéressante à poser, et d'une façon différente que précédemment. Les présupposés venaient sur le devant de la scène. Cela nous amena à considérer que le dispositif était de nature psycho-éducative en s'adressant à des comportements à risque. On retrouvait cette problématique dans beaucoup de champs de la prévention.

Nous avons perdu l'objet du praticien, nous trouvions l'objet du chercheur.

Toute recherche est une atteinte de l'objet : il est mis à mal, pris à parti, examiné sous tous les angles. Elle suppose un certain détachement. C'est ce mouvement du trop pensé à l'impensé, voire l'impensable, qui pourrait résumer notre démarche. L'objet d'étude se transforme sous l'œil du chercheur. L'interaction entre les deux recrée les positions de l'un et de l'autre.

Le troisième mouvement, celui du chercheur interrogeant le chercheur, est un effort épistémologique, un effort d'interrogation des concepts, comme une vague qui revient sans cesse. A quel registre appartiennent les concepts de responsabilisation, de dangerosité ? Que veut dire un modèle psycho-éducatif ? Pourquoi l'essentialisme est un piège permanent dans la réflexion sur les rapports de genre ? Le praticien est-il légitime à entrer dans l'habit du chercheur ? Faut-il quitter le terrain de la pratique pour gagner les sommets de la recherche ?

Par ailleurs, pourquoi avons-nous mis en avant la question de la responsabilisation dans les objectifs des groupes ? Animateur des groupes, j'ai personnellement à m'interroger. Appartenant à une classe moyenne, marquée professionnellement par l'importance de l'évolution personnelle, par la responsabilité, sorte de qualité nécessaire muée en qualité psychologique, sans doute ai-je été amené à formuler, même avec l'accord de mes collègues, cet objectif. Sans doute, en tant qu'homme, ai-je fortement souhaité que mes congénères acquièrent cette qualité de la responsabilité, comme pour effacer les actes commis.

Il est difficile d'oublier cette sentence de G. Bachelard (1938) : « Le réel n'est jamais ce qu'on pourrait croire, mais il est toujours ce qu'on aurait dû penser... Rien ne va de soi. Rien n'est donné. Tout est construit. » (P. 16-17).

Le point aveugle de cette thèse serait la question de l'utilité du dispositif : l'utilité des groupes, l'utilité et l'efficacité des animateurs, la rationalité des acteurs.

Lorsque cette question de l'utilité se déplaça vers celle du sens, nous pûmes entrer dans le champ de la recherche et interroger notre méthodologie.

3.2. Réflexions techniques et épistémologiques sur la méthodologie.

Nous avons utilisé dans la thèse plusieurs outils méthodologiques sur lesquels nous voudrions revenir car se pose pour eux la question de leur positionnement.

- La technique de l'entretien retranscrit de type compréhensif (Kaufmann, 2005) et utilisée pour les sept entretiens exposés en deuxième partie pose la question du fait et de son rapport avec la réalité. Ce type d'entretien par son absence visible de formalisme, seulement quelques points de repère dans le déroulé, présente les avantages de recueillir les propos au plus près de la spontanéité. Cependant, l'interviewer se contente souvent, de ce fait, de suivre ces propos, permettant à l'interviewé de conforter une attitude de défense ou de déni surtout lorsqu'il lui est annoncé que l'entretien est enregistré avec son accord. Ce type d'entretien a été choisi car il permettait de recueillir un ensemble maximal de données et de faits au détriment d'un approfondissement de certaines informations. Le déroulement de ces entretiens dans le cadre de la Maison de Justice a certainement induit ou renforcé une certaine méfiance. Cependant, à la relecture de ces entretiens, nous avons perçu spontanéité et confiance pour la plupart.
- L'étude de cas à partir de la prise de notes (Le cas de Marcel) après le déroulement des entretiens était une autre approche méthodologique. Il était difficile de prendre des notes pendant l'entretien car le suivi des discussions retenait toute notre attention. Les personnes en face de nous auraient pu s'interroger sur la nature et la destination de ces notes. Nous avons cherché à garder un anonymat à ces entretiens. Des notes prises après l'entretien amènent une sélection des données, en fonction de son propre regard, en fonction de ce qui peut paraître important à l'instant et qui ne pourrait l'être plus tard, en fonction de l'état psychologique des personnes.
- L'étude longitudinale, à partir d'une prise de notes en cours de séance, de l'évolution de sept personnes dans des groupes différents a été possible car nous étions deux co-animateurs. L'un prenait des notes brèves mais voulues significatives. L'autre animait le groupe. Nous avons cherché à saisir les phrases et expressions qui donnaient du sens à notre objectif d'évolution.

L'objet de la recherche a varié : au départ c'est *l'homme violent*, une sorte d'abstraction collective insérée dans un système de domination masculine. Cet homme au début n'a pas de réalité. Les seules réalités, multiples sont les histoires singulières dont le point commun n'est pas la volonté de domination, mais plutôt un grand désarroi, l'envie de parler et de se taire, l'envie de partir et l'envie de rester. Les histoires se succèdent les unes après les autres...

Risque d'empirisme...

Nous, les animateurs, nous sommes devant ces histoires dont nous n'évaluons pas la vérité : pour trouver du sens, nous devons quitter les récits. Nous rencontrons alors des personnes.

L'objet de la recherche devient situationnel et contextuel : le participant aux séances de groupe. Il devient membre d'un groupe, manifeste des émotions, des sentiments, noue des alliances. La psychosociologie s'empare de lui, décrit ses attitudes, va interroger les animateurs sur leur contre-transfert.

Risque de contextualisme...

Chaque regard construit son homme et le présente comme un objet d'étude naturel. Faut-il se contenter d'un certain relativisme en pensant que chaque discipline revêt une part nécessaire de vérité ou chercher dans la rencontre de ces disciplines une interdisciplinarité féconde. Il nous semble que c'est le pari de la psychologie sociale. Ce fut notre souci constant de vouloir articuler social et psychologique au risque d'être accusé de manquer à l'un et l'autre.

Après l'homme violent, le participant au groupe, arrive l'homme représentatif du genre, un homme porteur d'une vie traversée par les contraintes sociales du genre. Il parle de sa violence, de ses conflits, de ses ruptures. Place de la normativité... Nous animateurs nous sommes confrontés à notre propre normativité intériorisée. Nous invitons au dialogue, au respect, à la responsabilisation.

Le risque auquel nous fûmes confronté est le moralisme naturaliste.

Schématisons ce mouvement dans le tableau ci-dessous :

Tableau 44 – Mouvements de la thèse et risques épistémologiques.

Mouvement	Approche	Contenu	Acteurs	Risque
Premier mouvement	Référence à la théorisation et à la littérature	Contexte socio anthropologique	L'homme violent et dominateur	Essentialisme
Deuxième mouvement	Méthodologie qualitative empirique	Les entretiens	Les mis en cause	Empirisme
Troisième mouvement	Approche situationnelle	Les groupes	Les participants	Psychologisme
Quatrième mouvement	Approche psychologique et sociale		Les auteurs et le processus de responsabilisation	Moralisme

Les discours sur les liens de couple et sur le lien social ont une base idéelle commune, celle de prôner ensemble un modèle nouveau basé sur le développement du relationnel. « Le lien est alors conçu comme devant être obtenu par la rencontre et le dialogue entre des personnes diverses mais, au moins potentiellement, concernées et devenant acteurs grâce à ces échanges concrets, situés » (Genestier, 2006, p. 24)

Les valeurs du *couple relationnel* sont celles du dialogue, de l'ouverture à l'autre, de la compréhension réciproque et de la négociation. Ces mêmes valeurs sont aussi celles prônées face à la crise du lien social. Caractériser la crise sociale contemporaine que certains définissent comme postmoderne, par une crise du lien social peut être entendu comme un accroissement sans précédent de l'individualisme, la « société des individus » (M. Gauchet, 2002).

Un tel discours ne renvoie plus à une analyse en termes de classes sociales dont nous savons pourtant qu'elle est pertinente dans le champ des violences conjugales, pertinence démontrée dans notre partie sur le travail féminin et sur les trajectoires sociales des auteurs des violences. Rétablir une sociabilité chaleureuse est une solution similaire à celle qui consisterait à rétablir un dialogue au sein du couple. Dans l'un et l'autre cas ces solutions sont loin d'atteindre les causes du problème. Ces dispositions de nature psychologiques et morales peuvent servir à passer sous silence d'autres causes essentielles telles que la hiérarchie des sexes et la domination de classe.

Peut-on penser que les mécanismes ségrégatifs et de discrimination au cœur des inégalités sociales puissent être contrecarrés par la force d'un dialogue aussi puissant soit-il ?

Peut-on penser que les inégalités de salaire entre salariés hommes et salariées femmes puissent être comblées ou simplement combattues par la quelconque obligation d'un dialogue social plus vivant ?

Peut-on penser que stigmatiser – de façon tout à fait légitime – la violence masculine suffira à voir disparaître la domination masculine ?

En conclusion, nous voudrions aborder la question de la binarité de la pensée. S'il y a un domaine de recherche qui peut être infiltré par la dualité, c'est la question des rapports de genre. Comment passer d'une géographie, d'une topologie, d'une topique des concepts à deux dimensions à une approche à plusieurs dimensions ? La pensée est liée au lieu, le lieu du chercheur comme le lieu de la recherche, ou du moins ce qui à un moment donné a été défini comme lieu de la recherche. A titre d'illustration de cet obstacle, nous pourrions citer les différences existantes entre la notion de contraire – opposition, binarité – et celle de contradictoire. Avec cette dernière notion, nous pouvons pénétrer dans un ensemble à plusieurs dimensions, une forme spatiale de complexité. Complexité du métissage des concepts : la psychologie sociale intégrant les trois dimensions de soi, d'autrui et du contexte, comment construire les concepts lui convenant ? E. Soja (1989) développe l'idée d'un *thirdspace*, perspective redevable à Henri Lefebvre, où la pensée est invitée à s'emparer de toutes les dimensions, non seulement *Meta*, mais aussi *trialectique*, concept d'ordre épistémologique, qui permet au chercheur de lier la perception de l'objet, son propre vécu et sa conception. Considérant ce triptyque, le chercheur peut assigner à chacune de ces dimensions une place, un statut, un mouvement.

La pensée se fait topo-logique, utilisant métaphore spatiale ou géométrique, à plusieurs dimensions.

4. Perspectives pour une prévention des actes de violences conjugales.

4.1. Les acquis de la thèse sur la prévention.

Nous allons reprendre quelques conclusions de la thèse pour dessiner un programme de prévention auprès des auteurs de violences conjugales.

Face à un premier constat que les violences conjugales constituaient un phénomène social d'ampleur, nous nous sommes interrogé sur les raisons de ce phénomène dont nous avons fait l'hypothèse qu'il ne pouvait pas seulement être attribué à une causalité individuelle, notamment sous la forme de la problématique psychologique narcissique-identitaire (Roussillon, *op. cit.*). Nous avons exploré l'apport de la littérature et mis en évidence que le contexte socioanthropologique était la toile de fond de ces faits de violences. Ils étaient d'une certaine manière les symptômes manifestes d'un système de hiérarchisation des sexes.

Le deuxième constat était que ces faits de violences conjugales se situaient dans un contexte économique dont l'évolution datait des années soixante. Le développement du

secteur tertiaire, les besoins en main-d'œuvre féminine, et les changements apparus dans le champ de la famille : augmentation du nombre de divorces, baisse du nombre de mariages, augmentation du nombre d'enfants nés hors mariage, généralisation de l'union libre.

N. Elias a montré qu'un processus d'individuation avait comme condition des processus de socialisation forts, processus absents depuis la fin du précédent contrat social des années soixante constitué des droits sociaux et des garanties salariales (Castel, 2003).

Nous avons répondu à cette question concernant les motifs qui conduisaient actuellement à une plus grande répression des violences conjugales : l'arsenal juridique mis en place depuis quelques années, s'insérait dans un contexte de crise et d'évolution du couple, du mariage, de la paternité et de la filiation. La filiation est devenue l'axe central de la reconnaissance de la famille. Les rôles des partenaires du couple ne sont plus institués, ils font l'objet d'une négociation en fonction des attentes et des représentations de chacun.

Un des objectifs des groupes d'auteurs de violences conjugales est de permettre aux participants de réfléchir à ce lien qui s'est distendu sous l'effet de la séparation du couple. Le doute s'est installé depuis le passage devant le Tribunal. La méfiance d'une conjointe victime a limité les contacts du père avec ses enfants. Ce dernier se demande si l'enfant va encore manifester de l'affection ou le refuser, ou l'ignorer. La peur d'une telle situation incertaine peut conduire certains hommes à rompre, à fuir tout lien avec l'enfant.

L'objectif recherché est la *pax familia*, nécessaire pour permettre le développement des évolutions actuelles et le fonctionnement du mode de production économique. En effet, de nombreuses familles sont monoparentales, les ressources économiques des couples sont touchées par des situations de chômage et de précarité. Les parcours des couples sont fragilisés par des périodes d'instabilité. Le mode de production capitaliste a créé une catégorie de travailleuses occupant des emplois de service, emplois à temps partiels, d'une durée le plus souvent réduite, avec des périodes fréquentes d'instabilité.

Dans cette crise du couple, les partenaires révèlent leur positionnement : pour l'homme, une attitude fréquente d'évitement du conflit, pour la femme une attitude maternante que nous avons nommée, pour la différencier de celle vis-à-vis de l'enfant, maternalisante.

Mais si la violence conjugale fait de plus en plus l'objet d'une réprobation sociale, cela ne veut pas dire que le système de domination masculine est condamné à être remplacé par un modèle de relations égalitaires au sein des rapports homme/femme. Nous avons décrit la période actuelle comme un champ de rapports de force et non comme une évolution linéaire. Recul et avancées se succèdent...

Au cœur de cette situation d'instabilité et de recomposition identitaire, les hommes collectent un ensemble de soi divers, juxtaposés sans toujours d'apparence harmonieuse.

Le vécu migratoire amplifie l'incertitude des différentes évolutions et des mouvances décrites plus haut. La remise en cause de la tradition patriarcale peut conduire à une réaction rigide des hommes justifiée par une exigence de loyauté par rapport à la culture d'origine.

« Les femmes s'arrangent ! » entend-on dire souvent. Elles s'arrangent pour ménager tradition et adaptation, ménager le quotidien avec l'essentiel, passant des compromis, faisant marche arrière et gagnant peu à peu cette socialisation si nécessaire.

Dans l'approche de la crise du masculin, dont nous pensons avec Hazan (op. cit.) qu'elle correspond à une réalité, il convient de faire preuve de prudence. L'homme viril nouveau peut être encore plus dominateur car il a appris les ruses du dialogue, la force du compromis, le charme de l'émotion, le contrôle de lui-même, tout en gardant les stéréotypes les plus machistes.

Les évolutions du masculin – notamment celle décrite par Tort (op. cit.) – ne datent pas d'aujourd'hui. Se sont-elles faites au détriment des hommes ? Faut-il encore rappeler que ces évolutions ne se sont pas faites de la même façon selon l'appartenance à une classe sociale ? Tout au long de la thèse, nous avons cherché à mettre en correspondance approche sociale et approche clinique. Rappelons les principales correspondances :

- Correspondance entre une alternance de vécus affectifs déprivés et de vécus sociaux instables, avec la notion de déprivation psychosociale. L. Mucchielli (2001) ne sépare pas l'existence d'un grave conflit intra-familial de difficultés économiques.
- Correspondance entre un pôle de souffrance narcissique-identitaire et un processus de recomposition identitaire.
- Correspondance entre un état interne insécure et une trajectoire sociale de précarité, rejoignant la notion de *précarité* (Castel, 2009) conçue comme l'installation des individus dans la précarité, ce serait la constitution d'une « nouvelle strate de la division du travail qui serait en deçà du salariat à proprement parler » (Castel, op. cit. p. 24).
- Correspondance entre un vécu de perte et d'abandon et un vécu conjugal d'abandon.
- Correspondance entre un état insécure et un sentiment d'impasse tant conjugale que sociale dont nous avons noté qu'elle présentait les mêmes caractéristiques que l'impasse induisant la crise suicidaire.

Ces correspondances pourraient constituer autant d'éléments pour la psychologie sociale de l'adulte. De l'agir unique à l'agir répété, ce qui est en jeu c'est le bouillonnement interne des individus où se mêlent traces sans mots et sans symbolisation.

Parallèlement au processus judiciaire et à l'arsenal juridique, se sont développés des dispositifs destinés aux auteurs de violences conjugales, actuellement une vingtaine en France, alors que de telles structures existent depuis près de trente ans aux Etats-Unis et au Canada.

Ce dispositif, les entretiens, les 79 personnes rencontrées dans les treize groupes et la littérature existante nous ont amené à une certaine connaissance de la population des auteurs de violences conjugales.

Nous avons décrit cette population selon trois dimensions : socioculturelle, dyadique et intrapsychique. Les éléments recueillis sur les 400 mis en cause orientés sur le dispositif entre les années 2002 et 2008 montrent une appartenance à une classe sociale modeste. En effet, 64 % de ces 400 personnes sont ouvriers, employés, artisan ou chauffeur routier, et près de 18 % de cette population sont sans-emploi. Les trajectoires sociales sont marquées par une alternance de périodes de travail et de périodes de chômage, trajectoires que nous avons qualifiées de *déprivation psychosociale*. Autre donnée importante : c'est la présence dans cette population de 30 à 40 % de personnes de nationalité étrangère (19 %) et de personnes d'origine étrangère (sur 54 participants, 19 ont déclaré avoir une origine étrangère). La présence de ces personnes étrangères ou d'origine étrangère est justifiée par leurs trajectoires sociales marquées elles aussi par l'instabilité et la précarité. Nous ajouterions un dernier élément qui est, pour la moitié des 79 participants des treize groupes, la continuité de la même vie de couple. Toutes ces données auront des répercussions sur le contenu du programme de prévention.

Nous avons fait un historique du dispositif dont nous avons été à la fois un des concepteurs et un des animateurs. Cet historique montre que les services de la Justice se sont montrés distants vis à vis de ce dispositif, qu'ils s'en sont servis mais ne l'ont pas

jusqu'à aujourd'hui soutenu. Cela a maintenu l'indépendance des animateurs mais a nui à la cohérence de l'action car différents problèmes ont connu quelque délai avant d'être réglés.

Cela nous a amené à poser la question de son utilité vis à vis des objectifs envisagés, et notamment le premier lié à la prévention de la récidive.

Les résultats d'une étude portant sur 54 participants ont indiqué un taux de récidive de près de 20 %, un participant sur cinq environ commet à nouveau un acte de violence après sa participation à un groupe. Nous ne sommes pas en capacité de savoir si cet acte est commis sur la même conjointe, sur une autre compagne, ou si cet acte n'est pas lié au contexte conjugal. Par ailleurs, comme nous n'avons pu analyser une population-témoin semblable à celle des 54, nous n'avons pas de données de comparaison.

Nous avons étudié les effets des séances de groupe sur les participants : l'effet essentiel que nous avons constaté porte sur l'expression des participants, et notamment - par les notes prises après le déroulement des séances - l'expression du récit des violences commises. Nous avons mis en évidence l'évolution de ce récit et de ses effets sur le comportement des participants. Les autres objectifs ont semblé avoir des effets plus divers et moins manifestes : l'évolution des représentations, le développement de l'estime de soi, l'expression d'une problématique interne sont plus difficilement évaluables. Pour certains participants, certains de ces effets seront constatés mais à des degrés divers.

Quant au processus de responsabilisation, nous l'avons récusé car trop marqué d'une tonalité moralisante.

Le dernier objectif portait sur l'ouverture vers d'autres modes de communication au sein du couple. Il nous a semblé que cet objectif a connu des succès variés suivant les participants. C'était un objectif très impliquant. Il était positionné dans les deux dernières séances et étaient concrétisés par des exercices. Il paraissait évident que ce n'était pas en quelques heures que l'on pouvait modifier des habitudes et des représentations de longue date.

Pourtant ces groupes ne sont-ils pas avant tout un espace dédié à la symbolisation ? Faire du représentable où existent seulement images, ressentis corporels, émotions diverses et morcelées. Il y a chez l'adulte de 30 à 50 ans la présence de tournants biographiques, sorte de carrefours où l'individu a besoin de se pencher sur sa vie. Il cherche une cohérence qui lui permettrait de relier des éléments signifiants de son vécu.

Nous retenons de ce constat que le programme de prévention devait proposer des activités diverses adaptées à un suivi de longue durée, et ainsi s'installer dans le temps.

Puis de la question de l'utilité, nous sommes passé à la question du sens : des interrogations ont surgi lors de l'arrêt financier du dispositif et de l'incertitude qui en découlait. Instabilité du dispositif, instabilité du public concerné. Dans quel contexte sociologique se situait ce dispositif qui reposait sur une approche psycho-éducative ? Nous définissions cette approche ainsi : le dispositif répondait à une commande sociale basée sur la prévention de la récidive pour des personnes mis en cause par la Justice à la suite d'actes de violences sur leur conjointe. Il y avait donc une double dimension éducative et psychologique. Nous n'avions pas choisi un modèle psychodynamique, trop centré sur la thérapie et trop partiel par rapport aux objectifs envisagés. L'aspect éducatif est présent dans l'intentionnalité du changement, dans la transmission explicite de l'interdit de violence, dans le travail sur les représentations, dans l'apprentissage de nouveaux modes de communication. L'aspect psychologique est présent par le travail collectif sur l'expression, le récit des violences, le dévoilement de la problématique interne.

Il nous a semblé que notre *mandat* comportait deux missions, l'une sur l'arrêt des violences, l'autre sur la transmission de comportements de dialogue et de communication.

Poser la question du sens, c'était prendre davantage de recul, s'interroger sur la prévention, sur le positionnement d'un dispositif social comme moyen de répondre à des questions essentielles actuelles. L'exigence de la *pax familia* était cohérente avec le modèle d'un homme responsable, communicant, dialoguant. La prévention du risque de récurrence passait par l'implication de ces participants dans les groupes, par leur réflexivité, par l'acceptation d'une contrainte de réflexion.

La prévention sociale actuelle est structurée autour des notions de risque et de dangerosité.

Le dispositif *VIRAGE* comme l'ensemble de la vingtaine de dispositifs français s'est positionné sur la prévention du risque de récurrence et non pas en amont sur le risque de violence lui-même au nom duquel très peu d'actions sont réalisés.

La notion de dangerosité fait appel à un rapport particulier au collectif. Ce rapport est fortement infiltré de méfiance et de désillusion vis-à-vis de ces collectifs. Ainsi que le souligne Martuccelli, « la culture, dans la modernité, a cessé progressivement d'être *seulement* un facteur d'intégration entre l'individu et la société ; elle est devenue *aussi*, voire même souvent, un facteur actif de fission de l'un et de l'autre » (2005, p. 140) C'est sans doute ce facteur de fission qui nous a amené à considérer le facteur culturel comme l'un des facteurs déterminants dans les violences conjugales.

Ce facteur est sans doute illustré par la situation d'immigration mais il apparaît comme particulièrement intéressant pour caractériser le mouvement des éléments culturels qui obligent les individus à « produire une série d'hybridations diverses, dont le degré de correspondance ou d'adéquation avec la société d'origine est susceptible de connaître un grand éventail de figures de décalage » (Martuccelli, op. cit. p. 141).

Le risque et la dangerosité accentuent le sentiment d'impuissance que ressentent les individus vis-à-vis de leurs collectifs. Repliement sur soi, vécu dépressif, sentiment d'être dans une impasse, méfiance et désillusion, conduisent nombre de nos concitoyens à des passages à l'acte suicidaire¹⁰⁰.

La problématique du « vivre ensemble » a pris le pas sur toute autre : vivre ensemble dans les quartiers, dans les entreprises, dans le couple aussi. Cette problématique est réductrice : elle fait allusion à des bonnes mœurs qu'il conviendra seulement de corriger pour atteindre une vie sociale satisfaisante. Ce « vivre ensemble » serait l'exigence minimum d'un bien-être social reposant sur des qualités relationnelles.

Or en matière de violences conjugales, il n'est pas seulement question de bonnes mœurs, mais aussi de tout l'environnement dont nous avons montré l'importance.

Lorsque Serge (entretien – deuxième partie – 1.2.3.) manifeste sa totale indépendance vis-à-vis de son couple en privilégiant son métier et ses fréquents déplacements, est-il si singulier ou au contraire représentatif de la prééminence d'Ego ?

Lorsque Jacques s'investit totalement dans son entreprise, délaissant même involontairement son épouse, mais sans oublier les matchs de foot, n'est-il pas représentatif d'une population d'auteurs de violences décrite plus haut, mais aussi à des degrés divers, d'une population masculine plus générale ?

¹⁰⁰ Le suicide compte dix mille morts chaque année et près de 200.000 tentatives de suicide (Données 2007 de l'Observatoire régional de santé).

Lorsque Léon et Bekri, devant tant de problèmes sociaux et financiers, accumulent les ruptures jusqu'à la rupture ultime, sont-ils des exceptions ou illustrent-ils la désillusion et l'échec intériorisé ?

Prendre en compte l'ensemble de cette problématique sans tomber ni dans le psychologisme ni le sociologisme, pour composer un programme de prévention, telle est la tâche que nous voudrions aborder maintenant.

4.2. Jalons pour un programme de prévention.

Si nous avons intitulé cette partie « Jalons », ce n'est pas seulement par modestie, mais aussi par prudence, prudence de la pratique, prudence vis-à-vis des acteurs de ce programme et de leurs limites.

4.2.1. Les publics.

Tout d'abord quels seraient les publics concernés par ce programme ?

Ce serait tout homme qui, non seulement a commis des actes de violences vis-à-vis du conjoint ou de la conjointe, mais qui est concerné par une situation d'impasse conjugale.

Ce programme s'adresserait à tout homme connaissant des difficultés conjugales de nature à entraîner une séparation. Il pourrait être complémentaire – sans les intégrer – de technique de médiation ou de thérapie de couple (Psychanalytique, systémique...).

Les différents publics seraient les suivants :

- 1/ Tout homme vivant une situation d'impasse conjugale.
- 2/ Tout homme ayant fait l'objet d'une plainte pour violences conjugales et poursuivi par le Parquet.
- 3/ Tout homme ayant été condamné pour faits de violences conjugales
- 4/ Ou ayant bénéficié d'un classement sous conditions.

Ce programme est défini pour une zone géographique où les acteurs de ce programme seront liés par convention, ainsi que l'ont fait plusieurs structures exposées précédemment.

Le premier ensemble de population est très large. Il concerne des hommes qui n'ont pas manifesté obligatoirement de violence, mais qui ont conscience – le plus souvent sous la pression de la victime – des problèmes à l'origine de la situation d'impasse. A la différence des deux autres catégories, l'intégration sera basée sur le volontariat sans lien avec la Justice. Pour les autres catégories, il sera souhaitable que les hommes concernés soient obligés à intégrer ce programme.

Le cas d'une femme auteur de violences conjugales peut se présenter. Nous pensons qu'il est difficile de l'intégrer, a fortiori si elle est seule, dans un groupe d'hommes. Nous savons depuis l'étude sur les criminels de Houel *et al.* (*op. cit.*) que le comportement violent féminin n'obéit pas au sein du couple au même contexte ni au même objectif. Ainsi, sans rejeter cette situation, il conviendra sans doute soit de pouvoir constituer, si cela est possible, un groupe spécifique ou soit de l'accompagner par des entretiens individuels.

4.2.2. Les modalités d'entrée.

Il est nécessaire, afin de satisfaire aux critères d'inclusion ci-dessous, que toute entrée dans le programme soit précédée d'un ou plusieurs entretiens individuels.

- Les critères d'inclusion dans le programme sont l'absence de pathologie mentale liée à la psychose, l'absence de geste criminel. La nationalité ni l'orientation sexuelle ne constituent un critère de refus.
- La première catégorie de population est celle d'hommes vivant une situation d'impasse conjugale : ces hommes, venant de leur propre volonté, seront reçus en entretien individuel. S'ils présentent une pathologie mentale, ils seront orientés sur une structure adaptée.
- Le Parquet pourra adresser des personnes ayant fait l'objet d'une plainte (deuxième catégorie de la population) ainsi que les personnes avec classement sous conditions (troisième catégorie de la population) qui auront été convoqués par le Délégué du Procureur pour avoir préalablement un rappel à la Loi.
- Le SPIP (Service de Probation) adressera avec une obligation de présence, les personnes (quatrième catégorie) condamnées à une peine avec sursis et une période de mise à l'épreuve. Une convention sera signée entre la structure porteuse du programme et le Parquet et le SPIP.
- Une permanence sera mise en place et un numéro de téléphone sera joignable aux heures de travail. Cette permanence recevra toutes les personnes adressées par le Parquet et le SPIP et assurera les entretiens nécessaires.
- Cet (ou ces) entretien est mené par une personne, de formation psychologique, dans un lieu marqué par la Justice. Il dure environ une heure et donne lieu à un compte-rendu écrit.
- L'orientation et ses critères : l'orientation est une décision réfléchie par deux personnes, l'une psychologue, l'autre travailleur social qui se réunissent régulièrement et au vu du compte-rendu de l'entretien préalable prennent une décision d'orientation. Un deuxième entretien d'une demi-heure informe la personne concernée de l'orientation décidée.

4.2.3. Les différentes formes de suivi.

Dans tous les cas, la période totale de suivi devra être, au vu de l'étude sur la récidive, d'au moins deux ans. Cette période de suivi comportera un panel de techniques complémentaires, suivi individuel, travail en groupe, entretien de couple, suivi téléphonique...

- Le suivi individuel : classique dans sa forme, l'entretien individuel repose sur un contrat de plusieurs séances, fixées d'un commun accord entre l'intervenant et la personne concernée. Il est proposé à des personnes paraissant pouvoir progresser dans leur réflexion, ne présentant pas de ruptures multiples. Ce suivi individuel pourra être suivi d'un suivi de couple si les deux partenaires sont encore ensemble et si les deux partenaires le souhaitent.
- Le suivi en groupe : il consiste en dix séances de deux heures suivant le modèle psycho-éducatif décrit ci-dessus. Le travail en groupe peut être suffisant pour certains, pour d'autres soit un suivi individuel, soit un suivi de couple pourra être proposé dans la continuité.
- Le suivi en couple : il s'adresse aux personnes ayant maintenu leur relation de couple et est centré sur la vie de couple dans l'ici et maintenant. Il permet un travail complémentaire sur les représentations, sur le ressenti de chacun et les perspectives du couple (continuité, pause, séparation...). Un cycle de cinq à six séances est proposé puis si nécessaire une orientation est faite sur une équipe de psychothérapeute pour une prise en charge plus longue.

4.2.4. Schéma du programme.

Tableau 45 – Schéma d'un programme de prévention.

Entrée dans le programme de prévention		
Première catégorie : tout homme connaissant une situation d'impasse conjugale Entrée <i>volontaire</i>	Deuxième catégorie : les hommes ayant fait l'objet d'une plainte pour violences conjugales Entrée <i>incitative</i> 101	Troisième et quatrième catégorie : les hommes condamnés et les hommes dont le dossier a été classé sous conditions. Entrée <i>obligée</i>
Entretien(s) préalable(s).		
Orientations de cette première catégorie sur des entretiens individuels puis éventuellement sur des entretiens de couple	Orientations de cette deuxième, troisième et quatrième catégorie sur un travail de groupe, puis éventuellement sur des entretiens de couple.	
Entretiens d'évaluation et établissement d'un bilan coécrit par l'intervenant et la personne concernée.		
Suivi téléphonique final régulier et décroissant sur le temps restant, par la permanence selon un planning défini à l'avance.		

Source : construit par l'auteur.

4.2.5. Les contenus des modules.

Nous avons défini ce programme comme modulaire. Reprenons les différents modules : l'entretien préalable d'entrée dans le programme, les entretiens individuels de suivi, le travail groupal, les entretiens de couple, les entretiens d'évaluation, le suivi téléphonique final.

- L'entretien préalable d'entrée a pour but de vérifier si la personne ne présente pas de pathologie susceptible d'empêcher tout travail élaboratif. Ne seront pas adressés les hommes ayant commis un acte criminel. Cet entretien préalable comporte deux parties, l'une qui permet de recueillir les informations minimales sur la situation de chaque personne, de présenter le cadre général du programme (confidentialité, assiduité, règle de courtoisie et de sobriété), d'évaluer en première intention l'état psychologique et social. L'autre partie est laissée au libre cours de la discussion et permet à la personne d'aborder les sujets qui lui tiennent à cœur. Il est d'une durée d'une heure maximum et fait l'objet d'une prise de note.
- Les entretiens individuels sont pour la première catégorie le moyen privilégié du suivi : ils sont centrés sur l'évaluation de la situation d'impasse, l'attitude de chacun dans cette période, les différents parcours possibles, l'aide envisagée. Après cette phase diagnostique, d'un commun accord sont fixés certains thèmes importants qui font l'ordre du jour des autres séances, notamment le récit des conflits, les représentations de la conjointe et du couple, les modes de communication, les sujets de dispute, les perspectives...
- Le travail en groupe est destiné aux autres catégories : il reprend les objectifs et modalités retenues après l'analyse précédente, soit dix séances de deux heures chacune. Les objectifs porteront sur :
 - L'exposé des faits de violences conjugales, sa progression au cours des séances.

- Le travail sur les représentations (Violence, couple, femme, paternité...), le ressenti de la violence, les signes précurseurs, l'escalade de la tension. Ce travail se fait avec la technique du photo-langage.
 - Le lien avec des situations du passé infantile et adolescent.
 - La place et le sens de la Loi.
 - Le travail sur de nouveaux modes de communication du couple. Ces cinq objectifs semblent les plus efficaces au vu des treize groupes réalisés. L'animation des groupes sera réalisée comme précédemment par un travailleur social et un psychologue. Il serait intéressant, voire nécessaire que l'un ou l'autre puisse être formé à la dimension culturelle.
- Les entretiens de couple constituent une suite au travail groupal : ils permettent un travail sur le vécu du couple et les effets du groupe sur le conjoint. Cela facilite une certaine synchronisation du couple autour de nouveaux modes de communication, l'émergence d'une nouvelle cohérence dyadique. L'expérience que nous avons de ces entretiens montre que ceux-ci sont aussi efficaces que le travail de groupe, bien qu'ils soient limités à cinq séances. La conjointe peut entrer dans ce travail : elle va induire à son tour des micro-changements et comprendre la logique du travail effectué. Si le couple souhaite continuer ce travail, il lui est fourni une liste de praticiens.

4.2.6. Les temps d'évaluation.

- Les entretiens d'évaluation : ils auront lieu à la fin des entretiens individuels de suivi, un mois après le travail en groupe où chaque participant est rencontré individuellement, et après les cinq entretiens de couple. Ces entretiens d'évaluation donnent lieu à un document cosigné par les intervenants et la personne concernée.
- Le suivi téléphonique permet de s'assurer du fonctionnement du couple car il a fait auparavant l'objet d'un accord sur son mode et sa régularité. Il donne lieu à un document contractuel de fin de suivi.

4.2.7. Questions diverses.

Dans ce chapitre des perspectives, nous voudrions aborder deux questions d'avenir : un substitut du Procureur de Saint-Etienne a posé la question d'un bilan individuel des participants aux groupes fourni par les animateurs du dispositif. La question posée par ce magistrat est la suivante : « Pouvez-vous dire quelque chose des effets du groupe sur ce participant, première question ? ». La deuxième question porterait sur la dangerosité et le risque de réitération.

Vues de notre côté, ces questions pourraient être reformulées ainsi : tout en maintenant une confidentialité sur le contenu des groupes, pourrait-on avec l'accord et la signature de chaque participant proposer les éléments d'un bilan individuel transmis au Procureur ? Ce bilan porterait sur le bénéfice de chacun par rapport au groupe, sur ses perspectives. Ce bilan serait réalisé à partir d'une grille rempli par chaque participant. Dans la mesure où un tel bilan serait cosigné par le participant et les animateurs, cette demande nous paraîtrait acceptable.

A ce jour, aucune demande plus précise n'a été faite en ce sens. Nous pensons cependant qu'elle devrait surgir un jour prochain.

Quant à la question de la prévisibilité de la dangerosité, si elle est une question importante notamment pour l'entourage des auteurs de violences, elle n'a de sens que pour les sujets relevant de la deuxième population indiquée plus haut. Mais là, encore, nous pensons que des signalements ou des bilans réalisés sans l'accord des sujets seraient, selon notre position déontologique, impossibles. Ce serait se mettre dans une position d'auxiliaire de Justice. Par ailleurs les notions même de dangerosité ou de prédiction du risque nous semblent à bien des égards trop suspectes et trop peu scientifiques. Nous voyons dans cette demande l'effet du contexte de la société du risque dont nous avons analysé plus haut les présupposés.

La notion de violence psychologique contenue dans la loi de février 2010 nous interroge. Elle pose question non pas dans sa réalité – combien de victimes décrivent cette emprise, cette manipulation quotidienne – mais plutôt comment sera-t-elle mise en évidence : la Police va-t-elle recruter des psychologues pour montrer les preuves de cette forme de violence ? Comment parfois distinguer la forme de conflits inhérents à la vie de couple de ce nouveau délit ? L'Etat entre-t-il plus intimement dans la vie privée, aidé des psychologues, même s'ils font preuve de réserve déontologique ?

Cette notion de violence psychologique est à la fois simple et complexe, simple car pour nous psychologues le curseur de la limite est lié au ressenti de la victime et aussi à des éléments de psychopathologie, complexe car l'appréciation de cette violence peut dépendre fortement de l'identité de celui ou celle qui l'évaluera.

Enfin, nous pourrions faire l'hypothèse que cette notion, en définitive relativement floue actuellement, pourra être plaidée autant par l'agresseur que par la victime. N'allons-nous pas assister à une augmentation des plaintes des agresseurs au nom de la violence psychologique ?

De nouvelles expériences apparaissent, telle celle relatée récemment¹⁰² portant sur le séjour de quinze jours dans ce centre, d'hommes ayant agi brutalement sur leurs conjointes. Ce mode de prise en compte semble prometteur car selon le directeur de l'association : « l'an dernier, 80 % des femmes interrogées ont déclaré que leur conjoint avait profondément changé – en bien – suite aux quinze jours d'éloignement. ».

¹⁰² Un article paru dans le journal La Croix en date du 22 février 2010 : reportage dans un centre pour conjoints violents à Douai (Nord).

Conclusion : Quelles perspectives pour une prise en compte des auteurs de violences ?

Dans cette conclusion, nous allons reprendre pour les articuler au plus près entre elles, les résultats et les questions telles qu'elles se sont précisées en fin de parcours.

A ce jour, le dispositif *VIRAGE* continue malgré une certaine précarité, précarité qu'il partage avec bien d'autres dispositifs.

Dans cette conclusion, nous voudrions aussi poser la question de la prévention de la récidive : pourquoi est-ce l'objectif retenu ? Pourquoi existe-t-il si peu d'actions en amont de la récidive ? Sans doute, fait analyseur, les violences conjugales révèlent autre chose qu'elles-mêmes. Le danger pour la psychologie serait qu'elle prête sa voix à ce lourd silence !

Situons au plus juste l'intérêt d'un dispositif comme *VIRAGE* : nous n'avons pas démontré de façon probante son effet sur l'arrêt des violences. Au mieux, l'effet conjugué de la sanction et de l'accompagnement psychologique pourrait agir sur une période de quelques années.

Par contre, les effets des séances de groupe sont intéressants par la reconnaissance des faits et de la responsabilité de l'auteur, par des changements induits sur les représentations du couple, par le développement d'une réflexion sur la violence. Ces séances n'ont de sens qu'adossées à la Loi dont elles permettent une meilleure compréhension.

Le modèle psycho-éducatif induit des changements chez les participants dont l'ultime est certainement le rebond psychologique, gage d'une meilleure estime de soi.

Cependant, nous sommes convaincu que ces séances de groupe ne conviennent pas à tous les auteurs de violences conjugales et qu'il convient de leur proposer un panel diversifié d'orientations. Nous appelons de nos vœux le programme dont nous avons dessiné plus haut les contours.

Il est un point sur lequel nous voudrions insister, ce sont les temps d'évaluation. Ces temps sont essentiels non seulement pour vérifier les effets souhaités et la validité interne du dispositif, mais aussi pour présenter un bilan formel et rigoureux à l'intention des organismes financeurs. Considérer ce dispositif comme une commande sociale n'est pas péjoratif, cela implique un positionnement clair avec une connaissance des limites et des intérêts de cette action. C'est cette clarification que nous avons tentée dans cette thèse.

Ces temps d'évaluation sont des temps de mesure du changement. S'il est un paradigme présent dans cette thèse, c'est la conviction du changement : les auteurs de violences conjugales peuvent changer. L'affirmation peut paraître naïve, simpliste. Elle repose sur l'observation que la violence et surtout cette alchimie de l'amour font changer. N'appartient-il pas à la psychologie sociale d'être l'étude des trajectoires ?

Une science des trajectoires alliant apports de l'objectivité et de la subjectivité.

Trajectoire, cheminement, et pourtant doit-on voir chez tous ceux dont nous avons emprunté les événements au gré d'entretiens et de séances de groupe, de simples lignes droites ? Plutôt des bifurcations ! Des tournants parfois étourdissants ! Des raccourcis vers l'inconnu !

Combien au risque soit d'une séparation raisonnée ou du maintien d'une liaison voulue, ont changé « de monde » ? Combien changeront de monde ?

Pourront-ils changer dans le contexte anthropologique que nous avons décrit où les rôles masculins, même s'ils sont en manque de repères constituent un système accepté par beaucoup, même par des victimes ?

Pourront-ils changer dans le contexte sociologique où la paternité, la conjugalité, la filiation, et le masculin même connaissent une crise de profonde instabilité ?

Pourront-ils changer dans un contexte psychologique où toute assurance narcissique identitaire vacille sous les effets d'un mouvement permanent de quête et d'inquiétude ?

Certes, l'encadrement social et juridique les amènera à réduire leur croyance d'impunité, à considérer leur conjointe avec davantage de respect.

Certes, certains, à l'instar de Marcel, de Sali ou de Morad, décideront de revivre cette aventure de l'amour.

Alors peut-être ces résultats ne seront-ils pas négligeables...

Bibliographie

Liste des ouvrages

- AGACINSKI, S. (2008) *Drame des sexes*. Paris : Seuil.
- AISSANI, Y. (2003) *La psychologie sociale*. Paris: Editions Armand Colin
- ALAMEDA, A. (1998) *Les sept péchés familiaux*. Paris: Editions O. Jacob
- ALBARELLO, L. (1999) *Apprendre à chercher*. Bruxelles : De Boeck & Larcier
- ALTOUNIAN, J. (2005) *L'intraduisible – Deuil, Mémoire, transmission*. Paris : Dunod.
- ANZIEU, D., (1984) *Le moi-peau*. Paris : Dunod.
- ARENDT, H. (1998) *Les origines du totalitarisme*. Paris : Seuil.
- BADINTER, E. (1992) *XY De l'identité masculine*. Paris : Editions O. Jacob
- BADINTER, E. (2003). *Fausse route*. Paris : Editions O. Jacob
- BALIER, C. (1988) *Psychanalyse des comportements violents*. Paris : PUF.
- BARD, C. (2001) *Les femmes dans la société française au 20^e siècle*. Paris: Editions Armand Colin.
- BARRERE-MAURISSON, M.-A. (2003) *Travail, famille : le nouveau contrat*. Paris: Gallimard.
- BARUS-MICHEL, (dir.) J., ENRIQUEZ, E., & LEVY, A. (2002) *Dictionnaire de psychosociologie*. Toulouse : Editions Erès.
- BECKER, H.-S. (2002) *Les ficelles du métier. Comment conduire sa recherche en sciences sociales*. Paris : Editions la découverte.
- BERGERET, J., (1984) *La violence fondamentale*. Paris : Dunod.
- BERTHOZ, A. & JORLAND, G. (sous la direction de) (2004) *L'empathie*. Paris: Editions O. Jacob
- BION, W.R., (1961) *Recherche sur les petits groupes*. Paris : PUF (1965).
- BOURDIEU, P. (1998) *La Domination masculine*. Paris : Seuil.
- BOWLBY, J. (1969) *Attachement et perte*, vol. 1, L'attachement, Paris : PUF. (1978).
- BOWLBY, J. (1984) *Attachement et perte*, vol. 3, La perte – Tristesse et dépression. Paris : PUF.
- BREINES, I., (dir.) CONNELL, R. & EIDE, I. (2004) *Rôles masculins, masculinités et violence*. New-York :Editions Unesco.
- BROUE, J. & GUEVREMONT, C. (dir.), (1989) *Quand l'amour fait mal*. Montréal : Editions Saint-Martin.
- BROUE, J. & GUEVREMONT, C. (dir.), (1999) *Intervenir auprès des conjoints violents*. Montréal : Editions Saint-Martin.

- BRUCKNER, P. (1995) *La tentation de l'innocence*. Paris, Grasset
- CADOR, P. (2005) *Le traitement juridique des violences conjugales : la sanction déjouée*. Paris : L'Harmattan.
- CAILLE, P. (1991) *Un et un font trois, le couple révélé à lui-même*. Paris : ESF éditeur.
- CAILLE, P. (2008) *Les objets flottants*. Paris : ESF éditeur.
- CASTEL, R., & HAROCHE, C., (2001) *Propriété privée, propriété sociale, propriété de soi*. Paris : Fayard.
- CASTRO, D. (dir.) (2004) *Les interventions psychologiques dans les organisations*. Paris : Dunod.
- CHABERT, C. (2003) *Féminin mélancolique*. Paris : PUF.
- CHAVAGNAT J –J (dir.) (2005) *Prévention du suicide*. Ed. John Libbey Eurotext.
- CHETCUTI, N., & JASPARD, M., (dir.) (2007) *Violences envers les femmes, trois pas en avant, deux pas en arrière*. Paris : L'Harmattan.
- CHOUVIER, B., & ROUSSILLON, R., (dir.) (2008) *Corps, acte et symbolisation*. Bruxelles : Edit. De Boeck.
- CHRISTEN, M., HEIM, C., SILVESTRE, M., & VASSELIER-NOVELLI, C., (2004) *Vivre sans violence ? Dans les couples, les institutions, les écoles*. Toulouse : Editions Eres.
- CICCONE, A., & FERRANT, A., (2008) *Honte, culpabilité et traumatisme*. Paris : Dunod
- CORNATON, M. (2001) *Le lien social*. Limonest : L'interdisciplinaire Système(s)
- COURNUT, J. (2001) *Pourquoi les hommes ont peur des femmes*. Paris : PUF Le Fil rouge.
- COTTA, S. (2002) *Pourquoi la violence ? Une interprétation philosophique*. Montréal : Les presses de l'Université Laval.
- DARDENNE, B., HASLAM, A., Mc GARTY, C. & YZERBYT, V., (1998) *La recherche en psychologie. Méthodologie et statistique*. Louvain : Bruylant-Academia.
- DE GAULEJAC, V. (1999) *L'histoire en héritage*. Paris : Desclée de Brouwer
- DEBOUT, M. (2002) *La France du suicide*. Paris: Ed Stock.
- DEBOUT, M. & FACY, F. (2006) *Acteurs et chercheurs en suicidologie*. Paris : Ed. EDK.
- DELEFOSSE, M.S. & ROUAN, G., et al. (2001) *Les méthodes qualitatives en psychologie*. Paris : Dunod.
- DE SINGLY, F. (1996) *Le soi, le couple et la famille*. Paris : Nathan
- DE SINGLY, F. (2000) *Libres ensemble*. Paris : Nathan
- DEJOURS, C. (1998) *Souffrance en France*. Paris : Seuil. L'histoire Immédiate.
- DUBET, F., & MARTUCCELLI, D., (1998) *Dans quelle société vivons-nous ?* Paris : Seuil.
- DURET, P. (2007) *Le couple face au temps*. Paris: Editions Armand Colin.
- EIGUER, A. (1998) *Clinique psychanalytique du couple*. Paris : Dunod

- ELIACHEFF, C. & SOULEZ LARIVIERE, D., (2007) *Le temps des victimes*. Paris : Editions Albin Michel.
- FINE, A., (dir.), NAYROU, F., & PRAGIER, G., (2005) *La haine, haine de soi, haine de l'autre, haine dans la culture*. Paris : PUF.
- FISCH, R., WEAKLAND, J-H., & SEGAL, L., (1986) *Tactiques du changement*. Paris : Seuil.
- FISCHER, G-N. (1992) *La dynamique du social – violence – pouvoir – changement –* Paris : Dunod
- FOUCAULD de, J.-B., & PIVETEAU, D., (1995) *Une société en quête de sens*. Paris : Editions O. Jacob.
- FOUCAULT, M. (1971) *L'ordre du discours*. Paris : Gallimard
- FREUD, S. (2004) *La vie sexuelle*. Paris : PUF.(1969)
- GAGNE, A., & PETITPAS, J-G., (2002) *Agressivité violence et conflit*. Montréal : Editions nouvelles AMS..
- GAUCHET, M. (2002) *La démocratie contre elle-même*. Paris : Gallimard.
- GIRARD, R., DE BAECQUE, A., WIEVORKA, M., GLUZMAN, S., & RICOEUR P., (2000) *Violences d'aujourd'hui, violence de toujours*. XXXVIIes rencontres internationales de Genève – Lausanne : Editions l'âge d'Homme.
- GLUCKSMANN, A. (2004) *Le discours de la haine*. Paris : Plon
- GOFFMAN, E. (2002) *L'arrangement des sexes*. Paris : La dispute/ Cahiers du Cedref.
- GRATCH, A. (2001) *Si les hommes pouvaient parler, les 7 clés de la psychologie masculine*. Paris : Payot
- GREEN, A. (1983) *Narcissisme de vie, narcissisme de mort*. Paris : Les Editions de Minuit
- GREEN, A. (1990) *Le complexe de castration*. Paris : PUF. Que sais-je ?
- GUILLAUMIN, J., & ROGER, G., (dir.) (2003) *Le Père figures et réalité*. Paris : L'esprit du temps.
- GUIONNET, C., & NEVEU, E., (2004) *Féminins / Masculins – Sociologie du genre*. Paris: Editions Armand Colin.
- HAEUSSLER, E. (2005) *Des figures de la violence*. Paris : L'Harmattan.
- HAMMOUCHE, A., NEYRAND, G., & MEKBOUL, S., (2008) *Les mariages forcés. Conflits culturels et réponses sociales*, Paris : La Découverte.
- HAMMOUCHE, A. (2007) *Les recompositions culturelles. Sociologie des dynamiques sociales en situation migratoire*, Strasbourg : PUS.
- HAZAN, M. (2009) *Psychanalyse du masculin aujourd'hui*. Montréal : Quebecor.
- HEFEZ, S. (2007) *Dans le cœur des hommes*. Paris : Hachette Littératures.
- HEINICH, N. (2002) *La Sociologie de N. Elias*. Paris : La découverte.
- HEINICH, N. (2007) *Pourquoi Bourdieu ?* Paris : Gallimard.
- HERITIER, F. (1994) *Les deux sœurs et leur mère*. Paris : Editions O. Jacob.

- HERITIER, F. (1996a) *Masculin, Féminin – La pensée de la différence*. Paris : Editions O. Jacob.
- HERITIER, F. (1996b) *De la violence I*. Paris : Editions O. Jacob
- HERITIER, F. (1999) *De la violence II*. Paris: Editions O. Jacob
- HERITIER, F. (2002) *Masculin, Féminin II – Dissoudre la hiérarchie*. Paris : Editions O. Jacob.
- HIRIGOYEN, M-F. (1998) *Le Harcèlement moral*. Paris : Ed. La Découverte et Syros.
- HIRIGOYEN, M-F. (2005) *Femmes sous emprise. Les ressorts de la violence dans le couple*. Paris: Oh Editions.
- HOUEL, A., MERCADER, P., & SOBOTA H., (2003) *Crime passionnel, crime ordinaire*. Paris : PUF.
- HOUEL, A., MERCADER, P., & SOBOTA H., (2008) *Psychosociologie du crime passionnel*. Paris :PUF.
- JASPARD, M. (2005) *Les violences contre les femmes*. Paris : La Découverte.
- JASPARD, M., BROWN, E., CONDON, S., FOUGEYROLLAS-SCHWEBEL, D., HOUEL, A., LHOMOND, B., MAILLOCHON, F., SAUREL-CUBIZOLLES, M.J., & SCHILTZ, M.A., (2003) *Les violences envers les femmes en France – Une enquête nationale*. Paris : La Documentation française.
- KAES, R. (1997) *Crise, rupture et dépassement*. Paris : Dunod.
- KAES, R., & LAURENT, P., (dir.) (2009) *Le processus thérapeutique dans les groupes*. Toulouse : Erès.
- KARLI, P. (1982) *Neurobiologie des comportements d'agression*. Paris : PUF.
- KARLI, P. (2002) *Les racines de la violence, réflexions d'un neurobiologiste*. Paris : Editions O. Jacob.
- KAUFMANN, J-C. (1992) *La trame conjugale*. Paris : Editions Nathan
- KAUFMANN, J-C. (1993) *Sociologie du couple*. Paris : PUF Que sais-je ?
- KAUFMANN, J-C. (2004) *L'invention de soi*. Paris: Editions Armand Colin.
- KAUFMANN, J-C. (2007) *Agacements, les petites guerres du couple*. Paris: Editions Armand Colin.
- KAUFMANN, J-C. (2008) *Quand Je est un autre*. Paris: Editions Armand Colin.
- KAUFMANN, J-C. (2009) *L'étrange histoire de l'amour heureux*. Paris : Editions Armand Colin.
- LACAN, J. (1975) *Encore, Le Séminaire*. LivreXX. Paris : Points, Seuil.
- LAPLANCHE, J. (1980) *L'angoisse. Problématiques I* – Paris : PUF.
- LAPLANCHE, J. (1980) *Problématiques II : Castration, Symbolisations*. Paris : PUF.
- LAPLANCHE, J. (2008) *Vie et mort en psychanalyse*. Paris : PUF.
- LEMAIRE, J-G. (1998) *Les mots du couple*. Paris : Payot.
- MAFFESOLI, M., & PESSIN, A., (1978) *La violence fondatrice*. Paris : Editions du champ urbain.
- MAISONNEUVE, J. (1950) *La Psychologie sociale*. Paris : PUF.

- MATALON, B. (1988) *Décrire, expliquer, prévoir*. Paris: Editions Armand Colin.
- MENDRAS, H., (2003) *Eléments de sociologie*. Paris: Editions Armand Colin.
- MERCADER, P. (dir.) (2005) *Le sexe, le genre et la psychologie*. Paris : L'Harmattan.
- MESSY, J. (2004) *Pourquoi la violence ?* Paris : Payot.
- MOSCOVICI, S. (1984) *Psychologie sociale*. Paris : PUF.
- MOSCOVICI, S. (dir.) (1994) *Psychologie sociale des relations à autrui*. Paris : Nathan Université.
- NAOURI, A. (1995) *Le couple et l'enfant*. Paris : Editions O. Jacob.
- NEYRAND, G. (2009) *Le dialogue familial, un idéal précaire*. Toulouse : Erès.
- OGILVIE, B. (1987) *Lacan, la formation du concept de sujet (1932-1949)*. Paris: PUF.
- OLIVIER, C. (1998). *L'ogre intérieur – De la violence personnelle et familiale*. Paris : Editions Fayard.
- PINEAU, G., & LE GRAND, J-L., (1993) *Les histoires de vie*. Paris : PUF.
- PLANTIN, C., DOURY, M., & TRAVERSO, V., (dir.) (2000) *Les émotions dans les interactions*. Presses universitaires de Lyon. ARCI.
- PLON, M., & REY-FLAUD, H., (dir.) (2004) *La pulsion de mort*. Toulouse :Edition Erès.
- PRIGENT, Y. (2003) *La cruauté ordinaire*. Paris : Desclée de Brower.
- RACAMIER, P. C., (1992) *Le génie des origines*, Paris : Payot.
- RAMOND, C. (2005) *Le vocabulaire de Girard*. Ellipses Paris Edition Marketing.
- ROBERT, M. (dir.) (1982) *Fondements et étapes de la recherche scientifique en psychologie*. Montréal, Chenelière et Stanké & Paris, Maloine Editeur.
- ROSSI, J-P. (1999) *Les méthodes de recherche en psychologie*. Paris : Dunod
- ROUDINESCO, E. (2002) *La famille en désordre*. Paris : Fayard
- ROUDINESCO, E. (2007) *La part obscure de nous-même*. Paris : Fayard.
- ROUSSEL, L. (1992) *La famille incertaine*. Paris : Seuil, Point.
- ROUSSILLON, R., CHABERT, C., CICCONE, A., FERRANT, A., GEORGIEFF, N., & ROMAN, P., (2007) *Manuel de psychologie et de psychopathologie clinique générale*. Issy-les Moulineaux : Edit. Elsevier-Masson SAS.
- SCHNEIDER, M. (2000) *Généalogie du masculin*. Paris : Aubier.
- SECA, J-M. (2002) *Les représentations sociales*. Paris : Editions Armand Colin
- SERON, C., & WITTEZAELE, J-J., (1999) *Aide ou contrôle- L'intervention thérapeutique sous contrainte*. Bruxelles : Edit. De Boeck.
- THERY, I. (1993) *Le démariage*. Paris : Editions O. Jacob.
- THERY, I. (2007) *La distinction de sexe*. Paris : Editions O. Jacob.
- TORT, M. (2005) *Fin du dogme paternel*. Paris : Aubier
- VOUCHE, J P., & CLEMENT-HINGER, M., (2009) *De l'emprise à la résilience : les traitements psychologiques des violences conjugales : auteurs, victimes, enfants exposés*. Paris : Editions Fabert.
- WELZER-LANG, D. (1992) *Arrête ! Tu me fais mal*. Montréal : Vlb éditeur

- WELZER-LANG, D. (1996) *Les Hommes violents*. Paris : Indigo & côté-femmes éditions.
- WELZER-LANG, D. (sous la direction de) (2000) *Nouvelles approches des hommes et du masculin*. Toulouse : Presses Universitaires du Mirail.
- WELZER-LANG, D. (2004) *Les hommes aussi changent*. Paris: Editions Payot & Rivages.
- WIEVIORKA, M. (2004) *La violence – voix et regards*. Paris : Editions Balland.
- WINNICOTT, D.W (1994) *Déprivation et délinquance*. Paris : Editions Payot.

Articles et documents.

- 25 L ; « En Espagne : un modèle spécifique d'intervention avec des hommes qui exercent la violence dans le couple », *Empan* 2009/1, n° 73, p. 113-118.
- ALGAVA, I, « Les familles monoparentales en 1999 », *Population* 2002/4-5, vol. 57, p. 733-758.
- AREZKI, D., « Le couple en Algérie. Le facteur temps et le phénomène d'acculturation », *Dialogue* 2002/2, p. 104-110.
- ARNAULT., P., « Quelques réflexions à propos des groupes de parole pour les hommes auteurs de violences conjugales », *Empan* 2009/1, n° 73, p. 90-97.
- ASKOFARE, S., & SAURET M., « Clinique de la violence, recherche psychanalytique », *Cliniques méditerranéennes* 2002, n°66, p. 241-260.
- AUBERT, N., « Hyperformance et combustion de soi », *Etudes* 2006 (octobre), n° 4054, p. 339-351.
- AUTRET, G., et al., « Auteurs de violences conjugales : comprendre et agir », *Empan* 2009/1, n° 73, p. 98-102.
- BAILLERGEAU, E., « Intervention sociale, prévention et contrôle social. La prévention sociale d'hier à aujourd'hui », *Déviance et société* 2008/1, vol. 32, p. 3-20.
- BARRE, M., & POTTIER, M., « Interpellés hier, aujourd'hui et demain. Analyse des séquences de mises en cause dans des procédures de police judiciaire. », *Déviance et société* 2003/2, n° 27, p. 131-159.
- BASTIEN, D., « Clinique de passions perverses », *Cliniques méditerranéennes* 2004, n°69, p. 175-185.
- BAUER, A., (dir.), (2008) « La criminalité en France », rapport de l'Observatoire national de la délinquance, CNRS éditions.
- BAUER, A., (dir.), (2008 juillet) *Grand angle* n° 14, bulletin statistique de l'OND.
- BELHADJ, M., « Choix du conjoint et stratégies matrimoniales de jeunes femmes françaises d'origine algérienne », *Revue européenne des migrations internationales* 2003/1, vol. 19, (En ligne), mis en ligne le 18 mai 2007.
- BLASSEL, J.-M., « Y a-t-il des pathologies spécifiques au couple? », *Dialogue* 2002/1, n° 155, p. 42-48.

- BOISSON, M., « Penser la famille comme institution, penser l'institution de la filiation. La recherche contemporaine en quête de sens commun », *Informations sociales* 2006/3, n° 131, p. 102-111.
- BOUSQUET, D., (sous la présidence de) « Compte-rendu de la Commission des lois du Mardi 31 mars 2009 » Assemblée nationale – Mission d'évaluation de la politique de prévention et de lutte contre les violences faites aux femmes, p. 1-16. Document transmis par la FNACAV.
- BOURDIN, A., « La modernité du risque », *Cahiers internationaux de sociologie* 2003/1, n° 114, p. 5-26.
- BRODEUR, N., (2006) « Les stratégies de changement employées par des hommes ayant des comportements violents envers leur conjointe », Thèse de doctorat de la Faculté des sciences sociales de l'Université Laval, Québec.
- BROWN, E., FOUGEYROLLAS-SCHWEBEL, D., & JASPARD, M., « Les paroxysmes de la conciliation. Violence au travail et violence du conjoint. », *Travail, genre et sociétés* 2002/2, n° 8, p. 149-165.
- BRUBAKER, R., « Au-delà de l'identité », *Actes de la recherche en sciences sociales* 2001/3, 139, p. 66-85.
- CAIRE, G., « Visibilité et lisibilité du travail féminin », *Innovations* 2004/2, n° 20, p. 193-216.
- CARRIER, N., « La dépression problématique du concept de contrôle social », *Déviance et société* 2006/1, vol. 30, p.3-20.
- CASTEL, R., ENRIQUEZ, E., & STEVENS, H., « D'où vient la psychologisation des rapports sociaux ? », *Sociologies Pratiques* 2008/2, n° 17, p. 15-27.
- CASTEL, R., « Les ambiguïtés de l'intervention sociale face à la montée des incertitudes », *Informations sociales* 2009/2, n° 152, p. 24-29.
- CELERIER, M., « Métamorphoses de la parenté », *Champ psychosomatique* 2006/1, n° 41, p. 227-235.
- CHAREST, M., & TREMBLAY, P., « Immobilité social et trajectoires de délinquance », *Revue française de sociologie* 2009/4, vol. 50, p. 693-718.
- CICCONE, A., « Enveloppe psychique et fonction contenante : modèles et pratiques », *Cahiers de psychologie clinique* 2001, n° 17, p. 81-102.
- Collectif, « Autour du livre d'Irène Théry », *Travail, genre et sociétés* 2009/1, n° 21, p. 153-154.
- Collectif, « A plusieurs voix sur Masculin/Féminin II : dissoudre la hiérarchie », *Mouvements* 2003/3, n°27-28, p. 204-218.
- CORBIN, A., & PERROT, M., « Des femmes, des hommes et des genres », *Vingtième siècle. Revue d'histoire* 2002/3, n° 75, p. 165-176.
- COUSTEAUX, A-S., & PAN KE SHON, J -L., « Le mal être a-t-il un genre ? Suicide, risque suicidaire, dépression et dépendance alcoolique », *Revue française de sociologie* 2008/1, vol. 49, p. 53-92.
- COUTANCEAU, R., « Evaluation et prise en charge du conjoint violent », *Revue santé mentale* 2008 (novembre), n° 132, p. 61-65.

- CUSSET, P., « Les évolutions du lien social, un état des lieux », *La documentation française/ Horizons stratégiques* 2006/2, n°2, p. 21-36.
- DELAGE, M., et al., « Application de la théorie de l'attachement à la compréhension et au traitement du couple. A propos d'une recherche. », *Thérapie familiale* 2004/2, vol. 25, p. 171-190.
- DELAGE, M., et al., « Les violences conjugales : à propos d'un dispositif de prise en charge », *Journal des psychologues* 2008 (mai), n°257, p. 66-69.
- DI, C., & MORO, M., « Conflit des cultures dans la constitution de soi. L'apport de l'approche ethnopsychiatrique », *Informations sociales* 2008/1, n° 145, p. 16-24.
- DORLIN, E., « Sexe, genre et intersexualité : la crise comme régime théorique. », *Raisons politiques* 2005 (mai), n° 18, p. 117-137.
- DUPRE LATOUR, M., « Le lien : repères théoriques », *Dialogue* 2002/1, n° 155, p. 27-40.
- DURIF-VAREMBONT, J -P., « La séparation, logique de l'existence », *Spirale* 1997 (mars), n° 3, p. 101-110.
- DURIF-VAREMBONT, J -P., « La passion de la jalousie, maladie d'amour », *Cahiers de psychologie clinique* 2002/2, vol. 19, p. 27-38.
- DURIF-VAREMBONT, J -P., « Les trois ordres de l'intransmissible », *Cliniques méditerranéennes* 2004, n° 70, p. 211-225.
- EHRENBERG, A., « De la névrose à la dépression », *Figures de la psychanalyse* 2001/1, n° 4, p.25-41.
- EHRENBERG, A., et al., « L'autonomie, nouvelle règle sociale », *Informations sociales* 2005/6, n° 126, p. 112-115.
- EIGUER, A., « La crise du couple : trois hypothèses théorico-cliniques alternatives », *Cahiers critiques de thérapie familiale et de pratiques de réseaux* 2009/1, n° 42, p. 113-127.
- FILHOL, O., « La famille dans tous ses états », *Empan* 2002/3, n° 47, p.121-129.
- FINE, A., « « Valence différentielle des sexes » et/ou « domination masculine » ? », *Travail, genre et sociétés* 2003/2, n° 10, p. 174-180.
- FINE, A., « Qu'est-ce qu'un parent ? », *Spirale* 2002/1, n° 21, p. 19-43.
- FOUCART, J., « La souffrance : un enjeu social contemporain », *Pensée plurielle* 2004/2, n°8, p. 7-20.
- FOUGEYROLLAS-SCHWEBEL, D., & JASPARD, M., « Violences envers les femmes: démarches et recours des victimes. Les apports de l'enquête ENVEFF. », *Archives de politique criminelle* 2002/1, n° 24, p. 123-146.
- GARDELLA, E., & SOULOUMIAC, J., « Entretien avec Robert Castel », *Tracés. Revue de Sciences humaines* [enligne], 2004, mis en ligne le 22 janvier 2009. URL : <http://traces.revues.org/index3043.html> .
- GAULEJAC, (de) V., & LE FOURN, J., « Parcours, trajectoires, histoires, récits ? », *Enfances & Psy* 2008/1, n° 38, p. 114-121.

- GIRARD, J., et al., « Les violences conjugales : pour une clinique du réel », *Thérapie familiale* Genève, 2004, vol. 25, n° 4, p. 473-483.
- GROENEMEYER, A., « La normativité à l'épreuve. Changement social, transformation institutionnelle et interrogations sur l'usage du concept de déviance. » *Déviance et société* 2007/4, vol. 31, p. 421-444.
- HAMEL, C., & SIMEANT, J., « Genre et classes populaires », *Genèses* 2006/3, n° 64, p. 2-4.
- HAMMOUCHE, A., « Rapports de genre et de générations dans des quartiers en transition de la région lyonnaise », *Espaces et sociétés* 2008/3, n° 134, p. 115-130.
- HAMMOUCHE, A., « Rôles parentaux et sociabilité dans les quartiers d'habitat social », document donné par l'auteur lors du Colloque « Rapports de genre, rapports de force ? » de novembre 2009, p. 1-8.
- HAZAN, M., « Y-a-t-il une condition masculine ? », *Dialogue* 2009/1, n° 183, p. 81-93.
- HELFTER, C., « Quelle prise en charge pour les auteurs de violences conjugales ? », *Informations sociales* 2007/8, n° 144, p. 74-83.
- HENRI, A.-N., « Le psychiatre et le « psy », opposés ou confondus ? » *Empan* 2005/2, n° 58, p. 47-55.
- HERITIER, F., « Françoise Héritier répond... », *Travail, genre et sociétés* 2003/2, n° 10, p. 208-217.
- HERITIER, F., « Quel sens donner aux notions de couple et de mariage ? A la lumière de l'anthropologie », *Informations sociales* 2005/2, n° 122, p. 6-15.
- HERITIER F., « Entretien », *Raisons politiques* 2005/4, n° 20, p. 113-148.
- HIRATA, H., « Travail et affects. Les ressorts de la servitude domestique. Note de recherche. », *Travailler* 2002/2, n° 8, p. 11-26.
- HIRIGOYEN, M.-F., « De l'emprise à la violence », document donné par l'auteur lors du colloque sur « rapports de genre, rapports de force ? » de novembre 2009.
- HOUEL, A., « Une passion au féminin : l'adultère », *Cliniques méditerranéennes* 2004, n° 69, p. 117-125.
- HOUEL, A., & LAPORTE, J., « Violences conjugales et criminels dits « passionnels » », *Erudit, Psychiatrie et violence* 2009, vol. 9, n° 1, p. 1-11.
- HURNI, M., & STOLL, G., « Perversion narcissique dans les couples », *Revue française de psychanalyse* 2003/3, vol. 67, p. 873-893.
- JASPARD, M., « Violences envers les femmes dans la sphère privée », *Le journal des psychologues* 2005 (octobre), n° 231, p. 36-40.
- JASPARD, M., « Au nom de l'amour : les violences dans le couple », *Informations sociales* 2007/8, n° 144, p. 34-44.
- JESSOP, B., « Pouvoir et stratégies chez Poulantzas et Foucault », *Actuel Marx* 2004/2, n° 36, p. 89-107.
- JOUBERT, C., « Les fonctionnements régressifs du lien de couple, ou du collage à la rupture », *Dialogue* 2003/3, n° 161, p.105-117.

- KUENZLI-MONARD, F., « Déconstruction des idées reçues sur la violence: une alternative à la violence », *Thérapie familiale* 2001/4, n° 22, p. 397-412.
- LABASQUE, M. V., (2006) « Vers un processus de soin des conjoints violents : étude clinique de leur histoire, de leur fonctionnement psychique et de leur capacité de relation », thèse de psychologie clinique et pathologique de la Faculté d'Amiens, France.
- LA CAPRA, D., « Relire Foucault », *Revue d'histoire moderne et contemporaine* 2006/1, n° 53-1, p.7-33.
- LAGRANGE, H., ROBERT, P., ZAUBERMAN, R., & POTTIER, M., « Enquêtes de victimation et statistiques de police: les difficultés d'une comparaison », *Déviance et société* 2004/3, n° 28, p. 285-316.
- LAPLANTINE, F., « Pour une ethnopsychiatrie critique », *VST – Vie sociale et traitements* 2002/1, n° 73, p. 28-33.
- LE COADIC, R., « L'autonomie, illusion ou projet de société ? », *Cahiers internationaux de sociologie* 2006/2, n° 121, p. 317-340.
- LEE DOWNS, L., « Le genre est partout », *Travail, genre et sociétés* 2009/1, n° 21, p. 155-166.
- LEGRAND, A., « Intervention du 8 mars 1999 au Ministère de la santé », document donné par l'auteur.
- LEGRAND, A., « Les origines de la violence », 2000, document donné par l'auteur.
- LEGRAND, A., « Un centre à l'écoute des hommes agressifs », *Actualités sociales hebdomadaires* 2000 (le 7 avril), n° 2161.
- LEGRAND, A., « Psychothérapie des auteurs de violences conjugales et familiales », *Le journal des psychologues* 2005 (octobre), n° 231, p. 45-49.
- LE LAY, S., « Individuation, individualisation, atomisation. Malentendus de classe. », *Mouvements* 2003, n° 26, p. 27-33.
- LEMAIRE, J., « Divorces à l'eau de rose », *Dialogue* 2001/1, n° 151, p.3-20.
- LEMAIRE, J., « Les transmissions psychiques dans le couple et la famille : l'intrapsychique, l'intersubjectif et le transpsychique », *Dialogue* 2003/2, n° 160, p.39-52.
- LEVY, R., & PITOUN, A., « L'expérimentation du placement sous surveillance électronique en France et ses enseignements (2001- 2004) », *Déviance et société* 2004/4, vol. 28, p. 411-437.
- LIANOS, M., & DOUGLAS, M., « Danger et régression du contrôle social : des valeurs aux processus », *Déviance et société* 2001/2, vol. 25, p. 147-164.
- MARTEAUX, A., « La fragilisation de la fonction paternelle dans le processus migratoire », *Cahiers critiques de thérapie familiale et de pratiques de réseaux* 2002/1, n° 28, p. 167-174.
- MARTIAL A., « L'anthropologie de la parenté face aux transitions familiales contemporaines : des interrogations en suspens », *Travail, genre et sociétés* 2005/2, n° 14, p. 158-163.

- MARTIAL, A., « Qui sont nos parents ? L'évolution du modèle généalogique » *Informations sociales* 2006/3, n° 131, p. 52-63.
- MARTUCCELLI, D., « Les nouveaux défis de la critique », *Education et sociétés* 2004/1, n° 13, p. 43-56.
- MARTUCCELLI, D., « Les imageries du pouvoir : de la rationalisation à la réactivité », *L'Homme et la société* 2004/2, n°152-153, p. 183-200.
- MARTUCCELLI, D., « Figures de la domination », *Revue française de sociologie* 2004/3, vol. 45, p. 469-497.
- MARTUCCELLI, D., « Rapport groupal et lien social : les transformations contemporaines », *Revue de psychothérapie psychanalytique de groupe* 2005/2, n° 45, p. 137-149.
- MARTUCCELLI, D., « Penser l'intermonde, ou comment oublier le problème de l'ordre social », *Revue du Mauss* 2006/1, n° 27, p. 431-443.
- MERCADER, P. et al., « L'asymétrie des comportements amoureux : violences et passions dans le crime dit passionnel », *Sociétés contemporaines* 2004/3, n° 55, p.91-113.
- MERCADER, P., et al., « Le crime dit « passionnel » : des hommes malades de l'appropriation des femmes », *Empan* 2009/1, n° 73, P. 40-51.
- MOLINIER, P., « Déconstruire la crise de la masculinité », *Mouvements* 2004/1, n°31, p. 24-29.
- MUCCHIELLI, L., « Monoparentalité, divorce et délinquance juvénile : une liaison empiriquement contestable. », *Déviance et société* 2001/2, vol. 25, p. 209-228.
- MUCCHIELLI, L., « Les caractéristiques démographiques et sociales des meurtriers et de leurs victimes », *Population* 2004/2, n° 59, p. 203-232
- MUCCHIELLI, L., « Une société plus violente ? », *Déviance et société* 2008/2, vol. 32, p. 115-147.
- NAEPELS, M., « Quatre questions sur la violence », *L'homme* 2006/1-2, n° 177-178, p. 487-495.
- NEYRAND, G., « Idéalisation du conjugal et fragilisation du couple, ou le paradoxe de l'individualisme relationnel », *Dialogue* 2002/1, n° 155, p. 80-88.
- NEYRAND, G., « Monoparentalisation et précarisation, des processus interactifs », *Dialogue* 2004/1, n° 163, p. 3-15.
- NEYRAND, G., « Sexualité, Maternité, paternité, pouvoir », *La Pensée* 2004, n° 339, p. 1-10.
- NEYRAND, G., « La parentalité d'accueil », *Dialogue* 2005/1, n° 167, p. 7-16.
- NEYRAND, G., « Monoparentalité et précarité », *Empan* 2005/4, n° 60, p. 51-57.
- NEYRAND, G., « Evolution de la famille et rapport à l'enfant », *Enfances & Psy* 2007/1, n° 34, p. 144-156.
- NEYRAND, G., « Notes de lecture sur l'ouvrage d'A. Hammouche (2007) », *Dialogue* 2008/3, n° 181, p. 125-131.

- OMNES, C., « Les trois temps de l'emploi féminin : réalités et représentations », *L'Année sociologique* 2003/2, Vol. 53, p. 373-398.
- PERETTI-WATEL, P., « Du recours au paradigme épidémiologique pour l'étude des conduites à risque » *Revue française de sociologie* 2004/1, vol. 45, p. 103-132.
- PHILIPPE, C., « Etre parent dans un couple mixte », *Informations sociales* 2008/5, n° 149, p. 114-123.
- PIGOTT, C., « La haine », *Le Journal des psychologues* 2005 (octobre), n° 231, p. 25-30.
- PRIOUX, F., « L'évolution démographique récente en France » *Population* 2003/4-5. vol. 58, p. 589-622.
- ROYNETTE, O., « La construction du masculin », *Vingtième siècle. Revue d'histoire* 2002/3, n° 75, p. 85-96.
- SELVINI, M., « Anciens pères et nouveaux pères », *Cahiers critiques de thérapie familiale et de pratiques de réseaux* 2001/2, n°27, p. 36-58.
- SEVERAC, N., « La part impensée de la violence conjugale. De la fiction au récit vécu. » *Dialogue* 2001/1, p. 81-93.
- SEVERAC, N., « Auteurs de violence conjugale : Sanction/éducation, deux points d'appui pour sortir de la violence », *Empan* 2009/1, n° 73, p. 103-109.
- THERY, I., « La notion de division par sexes chez Marcel Mauss », *L'année sociologique* 2003/1, vol. 53, p. 33-54.
- THERY, I., « Réponse d'Irène Théry », *Travail, genre et sociétés* 2009/1, n° 21, p. 181-187.
- TORT, M., « Comment « le Père » devint la cause des pathologies familiales », *Actuel Marx* 2005/1, n° 37, p. 89-125.
- TORT, M., « La psychanalyse : un « notre père » ou un autre père », *Le Journal des psychologues* 2005 (novembre), n° 232, p. 55-59.
- TOURNIER, P., « Libération conditionnelle : chronique d'une mort annoncée », *Revue pénitentiaire* 2007, n° 2, p. 301-309.
- VACHERET, C., et al., « Les temps du groupe et la transformation de l'affect », *Cliniques méditerranéennes* 2009/2, n° 80, p. 339-352.
- VACHERET, M., & COUSINEAU M., « L'évacuation du risque de récidive au sein du système correctionnel canadien : regards sur les limites d'un système. » *Déviance et société* 2005/4, vol. 29, p. 379-397.
- VANDECASTEELE, I., & LEFEBVRE, A., « De la fragilisation à la rupture du lien social : approche clinique des impacts psychiques de la précarité et du processus d'exclusion sociale », *Cahiers de psychologie clinique* 2006/1, n° 26, p. 137-162.
- VASQUEZ, L., « Le sentiment amoureux et la sexualité » *Le Croquant* 2001, n° 30-31.
- VASQUEZ, L., & LAUPIES, V., « L'éthique systémique telle que l'a vécue et transmise Luis Vasquez », *Thérapie familiale* 2006/3, vol. 27, p. 219-227.
- VINSONNEAU, G., « Le développement des notions de culture et d'identité : un itinéraire ambigu. », *Carrefours de l'éducation* 2002/2, n° 14, p. 2-20.

- WIDMER, N., KELLERHALS J., & LEVY R., « Quelle pluralisation des relations familiales ? Conflits, styles d'interactions conjugales et milieu social », *Revue française de sociologie* 2004/1, vol. 45, p. 37-67.
- ZAFIROPOULOS, M., « Le déclin du père », *Topique* 2003/3, n° 84, p. 161-171.
- ZARKA, Y., « Foucault et l'idée d'une histoire de la subjectivité : le moment moderne », *Archives de Philosophie* 2002/2, vol. 65, p. 255-267.
- ZAUBERMAN, R., *et al.*, « Profils de victimes, profils de victimations » *Déviance et société* 2004/3, vol. 28, p.369-384.

Résumé.

Les faits de violences conjugales constituent un phénomène social d'importance. Les auteurs de ces faits ne sont la plupart du temps, ni des monstres, ni des pervers, ni même des malades mentaux. Nous avons constaté que trois sortes de facteurs sont déterminants dans la population étudiée, celle de 400 personnes mises en cause pour faits de violences conjugales. Ces trois catégories de facteurs étaient les suivants : sociaux et culturels, les attentes et les attitudes de chaque partenaire au sein du couple et enfin les facteurs intrapsychiques. Pour les facteurs sociaux et culturels, nous avons mis en évidence la notion de déprivation psychosociale. Quant aux attitudes du conjoint au sein du couple, elles s'articulent autour d'une double tendance indépendance-dépendance. Pour les conjointes, nous avons mis en évidence des attitudes de maternalité. Enfin, l'ensemble des processus psychiques des auteurs de violences conjugales rencontrés, s'ordonnent dans une polarité narcissique-identitaire. Face aux violences conjugales, la société met en œuvre un processus judiciaire obéissant à un arsenal juridique de plus en plus nourri. Depuis les années quatre-vingt-dix, sont nés des dispositifs de prise en compte de ces auteurs. Le dispositif *VIRAGE*, né en 2002 à Saint-Etienne (Loire) par la volonté de deux structures, une associative et l'autre hospitalière, est un de ceux-là. Quels sont les effets et limites des groupes mis en place par ce dispositif ? Si les effets de tels groupes sur la récidive ne sont pas probants, par contre ils s'avèrent pertinents sur l'expression, les représentations, la reconnaissance des faits, la compréhension de la sanction, le renouage des liens notamment avec les enfants, l'ouverture à d'autres modes de communication.

Les limites sont celles d'un dispositif ayant pour intention des changements. Ce dispositif que nous avons qualifié d'encadrement social, selon un modèle psycho-éducatif, ne doit pas être assimilé à un processus judiciaire car il changerait fondamentalement de positionnement. Nous proposons à la fin de la thèse un programme de prévention tenant compte de ces acquis.

Summary:

Marital violence is one really important social phenomenon. The perpetrators in these facts are most of the time, neither monsters, nor pervers, nor mental patients. We had concluded that three kinds of factor are determinative for the study population, which consists of 400 persons accused for marital violence. These three categories of factors were following: social and cultural expectations and attitudes of each partner and finally intrapsychic factors. For the social and cultural factors we have highlighted the concept of psychosocial deprivation. Regarding the attitudes of the spouse, they revolve around double tendency of independence-dependence. For the spouses, we have highlighted attitudes of "maternalité". Finally, all psychic processes in the perpetrators of the marital violence, which we had met, are organized in a polarity narcissistic identity. The society faced with marital violence implements a judicial system which follows and give more and more resources to this legal arsenal. In the nineties, the programmes were born considering the perpetrators of the marital violence. The programme *VIRAGE* is among them, founded 2002 in Saint-Etienne (Loire), because of wish of two structures, one association and one hospital. What are the effects and the limits of the groups? The effects of such groups on the recidivism aren't convincing, but it turns out that they are relevant for the expression,

for the representations, for the reconnaissance of the facts, for the understanding of sanction, for the renewal of the relations with children, for the openness to the other modes of communication. Those limits are a programme with the intention of changing. This programme we have described as social support, according to a psycho-educational model, should not be comparable to a judicial system as it will change fundamentally positioning. We propose one program for prevention at the end of the thesis.

Mots-clefs : Violence conjugale, violence masculine, auteurs de violences conjugales, groupes d'auteurs de violences conjugales, prévention de la violence conjugale, dispositif de prévention.

Keywords: Marital Violence, male violence, perpetrators of marital violence, domestic violence prevention, prevention groups, programme of prevention..